S.r Andrew Ward Esq.re

Hooton Pagnell.

C84

LETTRES
A MADAME
DE MAINTENON.

TOME HUITIÉME,

CONTENANT

Les Lettres de divers Seigneurs, celles des Miniſtres & des Magiſtrats, celles de Mr. le Maréchal de Villeroy, celles de Mr. de Valincour, celles de diverſes Dames, & celles du Clergé.

NOUVELLE EDITION.

M. DCCLVIII.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

589129

Cap.

DC
130
.M2
A123
1758
v.8

TABLE
DES LETTRES
Contenues dans ce
HUITIÉME TOME.

LETTRES
DE DIVERS SEIGNEURS.

LETT. I. II. III. *De Mr. le Maréchal de Villars* ; pag. 1
IV. *De Mr. le Duc de Mazarin.* 4
V. *De Mad. la Marech. de Villars.* 7
VI. *De Mr. le Duc d'Antin.* 9
VII *De Mr. le Duc de la Feuillade.* 10
VIII. IX. *De Mr. le Mar. de Boufflers.* 11
X. *De Mr. le Duc de Richelieu.* 14
XI. XII. *De Mr. le Mar. de Boufflers.* 15
XIII. *De Mr. le Maréch. de Montesquiou.* 18
XIV. *De Mad. la Marech. de Villars.* 19
XV. *De Mr. le Duc d'Aumont.* 20
XVI. XVII. *De Mr. le Mar. de Villars.* 21
XVIII. *De Mr. le Marech. d'Huxelles.* 23
XIX. XX. *De Mr. le Duc de Richelieu.* 24
XXI. *De Mad. la Ducheſſe de Richelieu.* 29
XXII. *De M. le Maréchal de Villars.* 31
XXIII. *De Mr. de Montmorenci-Tingri.* 32
XXIV. XXV. *De Mr. le Mar. de Tallard.* 33
XXVI. *De Mr. le Duc de Richelieu.* 36
XXVII. *De Mad. la Duch. de Richelieu.* 38

LETT.

TABLE.

LETT. XXVIII. *De Mr. le Duc de Fronſac.* p. 39
XXIX. *De M. le Duc de Richelieu.* 40
XXX. *De Mr. le Marquis de Cavoye.* 42
XXXI. XXXII. *De M. le Mar. de Tallard.* 43
XXXIII. *De Mr. le Duc d'Albret.* 45
XXXIV. XXXV. *De Mr. le Mar. de Tallard.* 47
Mémoire. 49
XXXVI. *De Mr. d'Arpajon.* 50
XXXVII. *De Mr. le Maréchal de Teſſé.* 51
XXXVIII. *De Mr. l'Abbé de Mornay.* 53

LETTRES
DES MINISTRES ET DES MAGISTRATS.

LETT. I. *De Mr. Voiſin.* p. 55
II. *De M. de Pontchartrain.* 56
III. *De Mr. Voiſin.* 57
IV. *De Mr. d'Argenſon.* 59
V—IX. *De Mr. Voiſin.* 60
X. *De Mr. d'Argenſon.* 64
XI. *De Mr. Deſmarets.* 67
XII. *De Mr. de Torcy.* 68
XIII. *De Mr. de Bonrepaux.* 69
XIV. *De Mr. de Baville.* 71
XV. *De Mr. Voiſin.* 73
XVI. *De Mr. Deſmarets.* 74
XVII—XX. *De Mr. Voiſin.* 75
XXI. *De Mr. Deſmarets.* 75
XXII. *De Mr. Voiſin.* 80
XXIII. *De Mr. de Puiſieux.* 81

LET

TABLE.

LETTRES
DE MR. LE MARÉCHAL DE VILLEROY.

LETT. I—XXIII. *A Mad. de Maintenon.* p. 83
XXIV. *A Mlle. d'Aumale.* 106
XXV. XXVI. *A Mad. de Maintenon.* 107
XXVII. XXVIII. *A Mlle. d'Aumale.* 108
XXIX. XXX. *A Mad. de Maintenon.* 109
XXXI. XXXII. *A Mlle. d'Aumale.* 112
XXXIII—L. *A Mad. de Maintenon.* 115
LI. LII. *A Mad. de Glapion.* 146

LETTRES
DE MR. DE VALINCOUR.

LETT. I. II. III. *A Mad. de Maintenon.* p. 151
IV. *Au Roi.* 157
V. VI. VII. *A Mad. de Maintenon.* 159

LETTRES
DE DIVERSES DAMES.

LETT. I. *De Mad. la Ducheſſe de Mantoue.* p. 165
II. *De Mad. la Marq. de la Valliére.* 169
III. *De Mad. la Princ. de Montauban.* 170
IV. *De Mad. de Montmorenci.* 171
V. *De Mad. de Surville.* 173
VI. *De Mad. la Maréch. de la Ferté.* 174
VII. *De Mad. la Comteſſe de Soiſſons.* 176
VIII. *De Mad. la Princ. de Vaudemont.* 177

LETT. IX. *De Mad. la Duch. de Mantoue.* p. 179
X. *De Mad. la Comteſſe de la Mothe.* 181
XI. *De Mad. la Princ. de Vaudemont.* 183
XII. *De Mad. la Duch. de Lauſun.* 185
XIII. *De Mad. la Ducheſſe de Mantoue.* 186
XIV. *De Mad. la Ducheſſe de St. Pierre.* 188
XV. *De Mad. la Princeſſe d'Harcourt.* 189
XVI. *De la même.* 193
XVII. *De la même.* 196
XVIII. *De Mad. la Princ. de Vaudemont.* 198
XIX. *De Mad. la Princ. d'Harcourt.* 200
XX. *De Mad. la Ducheſſe de St. Simon.* 204
XXI. *De Mad. la Princ. de Vaudemont.* 207
XXII. *De Mad. de Laurilliére.* 209
XXIII. *De Mad. la Princ. d'Harcourt.* 210
XXIV. *De la même.* 213
XXV. *De Mad. la Maréch. de Rochefort.* 215
XXVI. *De Mad. la Marquiſe de Lezay.* 216
XXVII—XXXI. *De la même.* 218

LETTRES

DU CLERGÉ DE FRANCE.

LETT. I. *De Mr. l'Evêque de Lavaur.* p. 228
II. *De Mr. l'Evêque d'Auxerre.* 230
III. *De Mr. l'Evêque de Fréjus.* 232
IV. *De Mr. le Card. de Rohan.* 233
V. *De Mr. l'Archev. de Bourges.* 234
VI. *De Mr. l'Evêque de Fréjus.* 235
VII. *De Mr. l'Evêque de Belley.* 237
VIII. *Du même.* 238
IX. *De M. l'Evêque de Chartres.* 240
X. *De M. l'Evêque de Carcaſſonne.* 243
XI. *De Mr. l'Evêque de Fréjus.* 245
XII. *De Mr. l'Archev. de Sens,* 247

TABLE.

LETT. XIII. *De M. l'Evêque d'Agen.* p. 248
XIV. *De Mr. le Card. d'Etrées.* 249
XV. *De Mr. l'Archev. de Rouen.* 251
XVI. *De Mr. l'Evêque de Noyon.* 253
XVII. *De M. le Card. de la Tremoille.* 255
XVIII. *De Mr. l'Evêque de Nimes.* 256
XIX. *De Mr. l'Evêque de Belley.* 258
XX. *Du même.* 259
XXI. *De Mr. l'Evêque de Blois.* 261
XXII. *De Mr. le Coadjuteur de Babylone.* 263
XXIII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 266
XXIV. *Du même.* 267
XXV. *Du même.* 268
XXVI. *De Mr. l'Evêque de Belley.* 270
XXVII. *De Mr. le Card. d'Eſtrées.* 272
XXVIII. *De Mr. l'Evêque de Meaux.* 273
XXIX. *De Mr. l'Archevêque d'Arles.* 274
XXX. *Du même.* 276
XXXI. *Du même.* 277
XXXII. *De Mr. l'Evêque de Fréjus.* 279
XXXIII. *Des Moines de Cîteaux.* 280
XXXIV. *De M. le Card. d'Eſtrées.* 283
XXXV. *De Mr. l'Evêque de Blois.* 285
XXXVI. *De Mr. l'Evêque d'Angoulême.* 288
XXXVII. *Du même.* 292
XXXVIII. *De Mr. l'Evêque de Blois.* 294
XXXIX. *Du même.* 297
XL. *Du même.* 299
XLI. *De Mr. l'Evêque de Meaux.* 301
XLII. *De Mr. l'Evêque de St. Flour.* 302
XLIII. *De Mr. l'Archev. de Rouen.* 305
XLIV. *De M. l'Evêque de Chartres.* 306
XLV. *De M. l'Evêque de Blois.* 307
XLVI. *De Mr. l'Evêque de Chartres.* 308
XLVII. *De Mr. le Card. de Rohan.* 309

LETT. XLVIII. *De Mr. l'Archev. d'Arles.* p. 311
XLIX. *De Mr. l'Evêque de Châlons.* 313
L. *De Mr. l'Archevêque de Rouen.* 316
LI. *De Mr. le Card. d'Estrées.* 318
LII. *De Mr. l'Evêque de Poitiers.* 320
LIII. *De Mr. l'Evêque de Blois.* 321
LIV. *De Mr. l'Evêque de Châlons.* 323
LV. *De Mr. l'Archev. de Sens.* 325
LVI. *De Mr. l'Archev. de Rouen.* 327
LVII. *De Mr. le Curé de St. Sulpice.* 328
LVIII. *De Mr. le Card. de Polignac.* 329
LIX. *De Mr. l'Archev. de Bourges.* 331
LX. *Du même à Mlle. d'Aumale.* 332
LXI. *De Mr. le Card. de Rohan.* 333
LXII. *De Mr. l'Evêque de Meaux.* 334
LXIII. *De Mr. l'Archev. de Rouen.* 336
LXIV. *De Mr. l'Evêque d'Angoulême.* 337
LXV. *De Mr. l'Evêque de Metz.* 341
LXVI. *De Mr. le Card. de Rohan.* 343
LXVII. LXVIII. LXIX. *Du même.* 345
LXX. *De M. le Card. de Bissy.* 351
LXXI. *De Mr. l'Archev. de Rouen.* 356
LXXII. *De Mr. le Card. de Rohan.* 358
LXXIII. *Du même.* 359
LXXIV. *De Mr. l'Evêque de Fréjus.* 360
LXXV. *De Mr. le Card. de Bissy.* 362
LXXVI. *De Mr. l'Archev. de Rheims.* 365
LXXVII. *De Mr. l'Evêque de Poitiers.* 367
LXXVIII. *De M. l'Archev. de Rheims.* 369
LXXIX. *De M. l'Archev. de Rouen.* 371
LXXX. *De Mr. le Card. de Fleury.* 373
LXXXI. *De Mr. l'Archevêque de Rouen.* 374
LXXXII. *De M. l'Archev. de Rheims.* 377
LXXXIII *Du même.* 379

LETTRES
DE
DIVERS SEIGNEURS
A MADAME
DE MAINTENON.

LETTRE I.

DE M. LE MARECHAL DE VILLARS.

J'AURAI l'honneur de vous dire, Madame, que l'armée du Roi est campée à Stutgard. Le Pays de Virtemberg a traité à deux millions deux cent mille livres pour les contributions: & tous les pays qui sont entre celui de Virtemberg & le Rhin traitent sur ce pied-là. J'ai envoyé un détachement pour soumettre tout ce qui est en deçà & au-delà du haut Danube: un autre mar-

che en Franconie : & je marche avec le gros de l'armée, pour faire les honneurs de l'Empire à celle de l'Empereur qui s'approche de Nortinguen. Il y a aujourd'hui dix-sept jours que je suis parti de Strasbourg.

LETTRE II.

DU MEME.

Au Camp de Seliz, ce 4. Mai 1706.

MAdame, je ne perdrai jamais une occasion favorable de vous écrire : & aujourd'hui c'est pour vous dire que nous venons de chasser les ennemis du troisiéme camp que l'on croyoit imprenable : les trois noms vous en sont connus : celui d'Haguenau, celui de Drusenheim, & le fameux retranchement de Lutterbourg. Voilà, Madame, les frontiéres du Roi un peu étendues. Trop heureux, si mon zéle, mon ardeur, & mon application au bien du service peuvent m'obtenir la continuation de vos bontés. Nous avons beau faire de bonnes & grandes choses : il faut que les Dames les fassent valoir auprès du Maitre.

LET-

LETTRE III.

DU MEME.

Au Camp de Brucſal, ce 3. Juillet 1707.

MAdame, j'ai pris la liberté, en partant, de vous ſupplier d'être favorable à une ſœur que j'ai Religieuſe à Vienne, depuis plus de trente ans; elle eſt, à une année près, de mon âge; j'eſpére que M. le Cardinal de *Noailles* & le Pére de *la Chaiſe* auront informé S. M. des témoignages qui leur avoient été rendus de ſa conduite par M. l'Archevêque de Vienne. J'oſerai ajouter, Madame, qu'elle a été élevée auprès d'une de mes tantes dans une Abbaye, qui eſt depuis près de deux ſiécles dans notre famille. Cette Abbaye eſt compoſée uniquement de filles de condition, & peut ſervir d'exemple à toutes les Maiſons Religieuſes, dont aucune ne peut avoir une plus haute réputation de piété & de vertu. Je regarderai comme un très-ſenſible bonheur pour moi de voir cette ſœur, que j'aime fort, Abbeſſe de Chelles (*a*).

(*a*) Me. de *Villars* obtint cette Abbaye, & la céda enſuite à Mlle. d'*Orléans*.

Le Roi récompenſe le gain des batailles : ne pourroit-il pas récompenſer le ſuccès des priéres ? Perſonne n'a plus d'envie de vaincre que moi, & perſonne ne prie avec plus de zéle que ma ſœur pour le bonheur des armes de S. M.

LETTRE IV.

DE M. LE DUC DE MAZARIN.

A la Meilleraye, ce 21. Juin.

MAdame, je m'attens à recevoir du ſecours de votre grandiſſime crédit, vû la grandiſſime foibleſſe du mien, l'ordre de Dieu voulant, comme vous le ſçavez mieux que moi, que le fort ſupplée au foible. Mon fils enflé de la tracaſſerie qu'il avoit eu deſſein de faire, s'oppoſe à la paix que le Roi veut rétablir dans ma famille, puiſqu'il me fait une guerre ſans quartier, me traitant avec tant de mépris qu'il ne daigne pas répondre à mes lettres, qu'il reçoit de beaux préſens de moi ſans m'en remercier, qu'il croit que tout lui eſt dû, parce qu'il s'imagine, & très-fauſſement, que je lui dois de groſſes ſommes qu'il prétend toujours

jours compenſer, bien que je n'aye pas touché une piſtole de ce qu'il me redemande. Mais l'on ne peut, Madame, porter la chimère plus loin, quand il ſe perſuade qu'il a droit de me dépoſſéder de mon titre & de ma fonction d'héritier puîné & légataire univerſel de feu Son Eminence de *Mazarin*, dont il a plû au Roi me revêtir ſur les inſtantes ſuppliques de ce Favori au ſuperlatif. A quoi j'oſe répondre qu'il faudroit que j'euſſe autant d'aveuglement, que ce mauvais fils a de préſomption, ſi je prenois le parti de répondre à une ſuite de longues diſcuſſions. Je m'adreſſe donc à la Cour de Rome, qui interviendra ſans doute auprès du Roi pour que dans celle de France l'on ne faſſe pas un tel préjudice à la mémoire de Mgnr. le Cardinal, & à tous les droits dont je jouïs ou ai droit de jouïr. Il faut que ce fils reçoive ſa part de moi ſelon l'ordre de Dieu & le droit naturel, au lieu de vouloir me la donner. Car, Madame, il eſt plein de défauts & dénué de talens: & je ne me perſuaderai jamais un aviliſſement pareil au ſien, à moins que vous ne faſſiez pancher la balance de ſon côté, ce que je redoute au dernier point. Mais obſervez qu'il eſt

aſſez diſgracieux d'auoir été deshonoré par ſa femme, ſans être encore deshonoré par ſon fils. Secourez donc, Madame, un anéanti, l'objet de la perſécution des puiſſans. Comment peut-on vouloir que je paye des dettes contractées dans une terre étrangére par une fugitive, & malgré le divorce? O grand Dieu! le terrible exemple pour les mauvais mariages!

Vous n'êtes pas encore au bout. Je ſuis pourſuivi par les Minimes, qui veulent que je leur donne les corps de mes beaux-fréres, que les Jéſuites de Pontoiſe ne veulent pas me rendre, ſous prétexte de dire des Meſſes pour leurs ames, mais réellement pour avoir huit mille trois cens livres que je leur avois promis, pour une Meſſe par an, qu'aſſurément c'étoit trop payer. Ils me pourſuivent donc au Parlement, où le beau nom que je porte me rend de ſi mauvais offices, que ſi quelqu'un vouloit me dépouiller de l'habit que j'ai ſur le corps, il l'obtiendroit d'eux par Arrêt: & rien ne le prouve mieux que les injuſtices que m'ont faites ces Juges Parlementaires ſur les dettes de mon épouſe. Je voudrois une évocation au Grand Conſeil. Je n'ai que le néceſſaire: & ces

Moi-

Moines me l'ôtent pour en augmenter le superflu d'un Monastère que mes prédécesseurs ont fondé : voilà ce que c'est que de faire du bien aux gens d'Eglise ! Avis au lecteur, Madame.

J'ai encore quelque chose à dire. Un Banquier a gaspillé tous mes revenus. Il me reste un bois de cent arpens : & M. *Desmarets* en fait exploiter la moitié par les Officiers de S. M. Je donne l'autre moitié au Roi. Car de me laisser dépouiller par un fat qui feroit sa cour, c'est ce qui ne convient point à celui qui pendant quarante-trois ans a été auprès du Roi. Voilà bien des embarras pour un homme, qui songe à se marier, & qui certainement ne cherche noise à personne.

LETTRE V.

DE MAD. LA MARECHALE DE VILLARS.

Ce 20. Septembre 1709.

LEs douleurs que causoit le leton à la playe de M. de *Villars*, & qu'il ne pouvoit plus supporter, ont été cause, Madame, qu'il a fallu l'ôter : il ne s'en est point trouvé mal : & plût à Dieu que

je n'eusse que cette inquiétude ! J'en ressens une si vive, Madame, par la nouvelle découverte que l'on vient de faire à sa blessure, qu'à peine ai-je la force de vous écrire. Pardonnez-moi, Madame, de vous remettre à M. *Maréchal* pour vous instruire de ce nouvel accident : j'ai le cœur trop serré pour en pouvoir faire le détail. Il me paroit, Madame, que M. *Maréchal* nous est plus nécessaire que jamais : & M. de *Villars* a grande envie aussi d'être à portée de lui. Son état seroit trop heureux, si vous l'honoriez de votre attention uniquement pour lui-même : vous l'aimez pour la France ; c'est dire en un mot tout ce qu'il y a de plus glorieux. Nous nous flattons que notre voyage sera heureux : il ne peut manquer de l'être, puisque nous le faisons pour nous approcher de vous.

Tous les devoirs qu'on peut vous rendre sont si fort au-dessous de ceux qui vous sont dûs, que pour satisfaire au mien je ne puis trop vous marquer quelle est ma fidélité, ma reconnoissance, mon respect, mon attachement.

P. S. Je viens de lire à M. de *Villars* une lettre du Roi sur sa blessure. Il en a été si touché, que je l'ai empêché d'y fai-

faire une réponſe, qu'il n'auroit pû faire ſans trop d'émotion. Me. de *Dangeau* eſt dans un état bien triſte : mais rien n'eſt plus tendre, ni plus Chrétien, que ſa douleur & ſa réſignation. M. de *Villars* eſt fort inquiet des fatigues de M. le Maréchal de *Boufflers*, & vous prie de lui ordonner d'être plus attentif à lui. M. de *Boufflers* eſt reſpecté dans cette armée comme il doit l'être ; il en fit hier la revue, & l'accompagna des diſcours les plus touchans pour les troupes qui ſe ſont diſtinguées dans la derniére action.

LETTRE VI.

DE M. LE DUC D'ANTIN.

Ce 28. Août.

MAdame, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai demandé ce matin au Roi la permiſſion de faire juger mon procès d'Epernon, arrêté depuis ſi longtems par une lettre de cachet. J'ai repréſenté à S. M. que j'étois le ſeul de ſes ſujets à l'égard duquel il ſe ſervit de ſon autorité. J'ai ajouté, que ſi je pouvois eſpérer qu'il voulût bien me donner de nouvelles lettres, je renonce-

rois de bon cœur à mes prétentions. Malgré l'ancienneté du Duché d'Epernon, je préfére une grace de ſa main à tous les avantages du monde. Je vous dois tout, Madame : c'eſt par vous que je ſuis le plus heureux homme de France : achevez votre ouvrage, en faiſant la fortune de ma Maiſon : il ne me reſte plus que cela à déſirer : & dans ce pays-ci vous ne trouveriez pas beaucoup de gens qui vous tinſſent quitte à ſi bon marché.

LETTRE VII.

DE M. LE DUC DE LA FEUILLADE.

MAdame, pardonnez-moi la liberté de vous importuner encore d'un mot de lettre. Je ne puis me refuſer la ſatiſfaction de vous aſſurer de la reconnoiſſance infinie que j'ai de toutes vos bontés. Je ne préſenterai point mon Mémoire au Roi : mes amis pourront m'accuſer d'une négligence inexcuſable : mais j'eſpére que vous travaillerez à ma juſtification : & l'on peut, ſans rougir, ſouffrir quelque tems un pareil deshonneur. Enfin, Madame, je comprens qu'il faudroit

que

que j'eusse bien envie de m'égarer, pour ne me pas laisser conduire par un guide comme vous, puisque je suis assez heureux pour que vous vouliez bien être touchée de mes malheurs au point de vous y intéresser. Je ne serai point impatient, & ma conduite ne mettra point d'obstacle à la volonté que vous avez de me servir. Trouvez bon seulement, que je soupire après le séjour de Marly; tous ceux qui y vont ne sont pas des élûs: mais du moins il n'y va point de reprouvés: & dans ma situation, j'envisage cet état comme un état de perfection. Si j'osois, Madame, je vous attendrois à votre porte, le premier jour que vous irez à St. Cyr, pour me jetter à vos pieds, & vous remercier de ce que vous avez entrepris de me rendre la vie.

LETTRE VIII.

DE M. LE MARECHAL DE BOUFFLERS.

A Versailles, ce 28. *Juin* 1710.

MR. le Maréchal de *Joyeuse* est à l'extrémité: & on dit qu'il ne peut en revenir. Sa mort laissera le Gouverne-

ment de Metz vacant. M. le Maréchal d'*Harcourt* l'a demandé au Roi dès cet hyver, sur les bruits qui s'étoient répandus que M. le Maréchal de *Joyeuse* étoit mort d'apoplexie en Province. Je ne vous dis rien, Madame, du mérite distingué de M. le Maréchal d'*Harcourt :* il vous est connu : mais peut-être ses besoins ne vous le sont pas. Je puis vous assurer qu'ils sont très-grands & très-pressans : & comme il n'est pas ici pour les représenter lui-même au Roi, j'ose vous supplier de lui donner cette nouvelle marque de votre estime & de vos bontés, en parlant en sa faveur à Sa Majesté, pour qu'elle ait la bonté de lui accorder ce Gouvernement, au cas qu'il vienne à vaquer.

LETTRE IX.

DU MEME.

Ce 26. Mars 1711.

JE n'ai pu encore, Madame, avoir l'honneur de vous marquer ma vive reconnoissance de la lettre pleine de bonté & de consolation, dont vous m'avez honoré, sur

ſur la perte affreuſe & douloureuſe que je viens de faire. Vous la nommez, Madame, avec raiſon, un coup de foudre : c'en eſt un des plus terribles, des plus accablans, & qui fait le plus ſentir la main de Dieu. Vous me marquez en même tems, qu'après avoir frappé le pére & la mére d'un côté, il les ſoutiendra de l'autre. Nous n'avons pas été long-tems, Madame, ſans reſſentir les effets de cette ſainte confiance, par les nouvelles marques que je reçus hier de la bonté infinie du Roi pour moi & pour ma famille, en voulant bien continuer au ſeul fils qui me reſte, âgé de cinq ans, les mêmes graces, & le Gouvernement général de Flandres, dont le fils que je viens de perdre étoit revêtu. J'ai eu l'honneur d'écrire au Roi pour lui marquer à quel point je ſuis pénétré de ce nouveau & magnifique bienfait. Mais comme je ne puis jamais lui donner qu'une foible idée de ma reconnoiſſance, & de tout ce que je voudrois faire pour la lui prouver dans toute ſon étendue, j'oſe vous en ſupplier, Madame, par toutes les bontés dont vous m'honorez depuis ſi long-tems, vous qui connoiſſez mieux que perſonne au monde le fond de mon cœur & mes ſentimens pour le

le Roi, ajoutez tout ce que je n'ai pû dire : mes actions & ma conduite répondront complettement à tout ce que vous avancerez pour moi.

Après vous avoir fait connoître, Madame, que mon cœur ne demeure en reste sur rien de tout ce que je vous dois, vous êtes adorable de songer à de pauvres affligés plongés dans leur douleur. Rien ne peut plus adoucir nos peines, que votre souvenir. Nous ne pouvons encore profiter des consolations du monde, il faut que celles de Dieu agissent les premiéres.

LETTRE X.

DE M. LE DUC DE RICHELIEU.

Juillet 1711.

JE suis venu exprès, Madame, à Luciennes, pour supplier M. de *Cavoye* de vous faire connoître la peine où je suis sur la santé du Roi, dans un tems si cruel, & dans un tel sujet d'affliction. Je vous demande encore, Madame, un moment d'audience pour lui : il vous expliquera le parti que je prens sur la conduite outrée d'un fils, qui ne peut être cor-

corrigé que par la sageſſe & l'autorité d'un Maitre qui peut venir à bout de tout ce qu'il lui plait.

P. S. Je reçois, Madame, avec toute la reconnoiſſance poſſible la lettre dont vous honorez mon fils, qui n'eſt pas digne de vivre, s'il n'aime la vertu, après la maniére forte & touchante dont vous la lui inſpirez. Cependant M. de *Bernaville*, (*Gouverneur de la Baſtille*) eſt un excellent Prédicateur.

LETTRE XI.

De M. le Marechal de Boufflers.

Boufflers, ce 13. Juillet 1711.

JE n'ai reçu qu'hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois. Vous me ſoutenez, Madame, & vous me redonnez la vie par ces bontés infinies, & ces attentions pleines de charmes, dont vous me comblez. Vous ſeule, Madame, pouvez me ranimer & me donner des forces pour ſoutenir mon triſte état & pour l'adoucir. Tout mon regret eſt de n'avoir ni paroles, ni moyens, pour vous bien marquer ma

ma reconnoiſſance. Recevez, je vous ſupplie, ma ſenſibilité ſans égale, toute la vérité qui eſt en moi, & ma fidélité. Tous les maux dont je ſuis attaqué ſont toujours les mêmes : mes douleurs de poitrine m'avoient donné quelque relâche depuis mon arrivée ici : j'en ai eu des reſſentimens très-vifs depuis deux jours.

L'état de M. le Comte de *Toulouſe* fait aſſurément bien connoître, ainſi que vous me le marquez, l'impoſſibilité d'être heureux dans ce Monde : car il a tout ce qu'il faut pour l'être parfaitement, & il ne l'eſt point : ſa mauvaiſe ſanté lui rend tous ſes grands avantages & tous ſes grands biens inutiles : il ne peut être occupé que de ſes douleurs. Il ſeroit bienheureux, ſi cette humeur, qui le fait ſi cruellement ſouffrir, pouvoit ſe tourner en goutte, & le garantir de ſes autres maux.

Je viens de recevoir une lettre de M. le Duc de *Noailles*, dattée de Sarragoſſe du 28. Juin. Il me marque qu'il n'oſe entrer avec moi dans aucun détail de l'état des affaires de ce pays-là, par le peu de ſûreté des Couriers, dont quelques-uns ont été tués, ou pris en chemin. Mais, ſans me rien dire, je comprens aiſément par ſa circonſpection, que les choſes n'y ſont

ſont pas comme il le déſireroit : & je ſuis ſi prévenu en ſa faveur, & ſi convaincu de ſa ſageſſe, de la raiſon qu'il cherche en toutes choſes, & de la droiture de ſes intentions, entiérement dépouillées de prévention & de tout intérêt particulier, que je ſuis bien sûr qu'il n'y a point de ſa faute au dérangement.

J'ai eu l'honneur de vous écrire en partant de Paris au ſujet de Me. la Ducheſſe d'*Albe* : elle eſt bien digne de compaſſion : elle met toute ſa confiance en vous, la mére des malheureux. Qui l'a mieux éprouvé que moi ?

LETTRE XII.

DU MEME.

Boufflers, ce 17. *Juillet* 1711.

J'Ai appris ici, Madame, avec bien du plaiſir, dans ma ſolitude, l'événement heureux de Flandre. Ils ſont depuis quelque tems ſi rares, que je crois que vous ne trouverez pas mauvais que j'aye l'honneur de me réjouïr avec vous de celui-ci. Par tout ce qui m'eſt revenu de cette affaire, il me paroît qu'elle a été très-bien pen-

pensée & ordonnée par M le Maréchal de *Villars*, & fort bien exécutée par M. de *Gassion* & par les autres Officiers Généraux qui étoient avec lui : enfin c'est un avantage, non-seulement très-agréable, mais très-utile, qui en imposera aux ennemis, & les rendra fort circonspects dans leurs manœuvres pendant le reste de la campagne.

Je me flatte que le Roi est bien persuadé de ma vivacité sur tout ce qui peut être du bien de son service, & de la gloire de ses armes. Oserois-je, Madame, vous supplier de lui marquer combien je suis sensible à cet heureux succès ? Vos bontés, Madame, me soutiennent & me redonnent la vie. Je suis charmé que vous ayez quelques momens de joye, & que ce soit à M. de *Villars* que vous les deviez.

LETTRE XIII.

DE M. LE MARECH. DE MONTESQUIOU.

Devant Marchienne, le 30. Juillet 1711.

MAdame, permettez-moi de vous assurer de mes respects, & que mon neveu

neveu ait l'honneur de vous rendre celle-ci, qui vous apprendra la réduction de Marchienne, plus considérable par le dépôt qu'elle renferme & la valeur de plus de sept bataillons, que par elle-même. J'espère, Madame, que vous serez contente de mes maniéres avec M. le Maréchal de *Villars* depuis le commencement de la Campagne. Je serai bien récompensé, si S. M. en est satisfaite, aussi-bien que des petits services que j'ai pû lui rendre. Rien ne me sera plus sensible que votre approbation, étant d'un très-profond respect, &c.

LETTRE XIV.

DE MAD. LA MARECHALE DE VILLARS.

1711.

LEs bontés, Madame, dont vous avez toujours honoré M. de *Villars*, me font prendre la liberté de m'adresser à vous avec confiance, pour vous dire, que je l'ai vû désirer avec passion de s'approcher de la personne du Roi. Les malheureuses conjonctures feront qu'il n'osera peut-être se mettre sur les rangs, pour avoir

avoir la charge de Capitaine des Gardes. J'ose vous supplier, Madame, de vouloir bien l'aider dans cette occasion. Je tremble que s'il a le malheur d'être oublié par le Roi, cela n'achéve de l'accabler. Les plus grands hommes ne sont rien, si vous ne les faites valoir. Je mande à M. de *Villars* que j'ai l'honneur de vous écrire: voilà le seul pas que je ferai.

LETTRE XV.

DE M. LE DUC D'AUMONT.

Paris, ce 15. Décembre 1712.

MAdame, je me suis présenté plusieurs fois à votre porte pour vous assurer de ma parfaite reconnoissance. Je sçai tout ce que je vous dois: & j'oserois vous dire que j'en suis digne, au moins par les respectueux sentimens qui m'attachent à vous pour toute ma vie. J'espérois, Madame, en prenant congé de vous, recevoir de vos mains l'onction nécessaire pour l'exécution des ordres dont le Roi m'a chargé. Vous sçavez, Madame, que je dois à la bonté que vous avez eu d'entrer dans mon mariage, de longues & de précieuses satisfactions d'esprit: c'est vous qui

qui l'avez béni. Je regarde auſſi la part que je ſuis perſuadé que vous avez à ma miſſion, comme un préſage favorable du ſuccès du Miniſtère qui m'eſt confié, que je répons au Roi d'exercer avec courage & de ſoutenir avec dignité. J'employerois bien volontiers tout ce que j'ai au monde : ce ſeroit une dépenſe dont Sa Majeſté a fait les avances depuis long-tems, tant par les graces particuliéres dont elle m'a comblé, que par les titres qu'elle a mis dans ma Maiſon. Tout ce qui me reſte à déſirer, Madame, eſt qu'il vous plaiſe de placer quelquefois un mot ſur mon attachement à ſa perſonne & ſur mon zèle ardent pour ſon ſervice. Je connois depuis long-tems tous les ſentimens de Sa Majeſté : voilà mes premiéres inſtructions : c'eſt ſur quoi je réglerai ma conduite, auſſi-bien que ſur le deſir que j'ai de mériter la protection particuliére dont vous m'honorez.

LETTRE XVI.

De M. le Marechal de Villars.

Au Camp de Spire, ce 5. Juin 1713.

J'Eſpère, Madame, que vous ſerez contente de notre début de Campagne. Il n'y

n'y a pas eu d'action : mais c'eſt un événement aſſez heureux, malgré tous les obſtacles que l'armée Impériale pouvoit y apporter, de mettre celle du Roi au milieu des Etats des trois Electeurs qui ſont les plus oppoſés à ſes intérêts. Nous prendrons Landau, que nous empêcherons d'être ſecouru. M. de *Dillon* prendra Kayſerlautern : & je compte fort ſur *Albergotti*. Je puis avoir l'honneur de vous aſſurer, que préſentement il y a au moins une grande partie de l'Empire qui eſt très mal ſatisfaite de l'Empereur. Je n'oublierai rien pour indigner toute l'Allemagne contre lui.

LETTRE XVII.

DU MEME.

Devant Landau, ce 20. *Août* 1713.

NOus avons pris Landau, & c'eſt quelque choſe. Le Prince de *Wirtemberg* eſt priſonnier avec ſa garniſon. M. le Duc de *Bourbon* & M. le Prince de *Conti* ont acquis de la gloire : le Prince de *Talmont* a eu une contuſion : *Biron*, le bras gauche caſſé. Pour moi, j'ai grace à Dieu ménagé aſſez heureuſement la gloire

gloire du Roi & de ſes armes. J'eſpè-
re que les ouvertures que M. l'Electeur
Palatin a faites pour la paix ne ſeront pas
rallenties par cette avanture. Que le Roi
oit content, Madame, que vous approu-
viez ma conduite, que votre ſanté ſoit
parfaite, que vous me protégiez toujours,
e ſerai toujours le Général le plus heureux.

LETTRE XVIII.

DE M. LE MARECHAL D'HUXELLES.

Ce Samedi 11.

J'Apprens en ce moment, Madame, la mort de M. de *Mazarin*. Permettez que j'aye l'honneur de vous faire reſſouvenir des bontés que vous m'avez témoignées. Je ne demanderai à S. M. le Gouvernement d'Alſace, que demain à ſon lever, croyant qu'un Courtiſan qui ne ſe montre jamais le ſoir, marqueroit un empreſſement inutile, pour une grace que je n'eſpère que de la bonté du Roi.

LET-

LETTRE XIX.

DE M. LE DUC DE RICHELIEU.

Verſailles. ce 8. Avril 1714.

PAR le compte que M. d'*Oremieulx* vous rendra, Madame, du bon état où ſont mes affaires par les ſoins de M. *Rouillé* & par les ſiens, vous pouvez juger de l'extrême reconnoiſſance dont je ſuis pénétré de vos bontés, puiſque je vous dois le ſoin qu'ils ont pris de démêler un cahos auſſi affreux que celui où elles étoient. Comme mon expérience m'apprend, Madame, que cette même bonté à mon égard eſt ſans bornes, & vous fait entrer dans tout ce qui me regarde, trouvez bon que je vous expoſe la ſeule choſe qui m'occupe à préſent pour finir mes jours tranquillement. C'eſt l'établiſſement de ma fille. Outre la tendreſſe paternelle, ma conſcience m'y ſollicite. Il faut prévenir par un mariage toutes les diſcuſſions d'intérêt entre Mlle. de *Richelieu* & M. de *Fronſac*, & couper court à des procès éternels. J'ai jetté les yeux ſur un ſujet dont la naiſſance ne me laiſſe rien à ſouhaiter, ſur le fils

fils de M. & de Me. *du Châtelet* : garçon de vingt-cinq ans, âge assorti à celui de ma fille qui en a vingt-six : des mœurs, de la réputation parmi les braves, & des amis parmi les sages. Le séjour que mon fils a fait à la Bastille, me l'a fait connoître & estimer. Cette idée n'a pas été plutôt formée, que j'en ai parlé moi-même à Me. *du Châtelet*, qui a reçu ma proposition avec toute la politesse que je pouvois attendre, & qui avec une bonne foi, si digne d'une femme de son caractère, m'a répondu qu'elle craignoit que le peu de bien qu'auroit son fils, ne me fit changer un projet qu'elle regardoit comme le bonheur de sa vie. La mienne, Madame, ne peut être longue : c'est donc ici la dernière grace que je vous demande : & c'est ma dernière importunité. Il s'agit de demander au Roi la survivance du Gouvernement de Vincennes pour le fils de M. *du Châtelet :* ce sera une bonne œuvre, une œuvre digne de vous : vous me lierez avec une famille pleine de piété, dans le sein de laquelle je finirai paisiblement le peu de jours qui me restent : vous connoissez assez la mienne pour sçavoir que je ne puis en attendre que des chagrins. Un homme infirme, & presque deshabi-

tué de parler & d'entendre, ne peut aller directement au Roi l'entretenir de ſes affaires. Je me conſole de cette difficulté, ſi vous voulez dire en deux mots de converſation, ce qu'un apoplectique, tel que moi, ne diroit pas en deux heures de tems. Souvenez-vous, je vous ſupplie, de tout le reſpect, & ſi je l'oſe dire, de toute l'amitié que je vous ai vouée, depuis que je vous connois. N'en oubliez point la datte. Vous ſçavez que votre élévation n'a pû ajouter ni à ma vénération ni à mon attachement. Pardon, Madame, ces expreſſions trop familiéres m'échapent malgré moi: mais en vous rappellant une époque aſſez ancienne, je ne crois pas vous en rappeller une déſagréable. Je ne puis oublier ce que j'ai toujours admiré en vous: j'ai admiré que vous ayez toujours été plus touchée des ſentimens, que du reſpect que vous avez inſpiré à ceux qui ont eu le bonheur d'être dans votre commerce. Voici une occaſion, Madame, de mettre le comble à tout ce que vous avez jamais fait pour moi, en rendant ma fille la plus heureuſe créature du monde. Elle a aſſez de mérite, pour que vous ne puiſſiez vous repentir de lui obtenir un tel bienfait. Comme elle a été élevée dans un

Cou-

Couvent, elle a une piété solide. Vous la mettriez dans une famille à couvert de toutes les dissipations du monde; & Dieu, qui est votre motif en tout, seroit votre récompense. Je vous demande cette grace avec une confiance qui fait toute la joye dont je puis être capable: j'en mourrai de plaisir. J'ai déja un pied dans la fosse, je voudrois y descendre avec cette derniere marque des bontés du Roi. Le desir de mon fils n'est pas moins vif que le mien pour cette alliance. Vous avez commencé votre vie dans la société d'un homme dont l'admiration n'a jamais été alterée: faites que je finisse la mienne avec ce gage de votre amitié constante. Il est vrai que mon respect pour vous étoit imité par tous ceux qui étoient admis dans cette société, dont vous faisiez les délices. Mais il a été gravé dans mon cœur en caractères plus distingués, que dans tout autre: & sans prévoir la grandeur que la Providence vous destinoit, je vous considérois, comme si je l'avois prévue. Je repasse avec plaisir ces derniéres années, passées avec vous; elles font la consolation de celles que j'ai à passer encore. Vous m'auriez accordé alors ce que je vous demande aujourd'hui:

& vous me l'accorderez, Madame; car votre cœur n'eſt point changé. Je retrouve dans le mien toute la vivacité de mes deſirs, malgré la peſanteur de mon corps? & je ſuis ranimé par l'eſpérance.

Vous avez donné un Régiment à mon fils, vous lui avez donné des mœurs en entrant dans mes vûes de douceur & de ſévérité, vous l'avez bien mis dans l'eſprit du Roi: il vous doit tout: ſans vous, il eût été, bien des années, Capitaine & libertin. Ne ferez-vous rien pour ma fille?

LETTRE XX.

DU MEME.

A Paris, ce 19. *Avril* 1714.

VOtre lettre, Madame, eſt pleine de ſenſibilité. J'ai verſé des larmes de joye: & comment réſiſter aux charmes dont vous accompagnez les graces que vous faites? Vous faites mon bonheur: & quand je ſuis honteux de vous importuner, vous m'invitez à vous importuner encore: mes vœux ſont remplis, & vos bontés pour moi ne ſont pas encore épuiſées. Je ſens vivement un procédé ſi généreux,

néreux. Que n'ai-je de la ſanté ? je volerois où vous êtes, pour vous dire tous les ſentimens d'un cœur, qui eſt la ſeule partie ſaine de moi-même.

LETTRE XXI.

DE MAD. LA DUCHESSE DE RICHELIEU.

Paris, ce 23. Août 1714.

MAdame, j'ai eu l'honneur de vous écrire cet hyver : vous m'avez fait la grace de me répondre que vous me plaigniez, & que vous n'aviez aucune part à ce qui s'étoit paſſé, que celle que vous preniez à ce qui regardoit M. le Duc de *Richelieu* que vous honoriez de votre amitié depuis long-tems. Permettez moi, Madame, de vous rendre compte de l'état actuel des choſes. Avant ſa derniére apoplexie, il eſt venu deux fois chez moi, dans le tems que je l'eſpérois le moins : il me parut fort touché de l'injuſtice qu'on m'avoit faite, & de tous les diſcours qui ont été répandus, ſans qu'il y ait donné lieu, quoiqu'ils ayent été dits en ſon nom. Il ne pouvoit aſſez me répéter qu'il avoit été trompé : & depuis que ſa ſanté eſt re-

venue, il eſt dans les mêmes ſentimens. Il paroit fort occupé de ſon ſalut : il approche ſouvent des Sacremens avec un eſprit de pénitence & de recueillement : il m'a déja dit pluſieurs fois qu'il étoit dans le deſſein de venir loger dans ma maiſon au fauxbourg St. Germain. Oſerois-je vous ſupplier, Madame, de me faire ſçavoir ce que je dois faire ?

Il vous demande par ma bouche votre protection pour le Couvent de la Préſentation, dont Me. de *Richelieu* ſa fille eſt Prieure. Vous avez eu la bonté, Madame, de lui accorder une lotterie : mais elle n'a pas ſuffi : les bâtimens menacent ruine. Il ſe trouve un fonds de lots non reclamés. Me. la Princeſſe les a demandés au Roi pour les Enfans-Trouvés. Mais la maiſon de la Préſentation eſt dans un plus grand beſoin. C'eſt une bonne œuvre que je vous propoſe, à vous, Madame, qui ne vivez que de cela.

LETTRE XXII.

DE M. LE MARECHAL DE VILLARS.

1714.

LEs bontés dont vous m'honorez, me permettent d'eſpérer, Madame, que vous ne déſapprouverez pas la liberté que je prens de vous demander l'honneur de votre protection dans l'extrémité où l'on dit M. de *Beauvilliers*. Vous avez bien voulu me dire, que je devois me trouver le plus heureux de tous les hommes, par les ſervices que j'ai rendus au Roi & dans la guerre & pour la paix: & cela, après m'avoir mis en état de les rendre, en me ſervant auprès de lui. C'eſt par ces ſervices, & par ces emplois, que l'on peut eſpérer l'honneur d'entrer dans le Conſeil de nos Rois, & j'oſerois me flatter de la place de M. de *Beauvilliers*, ſi vous aviez la bonté de penſer qu'outre ces ſervices de guerre, la derniére négociation dont le ſuccès a été aſſez heureux, eſt la troiſiéme dont le Roi m'a fait l'honneur de me charger.

LETTRE XXIII.

DE M. DE MONTMORENCI-TINGRI.

Valenciennes, ce 17. Octobre 1714.

MAdame, votre piété ſeule peut excuſer la liberté que je prens de vous importuner. Si vous ſçaviez l'état où eſt réduit le Chapitre des Dames Chanoineſſes de Denain, vous leur accorderiez votre protection: car y a-t-il un bien que vous ayez pû faire & que vous n'ayez pas fait? Des Dames de cette naiſſance, recommandables par leur piété & par leur bonne conduite, expoſées à la miſére, hors d'état de continuer le ſervice divin ſuivant la fondation d'une Princeſſe de France, m'ont paru dignes de vos bontés, d'autant plus que ce n'eſt pas leur mauvaiſe conduite qui les a réduites où elles ſont, mais les malheurs de la guerre. Je les ai vûes de près, & j'oſe vous aſſurer, Madame, que ſans les graces du Roi & ſans votre puiſſante protection, cet illuſtre Chapitre ne ſe pourra jamais remettre. Nous eſpérons que vous en ſerez la Reſtauratrice: ce qui eſt bien digne

de

de vous. S. M. a eu la bonté de considérer les pertes que les Dames Chanoinesses de Maubeuge ont faites, & de les honorer de ses bienfaits. Celles-ci n'en sont pas moins dignes. Ce sont les deux seuls Chapitres en ce pays-ci dans les terres de la nomination du Roi: & ce sont des établissemens si beaux, si utiles pour les gens de condition, que toute la Noblesse de la Province ose espérer que S. M. voudra répandre ses graces pour soutenir ces Dames. Mais c'est sur vous, Madame, que l'on fonde l'espoir principal de cette action, qui ne sera point indigne d'avoir place dans toutes les grandes que vous avez faites pour le bien du Royaume, & en particulier pour la Noblesse, dont le souvenir & la reconnoissance dureront à jamais.

LETTRE XXIV.

De M. le Marechal de Tallard.

Ce 21. *Novembre* 1714.

Madame, j'ai attendu que votre santé fût rétablie, avant que de vous répondre.

Vous ne ſçauriez douter de ma ſenſibilité: & plût-à-Dieu que vous puſſiez connoître juſqu'où va ma reconnoiſſance!

Je demeurerai dans un ſilence entier, puiſque vous le jugez à propos: je ſouhaite qu'il ait le même ſuccès que celui de M. le Prince de *Rohan.*

Mais, Madame, s'il s'eſt tu, Me. d'*Epinoi*, en preſſant pour elle, preſſoit pour lui.

J'avoue que je croyois être dans la même conſéquence, après ce que le Roi m'a fait l'honneur de me dire.

Je me ſuis trompé: & je le ſerai encore, ſi je réuſſis en ne diſant mot, à moins que votre protection ne détermine le Roi, & que vous n'y ayez une attention ſuivie.

Achevez votre ouvrage, Madame: je vous dois la dignité que j'ai: & le fleuron eſſentiel qui y manque ne peut y être mis que par vous.

C'eſt véritablement que je penſe cela: & ſi vous m'abandonnez, la ſuite ne ſera que trop voir que j'ai raiſon.

LET-

LETTRE XXV.

DU MEME.

Ce 1. Janvier 1715.

L'Hyver, Madame, m'interdit la porte des Egliſes pour ne vous y pas arrêter.

Le Suiſſe me refuſe impitoyablement celle de votre antichambre.

Je ſuis donc forcé de recourir à la plume. Mais de quelle expreſſion me ſervir pour vous dire toute l'étendue de ma reconnoiſſance ?

Vous dire que je préfére la marque de bonté que vous me donnez à toutes les dignités du monde, ne répond point à mon gré à tout ce que je ſens.

Je me tais donc, & vous laiſſe à juger de ce que penſe un homme ſenſible, quand il reçoit une preuve de la protection, &, ſi j'oſe dire, de la bienveillance d'une perſonne comme vous.

Les reſtes de ma vie ſeront conſacrés à vous honorer.

LETTRE XXVI.

DE M. LE DUC DE RICHELIEU.

Paris, ce 6. Janvier 1715.

J'Aurois bien ſouhaité, Madame, de ne vous point fatiguer d'un ſujet de peine & d'inquiétude que j'ai eu avant ma ſeconde apoplexie. J'eus l'honneur de vous écrire que j'avois été trompé, & que je me tirerois mieux de ces deux attaques que du tort que M.... avoit fait à ma bourſe & à mes affaires. Il faut préſentement, Madame, vous expliquer ce tort. Il m'a fait ſigner pluſieurs actes & diſpoſitions de mort, qu'il m'apporta tout dreſſés, par un deſquels il s'eſt fait donner vingt mille francs. J'avois peine à ſigner un pareil acte, ne le pouvant faire en l'état de mes affaires: mais M.... qui étoit préſent, me dit de ſigner, & me recommanda fort le ſecret, & s'eſt rendu le dépoſitaire de tous ces actes qui me parurent très-ſuſpects. Après y avoir réfléchi, j'ai écrit à M. *Rouillé*, Conſeiller d'Etat, pour le prier de les redemander à M.... Il l'a fait, & lui a montré ma lettre: mais

mais il l'a refusé, & lui a dit que c'étoit un dépôt qui ne paroitroit qu'après ma mort. J'ai écrit à M.... & lui ai redemandé mon dépôt, le priant de me faire justice lui-même, sinon, que je ferois obligé de la demander: & je lui ai envoyé copie de ce que je lui ferois signifier. Il répondit que le lendemain il me feroit réponse, ce qu'il n'a pas fait. Je lui ai tenu parole, & je vous demande, Madame, la grace d'en rendre compte au Roi. Les courtisans sont suspects pour dire la vérité, & sur-tout d'un absent qui prêt à paroitre devant Dieu est un homme que l'on ne compte plus pour rien. Ma santé est aussi bonne que je puis l'espérer; je ne desire la vie, Madame, que pour l'employer chrétiennement, & pour vous respecter plus long-tems. J'ai le cœur pénétré de reconnoissance de vos infinies bontés: & je vous suis dévoué jusqu'au dernier soupir.

P. S. Je vous prie de seconder les intentions droites que j'ai de payer mes créanciers: sans vous je ne puis rien: avec vous je puis tout.

* * *

LET-

LETTRE XXVII.

DE MAD. LA DUCHESSE DE RICHELIEU.

Ce 15. Janvier 1714.

MAdame, le triſte état où je me trouve, dans la ſéparation de tout ce qui m'eſt cher, me fait croire que vous ne deſapprouverez pas que je vous ouvre mon cœur. J'ai ſouffert ſans murmure tout ce qu'on a dit contre moi, quoiqu'il me fût aiſé d'y oppoſer des preuves ſans replique. Me. de *Cavoye* a prononcé votre nom : il eſt trop reſpectable, & je vous ſuis trop dévouée, pour ne m'être pas ſoumiſe dans le moment. Serois-je aſſez malheureuſe, pour que mon innocence ne vous fût jamais connue? Je ſerai donc privée d'avoir l'honneur de me préſenter à votre porte! & le nom que vous avez agréé que j'euſſe & que vous honorez de votre protection m'ôtera-t-il celle que vous accordez à toutes celles qui font leur poſſible pour s'en rendre dignes? Ma fille a les mêmes ſentimens, Madame : elle & moi conſerverons toute notre vie le profond reſpect, &c.

LET-

LETTRE XXVIII.

DE M. LE DUC DE FRONSAC.

LA douleur, Madame, dont je suis pénétré, me met au désespoir. Je suis exposé par mon âge à faire des fautes: je n'ai ni pére, ni mére, ni parent en état de les réparer: & si vous n'avez la bonté de m'en servir, & d'avoir pitié de moi, je me trouve absolument abandonné. Je n'avois que M. de *Cavoye* qui s'intéressât pour moi: & il ne veut plus en entendre parler. J'ai une crainte mortelle d'avoir déplu au Roi: ce qui seroit pour moi le comble des malheurs. Je suis prêt à réparer tous mes torts de toutes les maniéres les plus sévères: mais je vous supplie, Madame, que je ne sois point perdu dans le public, & que M. de *Cavoye* veuille bien continuer à m'assister de ses conseils. Je suis si vivement touché de l'état où je suis, & je me conduirai si bien, qu'il n'aura jamais aucun sujet de plainte. Au nom de Dieu, Madame, soyez encore pour cette derniére fois ma caution: & daignez rappeller vos anciennes

nes bontés pour mon pére & pour moi dans la ſituation cruelle & malheureuſe où je ſuis. Croyez, Madame, qu'il faut que je ſois bien ſûr de moi-même pour donner une parole authentique de ma ſageſſe à venir à une perſonne comme vous. Je ne puis vivre heureux, ſi je n'ai les bonnes graces du Roi & les vôtres. Si vous ſçaviez l'état où je ſuis, je vous ferois pitié.

LETTRE XXIX.

DE M. LE DUC DE RICHELIEU.

A Vincennes, ce 13. *Septembre* 1715.

LA lettre que je viens d'avoir l'honneur de recevoir de vous, Madame, m'a fait plus d'impreſſion que vous ne ſçauriez imaginer. Le reſpectueux attachement que j'ai pour vous, la reconnoiſſance que je dois à tant de bontés, toutes ſortes de raiſons m'engagent à changer de conduite. Je vous proteſte que je viens de me défaire de ma petite maiſon & que je n'en aurai jamais. Et pour vous prouver, Madame, que je veux auſſi m'éloigner de Paris, je vai m'établir avec

ma

ma femme à Ruel pendant que le Roi ſera à Marly. Pardonnez moi, Madame, l'extrême liberté que je prens d'oſer vous envoyer la lettre que j'écris au Roi, par où je le prie à genoux qu'il me permette de lui aller faire de Ruel quelquefois ma cour, car j'aime autant mourir que d'être deux ou trois mois ſans le voir. Je ne me laſſerai jamais, Madame, de vous remercier des extrêmes bontés que vous avez pour moi: je me croirois deshonoré ſi je ne profitois des bons conſeils que vous me donnez. Je vous demande, au nom de mon pére, de m'obtenir la grace que je demande au Roi: n'être pas bien dans ſon eſprit eſt ce qui me touche le plus. M. de *Cavoye* vous rendra compte exactement de ma conduite: il ne me ſera certainement pas de quartier, quand il la croira mauvaiſe. Il y a eu dans mes fautes plus d'étourderie que de malice. Je n'ai que dix-neuf ans: & il eſt aiſé de voir que l'âge corrigera bien des défauts. Je vous ſupplie de ſonger auſſi, que je ſuis un pauvre orphelin, qui n'ai plus d'autre aſile que la Cour, d'autre ſoutien que vos bontés.

LET-

LETTRE XXX.

DE M. LE MARQUIS DE CAVOYE.

Verſailles, ce 28. Avril 1715.

MR. le Duc de *Fronſac*, que vous ſçavez ſi bien aimer & ſi bien punir, continue à bien faire depuis les paroles qu'il vous a données : il a un ſi grand regret d'avoir déplû au Roi & à vous, Madame, que ſa vive douleur lui tient lieu de pénitence. Je vous conjure donc de ne le point abandonner, & d'employer toutes vos bontés pour le faire aller à Marly ; ce ſera pour lui une grande conſolation. Trouvez bon, Madame, que je finiſſe par vous faire reſſouvenir de M. de *la Feuillade* qui me fait une grande pitié. Vous avez toujours le cœur ſi compatiſſant, qu'on ne peut s'empêcher de recourir à vous. Vous me fîtes eſpérer la derniére converſation que j'eus avec vous, que vous ne ceſſeriez de lui rendre vos bons offices auprès de S. M. Nous n'oublierons jamais, ma femme & moi, que vous m'offrites d'engager Maintenon pour me faire grand Maréchal des logis.

Nous

Nous nous rappellons avec un charme infini des bontés qui nous sont si glorieuses.

LETTRE XXXI.

DE M. DE MARECHAL DE TALLARD.

MAdame, recevez, s'il vous plait, ici mes très-humbles remercimens du mot que vous me fites l'honneur de me dire hier. Rien n'égale vos bontés: rien n'égale ma reconnoissance.

J'attendrai le succès de ma priére avec tranquillité: je n'ajouterai aucune nouvelle démarche à celle que j'ai faite, que quand vous m'ordonnerez de le faire, sans que je vous importune sur le tems. Vous m'avez accordé votre protection pour me faire Chevalier de l'Ordre. J'en ai ressenti les effets quand j'ai été Duc. Vous achéverez, Madame, quand il vous plaira, de me mettre au rang de tous mes camarades. Pour moi, je ne songerai toute ma vie qu'à marquer au Roi & à vous la reconnoissance de ce que je dois à l'un & à l'autre: trop heureux, Madame, si vous êtes aussi persuadée de mes sentimens là-dessus que je le mérite.

LET-

LETTRE XXXII.

DU MEME.

COmme il n'y a perſonne ici, Madame, de tous les concurrens & de tous les obſervateurs, j'ai profité dès aujourdui de la liberté que vous m'avez rendue. J'ai eu l'honneur de parler au Roi, quand il eſt revenu de chez vous. J'ai expliqué mes raiſons le mieux que j'ai pû. Ses réponſes ont été les mêmes qu'il me fit il y a deux ans : & hors de m'accorder ſur le champ, il ne pouvoit rien ajouter à ce qu'il eut la bonté de me dire au mariage de mon fils. Tout eſt entre vos mains, Madame, j'en attens tout. L'anxieté où je ſuis, égale ma ſoumiſſion : c'eſt tout dire.

Mille, & mille pardons, Madame, de tant d'importunités. Je reçois tant de marques de vos bontés, que je n'en parle plus, parce que je ne ſçaurois trouver de terme qui me ſatisfaſſe.

En apportant cette lettre, Madame *Cholet* m'a remis celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne crois rien

rien de fait : mais quand tout manqueroit, Madame, je ne me croirois pas engagé à moins de reconnoissance. Vos bontés valent plus que des Dignités.

LETTRE XXXIII.

DE M. LE DUC D'ALBRET.

De Paris, le 27. Juin 1714.

MAdame, me seroit-il permis de vous témoigner ma très-vive, ma très-respectueuse, ma très-sincère reconnoissance, de ce que vous avez bien voulu entrer en matiére sur mon chapitre, avec une Dame que vous aimez, & qui m'honore de ses bontés? Elle connoit presque aussi bien que moi tous mes malheurs, & n'en ignore pas les auteurs, que par respect je dois taire, & tairai toute ma vie. J'ai tout lieu de croire que Paris est bien disposé en ma faveur & me rend justice, en me plaignant sans me blâmer. Je craignois que la vérité allant difficilement où vous êtes, Madame, vous ne vous fussiez laissé entraîner à quelque prévention : mais vous sentez mon état, & celui où je peux encore me trouver : rien n'est

n'eſt plus conſolant pour moi. J'ai eu le malheur de perdre M. le Dauphin & Me. la Dauphine, qui par pur zéle pour la vérité & pour l'innocence, m'avoient promis très-ſérieuſement leur protection: j'eſpérois avec un tel ſecours être aſſez heureux pour me rapprocher du Roi, & en être aſſez connu pour qu'il me trouvât bien différent du portrait, que plus d'une fois on lui a fait de moi aux dépens de la vérité, & même de la vraiſemblance. Cette protection m'ayant manqué, je vous avouerai, Madame, que je me ſuis trouvé preſque anéanti, & que content intérieurement de moi-même & de l'eſtime du public, je me ſuis abandonné à la Providence. Vos bontés, Madame, me tireroient aiſément de cette profonde mélancolie: & je vous proteſte que ſi votre généroſité, mes malheurs, ma conduite, ou mon nom me donnoient quelque part à votre eſtime, je me tiendrois fort dédommagé des biens de la fortune, que pourtant je ne refuſerois pas, ſi je les obtenois par votre puiſſante protection: vous la devez, en vérité, aux ſentimens pleins de reſpect & de vénération avec leſquels &c.

LET-

LETTRE XXXIV.

DE M. LE MARECHAL DE TALLARD.

REGARDEZ, s'il vous plaît, Madame, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire comme un compte que j'ai cru devoir vous rendre, & non comme la suite d'une prétention. Il faudroit, Madame, que je fusse devenu fou pour en avoir de nouvelles, je ne dis pas en cette occasion, mais de ma vie. Comblé des graces du Roi, au-delà de toutes mes espérances, je ne dois plus avoir d'autre objet que de lui marquer l'étendue de ma reconnoissance: & en vérité, Madame, ce sont des sentimens gravés dans le fond de mon cœur. Il faudroit un volume pour vous mettre au fait de ce qui s'est passé. En gros, ce que j'ai eu l'honneur de dire au Roi n'a point été une demande: ç'a été la simple exposition de l'avis de M. le Procureur-Général, sans insister, répétant à tout moment que je ne demandois rien, & que j'étois comblé. Cela est bien éloigné, Madame, de ce qu'il me paroît que vous avez pensé. L'envie d'abréger, Madame, fait que je supprime tous

tous les détails qui justifieroient ce que j'ai l'honneur de vous dire. Le Roi en sera éclairci lui-même par la diligence que je vai faire pour hâter l'expédition des Lettres patentes au nom de mon fils.

P. S. Quelque ménagéres que soient les Dames de *St. Louis*, elles doivent avoir présentement besoin d'épingles d'Angleterre, & je ne veux point laisser prescrire le droit que vous m'avez donné de les fournir.

LETTRE XXXV.

DU MEME.

CETTE peur de vous importuner, Madame, qui ne m'abandonne jamais, m'a empêché de vous rendre compte d'une conversation que j'eus hier avec le Roi. Mais le remors dont je suis tourmenté, depuis ce tems-là, de vous laisser ignorer quelque chose de ce qui regarde votre ouvrage, l'emporte sur ma retenue. J'ai cherché, dans tous les registres de Paris, quelque exemple qui pût donner lieu à la bonté qu'avoit S. M. d'agréer que la Pairie dont il vient de m'honorer, passat sur ma tête, avant

avant que de retourner à mon fils. Je n'en ai trouvé aucun: & j'eus l'honneur de dire au Roi en lui en rendant compte, que je ne demandois plus rien là-dessus, par rapport à moi; mais qu'en cas qu'il y trouvât plus de convenance pour lui, d'avoir un homme de quelque expérience dans le Parlement, au lieu d'un jeune homme, qui, avec toute la bonne volonté du monde, n'en pouvoit avoir encore, j'étois en état de lui fournir un expédient que m'avoit donné M. le Procureur-Général. Il m'ordonna de le faire: c'en est le précis, Madame, que je joins ici, pour que vous soyez instruite de ce qui s'est passé. Je ne veux me conduire que d'après vos sages conseils. Oserois-je avouer, Madame, que si quelque chose me console d'abuser de votre loisir, c'est la joie que je ressens d'avoir une nouvelle occasion de vous assurer d'une reconnoissance que je ne sçaurois pourtant bien exprimer?

MEMOIRE.

MR. le Procureur-Général dit que si le Roi veut faire passer la Pairie sur ma tête, pour n'aller à mon fils qu'après ma mort, il n'y a qu'un expédient solide: sçavoir, de créer une terre que j'ai

dans le voiſinage du Duché d'Hoſtun, en Duché & Pairie, parce qu'il n'y a point de Pairie ſans Duché; qu'il ſoit dit dans les lettres-patentes de création, que c'eſt à condition qu'après ma mort elle ſera réunie à ladite Duché d'Hoſtun, & que les deux ne feront qu'une ſeule Duché indiviſible. Par-là, ces deux Duchés qui ſubſiſtent à la vérité pendant ma vie, ne font qu'une après moi, parce que le même pouvoir qui les érige, en éteignant une dans les propres lettres d'érection, elles ne peuvent par conſéquent être regardées que comme un moyen de faire paſſer la Pairie à moi. Il ajoute qu'il n'y a point de multiplication de rang, attendu que je ſuis déja Duc, & que la choſe eſt ſans conſéquence, parce que c'eſt un cas ſingulier, & qui n'arrivera peut-être jamais.

LETTRE XXXVI.

DE M. D'ARPAJON.

à Paris, ce 28. *Juillet* 1715.

MAdame, je n'aurois jamais oſé prendre la liberté de vous écrire, ſi ce n'étoit

n'étoit pour avoir l'honneur de vous informer, que M. le Duc de *Noailles* & moi finimes hier le marché du Gouvernement du Berry, que tout eſt réglé & ſigné, de la maniére que M. le Chancelier l'avoit trouvé convenable pour la sûreté des uns & des autres. Il ne me reſte plus qu'à vous ſupplier très-humblement de vouloir bien m'accorder l'honneur de votre protection, & regarder toujours ce Gouvernement de même que ſi M. le Duc de *Noailles* en étoit encore le Gouverneur. Je vous demande en grace de trouver bon que le jour que le Roi me permettra d'aller à Marly, pour remercier S. M. de l'agrément de cette charge & du brevet de retenue, je puiſſe avoir l'honneur de vous faire la révérence & vous aſſurer &c.

LETTRE XXXVII.

DE M. LE MARECHAL DE TESSE'.

à Paris, ce 16. Septembre 1715.

VOtre ſouvenir, Madame, eſt un bien que j'ai recherché & dont je rapprocherois les moyens, ſi ce n'étoit pas

une ſorte de vanité de ſe l'attirer. Votre détachement du monde & votre vertu ne vous laiſſent peut-être pas connoître ce rafinement de l'amour-propre, qu'il me ſemble que je trouverois en moi, ſi j'oſois vous donner de tems en tems quelque témoignage de mon reſpect. Je me trouve, Madame, bien des défauts, mais je n'aurai jamais celui d'être ingrat.

Voici même un nouveau moyen de vous avoir une nouvelle obligation. J'avois une ſœur Abbeſſe dans le Diocèſe de Séez: j'ai eu le malheur de la perdre: & bien que cette maiſon ſoit d'une indigence qui n'ait pas excité le deſir de beaucoup de prétendans, une de mes filles élevée dans cette maiſon a ſemblé la déſirer, & Monſeigneur le Régent a bien voulu me l'accorder. Le premier ſoin de l'Evêque diocéſain a été de m'informer, que non-ſeulement une des Demoiſelles de St. Cyr y ſeroit fort mal à ſon aiſe, mais que cette maiſon ne ſe trouvoit certainement pas en état de la recevoir. J'ignorois, Madame, que ce fût à vous qu'il convint de s'adreſſer pour demander la grace d'être oublié pour cette place de régale. J'en parlai à Monſeigneur le Régent, qui me redreſſa & me dit, qu'il conſentoit de tout ſon cœur à

n'en

n'en point nommer, mais qu'il falloit pour cela concerter sa bonne volonté avec vous, Madame, ou avec M. le Chancelier : j'en ai parlé au dernier, qui m'a dit qu'il étoit nécessaire de voir si Me. la Supérieure de St. Cyr s'abstiendroit de demander cette place : je n'ai point l'honneur d'en être connu, mais je me flatte de l'être encore de vous, Madame.

Il s'agit donc d'oublier, pour cette fois-ci, la très-nécessiteuse Abbaye de Vignas, & je vous demande la grace de cet oubli, dans lequel je ferois au désespoir que le souvenir de mon profond respect fût enseveli.

LETTRE XXXVIII.

DE M. L'ABBE' DE MORNAY (*a*)

Lisbonne, ce 24. Septembre 1715.

MAdame, je n'ai que des soupirs & des larmes pour exprimer l'extrême consternation où me jette le plus grand de tous les malheurs. Dieu qui nous le fait sentir au

(*a*) Alors Ambassadeur en Portugal.

plus fort de ſa colere eſt le ſeul à qui nous puiſſions recourir, & de qui nous devions attendre notre conſolation. Je lui adreſſe mes priéres, Madame, pour qu'il vous conſerve au milieu de la plus vive & de la plus juſte de toutes les douleurs, & je vous ſupplie de croire, que je ſçaurai me rappeller dans tous les momens de ma vie les ſentimens du profond reſpect & de la parfaite reconnoiſſance &c.

LET-

LETTRES
DES MINISTRES
ET DES MAGISTRATS
A MAD. DE MAINTENON.

LETTRE I.
De M. Voisin.

Versailles, ce 3. Juin 1709.

L'Expédient si avantageux que l'on vouloit proposer, Madame, pour abolir tous les billets de monnoye, & pour donner vingt millions au Roi, étoit de convertir les billets de monnoye en billets d'une Banque Royale, & en faire une plus grande quantité. C'est à peu près ce qui avoit été projetté il y a quatre mois. Alors ce projet fut combattu par de bonnes raisons : on prévit que cela ne réussiroit point, & que les nouveaux billets mettroient le

public dans un plus grand embarras, en sorte que l'argent seroit encore plus resserré. Ainsi la proposition ne m'a pas paru mériter d'être portée à M. *Desmarets*, qui n'a pour objet présentement que d'abolir les billets de monnoie par la fabrication de nouvelles espéces.

LETTRE II.

DE M. DE PONTCHARTRAIN.

Ce 10. *Novembre.*

JE reçois, Madame, dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle de Me. de *la Roche-Jacquelin.* J'en avois déja reçu une d'elle sur le même sujet. Je lui ai répondu que la Saintonge étant du département de M. de *Torcy*, c'étoit à lui qu'il falloit s'adresser. Je suis très-fâché, par les bontés, dont je sçai que vous l'honorez, de n'être pas à portée de lui rendre service: mais je n'aime pas à empiéter sur le département d'autrui. M. de *Torcy* a le même empressement pour ce qui peut vous plaire: & je ne doute pas, Madame, que vous ne réussissiez auprès de lui, si vous le

le voulez. Cependant, je ne puis vous diſſimuler que je voudrois que vous ne le vouluſſiez pas. C'eſt une lettre de cachet que Me. de *la Roche-Jacquelin* demande. Cette lettre me paroît d'une nature fort extraordinaire & fort difficile à obtenir: le Roi n'entre pas volontiers dans les affaires particuliéres: & vous ſçavez combien cette répugnance eſt fondée. Je crois donc que tout ce qu'on pourroit faire de plus favorable pour elle, encore ſeroit-ce beaucoup, ce ſeroit de charger l'Evêque & l'Intendant d'examiner & de vérifier les faits que Me. de *la Roche-Jacquelin* allégue de la mauvaiſe conduite du prétendu mari, de leur marquer auſſi d'entendre la famille des deux côtés ſur ce mariage, de tâcher de les concilier, & de donner ſur tout cela leur avis au Roi. Voilà, Madame, tout ce que mes foibles lumiéres peuvent me ſuggérer.

LETTRE III.

DE M. VOISIN.

Ce Jeudi, 1710.

VOus me fites l'honneur, Madame, de m'envoyer hier un homme qui com-

commença par me donner les plus grandes idées & les plus belles eſpérances. Il ſçait que l'argent eſt ce qui nous manque, & il ne me promettoit pas moins que de fournir autant d'or, que la riviére de Seine peut fournir d'eau. L'expreſſion me parut magnifique, & je me ſerois contenté à moins. Il a voulu me prouver la poſſibilité par pluſieurs hiſtoires : & j'aidois ſon récit d'une grande envie qu'elles fuſſent véritables. Cet agréable ſonge n'a duré qu'un quart d'heure. J'ai dit que M. *Deſmarets*, qui n'a pas encore trouvé ce ſecret, & qui en eſt aſſez curieux, ſeroit fort aiſe qu'on le lui indiquât L'homme m'a confeſſé qu'il l'en avoit entretenu, & que M. *Deſmarets* l'avoit renvoyé au Sr. de *Launay*, bon connoiſſeur en or. Ce dernier n'a pû être perſuadé par tout ce qu'on lui a dit, & ne connoit d'or que celui qu'on tire des entrailles de la terre. Après un tel préjugé, je crois que vous ne me conſeillerez pas, Madame, de m'engager à chercher cette Pierre Philoſophale. Sans l'avoir trouvée, on n'a pas laiſſé d'envoyer hier trois cent mille livres à l'armée de Flandre : & je fais cas de cette réalité.

LET-

LETTRE IV.

DE M. D'ARGENSON.

Le 1. Décembre 1711.

LA cérémonie de la derniére lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame, me met dans la derniére confusion, & m'impose l'obligation d'obéir à vos premiers ordres, dont j'avois cru que mon respect ne me permettoit pas de suivre la loi.

J'espére que la jeune Me. de *D.* se laissera enfin gagner aux bons exemples de sa sœur, & que vous serez dans la suite également contente de l'une & de l'autre : j'ose vous assurer que les affaires où vous voulez bien me donner occasion de concourir à votre charité me seront toujours très-chères & très-précieuses : je souhaiterois même qu'elles pussent être plus fréquentes : & quoique les malheurs publics exigent de moi un redoublement de soins & d'attentions, il me restera toujours assez de tems pour l'exécution de vos ordres.

Vos intentions ont été suivies dans les vûes charitables que l'état malheureux des

Carmelites du fauxbourg St. Germain vous a inſpirées. Leur lotterie s'ouvrira demain, & j'employerai tous mes ſoins pour en augmenter le ſuccès. J'eſpére que les Bénédictines de Biſſy auront bientôt leur tour. Leur Supérieure paroit mériter toute l'eſtime & toute la protection dont vous honorez cette Maiſon, ouvrage de votre piété & de ces bontés généreuſes que vous ne vous laſſez point de répandre ſur la Nobleſſe, dont ſans vous l'éducation ne ſeroit pas meilleure que la fortune.

LETTRE V.

DE M. VOISIN.

1711.

IL vint hier au ſoir un Courier de l'armée de Flandre. Les ennemis font un retranchement depuis l'Eſcaut, où ils ſont, juſqu'a Marchienne ſur la Scarpe, pour aſſurer le paſſage de leurs convois: cela marque le deſſein qu'ils ont de demeurer dans le camp qu'ils occupent: on prétend qu'ils font auſſi venir de l'Artillerie. M. le Maréchal de *Villars* a ſa communication

tion assurée avec Bouchain. On ne peut encore décider si les ennemis seront en état d'en former le siége.

LETTRE VI.

DU MEME.

le 24. *Août* 1711.

MR. le Duc de *Mazarin* m'a adressé cette lettre pour vous, Madame. Je crois que vous ne la lirez pas, sans rire de l'épreuve qu'il veut faire faire pendant trois mois dans un Couvent à la Demoiselle qu'il veut épouser, pour sçavoir si elle a vocation pour le mariage. Ce que l'on peut conclure de cette lettre, c'est que le mariage n'est pas encore fait, comme l'on avoit dit, & que M. de *Mazarin* est bien ce qu'on prétend qu'il est. Il se plaint sans cesse d'injustices qui ne sont connues que de lui.

LETTRE VII.

DU MEME.

1711.

VOus ne devez avoir nulle inquiétude, Madame ; s'il s'étoit passé quelque chose, le Courier en seroit arrivé dès hier au soir, ou cette nuit au plus tard : & je crois que M. de *Villars* n'aura pas trouvé le moyen d'exécuter ce qu'il avoit projetté : c'est peut-être parce que les ennemis auront changé la disposition du petit camp qu'il vouloit faire attaquer. Si vous n'aviez pas été en lieu inaccessible, j'aurois eu l'honneur de vous rendre compte d'une visite que j'ai reçue hier de M. le Cardinal de *Noailles*. J'estime toujours que rien n'est meilleur que de finir cette affaire le plutôt que l'on pourra : & M. l'Archevêque de Bordeaux croit que cela se peut. M. le Maréchal de *Boufflers* est bien à plaindre, Madame, dans la perte qu'il vient de faire de M. son fils aîné, qui avoit un Régiment & la survivance du Gouvernement de Flandre ! ces graces avoient été accordées à la personne de M.

de

de *Boufflers :* il a encore un fils : le Roi ne feroit-il pas une action digne de ſa bonté, de prévenir les deſirs & les demandes de ce pére malheureux ? Peu de ſujets ont mieux mérité de lui : ce ſeroit peut-être un ſoulagement dans ſa douleur.

LETTRE VIII.

DU MEME.

Mercredi, Septembre 1711.

IL vient d'arriver un courier de M. le Maréchal de *Villars*, Madame. Vous avez aſſez entendu parler de notre communication avec Bouchain, que l'on croyoit pouvoir maintenir long-tems. Les ennemis l'ont emporté ſans réſiſtance, & il n'eſt plus queſtion de communication : on ne peut comprendre ce qui ſe fait en ce pays-là. Je crois que cette nouvelle touchera fort le Roi. J'avoue que j'en ſuis également ſurpris & affligé : & les ennemis font comme ſi le Roi n'avoit point d'armée.

* * *

LET-

LETTRE IX.

DU MEME.

Ce 17. Septembre 1711.

J'Ai reçu la réponse des deux Evêques de Luçon, & de la Rochelle, Madame : ils me prient d'assurer le Roi & M. le Dauphin de leur soumission & de leur reconnoissance : ils exécuteront de point en point tout ce qui a été réglé, & ils attendent le Mémoire qui doit leur être envoyé pour réformer leur Mandement. On peut espérer que cette affaire finira bientôt.

LETTRE X.

DE M. D'ARGENSON.

Ce 2. Décembre 1712.

MAdame, la police immédiate des prisons ordinaires appartient à Mrs. du Parlement, & je n'y puis rien. Il est vrai que les Géoliers s'y font payer le plus cher qu'ils peuvent toutes les commodités

tés qu'ils fourniſſent à leurs priſonniers, & que ceux qui ne ſont pas en état de les acheter ſont fort miſérables. Je crois même qu'il ſeroit digne de la juſtice & de la charité du Roi de remettre à ces Geoliers une redevance annuelle de deux mille & tant de livres, qui ne ſe paye que depuis quelques années, & dont ils ſe font un prétexte pour traiter leurs priſonniers avec plus de ſéchereſſe & d'auſtérité.

A l'égard de ceux qui ſont à la Baſtille, à Vincennes, à Charenton, à St. Lazare, par ordre de S. M., je puis & je dois vous aſſurer qu'ils n'ont rien à ſouhaiter pour la nourriture & pour le vêtement. J'ajouterai que les Commandans de Vincennes & de la Baſtille ont pour les leurs des attentions charitables qui vont fort au-delà de ce qu'on pourroit leur propoſer ou leur preſcrire. Je ſçai même, par les fréquentes viſites que j'y fais, qu'à la moindre maladie, on leur donne tous les ſecours ſpirituels & corporels qui conviennent à leur état : mais la privation de la liberté les rend inſenſibles à tout autre bien, & ſemble autoriſer les plaintes injuſtes & les reproches injurieux dont ils rempliſſent ordinairement leurs Placets

&

& leurs Mémoires, dès qu'ils se trouvent à portée d'en donner. Si celui, dont vous avez bien voulu me faire le renvoi, contenoit des faits plus précis, j'aurois pû m'en servir aussi plus utilement: mais qui peuvent être ces Prêtres & ces Religieux privés de l'usage des Sacremens, dont l'Auteur de cet écrit se plaint si amérement, puisque dans les prisons ordinaires & dans les deux Châteaux destinés aux prisonniers d'Etat, il y a des Confesseurs très-exacts & très-éclairés qui permettent la participation aux Sacremens à tous ceux qu'ils en jugent dignes?

Il sera facile de donner plus d'étendue à la bonne œuvre de Mlle. de *Bois-prunier*, si le succès répond aux espérances que j'en ai, depuis que je travaille sous vos ordres. Deux ou trois Dames du caractére de Me. de *Villefort* n'y contribueront pas peu. Mais les talens & les vertus sont rares à Paris, & encore plus en Province. Cependant les Communautés libres ne peuvent acquérir de réputation & de stabilité, que par le mérite de celles qui y sont admises. Je suis pour toute ma vie avec le plus profond &c.

LET-

LETTRE XI.

DE M. DESMARETS.

Paris, ce 15. Avril 1713.

JE n'ai pû demeurer dans le silence, Madame, après avoir appris la nouvelle du Traité de paix, signé à Utrecht. J'ai pris la liberté de féliciter le Roi sur la conclusion de ce grand ouvrage si désiré & si nécessaire pour ses Peuples. J'ai été tant de fois témoin de vos sentimens & de vos souhaits, que je ne puis douter de la joye que vous en ressentez. Permettez-moi, Madame, de vous en faire mon très-humble compliment. Je suis obligé de dire qu'il étoit tems de finir la guerre, qu'il n'est pas possible de réparer promtement les maux qu'elle a causés, que les finances sont dans un état déplorable, & que ce ne sera qu'avec le secours du tems, avec une volonté constante & bien suivie, & avec une application continuelle à contribuer au soulagement des Peuples, qu'on parviendra à une situation plus heureuse. Quelque besoin que le Roi ait d'argent, ce n'est pas en levant

vant beaucoup sur ses sujets, qu'il en tirera beaucoup. C'est une vérité dont je suis plus convaincu que jamais: & S. M. ne payera jamais ses dettes, si elle ne laisse respirer tous les ordres de l'Etat. Il s'agit à présent de faire jouïr une Nation si soumise & si fidéle, de la gloire, de la consolation, & de l'abondance de la paix. Soyez tranquille, Madame, sur mes sentimens à cet égard: les plans que j'ai à proposer au Roi ne feront murmurer personne: & je me trouve fort heureux de trouver, dans la modération que je me suis prescrite, la gloire du Roi, mes sentimens de François, mes devoirs de Ministre, & le plaisir d'entrer dans vos sentimens, & de vous prouver par-là le respect extrême, &c.

LETTRE XII.

DE M. DE TORCY.

Ce 12. *Janvier* 1714.

JE viens d'envoyer, Madame, à St. Germain un fort honnête homme, appellé le Chevalier de *Laye*, qui va recevoir les ordres de la Reine d'Angleterre, pour lui payer

payer dans le moment qu'elle le voudra, 154000. liv. valant 8000. liv. ſterlings, pour le payement de ſon Douaire.

Comme il eſt aſſuré que les autres payemens ſuivront réguliérement, il doit offrir à la Reine de lui donner à préſent 300000 liv. Il payera, ſi elle le veut, ſix mois du Douaire qui font 481250 liv. Enfin ſi la Reine le ſouhaite, il fournira dès à préſent toute la ſomme dûe pour neuf mois du Douaire, expirés le 25. de Decemb. dernier.

Je voudrois bien, Madame, avoir l'honneur de vous mander d'auſſi bonnes nouvelles de la négociation de la Paix que de celle du Douaire; mais il ne paroit encore aucun Courier, & les deux derniéres lettres, venues par l'ordinaire, n'ont rien appris.

LETTRE XIII.

DE M. DE BONREPAUX.

Fontainebleau, ce 8. Octobre 1714.

MAdame, l'abdication de M. de *Pontchartrain* me met en état de vous demander une nouvelle marque de vos bon-

bontés. J'ai cru, tandis qu'il a été en place, qu'il étoit de mon respect pour le Roi de ne pas demander celle, où un Ministre qui lui étoit agréable ne m'auroit pas vû avec plaisir. Je parle, Madame, de la place de Conseiller d'Etat. M. *Voisin* son successeur pense différemment : il croit non-seulement qu'il est de la gloire du Roi de récompenser ses anciens serviteurs : mais comme il est sans animosité contre moi, il me met au nombre de ceux qui ont mérité quelque chose. Il trouve d'ailleurs qu'il ne me manque rien pour occuper cette place, que j'ai la naissance, les services de toute espéce, & la connoissance générale des affaires qu'il faut avoir pour la remplir dignement. Si dans les bonnes dispositions où il m'a dit qu'il étoit lui-même à cet égard, il sçavoit par un mot de votre bouche ou de votre main, que vous ne croyez pas indigne de votre protection un homme qui est absolument votre ouvrage, je serois plus hardi à demander au Roi une grace où ses Ministres ne me seroient pas contraires, & où vous me seriez favorable ; son estime pour moi se renouvelleroit en cette occasion : & je me verrois par cet effet de

de ſa bonté en état de finir mes jours avec la diſtinction qui convient à mes longs ſervices.

Mes affaires périſſent toujours en languiſſant; manque d'activité, ou de bonne volonté de la part de ceux que le Roi en charge, ſes bonnes diſpoſitions à mon égard me ſont devenues plus d'une fois inutiles. J'oublierai tous mes malheurs, ſi cette affaire peut réuſſir : je préfére l'honneur à tout; & celui-ci me venant de votre main, aura un nouveau prix à mes yeux.

LETTRE XIV.

DE M. DE BAVILLE.

Montpellier, ce 31. Octobre 1714.

VOus avez eu, Madame, la bonté de me permettre de recourir à vous dans les affaires les plus importantes qui pouvoient me regarder. Dans cette confiance, je vous prie de m'accorder votre protection. Je demande au Roi de donner à mon fils une place de Conſeiller d'Etat, en remettant celle que je remplis. J'ai

J'ai considéré qu'étant hors d'état de servir S. M. dans ses Conseils, à cause de ma surdité, j'étois devenu un serviteur inutile : & n'ayant qu'un fils, j'avoue que l'objet de mes vœux seroit de lui voir cet établissement. Quant à l'emploi (d'*Intendant*) que j'occupe depuis trente ans, j'ai cru devoir représenter à S. M. qu'étant souvent incommodé de la goutte, je craignois de ne le pouvoir remplir à l'avenir avec la même activité ; mais en même tems j'ai eu l'honneur de lui écrire que si Elle me trouve encore en état de la servir, je n'aurai jamais d'autre desir que d'exécuter ses volontés & de mériter toutes les graces qu'elle m'a faites depuis que je suis au monde. En effet, n'ayant rien qui ne vienne de sa libéralité, j'en serois bien indigne, si tous mes jours n'étoient pas consacrés à la servir autant qu'elle m'en jugera capable, & que mes forces le pourront permettre. Souffrez, Madame, que je vous demande en cette occasion des marques de vos anciennes bontés pour un vieillard sourd, gouteux, reconnoissant, & revenu de toute ambition, mais non des sentimens paternels.

LETTRE XV.

DE M. VOISIN.

Jeudi 1714.

SUivant ce que j'apprens de la santé du Roi, il ne paroit plus ce matin, que hier il ait été indisposé. La réponse de deux pages de sa main qu'il fit le soir à M. l'Archevêque de Narbonne, fera un merveilleux effet à Paris pour rassurer contre les faux bruits, s'il s'en répandoit. Il vient d'arriver un Courier de M. le Maréchal de *Villars* qui apporte le projet attendu. Il compte que le Roi en sera content. Comme il ne m'envoye pas de copie, je n'en puis rien dire de plus. Nous approchons, ce me semble, de la fin de cette Tragédie, & le dénouement sera heureux. Je souhaite que les Evêques de l'Assemblée donnent le bon exemple qu'ils doivent aux Puissances de la Terre, & que la paix entr'eux précéde celle que le Roi fait avec l'Empire.

* * *

LETTRE XVI.

DE M. DESMARETS.

Ce 25. Février 1715.

VOus avez, Madame, pris tant de part aux intérêts de M. de *Bonrepaux*, que je crois qu'il doit apprendre par vous la grace que le Roi lui a accordée sur une affaire qu'il a recherchée, & dont le recouvrement avoit été abandonné. Il a demandé cent mille livres : & S. M. veut bien qu'il soit payé de cette somme sur le produit de l'affaire & à concurrence de ce qui en pourra revenir au Tréfor Royal. Il n'y a perſonne qui ne ſoit touché de recevoir des graces du Roi & du plaiſir de les publier : mais je crois que pour éviter bien des importunités que ces graces réveillent, il eſt bon qu'il ne paroiſſe pas au public que dans une ſituation telle qu'eſt celle des affaires préſentes, S. M. fait d'auſſi gros préſens dont on ne ſçait pas les motifs. Car tout le monde n'eſt pas inſtruit des ſervices de M. de *Bonrepaux*, & tout le monde eſt inſtruit de l'état de nos finances : & l'envie

vie & la jalousie ne mourront de longtems.

Si j'étois assez heureux, Madame, pour pouvoir vous parler une fois en quinze jours à des heures qui vous fussent commodes, quelques conversations ne seroient pas inutiles dans les conjonctures présentes. Vous aimez l'Etat, vous en connoissez les forces, vous sçavez ce qu'il y a à craindre. Permettez-moi donc d'emprunter vos lumiéres.

LETTRE XVII.

DE M. VOISIN.

Ce 8. Avril 1715.

J'Ai reçu ce matin une lettre de M. le Cardinal de *Noailles*. Il demande trois semaines ou un mois pour faire son Instruction Pastorale : & il nomme quelques Docteurs, à qui il veut bien la communiquer. Il la fera voir aussi à M. le Cardinal d'*Estrées*, & à M. le Cardinal de *Polignac*. Le délai paroîtra long au Roi, & la communication de cette Instruction demandera encore du tems : mais je crois, puisque nous sommes parvenus à avoir un

terme fixe, qu'il convient d'attendre, & de ne rien faire jusqu'à ce que l'on voye l'exécution de la promesse, & quelle sera cette Instruction Pastorale.

Me. *Voisin* a bien passé la derniére nuit: si elle continuoit à être mieux, l'espérance renaîtroit.

LETTRE XVIII.

DU MEME.

Ce 8. Juin 1715.

LE Courier qui est venu pour M. le Cardinal de *Bissy*, Madame, a apporté des lettres de M. *Amelot*; elles ne contiennent rien de décisif: & le Pape a pris du tems pour se determiner, marquant toujours une extrême répugnance pour tout ce qui lui est proposé en dernier lieu. Il nous viendra apparemment dans peu de jours un autre Courier. L'affaire de M. de *Meaux* est heureusement finie: il a été bien servi, & votre nom n'a pas été inutile.

* * *

LETTRE XIX.

DU MEME.

Mardi, Août 1715.

VOila, Madame, une réponſe de M. le Cardinal de *Noailles* : elle eſt telle que nous l'avions prévue. Si le Roi n'y penſe plus, je crois aſſez inutile de lui faire voir cette réponſe, parce qu'elle rappellera l'idée d'un entêtement dont S. M. peut être encore bleſſée, quoiqu'il ſoit accompagné de tous les ſentimens de reconnoiſſance, d'attachement, & de reſpect. Vous en ferez uſage, ſuivant votre prudence. Je ne crois pas à mon égard avoir autre choſe à faire. La fermeté du Roi eſt miſe à une longue épreuve : la vôtre n'y eſt pas moins ; c'eſt votre courage qui vous ſoutient.

LETTRE XX.

DU MEME.

Vendredi 1715.

J'Ai vu, ce matin, M. le Cardinal de *Rohan*, & cet après-midi, j'ai vu les deux Cardinaux, qui se sont trouvés ensemble chez moi. Le projet d'acceptation a été bien discuté & examiné. J'ai fait un Mémoire des changemens, que je crois raisonnables, & même nécessaires : & des deux côtés, on en paroit assez également content. M. le Cardinal de *Polignac* va agir pour les faire agréer à M. le Cardinal de *Noailles*. Il espère y réussir. M. le Cardinal de *Rohan* doit aussi en conférer avec M. l'Evêque de Meaux, & avec les autres Prélats de la commission. Il croit qu'ils pourront en être contens. Ce n'est pas encore le dernier pas : mais on est en chemin de se rapprocher, & j'en espère assez bien. Les réponses qui viendront seront précises, & la négociation sera fort abrégée. J'en souhaite fort ardemment le succès pour le bien de la Religion & pour le repos du Roi & le vôtre.

LET-

LETTRE XXI.

DE M. DESMARETS.

Jeudi, ce 22. Août 1715.

PUiſque je ne puis avoir l'honneur de vous voir & de vous parler, Madame, pardonnez au zéle d'un ſerviteur fidéle, inquiet de l'état de ſon Maître, la confiance avec laquelle je vous explique les réflexions que j'entens faire ſur la ſanté du Roi. On eſt perſuadé qu'il n'eſt pas ſans fiévre: les Médecins qui n'oſent prononcer ce mot le laiſſent entendre. On ſçait qu'ils ont propoſé un régime & des remèdes, & que dans la conſultation, ils ont été d'un avis unanime. Sur cela, on dit qu'il faudroit écrire ce qui a été propoſé par les Médecins, le lire au Roi, s'attacher à ſuivre le régime propoſé, & ne le changer que pour de bonnes raiſons. On ajoute: toutes les parties néceſſaires à la vie ſont entiéres: mais il y a un dépériſſement, qui depuis près de ſix ſemaines augmente: c'eſt le mal auquel il faut remédier, & l'on peut encore eſpérer. Tout le monde a confiance en vous, Madame, & vous avez confiance en Dieu.

LETTRE XXII.

DE M. VOISIN.

Paris, ce 23. Février.

VOus ſerez ſans doute étonnée, Madame, de voir que cette lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ſoit pour vous envoyer quelques feuilles imprimées du *Journal des Sçavans*: mais j'ai cru que vous auriez quelque ſatisfaction de lire la traduction & l'explication d'un Mauſolée que l'Empereur a érigé à Vienne à l'honneur du feu Roi. Rien ne marque mieux à quel point ſa mémoire eſt en vénération chez les nations étrangéres, & combien ſes rares vertus & ſes éminentes qualités ſont reſpectées par les Puiſſances mêmes qui étoient les plus jalouſes de ſa gloire, pendant qu'il vivoit. La ſeule choſe qui me peine dans ce témoignage glorieux, eſt de voir & ſentir que la Nation Allemande ait en cela quelque avantage ſur la nôtre: je crois que vous en jugerez comme moi.

Le Roi a été un peu incommodé ce matin d'une colique qui lui a cauſé une eſpèce de foibleſſe ou évanouïſſement; mais

mais le mal n'a eu aucune suite; & une heure après, il n'y paroissoit plus. J'avois dessein, Madame, de vous demander la permission d'aller à St. Cyr, la premiére semaine du Carême: j'apprens qu'il y a encore bien véritablement la petite vérole; & la nécessité où je suis d'aller souvent aux Thuileries m'arrête. J'attendrai que le mauvais air soit passé ou diminué.

LETTRE XXIII.

DE M. LE MARQUIS DE PUYSIEUX.

J'Ose vous supplier très-humblement de vouloir bien faire attention aux raisons contenues dans le Mémoire que je joins ici. Je crains qu'il ne soit un peu long; mais il ne m'a pas été possible de m'exprimer en moins de mots. Vous avez toujours honoré, Madame, l'Evêque de Soissons de votre protection; mais j'ose vous protester que je ne parle pour lui en cette occasion, qu'en vûe du bien de l'Eglise. Mon frére [permettez-moi de vous en dire ici un peu de bien, Madame] mon frére est un homme de bon entendement, d'un caractère d'esprit très-

ſenſé : il l'a même orné de toutes les belles connoiſſances, & ſon ſçavoir eſt très-étendu ; il a une grande expérience de tout ce qui s'appelle gouvernement de Diocèſe. Perſonne n'eſt plus capable que lui de réprimer tout ce qui s'appelle nouveauté dans la doctrine. Je ne vous parle point de ſa vertu. Elle eſt telle, Madame, que ſa vie, dès ſa plus grande enfance, a toujours été irréprochable. Sa charité envers les pauvres a toujours été très-grande, juſqu'à ſe dépouiller pour leur ſoulagement de tout ce qu'il a. Enfin, Madame, il me paroît que Dieu & l'Egliſe ſeroient utilement ſervis, ſi mon frére, du poſte où il eſt, paſſoit à celui de Reims. Il ne ſait aſſurément rien de tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je ſuis même très-perſuadé qu'il ne m'avoueroit pas. Il eſt actuellement à Senlis, tenant l'Aſſemblée Provinciale de la Métropole de Rheims : il ignore tout ce qui ſe fait ici.

LETTRES DE M. LE MARECHAL DE VILLEROY A MAD. DE MAINTENON.

LETTRE I.

Bibl, ce 23. May 1707.

MADAME, j'espère que vous apprendrez avec joye l'heureux succès d'une entreprise dont les difficultés étoient assurément considérables: mais, Madame, l'envie de plaire au Roi, & de lui faire voir qu'il n'a pas de sujet plus fidélement dévoué à sa gloire & à son service, me fera toujours espérer de réussir. Je me suis souvenu, Madame, des paroles que S. M. voulut bien vous dire sur mon sujet, qui me firent demeurer un moment à votre porte par la joye de les entendre: rien n'est si propre à élever le courage.

LETTRE II.

Villeroy, ce 22. Septembre 1710.

J'Ai ſenti une bien véritable joye en apprenant le départ du Duc de *Noailles* pour l'Eſpagne : le Roi ſçaura par lui fort en détail la véritable ſituation de toutes les affaires de ce pays-là : ce qui eſt abſolument néceſſaire pour prendre une derniére réſolution : ceux qui ont été envoyés avant lui ne voulant jamais connoître ni approfondir les affaires, & les voyant toujours comme ils les ſouhaitent & non pas comme elles ſont.

Il me ſemble, Madame, que les événemens juſtifient ſouvent la plûpart des choſes que j'ai l'honneur de vous mander. Votre ſilence m'apprend qu'il faut que je m'abſtienne de vous parler des affaires générales, à quoi je vous aſſure, Madame, que je n'aurai nulle peine, quoique la malheureuſe ſituation où nous nous trouvons excite toujours un homme de bien, attaché au Roi & à l'Etat, de dire des vérités dont l'on pourroit faire de bons uſages. Il y a long-tems que j'ai

j'ai satisfait à tout ce que je dois à cet égard. ainsi je puis me taire, sans avoir rien à me reprocher. Je conserverai seulement, Madame, la liberté que vous m'avez donnée depuis bien des années, de vous faire souvenir, mais très-rarement, que je suis encore au monde.

LETTRE III.

A Villeroy, le 17. Novembre 1718.

JE prens la liberté, Madame, de vous envoyer la seule lettre que j'ai reçue de Me. la Princesse *des Ursins*, depuis celle que vous m'ordonnâtes de lui écrire dans le mois de Mars dernier: vous y verrez la répétition des mêmes choses dont vous a instruit M. le Duc de *Noailles* plus particuliérement; sur quoi je ne m'aviserai pas de raisonner. Mais, Madame, je ne dois jamais demeurer dans le silence avec vous sur ce qui peut regarder les intérêts de Me. la Princesse *des Ursins*: elle a plus besoin que jamais d'être soutenue par vos conseils: & comme vous sçavez par M. le Duc de *Noailles*, & par vous même, Madame, quelle a toujours été,

été, & quelle eſt ſa conduite, ſoutenez-la dans de ſi fâcheuſes conjonctures par la continuation de votre amitié & de votre confiance. Car l'on ne ceſſera de donner de fauſſes interprétations à ſes ſentimens & à ſa conduite : mais tout deviendra inutile contre elle quand vous continuerez de lui rendre juſtice. En me renvoyant ſa lettre, prenez la peine de me mander ſi vous déſirez que je lui en donne de nouvelles aſſurances ; il ſeroit très-inutile que je lui parlaſſe ſur les affaires générales ; je n'en ſuis point inſtruit, & c'eſt par le Duc de *Noailles* que tout cela doit paſſer, ce que je regarde comme une grande fortune pour elle. Dieu veuille que tout reuſſiſſe à la ſatisfaction du Roi !

LETTRE IV.

A Paris, ce 5. Février 1711.

JE ne puis différer un moment, Madame, de vous témoigner l'extrême joye que je reſſens de la priſe de Gironne : le projet, l'exécution, tout en eſt glorieux pour M. le Duc de *Noailles* : & je vous aſſure, Madame, que perſonne ne

ne ſent ſi vivement que moi ſa ſatisfaction & la votre. Je vis hier au ſoir le Duc d'*Albe:* il a des lettres du 19. de l'autre mois, du Roi & de la Reine d'Eſpagne. L. M. C. étoient en marche pour ſe rendre à Calaora: le Prince des *Aſturies* avoit été incommodé & ſe portoit bien: Me. *des Urſins* étoit un peu indiſpoſée, mais ce n'étoit rien: comme les ordinaires ſont arrivés, apparemment, Madame, vous aurez reçu des lettres: voilà les affaires d'Eſpagne dans une ſituation bien favorable, grace au Duc de *Noailles* & à vous: il faut eſpérer qu'elles contribueront à rendre les notres meilleures. Que ne puis-je vous affranchir de l'Electeur de Cologne!

LETTRE V.

A Fontainebleau, ce 23. Août à minuit, 1711.

JE vous obéïs, Madame: je pars demain pour retourner chez moi: il faut laiſſer paſſer l'orage de Bouchain; que n'ai-je point entendu depuis que je ſuis ici, & qu'il y auroit encore de choſes à ajou-

ajouter à tout ce qu'on dit ! Quand Bouchain ſera pris, je reviendrai me montrer devant le Roi avec les mêmes ſentimens que j'ai toujours & que j'aurai juſqu'à la mort. Je vous fais mes complimens, Madame, ſur la mort de M. le Maréchal de *Boufflers :* c'eſt une grande perte pour le Roi : il étoit né avec des ſentimens bien vertueux qu'il a conſervés juſqu'au dernier moment de ſa vie : le Duc de *Villeroi* a pris la liberté de faire reſſouvenir le Roi du Maréchal de *Tallard*, ſi Sa Majeſté ſonge à diſpoſer de la Charge de Capitaine des Gardes. Vous connoiſſez, Madame, ſon mérite, ſes ſervices, ſes talens, & la durée de ſes malheurs ; raiſons qui doivent lui rendre de bons offices auprès du Roi : je ſuis aſſuré, Madame, que vous ne lui ſerez pas contraire ; je n'ai oſé parler au Roi : la malheureuſe ſituation où je ſuis doit me donner de la retenue ſur tout. M. d'*Aubigny* me mande en général qu'il y a toujours bien de l'éloignement dans les eſprits en Eſpagne, ſans me rien expliquer en détail : ſi vous avez quelque choſe à m'ordonner, le Duc de *Villeroy* m'envoyera ſur le champ ce que vous lui envoyerez pour moi.

LET-

LETTRE VI.

A Versailles, ce 11. *Février* 1712.

VOtre douleur eſt trop juſte, Madame, pour la combattre : la perte de cette adorable Princeſſe (*Madame la Ducheſſe de Bourgogne*) eſt irréparable, & jamais vous ne devez vous en conſoler : mais comme vous vous devez plus au Roi qu'à vous-même, ſongez, Madame, qu'il ne peut avoir de ſoulagement dans ſes peines que par vous : cachez lui votre extrême douleur pour ne pas réveiller la ſienne, & tâchez de le détourner de penſer à un malheur ſans remède : repréſentez lui que de ſa conſervation dépend le ſalut de l'Etat que Dieu lui a confié. Que de vérités j'aurois à vous dire pour vous en convaincre ! que ne puis-je être ſans ceſſe auprès du Roi pour le diſtraire quelques momens, s'il m'étoit poſſible, du cruel événement ! J'oſe vous aſſurer, Madame, que de tous ceux qui auront l'honneur de l'environner, il n'y en a point qui ſente ſi vivement que moi la perte que nous venons de faire, qui inté-

intéressera infailliblement la santé du Maître, s'il s'abandonne à son affliction: je recevrai tous les jours des nouvelles de Marly, mais je ne serai rassuré de longtems sur l'inquiétude que j'ai pour sa personne, & sur la crainte où je suis, Madame, que vous ne puissiez résister à l'affliction où vous êtes & à l'effort que vous ferez sur vous-même pour la cacher.

LETTRE VII.

A Marly, le 24. Février 1712.

IL ne faut pas vous laisser ignorer un moment, Madame, que le peuple de Paris crie publiquement qu'il faut prier Dieu pour votre conservation, comme nécessaire pour celle du Roi: voilà la récompense du vrai & solide mérite: elle tarde, mais elle vient. Le Roi me traite avec une bonté qui me rappelle à la vie: je commence à voir les Cieux ouverts: il m'a accordé une audience; j'ai bien de l'impatience de lui renouveller tous les sentimens que j'ai dans le cœur; je vous prendrai, Madame, à témoin sur tout.

Je meurs d'impatience de vous entretenir:

nir: la ſituation des affaires générales eſt cruelle, mais il y a des remédes à tout, autant qu'il eſt poſſible à l'humanité d'y en apporter, tant que nous aurons le bonheur de conſerver le Roi: il ne doit rien ignorer, mais il ne faut pas l'accabler de cent mille mémoires, & de repréſentations de peines & d'inconvéniens, ſans rien reſoudre: c'eſt un plan général à quoi il faut penſer, qui ne peut être formé que par les plus habiles gens du Royaume, bien inſtruits des loix, & qui en rappellant les exemples paſſés, formeront un plan ſur lequel le Roi décidera enſuite avec une pleine & entiére connoiſſance: la droiture du Roi, ſes bonnes intentions, & ce qu'il doit à ſon Etat, parviendront à tout ce qui ſera poſſible, pourvû qu'il ſe donne le loiſir d'être inſtruit; c'eſt là le grand objet: l'affection, & ſi je l'oſe dire, une véritable amitié, élévent le cœur & l'eſprit; je ne puis me refuſer l'opinion de croire que perſonne ne penſe comme moi ſur la gloire du Roi, & ſur le bonheur de l'Etat.

LET-

LETTRE VIII.

A Villeroy, le 18. *Octobre* 1711.

VOus verrez, Madame, si j'explique assez nettement ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, & si j'ajoute ou diminue quelque chose aux sentimens où vous êtes : ce que je sçai bien, c'est que je ne trouve point d'expression qui réponde aux rares & admirables qualités qui sont en vous. Dieu vous conserve, Madame, pour la consolation d'une infinité de malheureux, à qui vous rendez des services sans qu'ils le sçachent ! Non, Madame, il n'y a rien à faire qu'à prendre patience : il faut attendre des éclaircissemens de part & d'autre, & demeurer dans un profond silence. Au nom de Dieu, Madame, ne confiez à personne ce que la lettre vous a appris : je dis, personne sans exception. J'irai recevoir vos ordres à Fontainebleau. Votre &c.

LET-

LETTRE IX.

Au Camp de Noielle, ce 22. Juin.

JE prens la liberté, Madame, de vous faire mon très-reſpectueux compliment ſur la joye que vous devez avoir du grand dénouement que nous apprend la déclaration de la Reine d'Angleterre : je ne doute pas que Sa Majeſté ne l'ait déja reçue : mais comme le hazard peut faire arriver quelque retardement aux Couriers, j'ai l'honneur de renvoyer à S. M. celle qui m'a été rendue du conſentement de M. le Duc d'*Ormond*, lequel me paroit attendre avec impatience que S. M. m'honore de ſes ordres pour une ſuſpenſion d'armes. Quel calme pour vous, Madame, après tant & de ſi cruelles agitations ! vous, Madame, dont les mauvais ſuccès troubloient ſi ſouvent la ſanté : ne devons-nous pas eſpérer qu'elle ſera bien établie par le repos que vous allez voir au Roi ? Vos bontés pour moi, Madame, me font prendre la liberté de vous demander l'honneur de votre protection pour la Charge de Général des Galères, vacante par la mort

mort de M. le Duc de *Vendôme :* & ſi Sa Majeſté en avoit déja diſpoſé, elle m'a fait l'honneur de me dire plus d'une fois qu'elle me deſtinoit un Gouvernement plus conſidérable que celui de Metz : je prendrai la liberté de lui demander celui de Provence : j'en eſpérerai un heureux ſuccès, ſi vous avez la bonté de m'être favorable.

LETTRE X.

Ce 19. Novembre.

LE Roi m'apprit hier au ſoir les nouvelles d'Eſpagne : j'eus l'honneur de lui dire que quand l'on avoit de bonnes raiſons, & qu'on ſçavoit s'exprimer avec force & politeſſe, l'on perſuadoit plus aiſément qu'en ſe ſervant toujours d'autorité & de menace : on fait ſouvent parler le Roi bien différemment de ce qu'il penſe & de ce qu'il veut : & il eſt quelquefois repréſenté par des gens qui ne l'ont jamais vû. Je ſuis ravi que Me. *des Urſins* juſtifie par ſa conduite tout ce que j'ai avancé au Roi de ſes ſentimens : il faut la ſervir avec vivacité : le Roi y eſt engagé, & le peut faire préſentement ſans ſe

ſe commettre. Conſervez vous, Madame; quand vous ſerez en état de parler, j'aurai bien des choſes à vous dire ſur ce que vous m'avez envoyé: il faudroit un mot du Roi ou un ordre de dire quelque choſe de ſa part.

LETTRE XI.

Verſailles ce 11. *Mars* 1713.

JE crois, Madame, que vous êtes aſſez contente de ma négociation, de vous avoir délivrée de l'Electeur de Cologne: pour ſortir d'affaire noblement avec lui, il faudroit que vous lui permiſſiez que ſon Envoyé vous fit ſon compliment quand vous irez à la Meſſe, ou quand vous en reviendrez, ſans vous arrêter un moment: ſi vous voyez l'Electeur ſon frére, il ſera bien piqué de la préférence. Vous me ferez un grand honneur, & un grand plaiſir de me donner quelques momens d'audience pour m'affliger avec vous ſur bien des choſes, mais pour me réjouïr exceſſivement de la bonne ſanté du Roi.

LET-

LETTRE XII.

Verſailles, ce 19. Décembre 1714.

VOus me donnez tous les jours, Madame, de nouveaux ſujets d'admiration par la droiture de vos ſentimens: je vois combien vous compatiſſez au malheur des autres: la peine prématurée que vous reſſentez ſur la malheureuſe ſituation où Me. la Princeſſe *des Urſins* peut être réduite, eſt digne de votre généroſité & de votre juſtice: perſonne dans le monde n'eſt paitri de raiſon & d'équité comme vous. Que de choſes j'aurois à vous dire, Madame, ſi j'avois l'honneur de relire avec vous la lettre qu'elle vous écrit! elle eſt incomparable dans ſa maniére de penſer & de s'exprimer: vous ne ceſſez point de me rendre de méchans offices auprès d'elle. Il n'y a fauſſes couleurs dont vous ne me peigniez pour lui donner une idée de moi fort différente de la vérité: je ſuis ſérieux, ſolitaire, campagnard: en vérité, Madame, vous êtes bien injuſte; mais cependant je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il vous con-

conſerve, malgré tous les maux que vous me pourrez faire.

Je crois ſçavoir tout ce que vous voulez me faire entendre ſur les Ducs : il faudroit vous expliquer ce qui ſeroit trop long à vous écrire : il me ſemble que je ne vois rien qui puiſſe faire de la peine au Roi préſentement. J'eſpére, Madame, que vous ne ſerez plus agitée de la délicateſſe d'un ſentiment que vous reſſentez vivement avec beaucoup de raiſon : il ſera bien plus glorieux.

LETTRE XIII.

A Lyon, le 5. Septembre 1714.

ENfin, Madame, voilà le ſujet de votre ſilence dévelopé : vous ſçaviez les bontés du Roi à mon égard ; vous ne deviez point m'en inſtruire ; & vous n'avez pas la force de me les cacher : voilà ce que j'ajoute de plus à ma bonne fortune, & de penſer, Madame, que vous y avez contribué. Je ſuis ſi troublé & ſi agité de tout ce que je dois au Roi, que je ne puis rien dire qui réponde à ce que j'ai dans le cœur : s'il vous montre ma lettre,

vous jugerez bien, Madame, du trouble où je ſuis. Je vous prie de me renvoyer celle que j'écris à Me. *des Urſins*, parce que je les garde toutes.

LETTRE XIV.

Ce 29. Octobre 1714.

MR. de *Meaux* ſort de ma chambre, Madame : il m'a montré le fragment de lettre que vous lui avez donné, qu'il eſt très-néceſſaire de faire voir pour éclaircir des vérités qu'on veut laiſſer ignorer par un principe de généroſité mal entendue. Souvenez vous, Madame, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire ſur cela à Fontainebleau : l'on ne veut pas inſtruire le public des mêmes choſes qu'on vous dit.

LETTRE XV.

CErtainement, Madame, je ſuis un Favori : il faut l'être bien déclaré pour recevoir tant de graces à la fois & ſi diſtinguées : il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez

n'ayez vu les premiers mouvemens de ma joye : c'eſt à vous, Madame, que je dois tout : je meurs d'impatience d'être à Rambouillet, pour avoir l'honneur de vous voir : quelles graces n'ai-je point à vous rendre ! & que n'ai-je point à vous dire !

LETTRE XVI.

JE vois, Madame, que je ſuis bien éloigné de flater votre vanité, quand je vous demande une audience : il n'en eſt pas de même, lorſque les anciens Miniſtres vous honorent de leur ſouvenir. Cependant, Madame, je fais plus de cas de la maniére dont vous me faites l'honneur de me parler & de me recevoir, que de la préférence apparente que vous avez pour eux. Dieu vous donne, Madame, une heureuſe année, & une ſanté proportionnée à vos beſoins. Une contrainte continuelle eſt un état de ſouffrance inſupportable.

Je vous envoye la lettre de Me. *des Urſins* : tout ce qu'elle écrit eſt digne de réflexion : je la crois très capable de prendre le parti d'une retraite très honorable, dès qu'elle ſe croira hors d'état de ſoute-

nir le poſte où elle eſt : je ſerois bien ſurpris, ſi elle prenoit un parti de foibleſſe, & ſi elle s'expoſoit à l'importunité des faux généreux.

LETTRE XVII.

Mercredi, à dix heures.

L'Etat où eſt le Roi, Madame, me perce le cœur de douleur : il me paroît plus affligé, qu'il ne l'a été de tous les malheurs paſſés : enfin il eſt à la veille de perdre tout ce qui lui reſte, ce cher & précieux enfant qui ne tient qu'à un filet. Jamais fatalité a-t-elle été égale ? qu'eſt-ce que tout cela ne rapelle point ? peut-on vivre, ſans être dans une crainte continuelle ? La préſence de ce Cardinal irrite encore la douleur que l'on reſſent : mais, Madame, l'on ne ſçauroit parler que du malheur qu'on enviſage : je ſors de chez M. de *Berry* : il me paroît moins mal, mais je ne ſaurois me raſſurer : je vous ſupplie de croire que je vous plains autant que vous êtes à plaindre.

LET-

LETTRE XVIII.

VOus êtes auprès du Roi, Madame : vous le voyez & vous ſçavez tout : je n'ai rien à vous apprendre, ni à vous repréſenter qu'une choſe : voulez-vous que l'opinion ſeule de M. *Fagon* décide de la vie du Roi ? Le dernier Bourgeois, quand ſa famille le croit en danger, aſſemble ce qu'il y a de plus habiles Médecins pour faire une conſultation : le Roi ſera-t il le ſeul dans ſon Royaume, privé d'un tel ſecours ? M. *Fagon* peut-il vouloir décider ſeul d'une choſe ſi importante ? En vérité, Madame, cela me fait trembler ! tout le monde penſe comme moi & n'oſe le dire. Le Roi eſt vieux, il ſouffre depuis long-tems, il s'affoiblit tous les jours : il n'y a pas un moment à perdre pour le ſoulager, ſi l'on veut encore trouver quelques reſtes de vie dans ſon bon tempérament. Mes allarmes n'ont toujours été que trop bien fondées. Il faut connoître le mal du Roi pour le guérir. Comme M. *Fagon* eſt plus habile que les autres, ſon opinion prévaudra : & au moins l'on aura la conſolation de ſçavoir que tout ſe fait

par l'avis unanime de ce qu'il y a de plus habiles gens dans le Royaume. Dieu veuille, Madame, que vous entriez dans mes sentimens, ou, pour mieux dire, dans celui de tous ceux qui sont véritablement attachés au Roi! Il ne faut point se flatter, Madame: le Roi est dans un état à tout faire craindre, s'il ne change totalement de maniére de vivre. Il ne faut point balancer de lui déplaire pour lui dire des vérités dures pour son salut & pour le nôtre: c'est sur quoi, Madame, je vous supplie que je puisse vous parler: tout le reste n'est rien en comparaison.

LETTRE XIX.

Mardi.

LE sujet de mes allarmes & de mes inquiétudes, Madame, depuis un mois, c'est la maigreur, le dégout & l'altération où est le Roi. Je ne suis que trop justifié présentement auprès de vous, Madame, après avoir connu le mal aussi grand qu'il l'est: il faut aussi convenir des vérités qui peuvent donner de la consolation: le Roi est tout entier & n'a aucune par-

partie attaquée. S'il veut ſuivre le régime dont tous les Médecins ſont convenus, ſans le déranger, il y a encore des reſſources dans ſon bon tempérament. De la maniére dont cela ſe conduit, le Roi ne ſera point importuné, ni M. *Fagon* contredit: le Roi étoit encore mieux ce ſoir en ſe couchant qu'hier: il a beaucoup ſué. *Boudin* y paſſe la nuit, dont je ſuis ravi pour le ſoulagement du premier Médecin, qu'il faut conſerver bien précieuſement. Je meurs d'impatience de voir les progrès des premiers remédes: je vois avec conſolation que le Roi prendra le parti de ſe donner plus de repos. Dès que l'on ſera un peu plus tranquille ſur ſon état, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de bien des choſes chimériques qui ſe débitent dans le monde, & ſurtout du raiſonnement qu'on fait faire au Parlement ſur le dépot du teſtament: mais, Madame, on ne peut être encore occupé que de la conſervation du Roi.

LETTRE XX.

Jeudi à 11. *heures.*

J'Arrive de Paris, Madame, bien consterné : je l'étois dès le matin, n'étant parti qu'après la consultation des Médecins. Que faut-il penser ? Ne peut-on pas tout espérer du bon tempérament & du courage du Roi, pourvû qu'il observe réguliérement le régime qu'on lui a réglé avec tant de connoissance & de sagesse ? Je chercherai demain l'occasion de vous voir pour m'affliger ou me consoler, Madame, suivant l'état où vous serez, qui me dira celui où est le Roi.

LETTRE XXI.

Dimanche, à 11. *heures du soir.*

LE Roi a mangé raisonnablement à souper : mais il n'a pas pu avaler de viande : il m'a paru ce soir plus tranquille & l'air moins abattu. Il a remué les jambes & les a mises alternativement sur ses ge-

genoux, sans sentir de douleur. M. *Fagon* ne passera pas la nuit auprès de lui. Il seroit fort à désirer qu'un Médecin en passât deux de suite pour bien connoître son véritable état. La continuation d'altération donne de justes craintes, quoiqu'il ne se manifeste rien au dehors. Dieu veuille, Madame, qu'une bonne nuit ranime encore nos espérances!

Le Roi a bu un verre d'eau, après avoir été au lit: il a des gelées de viande & de pomme pour lui rafraîchir le gosier & la bouche pendant la nuit.

LETTRE XXII.

Lundi, à 11. *heures du soir.*

IL y a près de huit jours que le Roi ne s'est couché si tranquille & si peu altéré: il m'a fait l'honneur de me dire, *Je me sens plus libre.* M. *Fagon* doit être cru: mais plus il sera soulagé & excité par les lumières des autres, plus les siennes seront supérieures. Si je pense mal, Madame, vous devez me le pardonner en faveur de mon zéle & de mes bonnes intentions.

LETTRE XXIII.

Ce 25. Août, à 3. heures, 1715.

JE sors du diner: le Roi n'a point mangé: il est dans un accablement à faire mourir de douleur: ne perdez pas l'occasion, Madame, de parler du Dauphin: la conscience & notre reconnoissance nous y engagent également.

LETTRE XXIV.

A MLLE. D'AUMALE.

Vendredi à midi.

TOut sera prêt à deux heures précises: ayez soin, Mademoiselle, que les laquais de ces Dames qui sont sur le degré de la salle qui entre dans le sallon, se retirent, afin qu'ils ne voyent pas entrer ma chaise. Je serai à une heure trois quarts chez Me. de *Maintenon.*

* * *

LET-

LETTRE XXV.

A MAD. DE MAINTENON.

Samedi à deux heures.

IL faut louer Dieu d'une si bonne nuit: si cela continue & que le pouls se fortifie, nos affreuses idées seront suspendues. L'on peut se taire : mais comment ne pas penser à ce qui désespére ?

Il est vrai, Madame, que le Roi me parut hier moins animé à la musique : il est à desirer qu'il puisse se lever & demeurer au moins un moment en robe de chambre : naturellement il aime à dormir. Je suis ravi qu'il ait été plus sensible en baignant sa jambe : l'on craint tout, jusqu'à le voir trop dormir : il me semble que je suis plus propre à le ranimer que tout ce qui est autour de lui.

J'ai envoyé la lettre anonyme à M. *Desmarets :* & il n'y a d'usage à en faire que ce que vous me faites l'honneur de me mander. Je sçai l'état où vous êtes, Madame, en apprenant celui où est le Roi.

LETTRE XXVI.

A huit heures.

LE Roi a pris un bouillon à huit heures, & enſuite il a mangé un biſcuit trempé dans du vin, qu'il a trouvé bon: il a plus de vie qu'il n'en avoit hier. Vous ſerez avertie bien réglément de tout ce qui arrivera dans la cruelle ſituation où nous nous trouvons. Comptez toujours ſur moi comme ſur vous-même. Je vous ferai ſçavoir s'il a nommé votre nom.

LETTRE XXVII.

A MLLE. D'AUMALE.

Samedi à quatre heures.

LEs forces du Roi ne peuvent finir: il eſt ſans ſuite de connoiſſance, & reſpire encore: d'un moment à l'autre il peut finir. Quelle douleur de le voir encore en vie, & de ne pouvoir rien eſpérer! Au bas de mon billet, mandez moi des nouvelles de Madame: ſi vous démêlez qu'elle ait

ait quelque curiosité sur ce qui regarde M. le Dauphin & sur l'Etat, je vous instruirai de tout, plus empressé de lui marquer mon respect & mon attachement que jamais.

LETTRE XXVIII.

A LA MEME.

Dimanche après midi.

IL faut se désespérer & pleurer jusqu'à la mort, Mademoiselle : nous en avons plus de raison que jamais. Le jeune Roi pleure comme nous, & sent déja son malheur : je ne puis recevoir de consolation, que dans les momens que je pourrai voir Me. de *Maintenon*, comme une occasion de m'affliger encore davantage, s'il est possible.

LETTRE XXIX.

A MAD. DE MAINTENON.

A neuf heures du soir.

JE vous envoye le premier avis qui m'est arrivé de la délibération du Parlement : tout

tout paroit contraire à la volonté du Roi. Voilà la premiére ſcéne : apparemment le dernier acte ſera tragique. Quel malheur de ſurvivre à la perte que nous venons de faire !

Voici un nouvel incident, qui va faire bien du bruit : le Roi eſt un peu enrhumé : cela fait prendre le parti ſage à M. le Duc d'*Orléans* de ne le point mener à Paris : quel trouble dans Paris, & par tout ! mandez moi, Madame, ſi je puis aller ce ſoir à St. Cyr. Le plus heureux état que nous pouvons enviſager ne peut être qu'une inquiétude & un tourment continuel. Je languis bien de pleurer avec vous ſur le paſſé, & ſur l'avenir. Vous avez à eſſuyer bien de faux empreſſemens. On dit qu'il va paroitre bien des nouveautés, & que n'avoir pas été aimé du feu Roi ſera un titre pour plaire à M. le Duc d'*Orléans*. Rien ne me ſurprendra, rien n'augmentera ma douleur.

LETTRE XXX.

A LA MEME.

VOus devez ſçavoir tout ce qui ſe paſſa au Parlement. C'eſt le comble de

de l'abomination, pour tous ceux qui s'y ſont trouvés. Je voudrois bien être déterminé par vous, Madame, au parti que je dois ſuivre : par ma volonté, je voudrois tout abandonner : je ne puis vivre avec tant de gens, qui ont trahi le Roi avant ſa mort.

Je ſuis plus en peine de votre état, que du mien : la fin de votre vie vous rendra éternellement heureuſe : mais ſi nous avons le malheur de vous perdre, que nous reſtera-t-il ? Tant que nous reſpirerons, nous ſerons occupés du ſoin de mériter votre eſtime & vos bontés, que je mets bien au deſſus de tous les avantages de la fortune.

L'on vient de me dire que vous eutes hier une longue viſite.

Voilà, Madame, tout ce que le Roi me fit l'honneur de me dire : c'eſt un ſurcroit de douleur, que de rappeller toutes les merveilles de ſa mort.

LETTRE XXXI.

A MLLE. D'AUMALE.

A Vincennes, ce 13. Septembre 1715.

LA journée d'hier, Mademoiselle, fut bien fatiguante, & pas moins douloureuse, que celles que nous passons, depuis la cruelle perte que nous avons faite : tout nous la rappelle. Il est inutile de vous en faire le détail : votre indignation augmenteroit, s'il est possible, contre tous ceux qui manquent de fidélité & de reconnoissance pour celui que nous pleurons & pleurerons jusqu'à la mort. Le Roi se porte parfaitement bien : il marque déja la grandeur & la dignité du feu Roi. Dieu veuille lui en donner les grandes qualités ! M. votre frére m'a parlé : je l'ai présenté à M. le Duc du *Maine :* il faut avoir un peu de patience avant de me mettre en œuvre. Je prévois de grands changemens. J'essayerai de rassembler ce que vous désirez : il y a des questions que je n'oserai faire.

Je vous supplie de dire à Me. de *M.* que je me tiens offensé qu'elle puisse croire que

que j'aye besoin d'être sollicité sur tout ce qui peut avoir rapport aux choses, où son nom pourra être nommé. Je regarde comme un des devoirs les plus essentiels de ma vie de lui marquer une reconnoissance éternelle. Je suis bien affligé de n'avoir pu aller encore prier Dieu à St. Denis. Je vis dans une tristesse, & dans une contrainte qui me tue : que vous êtes heureuse à St. Cyr, en comparaison de la vie que je méne ! Donnez moi toujours des nouvelles de Madame, je vous en supplie, & conservez moi toujours votre amitié.

On ne changera rien aux anciens états. J'ai déja envoyé la lettre de Me. de *Maintenon* à Me. *des Ursins*. Elle est allée à Chambery, au lieu d'Avignon, pour être entiérement hors de France, où elle attendra la réponse de M. de *Torcy*, pour savoir s'il y a un endroit sur la Terre où elle puisse rester. Si M. le Duc d'*Orléans* ne lui accorde pas sa protection à Rome, comme le feu Roi l'avoit fait, il ne sera pas possible qu'elle y puisse rester. L'Allemagne, l'Espagne, & l'Italie, qui maintenant est toute Espagnole, la détestent également. Il s'en faut bien qu'on écrive tout ce qu'on voudroit dire.

LET-

LETTRE XXXII.

A LA MEME.

A Paris ce 22. Septembre 1715.

JE vous envoye, Mademoiſelle, la liſte des Conſeils: voilà la forme du Gouvernement bien changée: matiére de diſcourir, mais qui ne ſe peut pas traiter par lettres. Je crois que Madame regrettera M. *Deſmarets:* pour moi, je le plains infiniment. Je vous prie d'aſſurer Madame, que je ne changerai jamais de ſentiment, & que je ſuivrai les volontés du Roi, comme je faiſois ſes ordres pendant ſa vie. Je ſouhaite que la petite promenade n'ait point fait de mal à Madame, & que Dieu lui donne la force de ſouffrir long-tems. Si la viſite de M. le Duc du *Maine* l'a dérangée, je vous ſupplie de lui dire qu'elle doit s'attendre que lorſque j'aurai l'honneur de la voir, je la rendrai encore plus malade. Vous avez beau ſouhaiter de demeurer dans l'ignorance, comme un bien: vous en ſçavez trop pour ne pas ſoupçonner, que nous aurons tous les jours de nouveaux ſujets d'af-

l'affliction : & vous voudrez tout ſçavoir. Nous ſommes dans un état à n'avoir rien à ménager ſur notre douleur.

Au premier avis qu'on eut à Rome de la mort du Roi, le Pape aſſembla une Congrégation, où il témoigna beaucoup de douleur : il fit l'éloge de la protection qu'il avoit accordée à l'Egliſe pendant tout ſon régne. Mais que dites-vous de Mde. la Princeſſe *des Urſins*, qui dans le monde entier n'a pas un chevet à mettre à tête ?

LETTRE XXXIII.

A MAD. DE MAINTENON.

LA ſeule crainte de vous déplaire, Madame, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire. Je reçois la permiſſion que vous m'en donnez, comme une des plus grandes marques de votre bonté, à laquelle je ſuis plus ſenſible que jamais. Mais, Madame, ne me refuſez point la grace que je vous demande encore avec plus d'inſtance, d'avoir l'honneur de vous voir. Je ne puis rien mettre dans mes lettres, qui réponde à mes ſen-

sentimens. Vous ne sauriez craindre de nouveaux sujets d'affliction. En me voyant, votre douleur ne peut jamais cesser ni diminuer. L'honneur que j'aurai de vous entretenir ne changera point votre état : je ne ferai que vous confirmer dans la sainte & sage résolution que vous avez prise de vous séparer du monde pour jamais : exceptez de cette résolution l'homme du monde, qui vous est le plus fidélement attaché : donnez moi la consolation de conformer mes sentimens aux vôtres : les dispositions de mon cœur & de mon esprit m'y portent : vous avez contribué au bonheur de ma vie, s'il étoit possible qu'on pût être heureux dans ce monde : ne me refusez point, Madame, des conseils aussi sages & aussi éclairés que les votres, pour m'aider à soutenir la situation où je me trouve, qui a tant de peine, malgré tant d'éclat. Il est inutile de vous assurer, Madame, de la continuation de mon respect, & de mon attachement.

LET-

LETTRE XXXIV.

Ce 22. Octobre 1715.

QU'on se sent soulagé, Madame, quand on a eu la consolation de s'affliger, & de nourrir sa douleur avec vous! Les derniers momens, que j'ai eu l'honneur de passer avec vous, me repassent incessamment dans l'esprit: & je sens que les mêmes choses que je vous ai dites, je vous les répéterois encore, avec le même empressement. J'en aurai de nouvelles à y ajouter: car chaque jour fournit quelque nouveau sujet d'affliction. M. le Grand, qui vient d'être jugé par le Conseil de Régence, a perdu le procès qu'il avoit contre M. le Premier: le Roi ne l'auroit pas condamné: l'on n'a pas jugé qu'il pût être maintenu dans tous les droits & avantages de grand Ecuyer de France, comme l'avoit été M. de *Bellegarde*. Dieu nous assiste! M. le Duc de *Noailles* m'a fort demandé de vos nouvelles; & si vous m'aviez parlé de lui, il auroit fallu trop de tems pour lui rendre compte de la conversation que j'eus le bonheur d'avoir avec vous,

vous, qui ne ſçauroit jamais recommencer aſſez tôt, ſelon mes ſouhaits. Dieu vous conſerve, Madame, & vous délivre des douleurs corporelles! pour celles du cœur, & de l'eſprit, elles ne finiront jamais. Ne craignez plus les éclairciſſemens de ma part, ni que je vous faſſe des reproches. Je vois bien, Madame, qu'il ne faut vous dire que les vérités qui peuvent vous plaire, & vous taire toutes celles qui vous affligent; c'eſt-à-dire, Madame, bannir du commerce, dont vous voulez bien m'honorer, une confiance abandonnée qui ſeroit la ſeule conſolation qui me reſte. Les affaires m'attriſtent, & m'inſpirent un éloignement continuel pour les choſes que je ſuis forcé de faire: le ſeul attachement à la perſonne du Roi eſt à quoi je voudrois être aſſujetti. Tout eſt dans un grand mouvement en Angleterre: & vous devez ſçavoir, que M. le Chevalier de *St. George* eſt préſentement expoſé aux plus grandes avantures: Dieu veuille protéger ſes juſtes entrepriſes! M. le C. de *Roban* aura l'honneur de vous voir aujourdui: je crains bien que l'entretien qu'il aura avec vous ne vous cauſe de nouvelles peines.

LET-

LETTRE XXXV.

A Vincennes, ce 16. Nov. 1715.

JE ne reçois que dans ce moment, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : c'eſt un long retardement. Un peu de douleur à la main droite m'oblige de me ſervir de celle d'un autre : ce qui m'empêche de répondre plus particuliérement à ce que vous demandez : vous attendez-vous que je confie au papier ou à la poſte tout ce que je voudrois avoir l'honneur de vous dire ? Je ne doute guère que vous ne ſoyez bien attentive aux événemens qui ſe paſſent en Angleterre, non ſeulement par rapport au Chevalier de *St. George*, mais par l'intérêt, & ſi ſenſible & ſi raiſonnable, que vous prenez à cette ſainte Reine. Voici, Madame, ce que je ſçai du Chevalier de *St. George*. Vous le devez ſçavoir parti myſtérieuſement de Commerci, en chaiſe roulante, vétu de violet, en Eccléſiaſtique, avec un petit collet, malgré la vigilance des eſpions, ſans qu'ils ayent pu avoir ni vent ni nouvelles de ſon départ, que

que deux ou trois jours après sa sortie de Commerci. L'on prétend qu'il a passé la Seine auprès de Rouen. L'on a arrêté un Anglois qui avoit le passeport de Mylord *Stairs* auprès de Rouen même: on le soupçonne d'être un des espions, qui guettent le Chevalier de *St. George*: l'on a même des soupçons, qu'il avoit de bien mauvaises intentions. Dès qu'on apprit que le Chevalier de *St. George* étoit en mouvement, Milord *Stairs* vint en donner part à S. A. R. & lui dit qu'il prenoit sa route par Château-Thierry: sur le champ M. le Duc d'*Orléans* envoya *Contade* à Château-Thierry, & lui ordonna d'aller encore plus loin pour s'informer de la marche du Prétendant, & de l'arrêter, s'il le rencontroit: sa recherche n'a eu aucune suite. Suivant toutes les apparences, le Prétendant doit être embarqué: mais je ne crois pas qu'on en ait encore des avis certains.

Quant aux nouvelles d'Angleterre, elles paroissent aussi favorables qu'on le peut desirer: tout le Nord d'Ecosse est en armes: le Milord *Man*, qui est à la tête, mande, qu'il a vingt mille hommes sous les armes, séparés en Régimens, bien armés & payés, qui attendent le Prétendant avec grande impatience.

LET-

LETTRE XXXVI.

A Paris, ce 7. Décembre 1715.

LEs nouvelles d'Angleterre ne ſont pas bonnes : l'on y a donné un combat, où il paroit que le Duc d'*Argile* a eu de l'avantage ſur les Ecoſſois. L'on a certitude que le Prétendant s'eſt embarqué le 27. du mois paſſé : & l'on croit que le Duc d'*Ormond* l'avoit précédé de quelques jours. Je ne ſçache point qu'on ait d'autres nouvelles certaines du Prétendant. Le ſecours que les Hollandois envoyent au Roi d'Angleterre eſt arrivé dans la Tamiſe. Il eſt bien à craindre que le parti du Prétendant ne ſoit bientôt diſſipé, le Roi *George* ayant de grands moyens, & des forces étrangéres : & le Prétendant n'a de protection, que ſon droit naturel, & l'affection d'une nation auſſi changeante qu'intéreſſée à ne pas changer dans les circonſtances préſentes. Il n'y a que Dieu qui puiſſe le ſoutenir : les cauſes ſecondes ne peuvent ſe mettre en œuvre.

Je vous envoye, Madame, l'oraiſon funèbre du feu Roi, prononcée par M.

l'Evêque d'Alep : tout vous y rappellera la Religion, la grandeur d'ame, & la bonté du Roi : vous y trouverez St. Cyr, placé dignement : enfin tout vous maintiendra dans la juste affliction où vous êtes.

LETTRE XXXVII.

A Paris, ce 28. Décembre 1715.

JE ne sçaurois douter, Madame, que vous n'ayez appris avec quelque peine la cruelle situation où je suis depuis huit jours. Mon petit-fils a été à l'extrémité jusques à hier au soir par une petite vérole d'une si mauvaise qualité qu'il y avoit tout à craindre, même sans qu'il survint d'accident. Deux jours après qu'elle eut paru, ma fille du Calvaire fut attaquée du même mal : elle commence aussi à se mieux porter. Mes petites-filles sont dans le même Couvent. Jugez, Madame, de l'inquiétude d'un grand-pére attaché à sa famille, ce qu'il souffre de voir quasi tous ses enfans attaqués du même mal en même tems. Mon petit-fils qui entre dans son neuf dès ce soir commence à me donner des espérances, ma fille de même, quoi-

quoiqu'elle ne ſoit que dans le cinq : tout cela eſt bien triſte, Madame ; la ſeule conſolation qu'on puiſſe avoir, c'eſt de ſe ſoumettre à la volonté de Dieu. Après les malheurs que nous avons vu arriver, peut-on ſe plaindre de la deſtinée ? Comme je n'ai point l'honneur d'être encore auprès du Roi, je me ſuis établi dans une maiſon auprès de la mienne, pour ſoulager à tous momens ou augmenter mon inquiétude. Je ne vai point à Vincennes, quoique je n'approche pas de chez moi : on ne ſçauroit pouſſer la précaution trop loin pour la conſervation du Roi.

Apparemment la Reine d'Angleterre vous tiendra la parole qu'elle vous a donnée : car elle doit être informée que le Chevalier de *St. George* s'eſt embarqué le 23. par un vent favorable : Dieu veuille qu'il dure tout le tems qu'il eſt néceſſaire pour le faire arriver à bon port. Les nouvelles d'Ecoſſe & d'Angleterre confirment la continuation de la révolte, & que le général *Carpenter* a été battu, & contraint de ſe retirer. J'oubliois d'avoir l'honneur de vous dire, Madame, que le Duc d'*Ormond* s'eſt embarqué avec le Chevalier de *St. George*.

J'ai rappellé à M. le Duc de *Richelieu*

l'affaire de Me. de *St. Remi des Landes*: je souhaite qu'il remplisse ses devoirs par rapport à vous & par rapport à lui. Vous sçavez le mariage que nous allons faire, M. d'*Harcourt* & moi : mais qui peut répondre aujourd'hui qu'un mariage soit heureux ?

LETTRE XXXVIII.

A Paris, ce 30. *Dec.* 1715.

MA fille vient de mourir, Madame: j'en suis inconsolable : je l'aimois tendrement : & elle me donnoit tous les jours de nouveaux sujets de l'aimer : c'est une suite du premier malheur d'avoir perdu le Roi pour l'intérêt de ma famille. La conservation de mon petit-fils, qui est en train de guérison, est plus importante : mais je suis plus touché par le cœur de la perte que je viens de faire, que de tout ce qui pouvoit m'arriver : je ne vis que pour souffrir. La continuation de mon malheur attaque si fort mon humeur & la disposition de mon esprit, que je n'agis plus que par effort de raison, & totalement contre ma volonté & mon inclination.

tion. De telles dispositions sont bien convenables pour aller profiter de la liberté que vous me donnez d'aller à St. Cyr. Comme M. le Chancelier y a été, je ne crains plus de concurrent.

LETTRE XXXIX.

A Paris, ce 20. Février 1716.

JE ne puis rien ajouter à la longue lettre dont je vous ai envoyé copie: si vous avez envie d'être informée de ma triste & affligeante situation, donnez vous la peine de la relire: vous y trouverez les faits purement & simplement contés: & ce point d'honneur, que vous dites n'entendre pas, ne consiste, Madame, que dans la préférence que M. de *Rohan* a donnée à ses petites-filles sur ses filles, qu'il a déshéritées entiérement: disposition la plus injurieuse qu'il pût jamais faire par rapport à ses filles, & pour celui qui devoit épouser l'aînée. Je m'en rapporte, Madame, à tout ce qui vous en sera dit & mandé par des gens désintéressés: & pour la derniére fois, j'aurai l'honneur de vous dire que je suis bien à plaindre d'a-

voir été forcé par honneur de prendre un parti, qui me rend le plus malheureux homme du monde. Je ſuis né pour vous dire des choſes déſagréables & affligeantes. Le Roi ſe porte bien, malgré l'allarme que nous avons eue : il faut s'attendre à vivre dans des agitations continuelles : voilà ce que c'eſt d'être chargé d'un enfant ſi cher & ſi néceſſaire au repos du monde. J'eus le plaiſir de voir hier longtems Me. d'*Havrincourt* : vous jugez bien que je ne lui parlai que de vous. On vous en a trop dit ſur ma maiſon, & pas aſſez du reſpect du Maître.

LETTRE XL.

A Paris, 20. *Juillet* 1716.

JE vous envoye, Madame, l'écrit que vous déſirez de moi. Je vous prie de me faire l'honneur de me le renvoyer quand vous l'aurez lu. Je crois que vous y trouverez bien des choſes qu'il auroit fallu ſupprimer : tout cela ne ſert qu'à aigrir les eſprits, & point du tout à les concilier. Je fais chercher les deux livres que vous ſouhaitez, qui vous amuſeront dans

dans l'heureuſe ſituation d'eſprit où vous êtes de n'être occupée que du bien général. Mon Dieu! Madame, que ne méritez-vous point à qui connoit toutes les qualités ſi admirables & ſi reſpectables de votre cœur, & votre maniére de penſer! Je vis hier la Reine d'Angleterre : combien de fois votre nom fut-il nommé! & avec quelle tendreſſe! Dimanche, j'aurai l'honneur de m'aller *jetter à vos pieds.* J'ai auſſi quelques nouvelles ſur la Conſtitution qui peuvent donner quelque eſpérance d'un accommodement : mais ceſa eſt trop peu avancé pour y prendre encore une entiére confiance. C'eſt beaucoup de voir un train différent de celui où l'on s'eſt trouvé : Dieu veuille qu'il inſpire aux deux partis un eſprit de paix! j'aurai ſoin de vous en informer. L'ouvrage de M. le Cardinal de *Rohan* & de ces Evêques a été, ou doit être remis aujourd'hui à M. le Régent. Les gens les plus capables ſont perſuadés que le parti des deux Cardinaux ſe preſſera, autant qu'il lui ſera poſſible, pour parvenir à un accommodement : mais l'on doute fort, malgré bien des aſſurances réïterées, que M. le Cardinal de *Noailles* apporte de ſa part les facilités qu'on eſpère. Par l'an-

cienne connoiſſance que vous avez de ces affaires-là, Madame, vous en jugerez mieux que perſonne.

Il y a un mois que je ſuis éloigné des affaires, ſans entendre parler de rien. Depuis que je ſuis ici, il me revient que les choſes ſe diſpoſent favorablement, pour faire des Alliances, qui eſt ce que nous pouvons deſirer de mieux. La ſanté du Roi eſt parfaite, mais l'air eſt empeſté à Paris. Je ſuis entiérement de votre avis ſur les affaires de l'Egliſe: l'on parlera beaucoup de part & d'autre: le parti de nos deux Cardinaux ſera facile en tout; mais jamais celui du Cardinal de *Noailles* ne ſe joindra au leur. Depuis la mort du Roi, M. le Régent a été amuſé: je crois que cela ne changera pas: c'eſt un grand malheur. Je vous envoye, Madame, une lettre que je viens de recevoir de Me. la Princeſſe *des Urſins*: elle eſt bien-heureuſe d'être à Gênes: il me paroit qu'elle eſt dans une ſituation tranquille: ſaura-t-elle faire un bon uſage de ſon eſprit?

LET-

LETTRE XLI.

A Paris, ce 22. Novembre 1716.

JE vous envoye, Madame, le troiſiéme rôle de ceux qui ont été taxés: il ſe monte à près de 26. millions; je crois que vous ne doutez pas que cela ne cauſe une grande agitation dans le public. Je m'en vai demain par l'ordre du Régent à St. Germain pour parler à la Reine d'Angleterre: quoique je n'aye pas des choſes agréables à lui dire, je ſuis aſſuré que je lui trouverai autant de raiſon que de douleur. Elle doit ſe louer des honnêtetés & de l'attention de M. le Régent. Plût à Dieu que vous puſſiez vous trouver en tiers, dans la converſation que je dois avoir avec cette incomparable Reine! que vous y ſeriez utile, Madame, pour conſoler & pour donner de la confiance ſur tout ce qu'on peut raiſonnablement prétendre! Ne perdez point de vûe l'idée que vous vous faites d'aller à St. Germain. L'endroit qu'habite la Reine d'Angleterre eſt le ſanctuaire de la ſainteté & de la vertu:

qui peut mieux figurer que vous, Madame, dans un tel lieu, ſi vos forces vous permettent d'y aller ?

LETTRE XLII.

à Paris, ce 19. Février 1717.

VOus avez vu Me. de *Ventadour*, Madame. Elle vous a conté les merveilles de notre jeune Roi. Je ne ſçai rien de ſi admirable dans un Prince, que d'y trouver des ſentimens d'amitié : il en donne tous les jours de nouvelles marques à Me. de *Ventadour* : cela produit dans la ſuite de méchantes humeurs : mais il faut lui tout pardonner en faveur du ſentiment. Je ſuis comblé d'honneurs, Madame ; mais, en vérité, accablé du poids que j'ai à ſupporter. J'irai vous confier toutes mes peines, le plutôt qu'il me ſera poſſible. L'on croit que la Conſtitution va fort mal : vous n'aurez pas de peine à vous le perſuader. Je prens la liberté de vous envoyer une Lettre que je viens de recevoir de Me. la Princeſſe *des Urſins*. Il me paroît qu'elle ſe trouve dans une ſituation aſſez douce. Si elle eſt

ca-

capable d'enviſager ſon état de ſang froid, elle ſe doit trouver bien-heureuſe. Que dites-vous, Madame, de ce que la fortune raſſemble? Ce Cardinal *del Giudicé*, cet ennemi implacable de Me. *des Urſins*, qui a contribué à ſa perte, & qui depuis l'a toujours inſultée dans ſon malheur, eſt parti d'Eſpagne diſgracié, ſans avoir vu le Roi, ni la Reine, ni le Prince des Aſturies; il doit arriver inceſſamment à Gênes, où il trouvera Me. *des Urſins*. Mon Dieu! Madame, qu'il y a de la folie de déſirer de remplir de grandes places, qui ne ſont conſidérées & eſtimées que par ceux qui ne les poſſédent point, & qui ne ſont rien en effet, que par l'attachement véritable qu'on a dans le cœur pour le Maître qui les a confiées! mais dès qu'on n'eſt plus ſoutenu de la préſence de celui à qui l'on doit tout, la ſéparation du monde & le repos eſt préférable à tout. Que je ſuis éloigné de jouïr d'un pareil bonheur!

LETTRE XLIII.

A Paris, ce 26. Février 1717.

VOus entendrez parler, Madame, d'une requête qui a été préſentée au Roi par Mrs. les Ducs. Je ne vous en ferai point le détail : ſuivant mon opinion, elle a été donnée trop précipitamment : car il n'eſt point queſtion préſentement des choſes, ſur leſquelles ils font des repréſentations. Ce n'eſt que par rapport au rang intermédiaire. Tant que l'Edit & la Déclaration de 1714. & 1715. ſubſiſteront, la requête eſt inutile, & par conſéquent prématurée. Mais dans ces choſes-là, le grand nombre l'emporte, & l'on ne ſçauroit ſe ſéparer du corps. Les affaires groſſiſſent tous les jours. Il ſera queſtion demain de la derniére déciſion ſur l'affaire de la Conſtitution. Peu de gens croyent qu'elle finiſſe heureuſement. Vous ſerez bientôt inſtruit, Madame, du tour que cette affaire prendra : & vous le pourriez être déja, ſi M. le Duc de *Noailles* le vouloit : car vous croyez bien qu'il ſçait la derniére réſolution de M. ſon oncle. M. le Régent y fait de ſon mieux : &

& l'on ne peut y apporter plus d'activité & de désir de finir une si importante affaire.

Le Roi est le plus aimable enfant que j'aye jamais vû: les charmes de sa personne augmentent encore les vœux qu'on fait pour sa conservation. Il se désaccoutume un peu de Mad. de *Ventadour*, sans que son amitié diminue pour elle. Voilà, Madame, une peinture que je vous supplie de ne pas croire exagérée.

Le Roi d'Angleterre a passé les Alpes. Le Roi des deux Siciles lui a envoyé des Officiers & des équipages pour le servir & le défrayer, tant qu'il sera dans ses Etats: l'on croit qu'il séjournera quelques jours à Turin. M. le Chancelier, le Premier Président, le Procureur-Général, les deux Avocats-Généraux, le Maréchal d'*Huxelles*, le Marquis d'*Effiat*, *Pelletier de Souzy*, & *Amelot* Conseiller d'Etat: voilà les grands Acteurs qui décident de la Religion. Plût à Dieu, Madame, que nous fussions à trente ou quarante lieues de Paris, dans un beau Château, à n'être occupés que du soin d'élever & d'instruire le précieux reste de nos Maîtres!

LET-

LETTRE XLIV.

à Paris, 13. *Février* 1717.

JE m'acquitte, Madame, d'une promesse que je vous ai faite il y a longtems, de vous envoyer l'instruction de l'aumône générale de Lyon, & la direction & œconomie du grand Hôtel-Dieu de la Ville de Lyon. Vous verrez, Madame, des établissemens dignes d'admiration : vous y remarquerez la magnificence & la piété des citoyens de Lyon. Ces deux livres méritent d'être lus. Enfin, Madame, me voilà au moment d'entrer auprès du Roi! mon cœur, mon affection & ma reconnoissance me font désirer ce que je sens bien qui sera le sujet d'une agitation continuelle, & d'une inquiétude sans fin. Mais j'y suis livré, & je m'y abandonne totalement ; ce sera Lundi à midi qu'il me sera remis. Que de larmes répandra Mme. de *Ventadour* ! mais en même tems, quelle consolation ne doit-elle pas avoir d'avoir élevé le Roi, jusqu'à sept ans accomplis, bien fait, en bonne santé, & les commencemens de toutes

tes les bonnes qualités qu'on peut désirer! Qu'elle est heureuse, Madame! & que ceux qui sont chargés de fournir une carriére de huit ou dix années pour veiller à la sûreté & à l'éducation, sont à plaindre!

LETTRE XLV.

A Paris, 13. *May* 1717.

IL ne faut pas différer un moment, Madame, de vous faire de nouveaux complimens sur le noble & digne mariage de Mlle. votre petite-niéce. Les nôces furent célébrées hier très magnifiquement chez M. le Cardinal & M. le Duc de *Noailles*. Tout s'y passa avec grandeur & magnificence; & la présence de S. A. R. mit la derniére perfection à la fête. Voilà, Madame, un narré simple de ce qui vous sera mandé plus en détail.

Je ne puis vous exprimer la dignité, les graces, les gentillesses avec lesquelles le Roi a rendu & reçu la visite du Czar. Mais je dois vous dire en même tems que ce Prince, prétendu barbare, ne l'est point du tout. Il nous a fait connoitre des sentimens de grandeur, de générosité & de

de politeſſe, auxquels nous ne nous attendions point. Je ne ſuis jamais content de ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je ne ſçaurois écrire avec autant de confiance & d'abandon, que lorſque vous me faites la grace de me ſouffrir auprès de vous.

Je n'aurai plus l'honneur de vous parler des affaires de l'Egliſe. Je vous envoye une lettre qui vous fera plaiſir, par laquelle vous connoîtrez que l'opinion des Evêques les plus déclarés contre la Conſtitution, & par conſéquent les plus éloignés du Pape, n'eſt pas ſuivie dans leur Diocèſe: autre matiére, Madame, qu'il faut remettre à une entrevûe.

Je crois que le jugement de l'affaire des Princes eſt différée: le Roi jouït d'une parfaite ſanté, & ſans complaiſance, devient tous les jours plus aimable.

LETTRE XLVI.

A Paris, ce 3. Août 1717.

J'Ai voulu laiſſer le plaiſir à Mme. de *Dangeau* & à Mme. de *Caylus*, Madame, de vous apprendre le rétabliſſement

ment de M. le Maréchal de *Tallard*, dans les bonnes graces de M. le Régent. Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en dirai les particularités: le premier endroit par où j'ai été ſenſible à ſon rétabliſſement, c'eſt de voir la volonté du feu Roi accomplie: d'ailleurs, Madame, vous ſçavez que je ſuis ſon ſerviteur & ſon ami.

Les nouvelles de Hongrie du 12. devant Belgrade, ne parlent point encore de l'approche des Turcs; la tranchée n'étoit pas ouverte: on n'eſt point encore éclairci de l'entrepriſe des Eſpagnols ſur l'Italie ou ſur les côtes d'Afrique: après ce que vous avez vu de la foibleſſe de cette Monarchie, il eſt aſſez ſingulier que nous lui voyions une flotte à la mer, la France n'étant pas en état d'y avoir deux vaiſſeaux.

Le Roi eſt toujours dans la plus parfaite ſanté qu'on puiſſe ſouhaiter: quelque récit avantageux qu'on vous en puiſſe faire, croyez qu'on n'exagère rien.

Je ne ſçai rien de particulier ſur ce qui regarde la Reine d'Angleterre, & le Roi ſon fils: il eſt toujours en Italie, & je ne prévois pas qu'il en ſorte ſi tôt, par la ſituation où ſe trouvent les affaires d'Angleterre. Il faut vivre en repos juſqu'à la fin

de

de ſes jours ; ce qu'elle a éprouvé du monde dans les derniéres années doit lui donner une grande joye d'en être ſéparée.

LETTRE XLVII.

A Paris, ce 17. Avril 1718.

J'Oſe vous aſſurer, Madame, que je ne ſuis à mon aiſe, & en pleine liberté, que lorſque vous me faites l'honneur de me ſouffrir auprès de vous : vous êtes inſtruite de tout : mais qu'il y auroit de mots à ajouter à tout ce que vous pouvez ſçavoir ! & qu'on eſt éloigné de vous faire des peintures vives & naturelles ! Je m'échaperai au premier jour pour aller à St. Cyr : il n'y a que ce lieu-là où je puiſſe ouvrir mon cœur ſans aucun ménagement. Le Roi eſt l'enfant le plus charmant, le plus aimable, & dont les diſpoſitions naturelles ſont telles qu'on le peut ſouhaiter : il a déja des connoiſſances au-delà de ſon âge ; porté au bien & à la douceur ; de la droiture dans ſes premiers mouvemens ; juſte, & ne connoiſſant jamais le mal, ſans vouloir qu'il ſoit reprimé : toute la gayeté & l'enjouement de l'enfance ; & l'on

l'on le raméne facilement à des choſes ſérieuſes, & à faire des réflexions : une docilité naturelle : jamais de répugnance à faire les choſes qu'on lui inſpire : quand on lui fait connoître une faute dans laquelle il eſt tombé, il en convient, & la premiére parole qu'il répond, c'eſt, *Je ne le ferai plus.* M. de *Fréjus* eſt très-content de ſes études : il mêle la douceur, & un peu de ſévérité pour lui donner des momens d'attention, mais ſans le gêner ; & cela eſt ſi vrai, que le Roi ne lui a pas encore témoigné d'impatience de ſortir de l'étude, quand il y eſt : ne craignez point, Madame, qu'on le charge de trop de choſes : tout ſe fait avec douceur ; on ne lui impoſe de petits aſſujettiſſemens, que pour lui donner plus d'envie de ſe divertir : il lit fort couramment, écrit aſſez bien, a bon air à la danſe, & a dans toute ſa perſonne une grace & une majeſté qui préviennent tout le monde en ſa faveur. Ne croyez point, Madame, qu'il y ait de la prévention dans ce que j'ai l'honneur de vous mander ; c'eſt un portrait ſincère de tout ce que je remarque dans ce cher & précieux enfant. Je ne le quitte ni jour ni nuit : & en le voyant, il renouvelle ſans ceſſe une douleur

leur que je ſens plus vivement que jamais : je retrouve dans ce cher enfant des reſſemblances qui me font eſpérer qu'il imitera un jour celui que nous pleurons, & que nous aurons tous les jours plus de ſujet de regretter. Je mande à Mlle. *d'Aumale* de vous lire ma lettre pour vous en épargner la peine : je ſçai qu'en quelque état que vous puiſſiez être, vous ſentirez un mouvement de joye, en entendant un recit fidéle de ce que j'ai remarqué dans un Roi qui vous eſt ſi cher.

M. du *Maine* ſort de ma chambre ; je ne vous ferai point le récit de notre converſation : ſon état eſt à plaindre de bien des façons différentes : il me ſemble que le départ de M. ſon fils eſt encore bien incertain, par pluſieurs incidens trop longs à vous mander : après mûres réflexions, je ne ſçai s'il fait bien de l'envoyer en Hongrie : vos bontés pour moi, Madame, me font prendre la liberté de vous mander que j'y envoye le Marquis d'*Alincourt* : ce n'eſt pas ſans peine intérieure, mais il faut aimer ſes enfans pour eux-mêmes : d'ailleurs la vie des jeunes gens à Paris eſt ſi déréglée, qu'il faut un peu les dépayſer.

La Reine d'Angleterre reçoit tous les

soulagemens qu'elle peut raisonnablement espérer dans la douloureuse & triste situation de son état.

LETTRE XLVIII.

A Paris, le 20. Avril 1718.

LA lettre de Me. *des Ursins* vous amusera un moment : je vous supplie de me la renvoyer : son cœur, son esprit, & sa maniére de penser ne changent point : quand on voudra bien juger d'elle sans prévention, on conviendra que c'est une personne aimable, qui s'est attirée de la distinction dans tout le cours de sa vie : mais le monde est bien éloigné de vouloir rendre justice : l'on s'attache aux plus petits défauts pour décider de la réputation, en oubliant toutes les qualités les plus estimables. Enfin, Madame, le Courier de Vienne est arrivé, qui a apporté la nouvelle que l'Empereur acceptoit les conditions du Traité que la France & l'Angleterre lui ont proposées : il est question à présent de le mettre à exécution, c'est ce qui se réglera pendant le cours de l'Eté.

Le

Le Roi ſe porte dans la perfection ; il devient aimable & raiſonnable tous les jours : il y a lieu d'eſpérer que vos affaires de St. Cyr ſeront conduites toujours à votre ſatisfaction : je ne ſçaurois croire que des vôtres particuliéres, il n'en ſoit pas de même.

P. S. Le bruit qui a couru que le Chevalier de *St. George* étoit parti d'Urbin, ne ſe trouve pas véritable : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on ſonge à le marier, & que c'eſt le parti le plus ſage pour lui, & le plus utile pour la France.

LETTRE XLIX.

A Paris, ce 11. *May* 1718.

JE ſuis aſſuré, Madame, que vous êtes bien affligée de la mort de la Reine d'Angleterre, ſans que vous enviſagiez la fin de ſa vie comme un malheur. On ne ſçauroit douter de ſon bonheur : & dans quel état de ſouffrance cette infortunée Princeſſe n'a-t-elle pas été depuis trente ans qu'elle eſt de retour en France ? enfin la mort finit tout & la ſépare de nous : il faut donc par raiſon même,

me, ſans le ſecours de la foi, n'avoir d'objet que pour un bien qui ne finit jamais. Les foibles ſecours qui dépendent de moi ſeront offerts & employés pour le ſoulagement d'un nombre infini d'Anglois, qui ne vivoient que des charités de la Reine. Le détail de cela vous fera compaſſion, quand vous le ſçaurez; c'eſt un article que je remets à notre premiére entrevûe. Vous apprendrez avec quelque ſurpriſe que Me. *des Urſins* eſt rentrée en grace auprès du Roi d'Eſpagne: S. M. C. l'a fait aſſurer de ſon amitié & de ſa protection par le Comte St.....

LETTRE L.

A Paris, le 28. *May*, 1718.

JE vous envoye une piéce, curieuſe, j'oſe dire pour vous & pour moi, dont j'ai ſouligné quelques endroits: il faut avouer que la perſonne qui m'écrit eſt incomparable: elle a dans le cœur & dans l'eſprit les mêmes mouvemens qu'à vingt cinq ans: & je ne ſçai ſi l'envie de faire figure & de dominer n'eſt point encore plus forte en elle qu'elle n'a été, malgré le

le ſouvenir des cataſtrophes qui lui ſont arrivées je ne répondrois pas que l'idée d'aller chercher la niéce du Czar ne paſsât dans ſa tête bien réellement : je vous avoue, Madame, que je fus tranſporté de joye en apprenant la vivacité & la gentilleſſe de votre imagination, de ſçavoir peindre le caractére des perſonnes en deux mots, & de rappeller en même tems tous les incidens qui ſont arrivés dans leur vie. Comment ne voulez-vous point qu'on regrette toujours l'honneur & le plaiſir de vous entretenir? Malgré les foibleſſes qu'on ne peut s'empêcher de reconnoitre dans Me. *des Urſins*, elle mérite de l'eſtime & de la conſidération; mais gardons-nous bien, Madame, de proférer jamais de telles paroles : l'on ne peut ſe les permettre qu'auprès de votre loge; & ce n'eſt qu'avec vous, Madame, que le cœur peut s'épancher ſans réſerve. La ſanté du Roi nous ſoutient dans toutes nos peines : il croît, il ſe fortifie, & nous donne toute ſorte d'eſpérances pour l'avenir : Dieu le conſerve, & lui puiſſe inſpirer des ſentimens dignes de ſa naiſſance, & capables de rendre heureux le peuple dont il ſera chargé!

Les affaires de l'Egliſe ſont en mouvement

ment : je ne ſçai quand, ni comment elles finiront : les Bulles ſont accordées ; vous le ſçavez, Madame ; on a eu aujourdui la confirmation qu'elles ont été préconiſées dans le dernier Conſiſtoire ; ainſi voilà un petit incident fini : mais l'affaire de la Conſtitution ne l'eſt pas : le Régent a écrit au Cardinal de *Rohan* pour le preſſer de revenir. Enfin, je ſuis venu à bout de faire payer une année de la penſion de Me. de *Caylus* : vous ſçavez, Madame, que toutes les affaires de ces pauvres Anglois ont été remiſes au Duc de *Noailles*, qui s'en débarraſſera bientôt, s'il peut : il aura raiſon. Il me paroit que les affaires d'Eſpagne s'embrouillent par rapport au projet du Traité propoſé par l'Angleterre.

Le Roi eſt toujours le plus aimable enfant du monde. Je n'aime que lui dans ce pays ; & il me ſemble que tout le monde penſe aſſez comme moi. Il m'eſt bien doux de former un Maitre à ma patrie : mais je ſuis trop vieux pour eſpérer de voir jamais les merveilles de ſon régne ; & les malheurs de ſa minorité me feront quitter la vie ſans regret.

LETTRE LI.

A MADAME DE GLAPION.

Villeroi, 5. *Juin* 1720.

QUe je ſuis offenſé, Madame, que vous ſoyez étonnée des attentions que j'ai aux intérêts de Mlle. d'*Aumale!* n'eſt-ce pas la même perſonne qui a été honorée des bonnes graces du feu Roi & de ſa confiance? & n'a-t-elle pas été auprès de Me. de *Maintenon* juſqu'au dernier moment de ſa vie, avec une fidélité & un déſintéreſſement dont il n'y a point d'exemple? Penſe-t-on aſſez mal à St. Cyr pour croire qu'un homme comblé de graces, d'honneurs, de bienfaits, & plus que tout cela, de la confiance du feu Roi, puiſſe jamais lui manquer en actions, ni en penſées?

Je vous aſſure, Madame, qu'on eſt comblé de ſatisfaction des premiers momens que le Roi a paſſé chez vous. Que ſera-ce quand il aura vû tout l'intérieur de votre maiſon? Je vous renvoye les choſes précieuſes qu'on m'a apportées. Elles viennent du feu Roi; il s'en eſt ſervi;

vi: en faut-il davantage pour les rendre estimables? je ne sçaurois trop en rassembler.

Feu M. de *Meaux* étoit admirable en tout, pénétré de la foi la plus vive, brûlant du désir d'en pénétrer les autres: & de quelle maniére exprime-t-il ses sentimens! Qu'on seroit heureux d'être aussi persuadé qu'il l'étoit des vérités de la Religion! Je voudrois être aussi soumis que convaincu. M. d'*Ormesson* est un homme merveilleux. Il joint aux qualités essentielles les maniéres les plus honnêtes.

Le magnifique & ingénieux présent que vous avez fait au Comte de *Sault* est arrivé entier. Quel plaisir d'y retrouver des personnes de connoissance! L'enfant a résisté à la passion de tout détruire; il y a eu des gestes d'admiration, des regards de plaisir, des exclamations de joye: les mains seules ont été immobiles. Si vous voyiez tout ce qu'il montre d'esprit, & tout ce qu'il en promet, vous ne seriez point surprise de cette marque de sagesse. Vos Novices sont des Fées. Pour moi, quand je me représente Me. de *Glapion*, au milieu de ces jeunes personnes, les excitant au travail, il me vient une foule de comparaisons: mais comme elles sont

ou trop saintes ou trop profanes, je les passe pour ne point offenser votre Religion ou votre humilité. Mille respects à toutes vos Dames, & combien pour vous!

LETTRE LII.

A LA MEME.

Paris, 13. *Décembre* 1725.

JE vous suis sensiblement obligé, Madame, du détail que vous me faites des deux visites dont la Reine vous a honorées. Rien ne me confirme davantage les louanges qu'on lui donne, que les marques de bonté & de distinction que vous en avez reçues pendant le peu de tems que vous avez eu le bonheur de la posséder. Combien son inclination augmentera-t-elle pour votre sainte & Royale Communauté, à mesure qu'elle connoitra particuliérement les personnes qui la composent? Plus elle sera informée des grandes & héroïques qualités du feu Roi, plus son attachement augmentera pour le Roi, & lui fera sentir qu'elle doit lui représenter sans cesse les exemples de son bisayeul, pour le rendre héritier de ses ver-

vertus, comme il l'eſt de ſes Royaumes. Vous êtes toutes ſi pénétrées de ces vérités-là, & ſi attentives à remplir vos devoirs, que vos paroles & vos actions tendront toutes à rappeller les belles actions du grand Roi que nous avons perdu. Souffrez que je ne réponde rien de plus aux lettres que vous m'avez écrites : il faut pouvoir épancher ſon cœur avec plus de liberté pour expliquer la vivacité & la ſincérité de ſes ſentimens. La ſituation où je me trouve eſt plus douce & plus tranquille, que celle où vous me ſouhaiteriez, & où je ne me déſire pas. J'ai trop d'expérience des affaires du Monde, pour ne pas prévoir que je n'aurois pas un moment de repos, ſi je me trouvois à portée de parler & d'agir comme il convient à un homme de mon âge, dans la place où j'ai été, qui me met dans l'obligation d'oſer dire tout ce qu'il convient que le Roi ſçache pour l'honneur de ſon Régne. Je ne doute pas que M. de *Fréjus*, à meſure qu'il s'élevera, n'inſpire au Roi de protéger le plus utile Couvent du Royaume. Mon Dieu, Madame ! qu'une longue vie eſt accompagnée de peines & de tourmens ! & qu'on a eu raiſon de dire, que perſonne n'accepteroit

la vie, si l'on en sçavoit les conditions ! la mienne finira bientôt. Toute sainte Religieuse que vous êtes, & quelque envie que j'aye de devenir saint, j'ose vous dire, (& à quatre-vingt-deux ans cela doit être permis) que je suis avec un tendre & fidéle attachement, tout à vous. M. le Curé de *St. Paul* me le pardonnera, s'il lui plait.

LETTRES
DE MONSIEUR
DE VALINCOUR
A MAD. DE MAINTENON.

LETTRE I.

C'Eſt à vous, Madame, que je dois l'honneur qu'il a plu au Roi de me faire en me nommant pour ſuccéder à M. *Racine:* & j'eſpére que vous aurez la bonté de me continuer l'honneur de votre protection, dans la ſituation où je me trouve par la mort de M. *Deſpréaux.* Je prens la liberté de vous envoyer un Mémoire, où je rens compte au Roi du peu de travail qui s'eſt fait, & de ce qui ſeroit néceſſaire pour le faire avancer plus qu'il n'a fait juſqu'à préſent.

Monſeigneur le Comte de *Toulouſe* m'a ordonné, Madame, d'avoir l'honneur de

vous dire, qu'il a cru devoir vous épargner la peine de parler au Roi la premiére d'une affaire qui eſt bien petite par rapport à toutes celles dont vous êtes accablée, mais qu'il eſpére que vous voudrez bien le ſeconder dans la demande qu'il a eu la bonté de faire.

Il me ſemble que vous me négligez fort, & qu'il y a long-tems que vous ne m'avez demandé des graces. Eſt-ce que vous commencez à vous apercevoir que vous avez quelque crédit à la Cour? & croyez-vous vous y pouvoir ſoutenir ſans moi? Quoi qu'il en ſoit, il y auroit beaucoup d'ingratitude à vous, Madame, d'oublier les ſervices importans que je vous ai rendus, & que je puis vous rendre encore, quand ce ne ſeroit qu'aux Etats de Bretagne, pour Meſſieurs des Miſſions étrangéres. Cependant je fais mille vœux pour votre précieuſe ſanté, & pour le retour d'un tems auſſi tranquille, que celui où l'on diſoit que vous aviez de l'eſprit. J'ai l'honneur de vous envoyer un eſſai de ce que vous m'avez fait l'honneur de me propoſer. Je tâcherai de faire mieux: mais je ne réuſſirai jamais, tant qu'on me croira Janſéniſte. Je me ſouviens que *Lully* ayant un procès,

cès, qui lui tenoit fort au cœur, fit dire au Roi par M. *Colbert*, qui le preſſoit pour un Opéra, qu'il ne pourroit faire une note, que ſon Procès ne fût jugé & gagné.

LETTRE II.

Verſailles, 13. *Juin.*

IL y a, Madame, fort long-tems que vous n'avez eu recours à ma protection ni à mon crédit. Comme ni l'un ni l'autre ne vous ont jamais manqué dans les occaſions, je ſuppoſe que vous n'en avez plus beſoin, & que vous êtes aſſez bien à la Cour pour que je puiſſe à mon tour avoir recours à vous. Souffrez donc, s'il vous plait, Madame, que je vous ſupplie très-humblement d'avoir la bonté de me marquer ce que je dois faire dans une occaſion où je voudrois bien ne point faire de faute. Voici de quoi il s'agit.

Un Irlandois, à qui j'ai autrefois procuré quelques ſecours, m'a amené pluſieurs Officiers de ſa nation, gens de condition & de ſervice, qui croyent tous être en état de faire ſoulever l'Irlande avec un peu d'aſſiſtance. Il y en a même un, qui

promet de faire livrer au Roi Londonderry & le Fort de Killemor, moyennant quatre mille piſtoles payables après l'exécution.

Comme je n'ai ni le caractére ni l'habileté qu'il convient pour me mêler de ces ſortes d'affaires, & qu'il me ſemble même que c'eſt une eſpéce de faute que d'en entendre parler ſans ordre, permettez-moi, s'il vous plait, Madame, de vous demander ſi c'eſt à M. *Chamillart* ou à M. de *Pontchartrain* que je dois remettre les Mémoires que m'ont donnés les Irlandois. Ils prétendent, que pour garder le ſecret qui eſt très-important, il ſeroit néceſſaire qu'on ne les vit point traiter avec aucun Sécrétaire d'Etat: mais celui qui aura ſoin de cette affaire pourra aiſément prévenir cet inconvénient. Ils demandent auſſi avec grande inſtance, que l'on n'en donne aucune part à Mylord *Midleton*, qui leur eſt très ſuſpect. Je ne ſçai s'ils ont raiſon ou tort.

Vous voyez, Madame, avec quelle humilité je renonce à la Politique. Je ne dirois peut-être pas la même choſe de la Philoſophie: & il y a des momens où je ſerois tenté de porter envie à la capacité & aux lumiéres de M. de *Meſſange*, à

à quelque chose près. Mais du moins ne puis-je m'empêcher de lui envier l'honneur qu'il a de vous voir & de vous entendre, en des momens où vous n'êtes point envelopée dans cette grande coëffe noire, qui vous dérobe aux regards du genre humain. Pour moi, Madame, qui suis accoutumé à ne traiter avec vous qu'au travers de ce nuage, je suis fort accoutumé à penser, toutes les fois que je le vois, qu'il renferme & qu'il cache plus de vertu, plus de graces, plus de bonté, plus de lumiéres, que l'on n'en pourroit trouver dans toutes les femmes qui sont au monde. Il ne faut pas même beaucoup de foi pour croire tout cela, ni par conséquent, Madame, pour conserver les sentimens du profond respect, &c.

LETTRE III.

IL y a long-tems, Madame, que j'ai appris par Me. de *Caylus* l'honneur qu'il vous a plu me faire, de penser à moi au sujet de la maladie de Mgr. le Comte de Toulouse. J'aurois déja eu celui de vous en faire mes très humbles remercimens : mais j'attendois que j'eusse quelque demande

à vous faire. Car, avec les intelligences bienfaisantes, comme vous êtes, le meilleur moyen de remercier d'une grace reçue est d'en demander une nouvelle.

En voici une, Madame, qui se présente naturellement. Ce n'est pas une petite entreprise : car le placet est horriblement long : & si le Roi avoit le choix, ou de lire ce que je prens la liberté de lui écrire, ou de me donner ce que je prens la liberté de lui demander, je ne doute pas que le dernier ne lui parût le plus commode. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il ne feroit que ressembler à *César*, qui ayant menacé un homme de le tuer, ajouta : *Il m'est plus facile de le faire que de le dire.*

Mais, Madame, voici une lettre qui devient presque aussi longue que le Placet. Permettez-moi pourtant de l'allonger encore pour vous représenter, qu'un seul mot du Roi, & qui ne lui coute rien, me peut rendre le plus heureux homme de son Royaume, & que votre protection peut me faire obtenir ce mot. Souffrez, Madame, que je vous la demande, non par aucun mérite qui me la puisse faire espérer, mais par l'inclination générale que vous avez à faire du bien à tous ceux à qui vous en pouvez faire.

LET-

LETTRE IV.

AU ROI.

SIre, le Sr. *Dandrezelle* cherche à vendre sa Charge, suivant la permission que V. M. lui en a accordée. Si j'étois en état de la payer, je ne demanderois d'autre grace, que la permission de l'acquérir avec l'honneur de devenir son domestique, la seule chose que je souhaite au monde. Mais, Sire, tout mon bien n'égale pas le prix de cette Charge : j'ai une grosse famille : & je craindrois de tomber dans l'inconvénient du Sr. *Bergeret*, qui en ayant acheté une pareille est mort sans payer ses créanciers.

Il y a vingt-trois ans, Sire, que sous les ordres de M. le Comte de *Toulouse*, je suis chargé de tout ce qui regarde les prises. Il m'en a passé par les mains pour plus de deux cent millions. Beaucoup de gens y ont gagné des richesses immenses, en faisant de leur industrie ou de leur crédit un usage qui leur paroissoit légitime, & que je n'ai pas cru devoir suivre, parce qu'il me paroissoit douteux. Aussi oserois-je assurer V. M. que durant un si grand

grand nombre d'années, & parmi une si grande multitude d'affaires où la moindre chose décide de la main-levée ou de la confiscation, jamais il n'est arrivé chez M. le Comte de *Toulouse* aucune mépriſe ni aucun ſujet de plainte de la part des Armateurs, ni des Réclamateurs, & que j'ai toujours été en état de répondre de la fidélité & de la probité de mes Commis comme de la mienne propre.

Oserois-je, Sire, ſupplier très-humblement Votre Majeſté de m'accorder un Brevet de retenue du prix de la Charge du Sr. *Dandrezelle*, que je pourrois emprunter par ce moyen-là? *Diogène* demanda un jour un écu à *Alexandre*: ce Prince répondit que c'étoit trop peu pour *Alexandre*. *Diogène* demanda cent mille écus: & *Alexandre* répondit que c'étoit trop pour *Diogène*. En comparant V. M. à *Alexandre*, ma demande doit paroitre fort modeſte. Mais en me comparant à *Diogène*, elle pourra paroitre téméraire: & en ce cas, je recevrai comme une grace le pardon que je vous ſupplie très-humblement d'accorder à ma témérité.

* * *

LET-

LETTRE V.

A MAD. DE MAINTENON.

APrès vous avoir rendu mille très-humbles actions de graces que je vous dois de vous ſouvenir de moi en cette occaſion-ci, oſerois-je vous demander la même grace pour une infinité de petites affaires dont vous êtes accablée, parce que votre bonté & votre charité ne vous permettent pas de les négliger. Car vous ne vous contentez pas d'être comme cet Empereur, qui ne perdoit pas un jour: avide de faire du bien, vous ne perdez pas même une nuit. Peut-être, Madame, ſerois-je un aſſez bon Sécrétaire de vos commandemens, pour une partie de ces détails. Du moins puis-je vous offrir deux qualités eſſentielles, la fidélité & le ſecret. Je ne chercherois point à me donner par-là du crédit dans le monde: car aſſurément je ne le dirois à perſonne. Mais je me tiendrois trop heureux, ſi je pouvois me flatter de vous ſoulager de quelques peines, & de contribuer à la conſervation d'une ſanté, dont les nouvelles que j'apprens tous les jours m'al-

lar-

larment, & pour laquelle je donnerois la mienne. J'espére, Madame, que vous approuverez le respect & la modestie qui m'empêchent d'en aller sçavoir tous les jours des nouvelles à votre porte. Car je ne suis pas assez innocent pour ne pas sçavoir me faire honneur, si j'en avois envie, de passer trois ou quatre fois par jour dans votre antichambre avec un air fort empressé, & d'en sortir avec grand bruit & avec un visage gai, ou triste, selon que votre santé seroit plus ou moins bonne. Cela feroit son effet parmi les Courtisans, & même jusques dans mon petit domestique. Car je ne suis jamais bien servi de mes valets, que le jour qu'ils m'ont vû entrer chez vous. Cela arrive rarement: mais outre que je suis ennemi de tout ce qui a le moindre air d'affectation, je craindrois qu'à la fin il ne m'arrivât la même chose qu'à une bonne femme, dont je ne puis m'empêcher de vous faire le conte. C'étoit la femme d'un Artisan, qui s'étoit prise d'affection pour Me. de *Longueville*. Un jour elle trouva dans l'antichambre de la Princesse malade une grande femme avec un habit fort uni, des manches fort longues, une grande coëffe noire, mais qui n'étoit point du

tout

tout mise comme la votre, Madame : la bonne femme s'approche & demande des nouvelles de la Princesse : la grande femme noire ne daigna pas lui faire la moindre réponse. L'autre croyant que tout étoit perdu, se mit à faire de grands cris : la grande femme noire importunée, dit à un valet de chambre : *Faites moi sortir cette pleureuse : c'est bien à une bégueule comme cela à être en peine de la santé de Me. de* Longueville!

LETTRE VI.

Ce 26. Août 1714.

J'Espére, Madame, que selon votre justice ordinaire vous me sçaurez quelque gré de vous avoir épargné la lecture d'une ou deux lettres inutiles. Tous ceux qui sont à portée d'avoir l'honneur de vous écrire n'en usent peut-être pas de même, & je doute qu'aucun d'eux vous donne matiére à lui faire le même reproche qu'*Auguste* faisoit à *Horace* : *Pourquoi m'écrivez-vous si rarement? craignez-vous qu'il ne vous soit honteux que la postérité sçache qu'il vous a été permis d'être*

en

en quelque commerce avec moi ? Pour moi, Madame, je ne crains point cette honte : mais je craindrai toujours celle d'abuſer d'un tems auſſi précieux & auſſi utile que le vôtre. L'affaire dont il vous a plu me faire l'honneur de me charger n'eſt pas ſans beaucoup de difficultés, par la mauvaiſe diſpoſition & peut-être par un peu de prévention où eſt M. le Maréchal de *Château-Renaud* ſur le ſujet de M. *Duval-Pinart*.

Voilà les piéces du procès. Ce n'eſt pas, Madame, afin que vous liſiez ces paperaſſes-là, mais afin que vous les remettiez à la Dame de St. Cyr, qui vous a préſenté le Mémoire. Elle pourra envoyer ces lettres ſous le ſecret à M. *Duval-Pinart*, afin qu'il lui réponde juſte ſur les difficultés qui y ſont contenues, en lui recommandant ſurtout de marquer préciſément & ſimplement la vérité, qui ne doit jamais, Madame, vous être déguiſée, pour quelque intérêt que ce puiſſe être.

Voilà, Madame, le premier de tous ceux que vous avez mis ſous l'honneur de ma protection, qui n'en ait pas reſſenti de prompts effets : & cela fait voir qu'il faut que ſon affaire ſoit bien difficile.

Je

Je dois même, Madame, avoir l'honneur de vous faire observer, que par un petit mot qui est dans la lettre du Maréchal, & que j'ai marqué de crayon rouge, il semble insinuer que ces sortes de nominations ne regardent que le Commandant de la Province, & non le Gouverneur.

LETTRE VII.

4. *Septembre* 1715.

JE sens, Madame, comme je dois, les marques de bonté que j'ai reçues de vous: je ne les oublierai de ma vie. Trouvez bon que je vous en marque ma reconnoissance, en la maniére que je le puis, c'est-à-dire en prenant part à votre douleur, quoique je sois accablé de la mienne. N'étant plus à portée de recevoir des marques de votre protection, je dois passer le reste de ma vie à me souvenir de celles que j'en ai reçues. Vous avez eu deux fois la bonté d'empêcher auprès du Roi ma ruine totale, qui m'étoit préparée par le même homme: une fois pour avoir trop

trop soutenu contre lui les intérêts du Prince à qui je suis attaché, & une autre fois, parce qu'il crut faire sa cour en m'accusant d'être Janséniste, quoiqu'il fût assuré du contraire. J'étois perdu sans vous, & je ne dois jamais l'oublier: & cela tient plus de place dans mon cœur, que tout le bien que vous auriez pû me faire.

LETTRES
DE DIVERSES
DAMES
A MAD. DE MAINTENON.

LETTRE I.

DE MAD. LA DUCHESSE DE MANTOUE.

COmme je me flatte, Madame, que vous me conservez toujours quelque part dans votre précieux souvenir, & que vous avez encore pour moi les mêmes bontés, dont vous m'avez honorée dès mon enfance, j'ose vous ouvrir mon cœur dans le dernier secret sur l'état où je me trouve, & sur le parti que mes malheurs me réduisent à prendre pour ma sureté. Je vous supplie de rendre compte au Roi de ce que je vais avoir l'honneur de vous dire: je ne

puis

puis être contente de ma conduite, qu'elle n'ait ſon approbation & la vôtre.

Vous ſçavez, Madame, mes infortunes: mais vous ne les connoiſſez pas dans toute leur étendue. Je ne ſçai ſi, ſans les avoir éprouvées, il eſt poſſible de les imaginer: & j'ai de la peine moi-même à croire ce que je vois de l'excès de la mauvaiſe volonté de M. le Duc de *Mantoue* à mon égard. Elle eſt ſi terrible, que j'en dois tout craindre ſans exception. Sa conduite a coûté la vie à la feue Ducheſſe, après trente-trois ans de patience, ſans qu'une vertu & un mérite admirés de tout le monde y ayent rien pû changer: & ſi elle a duré ſi long-tems, mille raiſons combattoient pour elle, qui ne ſont pas pour moi. Elle étoit Italienne: elle étoit entrée dans les affaires avec utilité pour lui; grace dont il ne m'a pas cru digne: elle étoit attaquée d'un mal, qui faiſoit attendre une fin plus promte qu'elle n'a été, & elle avoit de grands biens à léguer. Non-ſeulement il a continué avec moi les mauvais procédés commencés avec elle: mais il a donné en des énormités ſi affreuſes, qu'il n'eſt pas permis d'en faire le détail. C'eſt peu d'avoir manqué à toutes les paroles qu'il m'avoit données ſur ſon chan-

changement de vie, & à toutes les conventions de mon Contrat de Mariage : il y a presque autant de tems, qu'il y en a que je suis mariée, que je ne reçois de lui que des marques d'éloignement, de haine, de mépris, de mauvaise volonté, sans compter celles des gens indignes qui l'obsédent, & qui se disputeroient à l'envi l'honneur de le débarrasser d'une femme qui l'incommode, & pour laquelle il n'a que de l'aversion. C'est ce qui me fait prendre la résolution d'essayer par tous moyens de me retirer dans un Couvent en Lorraine, pour n'être point à charge à Sa Majesté, & pour ne lui faire aucun embarras, sçachant, à n'en pouvoir douter, que par-dessus toutes les différentes sortes d'oppressions dont M. le Duc de *Mantoue* me menace, son dessein est, aussi-tôt qu'il sera à Venise, de me mettre dans un Couvent à Padoue, où je serai en danger de finir tous mes malheurs par tous les différens attentats, qu'il est apparent, qu'on pourroit faire sur ma réputation & sur ma vie.

J'ose vous dire, Madame, que ma seule consolation est d'avoir tâché de rendre ma conduite si irréprehensible, que lui-même ne me trouve d'autre défaut que celui d'être

tre sa femme, d'être Françoise, d'être trop applaudie & compatie de tout le monde, quoique je ne parle qu'à Dieu de mes malheurs, & que je les dissimule à tout ce qui n'y peut remédier.

J'avois fort résolu, Madame, de pousser la patience jusqu'à la fin: mais je me vois non-seulement inutile aux intérêts du Roi, mais plutôt regardée comme suspecte, dès qu'il s'agit de quelque chose qui y a rapport: de plus, il n'est point question de succession, ni de retour vers Dieu, ni vers moi, puisqu'il craint également l'un & l'autre, & qu'il n'en reste plus le moindre espoir dans tous ceux qui le connoissent mieux, & qui sont plus capables de juger de ses discours & de ses sentimens. Mr. & Mad. la Princesse de *Vaudemont* sont témoins de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, Madame. J'espére que quelque violent que soit mon état, & la résolution que je dois exécuter hardie, la même Providence qui m'a conduite ici malgré mes pressentimens & mes répugnances, m'étant sacrifiée comme une victime à l'obéissance de mes parens, cette même Providence, dis-je, m'aidera à m'en tirer, de maniére à être plainte, sans être condamnée. J'espére encore de

la

la bonté du Roi & de la vôtre, Madame, tout le secret que requiert une affaire aussi délicate. Que personne, au nom de Dieu, ne la puisse pénétrer : pas même Madame ma mére, puisque ne sçachant ni le tems ni la maniére dont je pourrai exécuter mon projet, le moindre soupçon pourroit me coûter la vie, qui sera, je vous assure, Madame, toute remplie de la tendre vénération, & du parfait attachement que j'ai toujours eu pour vous, &c.

P. S. Mr. de *Pompadour*, qui aura l'honneur de vous rendre cette Lettre, Madame, se chargera de m'envoyer votre réponse, si vous voulez bien la lui donner, sans lui rien dire de cette affaire, dont il n'est point informé. Qu'elle soit promte, je vous en conjure, Madame, car un jour de retardement seroit très-préjudiciable.

LETTRE II.

DE MAD. LA MARQ. DE LA VALLIERE.

QUelle ressource, Madame, je trouve toujours en vos bontés ! J'en croirai donc toujours être comblée, & je ver-

rai toujours qu'elles ne ſont pas encore épuiſées pour moi ! La Lettre dont il vous a plû m'honorer, a calmé ſur le champ les nouvelles agitations de mon cœur affligé : un mot de vous ſuffit pour raſſurer : les propos de M. d'*Antin* n'en demandoient pas moins. Je ne ſçai quel a été ſon projet, car on n'aime guéres à affliger des malheureux : mais ſi tôt qu'il m'eut dit que le Roi doutoit de mon extrême attachement pour ſa perſonne, il ſentit quels progrès ces idées faiſoient dans un cœur trop apprivoiſé à la douleur & ébranlé par un pareil reproche. J'eus donc recours à vous ſur le champ, Madame, & vous avez daigné me conſoler : je n'ai pû me refuſer de vous en faire mes très-humbles remercimens, en attendant que je les puiſſe faire moi-même à Fontainebleau, où vous me conſeillez de me retrancher : avec quelle impatience j'attendrai ce moment !

LETTRE III.

DE MAD. LA PRINC. DE MONTAUBAN.

VOus avez, Madame, les airs les plus gracieux pour moi : hier vous me ſaluâ-

saluâtes: aujourd'hui vous m'avez trouvée à votre passage, & vous avez souri. C'est donc vous qui me donnez toute la confiance que le respect peut permettre, de vous dire ma triste situation. J'ai vû avec douleur donner l'Abbaye de Maubuisson à un sujet qui me paroissoit n'avoir rien de préférable à ma fille, si ce n'est une étoile plus heureuse. Je serai contente de la mienne, si vous avez assez de bonté pour moi pour me consoler un peu en me menant à Marly ce voyage: en voilà trois de passés, sans que le Roi y ait mené la triste Princesse DE MONTAUBAN.

LETTRE IV.

DE MAD. DE MONTMORENCI.

MAdame, je vous demande très-humblement pardon, si je prens la liberté de m'adresser à vous-même pour vous supplier de m'accorder votre protection auprès du Roi, pour me dégager de la place dont Sa Majesté m'a honorée auprès de Madame la Duchesse. Je suis totalement dépourvue des qualités nécessaires pour vivre à la Cour: je ne sçai ni

tromper, ni trahir, ni prévenir les cabales, ni en imaginer, ni me faire valoir par de faux empreſſemens, ni m'aſſujettir aux caprices d'autrui. J'ai donc trop de raiſon, pour y être avec agrément: mais je n'ai pas aſſez de vertu, pour y ſoutenir la perſécution que des perſonnes que je n'ai jamais offenſées m'y ont ſuſcitée. Je ne puis m'y ſçavoir déchirée par les diſcours publics, ſans en prendre un chagrin aſſez violent pour altérer tout-à-fait ma ſanté, qui naturellement eſt très-mauvaiſe, & point du tout propre au tracas & à l'agitation de ce pays-ci. Je ſçai, Madame, la compaſſion que vous avez des perſonnes affligées, & j'ai même eu lieu de croire que vous avez eu pitié de ma ſituation. Je prie le Seigneur qu'il ſoit votre récompenſe, & qu'il prolonge vos jours à proportion du ſoin que vous prenez de rendre ceux des autres agréables ou tranquilles! Les miens ne le peuvent être, qu'en les paſſant dans le ſecret de ma maiſon, pour y gouverner moi-même des enfans deſtinés par leur naiſſance à ſervir Sa Majeſté. J'eſpére, Madame, que vous ne me refuſerez pas de me protéger dans cette occaſion, &c.

P. S. Je m'eſtime fort heureuſe de la pré-

prévention favorable, où M. le Curé de St. Sulpice m'a dit que vous étiez pour moi.

LETTRE V.

De Madame de Surville.

Paris, ce 17. Mai 1715.

MR. de *Surville* est si pénétré de vos bontés, Madame, & si touché de la compassion que vous lui avez parû accorder à ses malheurs, que je ne puis m'empêcher de vous en faire mes très-humbles remercimens. C'est une œuvre digne de votre piété, que de nous tirer de l'état affreux où nous sommes. Vous sçavez que nous n'étions pas nés pour craindre de mourir de faim: c'est cependant l'état où nous sommes réduits, ayant mangé le peu que nous avions, & demeurans chargés de six enfans: il ne nous reste, Madame, d'autre ressource que l'honneur de votre protection: si vous nous la refusez, je ne sçai ce que nous pourrons devenir. Daignez l'accorder à Mr. de *Surville* pour la Lieutenance-Générale de Franche-Comté: c'est du pain

préciſément qu'il demande pour lui & pour ſa famille, qui, ſans quelque ſecours, riſque tous les jours d'en manquer : il a fait de ſon mieux pour en mériter par trente-deux ans de ſervice, par pluſieurs bleſſures, & par beaucoup de zéle pour le ſervice de Sa Majeſté. C'eſt, Madame, tout ce qui peut parler pour lui : ſi vous avez aſſez de charité pour vouloir bien vous y joindre, j'eſpére que ce ne ſera pas inutilement. Je ne vous parle point de moi, Madame, n'ayant l'honneur d'être connue de vous que par mes infortunes : mais j'oſe vous faire ſouvenir du nom que je porte, des bontés dont vous avez toujours honoré ma famille, & du reſpect infini que mon pére (*le Maréchal de Humiéres*) a toujours eu pour vous, &c.

LETTRE VI.

DE MAD. LA MARECH. DE LA FERTE'.

Paris, ce 17. *Mai* 1707.

JE n'ai oſé, Madame, écrire au Roi, pour lui repréſenter mes malheurs. J'irois cependant implorer ſa bonté, ſi de con-

continuelles infirmités me le permettoient. Trouvez bon, Madame, que ce ſoit à vous que je m'adreſſe : je connois votre compaſſion & votre charité pour les malheureux, & certainement vous ne ſçauriez l'exercer envers perſonne qui le ſoit plus que moi. J'ai eu l'honneur pluſieurs fois de vous en inſtruire: vous m'avez fait celui d'en paroitre touchée, & par-là mes peines ſe ſont fort adoucies. Cependant aujourdui, je me trouve plus accablée que jamais : mon revenu eſt très-médiocre & fort mal payé : je n'ai pas été aſſez heureuſe pour obtenir une penſion du Roi : je me ſuis ſoumiſe là-deſſus aux ordres de la Providence, comptant qu'en me retranchant toutes ſuperfluités, j'aurois de quoi paſſer le reſte de ma vie en paix & en repos : vains projets : une foule de créanciers, que je n'attendois pas, font ſaiſir mon petit revenu, & me coupent le chemin des vivres : c'eſt ce qui m'oblige enfin à préſenter une Requête au Roi, pour obtenir un Arrêt de ſurſéance durant deux ans, comme l'unique moyen de me tirer de l'oppreſſion où je ſuis: ſans cela, je me vois réduite à demander l'aumône : prenez-y garde, Madame : car ce ſera peut-être à vous la premiére.

LETTRE VII.

DE MAD. LA COMTESSE DE SOISSONS.

Coni, ce 12. *Août* 1707.

MAdame, j'eſpére que vous vous laiſſerez enfin fléchir à ma très-humble priére. Je ſuis ſujette du Roi: je n'ai rien fait qui démente cette qualité: j'ai eu des ennemis, ces ennemis m'ont imputé des crimes: mais en vérité mes ſeuls crimes ſont mes malheurs. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas finir mon exil? Vous êtes remplie de bonté & de généroſité, & votre pitié vous rend attentive à obéir à celui qui ordonne d'avoir ſoin des veuves & des orphelins. Ma fille & moi ſommes de ce malheureux nombre. Protégez nous, Madame, & rendez nous les bonnes graces du Roi: vous ſçavez qui nous les a ravies (*Me. de Monteſpan*). Nous ne ſommes pas libres de ſortir de ce pays-ci: mais le deſir de me rendre dans mon heureuſe patrie, m'en fera trouver les moyens, ſi Sa Majeſté veut bien donner des ordres à ſes Généraux ſur les frontiéres, de nous donner les ſecours dont nous

au-

aurons besoin. Je prens la liberté de vous dire, Madame, qu'un secret inviolable nous est nécessaire pour ne nous rendre pas, ma fille & moi, les plus malheureuses personnes du monde: si l'on avoit la moindre connoissance de notre dessein dans cette Cour, on nous mettroit hors d'état de l'exécuter: ce qui seroit un malheur pour moi plus grand que la mort. Je mets la destinée d'une innocente Princesse & d'une malheureuse femme entre les mains d'une Dame qui a toutes les qualités d'une Souveraine. Ayez donc pitié de nous, je vous en prie. Je suis avec un respect & une vénération, qui durera autant que ma vie, &c.

LETTRE VIII.

DE MAD. LA PRINCESSE DE VELDENS.

Ce 6. Décembre.

MAdame, le 3. de ce mois M. l'Abbé de *Brisacier* m'a envoyé les cinquante louïs d'or que vous avez eu la bonté de lui faire tenir pour mon soulagement: je vous en rens mille très-humbles graces. En même tems il a accom-

pagné ce bienfait d'une assurance de votre compassion pour mon triste état: cela me donne une espérance certaine que ma grande misére cessera. Mais M. l'Abbé de *Brisacier* m'afflige très-fort, quand il me défend de votre part de paroitre sous vos yeux. Considérez, Madame, qu'il y a douze ans que je suis privée de cette consolation. Au nom de Dieu, ne me la refusez pas pour toujours: j'en mourrois par le désir ardent que j'ai de vous faire ma cour, &c.

P. S. Dans le moment, Madame, que j'allois fermer ce paquet, M. *Manseau* est entré, & m'a donné de plus les trente louïs dont vous me gratifiez. Je ne puis, Madame, par mes expressions, vous marquer la sensible gratitude de mon cœur pour la continuation de toutes vos bontés. Je prie le Seigneur avec tant de ferveur pour votre conservation, que j'espére qu'il m'exaucera.

LETTRE IX.

DE MAD. LA DUCHESSE DE MANTOUE.

LA déférence que je dois à vos conſeils, Madame, m'a fait ſuivre, à l'occaſion de mon affaire avec Mr. & Me. de *Montbazon*, celui que vous m'avez fait l'honneur de me donner dans les commencemens que je ſuis venue d'Italie, de m'adreſſer à Mr. le Marquis de *Torcy* pour faire ſçavoir au Roi tout ce que j'aurois à lui dire. Je me ſuis donc ſervie, Madame, du canal du Miniſtre pour obtenir de Sa Majeſté une prompte juſtice. Indépendamment de mon rang qui me devoit faire compter ſur une ſatisfaction qui en fût digne, Sa Majeſté me la fit eſpérer par M. de *Torcy* qu'elle daigna m'envoyer le lendemain de ce qui s'étoit paſſé. Elle a été ſuſpendue juſqu'à préſent, à ce que je ſçai, parce que Mr. & Madame de *Montbazon*, ſoutenus de leur maiſon, ont impoſé à la vérité, de maniére que le Roi ne l'a plus connue. J'oſe vous dire, Madame, que Me. la Ducheſſe d'*Elbœuf* & moi l'avions écrite exacte-

ment à M. de *Torcy :* mais, par une fatalité qui m'eſt annexée, elle a été miſe en maſque; de façon que Me. ma mére, quoique mourante d'un grand rhumatiſme, a été obligée de l'aller débrouiller aujourdui à Verſailles avec le Miniſtre, à qui elle a conté le fait, dont elle a été témoin. J'ai fait demander au Roi une audience, dans laquelle, ſans manquer à la ſoumiſſion ni au profond reſpect que je dois à Sa Majeſté, j'eſpére en obtenir une juſtice que je puis dire mériter de toutes maniéres. Je ne puis plus diſſimuler un procédé qui bleſſeroit toute Souveraine qui n'auroit pas perdu ſes Etats, comme moi, pour le ſervice du Roi. Je me flatte, Madame, que cette conſidération méritera celle de Sa Majeſté & la votre, qui peut ſeule me dépiquer: mettez le comble à tout ce que je vous dois, en ne doutant jamais de la tendre vénération avec laquelle je vous honore, &c. Cette affaire-ci eſt un coup de partie.

LET-

LETTRE X.

DE MAD. LA COMTESSE DE LA MOTHE.

MAdame, pénétrée de douleur, réduite dans le plus cruel état qu'on puisse imaginer, j'ai encore recours à vos bontés: personne n'en eut jamais plus de besoin, & personne n'y eut plus de confiance.

Les ennemis de M. le Comte de *la Mothe* l'accablent, & profitent de son silence pour lui trouver des torts qu'il n'eut jamais. Il est puni sans être entendu, & après quarante-cinq ans de service, avec l'approbation des troupes & avec tout le désintéressement possible, il va paroitre déshonoré. Ah! Madame, vous êtes trop juste pour n'être pas touchée de son état: vous ne l'abandonnerez point. Nous comptons pour rien le dérangement de nos affaires & la perte d'une fortune: ces sortes de malheurs ne me porteroient pas à vous importuner: mais puis-je me taire quand il s'agit de la réputation, de la gloire? M. de *la Mothe* ignore toute l'horreur de sa situation: mais il faudra bien

bien qu'il l'apprenne : il n'a pu prévoir ce coup : il l'apprendra : je crains qu'il n'en ſoit accablé. Le Roi eſt trop bon & trop équitable, pour refuſer d'entendre un homme qui n'a jamais été occupé que du bien de ſon ſervice. Permettez moi, Madame, de vous rappeller qu'on cherchoit à lui trouver des torts dans le tems même qu'on n'en avoit aucun prétexte ; ſes ennemis ont profité de celui-ci pour le perdre : mais, Madame, ſi vous voulez vous faire rendre compte par M. le Maréchal de *Boufflers*, vous démêlerez aiſément d'où peut partir ce déchaînement. Il eſt trop vrai, pour vous cacher que ſes troupes ſont étonnées & affligées de la punition d'un homme qu'elles ont toujours vû avec plaiſir, & à qui elles ne connoiſſent ni fautes ni défauts : le témoignage des troupes ne peut plus être un ſujet de conſolation pour M. le Comte de *la Mothe :* uniquement occupé de mériter l'eſtime du Roi, il ne peut être content qu'il n'en tienne ſa juſtification : c'eſt la grace que je vous demande à deux genoux, à vous, Madame, qui ſçavez ce que c'eſt que la pitié & l'honneur.

* * *

LET-

LETTRE XI.

DE MAD. LA PRINCESSE DE VAUDEMONT.

LEs bontés précieuſes dont vous m'honorez, Madame, m'autoriſent à vous ſupplier très-humblement de faire ſouvenir le Roi & Mad. la Ducheſſe de *Bourgogne*, que c'eſt dans toute l'étendue de mes anciens reſpects, que je ſuis ravie de la bénédiction que le Ciel vient de leur accorder par la naiſſance d'un Duc de Bretagne. Les premiers tranſports de notre joie nous firent oublier nos infortunes : ma vivacité ne cédoit en rien à celle de Mad. la Ducheſſe de *Mantoue* : c'eſt tout dire. Nous ſommes ici les triſtes & inutiles témoins de ſes malheurs, qui paſſent l'imagination. Notre préſence, notre patience, & tout ce que nous avons pû faire, n'y a rien changé : il faut qu'ils ſoient irrémédiables : ſa conduite eſt au deſſus de tout reproche : elle ſurpaſſe tout ce qu'on pourroit attendre de la ſageſſe & de la piété la plus conſommée : ſes peines ſont l'unique diſtraction, qui

ne

ne me laiſſe pas le tems de réfléchir aux extrémités où nous nous trouvons: mais avec de droites intentions & la confiance en celui qui peut tout, rien ne peut accabler. Les préventions obligeantes dont vous nous honorez, Madame, nous ſeront toujours d'un grand ſecours. M. le Prince de *Vaudemont* m'ordonne de vous en témoigner ſa reſpectueuſe reconnoiſſance: il voudroit avoir la capacité d'un Ange, pour l'appliquer ſans relâche au ſervice des Monarques, pour leſquels ſon zèle paſſionné eſt au-delà de ce qu'on en peut imaginer: il travaille de même: ſa ſanté fournit à tout. Faſſe le Seigneur que ce rayon de bonheur que nous venons de voir tomber ſur la Famille Royale, paſſe juſqu'à nous, & qu'il puiſſe tirer tout le fruit poſſible de ſes travaux pour le ſervice du Roi! Après cela il ne me reſte, Madame, à déſirer que la conſervation de leurs auguſtes Perſonnes, & des bontés de celle du monde que j'admire & reſpecte le plus. Que ne voudrois-je pas faire, Madame, pour que vous daigniez reconnoître à cette expreſſion BEATRIX DE LORRAINE!

LETTRE XII.

DE MAD. LA DUCHESSE DE LAUSUN *.

SI vous n'étiez pas auſſi charitable que vous l'êtes, Madame, je ne prendrois pas la liberté de vous importuner. Madame la Dauphine me donnoit tous les ans une quête pour le Couvent des Urſulines de Thiers en Auvergne : il y a ſix ans que ces ſoixante filles furent obligées de ſortir de leur Couvent, parce qu'elles n'avoient pas de quoi vivre : ce fut par l'autorité de M. de *Clermont*, qui eſt leur Evêque. Quelques-unes ſe retirérent à Paris, &, s'adreſſérent à moi. Je les diſperſai dans des Couvens de leur Ordre. En les examinant, j'ai connu la néceſſité de les rétablir, parce que j'ai vû les grands biens qu'elles procurent en inſtruiſant la jeuneſſe, dans un pays qui fourmille encore de Religionnaires. Je les ai obligées d'y retourner, & les ai entretenues des charités que je leur ai procurées. Les Intendans ont pris connoiſſance de leurs affaires :

* N. de *Lorge*, mariée en 1695. au Duc de *Lauſun*.

res : & si M. *le Bouc* y fût demeuré plus longtems, il les auroit raccommodées par ses soins. Je vous fais tous ces détails, Madame, pour vous marquer que je ne vous en impose point par entêtement pour une bonne œuvre. Je sçai que vous les voulez bien placer, & que vous êtes accablée de misérables : c'est votre vertu qui vous les attire. Oserai-je vous demander la quête de la *Toussaint*, ou celle de *Noël ?* Une bonne réponse, en attendant mieux, leur fera trouver du pain à crédit. Pardon, Madame, de mon importunité : c'est vous faire sa cour, que de vous proposer un bien à faire. Vous m'accordez rarement l'honneur de vous voir : cependant de toutes les personnes qui vous approchent, il n'en est point qui vous soit plus respectueusement attachée.

LETTRE XIII.

DE MAD. LA DUCHESSE DE MANTOUE.

Vincennes, ce 23. Mai 1709.

J'Ose me flatter, Madame, que vous daignerez m'honorer de vos avis, sans lesquels je serois fort à plaindre. Je

suis

ſuis jeune, par conſéquent ſans expérience: je ferai des fautes, & elles ſeront remarquées: j'ai donc beſoin d'être conduite. J'ai recours à l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner: & je vous ſupplie de m'avertir & de me redreſſer, ſi par un malheur que je ne prévois point, il m'arrive de faire quelque choſe qui ne ſoit pas abſolument du gout du Roi & du vôtre. Certainement je n'ai d'autres intentions que de prouver à Sa Majeſté mon profond reſpect, & à vous, Madame, ma très-humble reconnoiſſance de vos bontés. Je crois encore que l'approbation du Public eſt fort à déſirer pour une perſonne de mon âge: ainſi, Madame, je veux eſpérer que vous mettrez le comble à tout ce que je vous dois, en me donnant avis des torts que je pourrois avoir à ſon égard, & en m'épargnant une partie des ridicules dont il plaira aux Frondeurs de me charger. Pardonnez à la ſoumiſe confiance que j'ai en vous mes importunités; & mettez-les, s'il vous plait, Madame, ſur le compte de l'envie que j'ai de vous voir contente de ma conduite: mon zèle & mon attachement pour vous ne me permettront de repos, qu'autant que

que vous ne la désaprouverez pas, & que vous serez persuadée de la tendre vénération avec laquelle, &c.

LETTRE XIV.

DE MAD. LA DUCHESSE DE ST. PIERRE.

Bayonne, ce 11. *May* 1709.

LA crainte, Madame, de vous importuner, & le peu d'événemens de notre petite Cour, m'ont empêché de vous écrire plus tôt. Est ce la peine de mettre la plume à la main, pour vous dire que la Reine promène deux fois par jour, & donne au jeu tout le tems qu'elle ne donne pas à la promenade, & que vous dire ce qui se fait un jour, c'est vous dire ce qui se fait toute l'année? Vous sçavez, Madame, que l'étiquette d'Espagne ne permet qu'à la seule Camerera-mayor d'entrer dans le caroſſe de la Reine : par la même étiquette il ne m'est pas non plus permis d'être avec ses Dames : ainsi, si je ne deviens pas bien raisonnable, ce ne sera pas manque d'avoir tout le tems de faire des réflexions.

LET-

LETTRE XV.

DE MAD. LA PRINCESSE D'HARCOURT.

Harcourt, ce 19. Août 1709.

RIen ne peut égaler, Madame, votre bonté & votre attention pour vos anciennes amies. Jamais vous n'en aurez une plus fidelle que moi. Vous m'avez fait un plaisir infini de me mander que l'on espéroit que la Citadelle de Tournai tiendroit jusqu'à la fin du mois au moins: cela empêchera, s'il plait à Dieu, que les ennemis ne nous fissent tout le mal qu'ils voudroient: on m'avoit mandé que l'on parloit beaucoup de paix: mais vous ne m'en dites rien; cela m'en fait douter: je fais bien prier Dieu pour elle. Ma belle-fille est charmée de l'honneur que le Roi lui a fait de lui parler & de nommer mon nom: elle est bien persuadée que c'est à vous, Madame, qu'elle doit la reconnoissance de tous les agrémens qu'elle a eus. Je n'en doute point, & vous en remercie de tout mon cœur: elle me presse fort de m'en retourner; mais en vérité je craindrois infiniment de

de le faire contre l'ordre de Dieu, en abandonnant ſon œuvre dans l'état où ſont les choſes, outre que je n'ai point d'argent. La vente de la Terre de *Houarts*, dont je vous ai parlé, a manqué dès que M. de *Chevreuſe* a ſçu que j'avois pris des meſures pour ne point perdre mes droits des Lods & Vente. C'eſt une reſſource pour ſubſiſter, qui eſt reculée, mais non pas perdue : cependant il faut faire vivre une maiſon, & ne pas laiſſer tomber mon Hôpital, où j'oſe dire que le bien ſe pratique, & où il y a quatre-vingt-dix perſonnes. Je comptois bien, Madame, vous informer de l'état des Bleds & des Orges : j'avois eſpéré, il y a quinze jours, que cela prendroit un meilleur tour. Le boiſſeau de Bled qui étoit à treize francs étoit revenu à dix, le Seigle à ſept francs, & les Orges à cent ſols, dont il y en a une quantité infinie. J'attendois avec impatience l'ouverture de la moiſſon, que l'on fait dans ce quartier-ci plus tard qu'ailleurs, particuliérement cette année. Tout le monde ſe flatoit que tout iroit mieux. Il y a huit jours que l'on a commencé, & depuis trois marchés qui ont été ici autour, tous les grains on renchéri un peu : mais on aſſuroit que

cela

cela ne dureroit pas. Jamais on ... été plus surpris que de voir ce matin au marché d'Harcourt le bled à quinze francs le boisseau, le seigle à dix, & l'orge à huit, & cela sous prétexte qu'il y avoit eu un peu de neige tombée sur les bleds. Cependant cela est arrivé en très peu d'endroits, & les bleds n'en seront pas moins bons pour semer : mais en vérité, les usuriers ne perdent point d'occasion pour gagner : ce qu'il y a de singulier, Madame, c'est que dans le marché où ordinairement il n'y a pas plus de cent chevaux, il y en avoit plus de deux mille aujourdhui : & le marché n'a duré qu'une heure, y ayant des Marchands de tous côtés, & plusieurs autres gens qu'on ne connoit point, qui l'ont enlevé en peu de tems; ce qui met les pauvres gens au désespoir : ils ne peuvent avoir des grains à un prix si haut. Il n'y a donc qu'un certain nombre de payſans moins pauvres, & d'artisans, qui tous quittent leur métier pour prendre celui de Bladier. Je ne sai, Madame, si ce nom barbare vous est connu : pour moi, je n'entens parler d'autre chose : & cela est au point que je n'ai pas pu avoir un Boulanger pour me faire du pain : & sans l'Hôpital où on

nous

nous le fait, j'aurois été bien embarrassée. Tous les gens, qui vont acheter du bled un peu loin, le revendent dix fois plus cher qu'ils ne l'ont acheté. Toutes les personnes qui entendent le négoce des bleds assurent, que si aux deux premiers marchés il ne baisse pas, le boisseau de bled ira à vingt francs, & le reste à proportion. Il ne m'apartient pas, comme vous croyez bien, Madame, de me mêler de parler des affaires de cette conséquence : mais étant aussi attachée au Roi que je le suis, je dois à votre zèle pour le bien public de vous dire tout ce qui se passe dans ces cantons. Jamais il n'y a eu tant de bled dans tous les marchés ici autour: & tout le Public est persuadé que tout ne va pas à l'armée du Roi, mais aux ennemis: c'est peut-être un conte de bonne femme. On dit la même chose de la quantité de Bœufs qui passent: & l'on prétend qu'il y a beaucoup d'Huguenots dans tout ce côté-ci, qui enlévent les Bleds, & qu'il y a bien des gros Marchands qui ont des Passe-ports des ennemis: ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y en a quelques-uns qui sont fort à leur aise, & qui étoient fort gueux. Je m'en vai faire des épreuves que l'on m'a enseignées de

de Baſſe-Normandie, de bouillies de ſarraſin : j'en ferai auſſi du pain, de même que d'avoine, qu'on prétend, en le faiſant moudre d'une maniére différente du bled, faire de bon pain. Nous aurons beſoin de tous ces petits ſecours pour ſoulager les miſérables : je n'en manque point, Madame, & vous en êtes environnée : que vous ſouffrez ! & que je vous plains !

LETTRE XVI.

DE LA MEME.

8. *Septembre* 1709.

JE hazarde, Madame, de vous importuner un moment, pour vous rendre compte que les Bleds augmentent tous les jours en cherté & en quantité dans les marchés qui ſe tiennent chaque jour de la ſemaine, dont voici les noms : Louviers, le Ponteau de Mer, Bernai, le Bocachar, le Neuf-bourg, Brionne, & Harcourt : ils ſont ſi garnis de Bleds, que tout le monde en eſt ſurpris, & que les plus médiocres Bladiers diſent eux-mêmes qu'ils n'ont pas la peine de délier

leurs facs : je ne parle point du marché d'Elbeuf, parce que depuis l'affaire qui y eſt arrivée on n'y va plus : pour moi, Madame, je m'imagine toujours que ce qu'on enléve eſt pour l'armée : il y a force acquereurs aſſez bien vétus qui font enlever le bled, avant même qu'il ſoit expoſé au marché : ce qui d'un jour à un autre l'augmente. Ces gens dont je viens de parler donnent aux Bladiers tout ce qu'ils leur demandent, & le font emporter dans des charettes : ce qui fait que les pauvres gens qui n'ont que de quoi acheter un demi-boiſſeau de bled, ou un boiſſeau tout au plus, pour mêler avec l'orge, n'en trouvent plus : & cela les déſeſpère : enfin, Madame, le bled nouveau continue à être à 17. & 18. le boiſſeau, le vieux à 14. & l'orge à 9.

Je vous demande le ſecret pour ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire le dernier ordinaire. Les perſonnes qui m'ont parlé ſont toutes prêtes de ſe nommer, & de donner leur Mémoire, ſi vous le jugez à propos, Madame. Il y a des Lettres des Mrs. de Bordeaux à ceux de Rouen, qui marquent qu'ils attendent leur Bladier d'Intendant pour le bien recevoir. J'agis bien contre mon inclination

tion dans cette occaſion, ne ſongeant certainement point à me mêler de rien : mais mon attachement pour le Roi, & ma confiance en vous, Madame, me font paſſer par-deſſus tout : il me ſemble qu'on ne ſçauroit trop faire pour éviter ce qui peut aigrir les Peuples. Je ſuis dans une inquiétude, que je ne puis vous dire, du départ de M. de *Boufflers* : on croit ici que c'eſt pour une action : au nom de Dieu, Madame, ordonnez à Mlle. *d'Aumale* de m'en mander des nouvelles, & de la Citadelle de Tournai, qu'on croit ici, qui étoit priſe. Je finis en vous priant d'être bien perſuadée, que jamais perſonne ne vous ſera ſi fidélement attachée, ni ne vous obéira plus réguliérement ſur tout ce que vous trouverez bon que je faſſe.

Je vous envoye, Madame, un *St. François* : ſouvenez-vous de le prier pour FRANÇOISE DE BRANCAS.

LETTRE XVII.

DE LA MEME.

Ce 4. Décembre 1709.

IL y a trop long-tems, Madame, que vous honorez notre maiſon de vos bontés, pour n'être pas la premiére inſtruite du Mariage qui vient d'être conclu entre M. de *Brancas* & Mlle. de *Moras* *. M. le Duc de *Brancas* & ma ſœur m'ont prié de vous en faire part, & de vous demander votre protection auprès du Roi, pour qu'il veuille bien permettre que M. le Duc de *Brancas* céde ſa Duché en faveur de ce Mariage. Nous eſpérons que Mlle. de *Moras* mettra M. de *Brancas* en état de ſervir dignement le Roi, & de ne pas traîner, dans l'obſcurité d'un campagnard, ou dans l'inutilité d'un Courtiſan, un nom que vous avez failli porter, & que vous avez trouvé aſſez beau pour l'honorer de votre eſti-

* *N. Fremyn de Moras*, fille de M. de *Moras*, Préſident au Parlement de Metz, aujourd'hui Ducheſſe Douairiére de *Brancas*, & Dame d'honneur de Madame la Dauphine.

eſtime. Je commencerai par vous dire, Madame, que ſans aucune prévention, Mlle. de *Moras* eſt bien Demoiſelle depuis plus de deux cens ans: un de ſes ayeux étoit attaché à Mrs. de *Guiſe*, dès le tems que le fils de *Claude de Lorraine* eut l'honneur d'épouſer *Antoinette de Bourbon*: il y étoit ſur le pied d'un homme de condition: on n'en recevoit alors que de bien nobles. Depuis, pluſieurs de ſes deſcendans ſont demeurés dans le ſervice: d'autres ont prit le parti de la Robe: ſon grand-pére étoit Conſeiller d'Etat. On lui donne préſentement 200000. écus de bien réel, 100000. liv. de meubles & de pierreries; & on lui aſſure de plus 400000. liv., ſans l'héritage d'un de ſes oncles, qui peut être très-conſidérable. Toutes ces vérités ont été examinées par M. *Bignon*. Elle donne une Terre de quarante mille écus à mon neveu, aux portes de Paris. Vous croyez bien que M. le Duc de *Brancas*, mal dans ſes affaires, a voulu ſes ſûretés & ſes avantages. Pour ma ſœur, elle a fait au-delà de ce qu'elle pouvoit, en donnant dès-à-préſent 200000. liv. Tout s'eſt paſſé de fort bonne grace de part & d'autre. J'eſpére que ce Mariage ſera heureux. Mlle.

de *Moras* a été bien élevée à Montmartre par Mme. de *Guise* & par ma belle-sœur : elle est fort aimable, elle a de la piété, de la douceur, & de l'esprit merveilleusement. Nous nous flattons que vous voudrez bien nous faire la grace de signer à ce Mariage : votre nom nous portera bonheur. Nous irons demain à Versailles pour demander au Roi son agrément. J'aurois été très-affligée que vous fçussiez cette affaire par d'autres que par moi, qui compte toujours sur vos anciennes bontés, & que vous vous souviendrez que *Françoise de Brancas* vous a autant respectée, admirée, & si je l'ose dire, aimée, que le fait & fera la PRINCESSE D'HARCOURT.

LETTRE XVIII.

DE MAD. LA PRINC. DE VAUDEMONT.

Ce 22. Février 1710.

IL falloit laisser passer les premiers jours des couches de Madame la Duchesse de Bourgogne, qui vous auront coûté bien des inquiétudes & des fatigues, avant de vous faire souvenir, Madame, que mes

res-

respectueuses attentions suivent fidellement tout ce qui vous intéresse, & que je sens une vraie consolation de pouvoir louer le Seigneur avec toute la France du nouveau don qu'il fait au Roi & à la Famille Royale: c'est affermir son Trône, que d'en augmenter les successeurs : c'est lui donner un nouveau gage de sa protection contre ses ennemis. J'attens avec impatience le jour où ce nom fatal sera effacé par la paix. Je vis hier Me. d'*Epinoi* bien pénétrée de la suite des graces qu'elle vous doit. On voudroit vous supplier sans cesse de ménager vos forces & votre santé, pour perpétuer le goût que vous avez à faire plaisir, goût si rare dans votre monde. Des tems plus heureux vous indemniseront de l'amertume de ceux qui prennent tant sur votre repos: le mien est souvent troublé par des maux violens, dont j'avois ouï dire que les remédes de *Gendron* pourroient me soulager: mais j'en suis détrompée. Je ne regrette plus que de ne pouvoir vous rendre, Madame, des devoirs aussi tendres que respectueux. Mais dès que ma santé me laissera gouverner par mes désirs, je saisirai avec empressement ceux de faire ma cour au Roi. J'ai besoin d'être soutenue, Madame, de

votre direction, pour ne pas craindre tous les travers où je pourrois donner: je suis fort neuve en cette Cour, & si ancienne dans le monde, qu'il ne m'est permis de m'y produire que pour prouver mon respectueux zéle pour la personne de Sa Majesté, & pour tout ce qui mérite des respects distingués: daignez concilier tout cela, Madame, & continuez à m'épargner les ridicules dont vous m'avez garantie jusqu'ici.

LETTRE XIX.

DE MAD. LA PRINCESSE D'HARCOURT.

Clermont, ce 8. *Mai* 1710.

JE crois, Madame, de mon devoir & de mon attachement pour le Roi, de vous rendre compte d'une affaire qui arriva hier dans les fauxbourgs de cette petite ville, où il y eut plus de mal-entendu que de mauvaise volonté du côté des peuples. Une troupe de pauvres femmes, assez nombreuse, voulut arrêter une vingtaine de charretes chargées d'orge pour l'Armée, croyant qu'on enlevoit ces grains sans ordre du Roi, & que c'étoit le nommé

mé *Docq*, qui eſt ici chargé de cette commiſſion, qui faiſoit ces levées pour ſon intérêt particulier, ſans faire attention que c'étoit le moyen de les faire mourir de faim: ces levées dégarniſſent les Marchés, & font augmenter conſidérablement le prix des grains, en ſorte que ces femmes, pauvres comme elles ſont, ne pouvoient parvenir à en avoir. Malheureuſement comme je loge au Château, qui eſt aſſez éloigné du Fauxbourg, je ne fus avertie de ce qui ſe paſſoit qu'à une heure & demie, par une partie de ces femmes qui s'enhardirent à me venir trouver, dans la penſée que je les protégerois, parce que je leur fais donner tous les jours du potage à l'Hôpital. Je commençai, Madadame, par les bien gronder d'avoir eu l'inſolence d'arrêter les convois ordonnés par Sa Majeſté: je leur remontrai comme la choſe le méritoit, qu'il n'y avoit rien de ſi néceſſaire & preſſant. Ces pauvres gens ſe repentirent & demandérent pardon de leur crédulité coupable, diſant que la peur de mourir de faim les avoit troublés: je les aſſurai fort que l'intention du Roi n'étoit point que ſes peuples ſouffriſſent de ces levées, ni que les Marchés

fussent dégarnis : & c'est sur quoi j'ose vous dire, Madame, qu'il est fort à-propos qu'on fasse attention, comme je ne doute pas que l'on y pense : car il est arrivé, comme ici, à Moini & ailleurs, que les pauvres gens se sont allarmés sur le même sujet.

Comme je comprenois cependant de quelle conséquence il étoit que ces chariots partissent sans délai, j'envoyai querir sur le champ le Subdélégué de M. l'Intendant & le Maire de la Ville, pour les engager à s'acquitter en cela du devoir de leur Charge. Ils me firent entendre qu'il ne tenoit pas à eux ; mais que le nommé *Docq*, contre qui le Peuple s'étoit aigri sans fondement, s'y opposoit : & celui-ci étant venu, il me parut un peu peiné de ce qui venoit d'arriver, & résolu de ne point faire partir, dans la crainte que ses grains ne fussent exposés dans le chemin. Je lui représentai que sa crainte étoit mal fondée, puisqu'il ne paroissoit que de misérables femmes, qui se repentoient de leur sottise, & que d'ailleurs il n'étoit pas de la prudence de témoigner de la crainte : que M. le Subdélégué lui donneroit une Brigade de la Ma-

Maréchaussée pour escorte, que je ferois renforcer par mon Ecuyer & par ce que j'avois de gens. En effet, Madame, à peine le peuple a-t-il vû mon Ecuyer, & appris que l'on ne faisoit en cela qu'exécuter les ordres du Roi, que tout s'est appaisé : tout est parti sans opposition : & l'on a vû aujourdui la même tranquillité, & la même soumission dans le départ d'un autre convoi. L'on a d'ailleurs pris de telles mesures, qu'il y a eu aujourdui beaucoup d'orge au Marché, sans augmentation de prix : & tout est fort tranquille.

Je viens d'apprendre du Sr. *Docq*, qui paroit fort zélé pour les intérêts du Roi, qu'il y avoit eu un Jardinier & un Maréchal qui avoient part à cette avanture : j'ai dit au Subdélégué qu'il falloit les faire mettre en prison pour l'exemple : ce qui sera exécuté. Je ne me serois jamais douté, Madame, que la belle dignité de Gouvernante de cette Ville m'eût donné une petite occasion de marquer au Roi combien je suis sensible à tout ce qui peut regarder le service de Sa Majesté : je me flatte qu'il en est persuadé, & qu'il n'aura jamais de Sujette qui lui soit plus fidélement attachée que moi. Je suis bien sûre

que vous n'en doutez point, Madame, & que je ſuis à vous avec tendreſſe & reſpect.

LETTRE XX.

DE MAD. LA DUCHESSE DE SAINT-SIMON.

Ce 30. Août 1711.

TAnt de marques de bonté que j'ai reçues de vous, Madame, me donnent la confiance de vous en demander une dans la plus importante occaſion de ma vie, & de vous ſupplier avec toutes ſortes de reſpects & d'inſtances d'aider de vos bons offices auprès du Roi une Lettre que M. de *Saint-Simon* a pris la liberté de lui écrire, ſur la Charge malheureuſement vacante de Capitaine des Gardes, dans l'exercice de laquelle j'ai perdu mon pére & mon oncle. Les bontés du Roi pour M. de *Saint-Simon*, ſon attachement à ſa perſonne, & à ne ſonger qu'à lui plaire, des établiſſemens qu'il tient de ſes bienfaits, & qui ne lui laiſſent à déſirer que l'honneur d'être approché

ché de lui, seulement pour l'honneur de l'être, nous ont persuadés qu'il devoit oser se présenter. Plus de trente-six ans de service, sa naissance, la fidélité de feu M. son pére dans tous les tems, & tout ce qu'il ne sied peut-être pas à une femme de dire de son mari, m'encouragent à vous conjurer, Madame, de ne nous pas refuser votre protection. Notre confiance & notre résignation sont égales à notre reconnoissance: & notre reconnoissance est infinie, quoi qu'il puisse arriver.

J'ai été reçue de Sa Majesté avec une bonté extrême: & quoiqu'elle soit naturellement fort gracieuse, vous voulez bien, Madame, que je croye aussi vous en avoir obligation, & de toutes les amitiés que m'a faites Me. la Princesse *des Ursins*.

Je crois, Madame, que bien des gens vous auront fait le portrait de la Reine: son visage est, à mon gré, tout des plus aimables: la taille légére & noble: un air de tête qui plait infiniment: le port de Madame la Duchesse de Bourgogne, son rire, & presque le même son de voix. J'aurois cru la Reine un peu plus grande, si l'on ne m'avoit assuré que Madame la Duchesse de Bourgogne étoit fort grandie, de-

depuis que je n'ai eu l'honneur de la voir. Elle se fait respecter, & je dirois, aimer passionnément, si je ne parlois d'une aussi grande Princesse: j'en ai été charmée: & je vous assure, Madame, que le premier jour que j'eus l'honneur de lui être présentée, je me sentis si saisie de respect, d'admiration, & de plaisir de voir une sœur de Madame la Duchesse de Bourgogne, qu'il me prit un tremblement & un battement de cœur qui m'empêcha de parler. Je fus plus hardie le lendemain que j'eus l'honneur d'être à ses pieds, pour parler dans les termes Espagnols. Vous me sçauriez mauvais gré de finir sans vous rien dire de M. le Prince des *Asturies*, que j'ai trouvé dans une santé parfaite, fort grand pour son âge, & non-seulement le plus aimable Prince, mais le plus charmant enfant du monde: il promet déja toute la vivacité d'esprit de la Reine à qui il ressemble fort. Il n'y a qu'à souhaiter, Madame, que Dieu donne à ces Princes le bonheur qu'ils méritent, &c.

LET-

LETTRE XXI.

DE MAD. LA PRINCESSE DE VAUDEMONT.

Paris, ce 21. Mars 1712.

IL y auroit eu de l'indiscrétion à vous faire souvenir, Madame, de la vivacité avec laquelle j'ai partagé tous les violens sentimens qui viennent de vous agiter: les maux sans exemple qui accablent le Roi sont si fort au-dessus de toute expression, que ce n'est qu'au Seigneur qu'il est permis d'en parler, en implorant tous les différens secours dont Sa Majesté a besoin pour soutenir sa résignation, sa constance, sa sainteté. Puisqu'il nous accorde ces graces, il faut espérer, Madame, qu'il nous fera trouver dans la conservation de la précieuse personne de Sa Majesté toutes les différentes ressources dont sa Monarchie a besoin. S'il étoit permis de songer à sa propre consolation, je vous demanderois, Madame, celle de l'honneur de vous voir un moment à St. Cyr, avant notre départ, qui sera après la semaine de Pâques. J'ai été accablée de

de tous mes maux, sans relâche, depuis que je suis à Paris, sans être tentée de m'en plaindre. J'aurois sacrifié avec empressement le reste de ma vie, pour la moindre de celles qui viennent d'être terminées, sans qu'on eût pû imaginer des coups pareils. Je regarde comme un vrai miracle que vous y ayez survécu, Madame, avec le cœur que j'ai l'honneur de vous connoitre. Enfin, c'est le Seigneur qui nous frappe, & ce n'est que pour nous sauver : cette réflexion doit arrêter tout court nos regrets & relever nos espérances. J'espére que tous les saints Mystères que nous allons célébrer vous fortifieront ; & que j'aurai l'honneur d'admirer qu'il ne nous fait survivre à de si affreuses peines, que pour nous combler de toutes les consolations que mon tendre & respectueux dévouement vous désire. Je fais mille vœux pour que votre santé soit aussi parfaite que votre mérite. Je hais bien cette tyrannique bienséance, qui nous défend à nous autres Grands & Grandes de nous attendrir publiquement : sommes-nous d'une autre boue que le Peuple ? & pourquoi ne pas pleurer comme lui ?

LETTRE XXII.

DE MAD. DE LAURILLIERE.

Ce 16. Avril 1712.

IL y a quatre jours, Madame, qu'un grand deſſein me roule dans la tête, & que que je guette le moment de vous le communiquer: ce deſſein en lui-même vous paroîtra peut-être un commencement de dérangement de cervelle: mais pour me garantir d'en venir tout-à-fait folle, j'ai cru qu'il falloit me preſſer de vous le communiquer comme un remède. Vous avez envie, Madame, de me voir grand'mére: & je m'en ſens ſi fort les talens, que je crois n'avoir pas un moment à perdre. Je ſuis perſuadée que M. le Maréchal de *Chateaurenaud* ne ſeroit pas fâché de me donner ſon fils & de l'établir à la Cour: & l'on m'a aſſuré qu'il n'avoit d'engagement marqué avec perſonne: ce ſeroit mon affaire, parce qu'il n'en coûteroit guéres d'argent à M. de *Laurillière*, que vous ſçavez, Madame, n'être point en état d'en donner: les graces du Roi feroient ſeules cet établiſſe-

blissement : & pour tout faciliter, je ne vous prierois point de les demander. Nous irions nous-mêmes au Roi, & vous nous serviriez auprès de lui, supposé que l'occasion fût bonne. Si vous trouvez, Madame, que ma fille soit trop jeune, j'aurai l'honneur de vous dire qu'elle a déja dix ans, que j'ai été fiancée presque aussi jeune, & que M. de *Laurillière*, qui d'abord s'est moqué de mon imagination, souhaite cette affaire autant que moi.

LETTRE XXIII.

DE MAD. LA PRINCESSE D'HARCOURT.

Clermont, ce 17. *Avril* 1713.

SI j'avois suivi mon inclination, Madame, je n'aurois pas été si long-tems sans vous remercier de toutes les marques de vos anciennes bontés pour moi, quand vous m'avez permis d'aller à St. Cyr : j'en ai le cœur pénétré de reconnoissance : & j'avois remis après les bonnes Fêtes de vous en rendre mille graces, & de vous demander, Madame, des nouvelles du Roi & des vôtres, me faisant un scrupule de vous détourner de vos saintes oc-

occupations. Je suis charmée d'avoir à me réjouir avec vous, Madame, de voir notre grand Monarque vainqueur de ses ennemis par une paix glorieuse, la donner non-seulement à ses Peuples, mais presque à toutes les Puissances de l'Europe, & maintenir sur le Trône, par sa sagesse & son travail, son petit-fils Roi des Espagnes. Il n'y a donc plus rien à demander à Dieu, Madame, sinon qu'il nous le conserve encore de longues années pour notre consolation & le repos de ses sujets, qu'il le rende devant lui aussi grand qu'il l'est devant les hommes. Ce sont là les vœux que je ferai de tout mon cœur, toute indigne que je suis, le reste de mes tristes jours, qui ne le peuvent être beaucoup, si mon incommodité qui ne diminue point, & augmente au contraire, me prive de la consolation de lui faire ma cour. J'y suis si accoutumée, depuis que je me connois! Je vous avouerai même, Madame, que les absences que mes obligations m'ont engagée à faire, m'ont beaucoup coûté, parce qu'insensiblement cela m'a privé de certaine familiarité, où j'avois l'honneur d'être admise, & où j'ai bien éprouvé que je ne tenois peut-être que trop. J'ai sou-

souvent admiré la bonté du Roi, de m'avoir toujours fait l'honneur de me mener à Marly, quand j'ai pû me présenter pour y aller : ce séjour me plaisoit uniquement, parce que l'on voyoit le Roi très-souvent : & quoi que l'on ait cet honneur bien moins que par le passé, l'on est cependant à portée de lui faire bien plus agréablement sa cour qu'ailleurs. Vous comprendrez aisément, Madame, qu'avec de pareils sentimens mon cœur souffrira beaucoup, si la Providence permet de plus grandes privations : car vous ne pouvez douter par bien des raisons que je ne sois attachée au Roi seul, & à vous, Madame. Je sçai que vous me direz qu'il faut tout sacrifier à Dieu : vous nous avez donné l'exemple plus d'une fois : il faut pour cela une vertu aussi héroïque que la vôtre : qui est-ce qui peut en approcher ? Ce que je sçai bien, c'est qu'en vérité, Madame, en quelque endroit que je sois, jamais personne ne vous sera plus respectueusement & si tendrement attachée que la PRINCESSE D'HARCOURT.

* * *

LET-

LETTRE XXIV.

DE LA MEME.

Harcourt, ce 9. Août 1714.

MAdame, jusqu'ici je n'ai point eu l'honneur de vous écrire, ne s'étant point présenté d'occasion qui valût la peine de vous importuner d'une de mes Lettres. Les affaires du Roi me paroissent aller à souhait. La recolte abondante que nous faisons va commencer à soulager son peuple, avec l'attention qu'il a la bonté d'y donner: sa santé est parfaite, & la vôtre aussi. Madame votre niéce a la bonté de m'en donner réguliérement des nouvelles: elle sçait que c'est mon unique affaire: elle y ajoûte même que vous lui parlez quelquefois de moi avec estime: cependant je m'aperçois que ce seroit être un peu trop long-tems sans vous renouveller mes profonds respects & vous rendre compte de la situation où je me trouve pour ma tranquillité. Je suis dans une maison où je me plais, & dans une famille qui ne me donne que de la satisfaction: ma santé est à l'ordinaire: & tous

les

les mouvemens que l'on se donne à la Cour, vû le malheureux état où se trouve M. le Duc de *Beauvilliers*, ne me feront point quitter ce séjour, le Roi ne l'ayant pas désapprouvé : ce qui ne me fera faire d'autre démarche, que de vous confier & de vous déposer mon entiére soumission aux volontés du Roi pour tous les services qu'il me croira capable de lui rendre : je ne crois pas que dans cette occasion particuliére il soit à propos de rien demander : nous ne sçavons pas nous-mêmes à quoi nous sommes propres : il est bien plus respectueux & plus sage de n'avoir d'autre volonté que celle du Maître.

J'espérois à mon départ que dans peu les affaires de l'Eglise seroient appaisées : mais par les nouvelles que j'apprens du Public de la continuation de la résistance de M. le Cardinal de *Noailles*, je ne puis qu'en être fort affligée pour le Roi & pour vous, Madame. Je hais toute nouveauté, & je les crains sur-tout dans l'Eglise, où les foibles cherchent de l'appui dans les plus mauvaises cabales, comme cela s'est toujours remarqué. La sagesse du Roi & la vôtre peuvent seules me rassurer. Au reste, Madame, je vous dois un compliment sur l'élévation de M. le Duc du *Maine* & de

M.

M. le Comte de *Toulouſe*. Vous ſçavez mes ſentimens pour eux depuis long-tems, & vous me connoiſſez plus ſincère qu'un autre: je crois même qu'ils n'en doutent pas: malgré mon ignorance, je ne laiſſe pas de ſçavoir que Sa Majeſté a ſuivi l'exemple du premier Roi Chrétien, le Fondateur de cette Monarchie: *Clovis* ne le valoit pas: & pourtant en pareil cas il a encore plus fait.

LETTRE XXV.

DE MAD. LA MARECH. DE ROCHEFORT.

MEs malheureuſes affaires me preſſant d'aller à Paris, où l'on fait une aſſemblée de Créanciers Mercredi, pour deux jours ſeulement, je ne veux pas partir, Madame, ſans vous faire ſouvenir que je ſuis encore au monde: je ne puis m'empêcher de croire que vous avez toujours un peu d'amitié pour votre pauvre Maréchale, qui a beaucoup à ſouffrir dans ſa vieilleſſe: mais je vous aſſure, Madame, que je prens mon mal en patience: car vous avez toujours de la bonté pour moi,

moi, & c'eſt la ſeule choſe qui me peut ſoutenir dans mes maux. S. A. R. a voulu abſolument mener à Marly le petit *Tonnerre* : trouvez bon, Madame, que je vous le recommande : cela eſt bien libre, mais vous êtes bien bonne. Je voudrois fort que le Roi ſe ſouvînt de *Nangis* pour le Gouvernement de Graveline, vacant par la mort du Comte de *Villars* : vous ſçavez, Madame, que je n'ai que vous dans le monde. Je vais à Paris pour un Procès : il eſt bien triſte à ſoixante-ſix ans de plaider ! Paris eſt pour moi une terre étrangére.

LETTRE XXVI.

DE MAD. LA MARQUISE DE LEVY.

J'Etois allée hier à Paris, Madame, voir ma mére, qui a la fiévre continue depuis huit jours, & j'ai été obligée de la quitter ce matin pour venir faire à mon ordinaire le triſte perſonnage de ſuppliante. J'ai appris la mort de l'ancien Major des Gardes, qui laiſſe vacant le Gouvernement de Guiſe. M. de *Levy* vient de le

le demander au Roi : & ceci n'eſt ſeulement que pour vous en informer : aux bontés dont vous me comblez, je ſuis ſûre que ce mot ſuffit : mais j'aurois bien plus d'eſpérance, ſi le Roi étoit informé du mauvais état de nos affaires. M. de *Lévy* eſt preſque le ſeul des Lieutenans-Généraux qui n'ait pas reſſenti ſes bienfaits. Mais M. *Voiſin* n'a aucune raiſon de nous protéger : & j'aurois plutôt lieu de craindre que d'eſpérer, ſi ſon bon eſprit ne me raſſuroit. On m'a dit que Madame la Ducheſſe de *Berry* lui a parlé fortement en faveur du mari d'une Favorite. Quoi qu'il arrive, Madame, le coin que j'occupe dans votre cœur me dédommage de tout, & m'eſt une conſolation dans toutes mes peines : le dévouement total du mien vous eſt acquis pour le reſte de mes jours : c'eſt peu de choſe : mais c'eſt ce que j'ai de plus cher.

Je ſuis en état de rejoindre la *cabale*, ſans en augmenter les infirmités : un membre ſéparé du corps ne peut prendre de vigueur que par la réunion : juſqu'à ce que vous m'ayez rappellée, Madame, je ſentirai le malheur de tous les Etres privés de leur élément. Le déſir de vous revoir m'a fait recourir aux plus violens remé-

des : ils n'ont servi jusqu'à présent qu'à exercer la main de l'arracheur de dents : je me flatte d'en faire à mes dépens le plus habile homme de son siécle. Un peu de *cabale* me guériroit bientôt : quels maux peut-on ressentir en un lieu où le cœur & l'esprit sont charmés ?

LETTRE XXVII.

DE LA MEME.

Ce 28. Août 1715.

J'Apprens, Madame, que vous avez bien passé la nuit, & je reçois des marques de votre amitié : quel réveil ! Et quel secours pour soutenir les peines auxquelles mon état m'assujettit ! Il me seroit difficile de vous exprimer de quelle consolation m'a été votre Lettre : elle a calmé mon esprit : il me semble même qu'elle m'aide à souffrir avec plus de patience les douleurs où je suis depuis plusieurs jours. J'avois besoin de la permission que vous me donnez de vous faire souvenir de moi : la discrétion a toujours combattu mon

mon goût, qui me porteroit, ſi je le ſuivois, à vous importuner ſouvent pour me dédommager d'un éloignement dont la peine m'eſt très-ſenſible. Comblée de vos bienfaits, Madame, vivement touchée des marques de votre ſouvenir, oſerai-je vous dire que ma tendreſſe pour vous eſt un peu bleſſée de votre extrême politeſſe? Vous me traitez en étrangére, & vous ſçavez que je vous dois tout: auriez-vous oublié que j'ai l'honneur d'être de la *cabale*? & ignorez-vous que mon attachement pour vous eſt un attachement pour votre perſonne, & par conſéquent indépendant de la place où vous êtes? Il me ſemble que voilà des titres pour eſpérer d'être regardée comme ceux qui ont l'honneur de vous appartenir.

Que l'éloignement eſt cruel! J'ai pris le parti de ne plus voir perſonne pour éviter les diverſes nouvelles de Paris. Ma mére eſt la plus pernicieuſe compagnie que je puiſſe avoir: ſon attachement pour le Roi & ſa vivacité, qui trouvent en moi les mêmes diſpoſitions, nous jettent dans un trouble difficile à ſupporter. Cependant la bonté & la force du tempérament du Roi nous conſolent & nous

soutiennent: mais l'inquiétude des Courtisans fait tourner la tête à ceux qui sont éloignés.

LETTRE XXVIII.

DE LA MEME.

Ce 3. Septembre 1715.

ACcablée de ma douleur, & pénétrée de la vôtre, Madame, je n'ai encore eu ni la hardiesse ni la force de vous écrire: j'hazarde même cette Lettre en tremblant: mais puis-je me refuser la seule consolation qui me reste, la consolation de gémir avec vous, & de vous témoigner que je ressens votre douleur, sans que la mienne soit diminuée? J'admire depuis long-tems votre vertu: elle m'inspiroit le désir d'en avoir: mais l'horrible malheur qui nous accable m'en fait voir toute l'étendue. Dieu seul vous soutient: que ne puis-je être comme vous, & n'aimer que lui! Quel coup, Madame, & quel tems! Qu'il vous est aisé de souhaiter la mort! L'horreur qu'elle fait à la nature m'empêchoit de goûter ce sentiment: & j'admirois seulement votre perfec-

fection : mais je le comprens aujourd'hui, & j'avoue, à ma honte, que c'eſt plutôt pour ne point voir ce que nous voyons, que par la vertu qui vous l'inſpire.

LETTRE XXIX.

DE LA MEME.

Ce 10. *Mars* 1716.

LA crainte de vous importuner, Madame, retient depuis long-tems en captivité le déſir extrême que j'ai de vous rappeller mon reſpect & mon attachement. J'ai mis dix fois la main à la plume pour vous exprimer les ſentimens de mon cœur, & dix fois la crainte de vous déplaire m'a arrêtée. Cependant Madame de *Caylus*, à qui j'ai confié ma peine ſur un ſilence, que je ne puis ſoutenir que par la penſée de vous être plus agréable, (motif qui peut tout ſur moi) m'a raſſurée & charmée, en me diſant que ma Lettre ne vous déplaira point, & que vous voudrez bien vous ſouvenir que j'ai beſoin de quelque conſolation. Je vous

jure, Madame, avec ma ſincérité ordinaire, que je ne m'accoutume point à une auſſi dure ſéparation, après avoir goûté les charmes d'une douce & aimable ſociété, où le ſolide & l'agréable rempliſſoient à l'envi mon cœur & mon eſprit: tems heureux, que je ne ceſſerai jamais de regretter! Il eſt paſſé avec la rapidité d'un ſonge: il n'en reſte donc plus que le ſouvenir! Ne me refuſez pas le vôtre, Madame, & l'eſpérance de vous exprimer de tems en tems moi-même les ſentimens de reſpect, d'admiration, de tendreſſe que vous ſeule pouvez inſpirer dans le degré de vivacité où je les ſens. La ſaiſon adoucie, l'air de St. Cyr purifié, quelle raiſon pouvez-vous me donner, pour me priver du ſeul bien qui me reſte? Mais je m'égare, & mon cœur parle malgré moi: car mon ſeul deſſein dans cette Lettre étoit d'obtenir qu'elle fût bien reçue, & la permiſſion d'écrire quelquefois: pardonnez à mon ambition: c'eſt en vérité la ſeule que j'aye à préſent.

LET-

LETTRE XXX.

DE LA MEME.

VOUS ne pouvez comprendre, Madame, combien la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire a excité en moi de mouvemens différens : les premiers, à la vûe de votre écriture, ont été de joie & de reconnoiſſance : mais bientôt ils ont été ſuivis d'une profonde triſteſſe. Je ſuis donc privée par votre volonté, & par une volonté qui m'eſt ſacrée, de la choſe du monde à laquelle je ſuis la plus ſenſible. Non, Madame, je ne ſerai jamais raiſonnable, lorſqu'il s'agit de vous dire un éternel adieu : c'eſt acheter trop cher la raiſon : je n'en veux point à un tel prix : & ſi je vous obéis, ce ſera plutôt docilité que ſoumiſſion : que dis-je ? Mon amitié pour vous me fera un crime de mon reſpect pour vos ordres. Croyez-vous de bonne foi, Madame, qu'après avoir eu l'honneur de vous connoître, d'éprouver toute ma vie vos bontés, de m'être flattée d'une amitié qui faiſoit tout mon bonheur, je puiſſe contrefaire un détachement que je

ne puis comprendre? Vous me faites admirer la vertu la plus parfaite: mais c'eſt la connoiſſance que j'en ai qui fait que je ne puis jamais m'en détacher. Que de chaînes me lient à vous, Madame! L'inclination me fait votre amie, & la reconnoiſſance votre créature; & ma vénération augmente, à meſure que la foibleſſe générale me montre mieux la grandeur de votre courage. Cependant votre repos & votre bonheur, qui vous paroiſſent attachés à la privation que vous m'impoſez, me ferme la bouche: mais je ne puis m'empêcher d'en murmurer. Comment Mmes. de *Caylus* & de *Dangeau* ont-elles pû ſe charger d'un pareil refus? Je n'y reconnois ni votre bonté ni la leur. Nous ſommes dans un tems où perſonne ne manque de chagrins & de peines, & où les momens de conſolation ſont bien rares: du moins ne m'ôtez pas l'eſpérance de trouver un tems plus favorable, où vous vous laiſſerez toucher & par mon obéiſſance, & par ce qu'elle me coûte, & par les ſentimens qui me la preſcrivent, mais qui ne pourront la faire durer longtems.

LETTRE XXXI.

DE LA MEME.

Ce 27. Avril 1716.

J'USE avec discrétion, Madame, de la bonté que vous avez de permettre que je vous importune quelquefois: ce n'est pas sans peine, & je vous supplie de le remarquer, & de m'en récompenser. Mme. de *Caylus* m'a envoyé de votre part le plus précieux présent que je puisse recevoir, puisque ce sont les ouvrages de vos mains. Mon premier mouvement a été de les conserver avec soin, comme une chose dont la mort seule pouvoit me séparer: mais me souvenant de la solidité de vos maximes, qui n'estiment que ce qui est utile, je m'en servirai avec autant de plaisir, que de peine de les voir user. Je suis bien fâchée des fréquens maux de tête que vous avez depuis quelque tems: que je me trouverois heureuse, Madame, de pouvoir vous tenir compagnie dans les momens où vos incommodités ne vous permettent pas une occupation sérieuse! J'attens avec une grande impatience la permission de vous aller voir: c'est le seul

plaisir que je puisse avoir à présent. Je suis fort séparée du monde, souvent dans une petite maison que j'ai louée, loin de la Cour, presque hors de la Ville, entre vos Carmélites & les Invalides. Là je pense souvent avec amertume au passé, avec tristesse au présent, avec inquiétude à l'avenir. Je ne vois que ma famille & un petit nombre d'amis: point de Princesses, hormis Madame la Duchesse d'*Orléans*, que ses soucis & ses maux séparent de tout: elle se livre à ses chagrins, & ne se nourrit que de larmes: ce qui ne met ordre à rien. Tout ce que nous voyons, tout ce que nous regrettons, nous devroit bien détacher du monde: vous seule, Madame, en faites un digne & respectable usage: il y a si long-tems que vous êtes uniquement attachée à Dieu, que le malheur vous a trouvée prête. Je vois que je ne puis compter sur rien d'agréable: j'espérois d'avoir l'honneur de vous voir: j'avois ma permission, & je vivois de l'idée d'en profiter bientôt: je comptois les momens: j'attendois l'Exprès qui devoit m'apprendre l'instant où j'aurois le plaisir de vous entretenir à mon aise; & quoique la peine de la séparation suive de près le plaisir de vous voir, & que je compriſſe que je la sentirois

rois vivement, je ne ſongeois qu'à la joie de me retrouver auprès de vous: & voilà une malheureuſe petite-vérole qui éloigne encore un ſi aimable projet. Le deſir que j'en ai me fait croire que j'aurois le courage d'affronter le péril du mauvais air: je ne le crois guéres meilleur à Paris. Je ſoupe ce ſoir avec un monde qui me plaît fort, parce qu'il ſçait vous chérir & vous admirer: c'eſt avec Mme. la Ducheſſe de *Noailles*, Mme. de *Caylus*, M. de *Fréjus*, chez Mme. de *Caſtre*. Je connois le reſpect des deux derniers, & je me mets au rang des niéces, Madame, comptant faire honneur à la vraie, de comparer mes ſentimens aux ſiens, puiſque mon ambition va juſqu'à égaler le reſpect, la tendreſſe & l'attachement de la fauſſe. Hélas! ces pauvres Dames, qui vous furent jadis ſi chères, & qui ne ſont plus que malheureuſes, éprouvent donc par votre rigueur le ſort le plus triſte, & c'eſt vous qui frappez le dernier coup qui devoit les accabler: ſi pour vous plaire il faut vous oublier, j'aurai le malheur de vous déplaire tant qu'il me reſtera un ſouffle de vie.

LETTRES DU CLERGE' DE FRANCE A MAD. DE MAINTENON.

LETTRE I.

DE MR. L'EVEQUE DE LAVAUR.

Lavaur, 14. *Juillet.*

LE Clergé doit à votre piété & à votre Religion la conservation de ses droits. Le Roi a rendu à Dieu ce qui appartient à Dieu, & nous avons rendu à César, Madame, ce qui appartient à César. Si, selon *St. Augustin*, le malheur des Royaumes vient en partie du défaut de payer les dixmes, nous pouvons dire, Madame, que le Seigneur n'a pas été long-tems à récompenser le Roi d'a-

voir

voir reconnu notre droit, par l'avantage que Sa Majesté vient d'emporter sur ses ennemis. J'ai prié Me. la Comtesse de *Mailly*, Madame, de vous marquer ma très-humble reconnoissance des marques d'intérêt dont vous m'honorez. Je ne m'étois expliqué qu'à vous, Madame, de ce que je pense de nos priviléges, dans la confiance que j'ai en votre bonté. Si vous aviez bien voulu faire voir ma lettre à quelque personne de piété, elle vous auroit confirmé la droiture de mes instructions. Je n'ai jamais hésité de donner au Roi les secours que S. M. demandoit au Clergé: nous sommes attachés au Roi par tant d'endroits, que nous ne manquerons jamais à notre devoir, & à la passion que nous avons de lui plaire. Je n'ai pas moins d'empressement à vous faire connoitre mon attachement à ce qui vous est agréable, puisqu'on ne peut être avec plus de respect, &c.

LETTRE II.

DE M. L'EVEQUE D'AUXERRE.

Auxerre, 5. *Janvier.*

JE ſuis honteux, Madame, de vous importuner ſi ſouvent: je vous en demande très-humblement pardon. Vous plaignez les affligés, & c'eſt en cette qualité que j'ai l'honneur de me préſenter aujourdui à vous. Voici le fait, Madame: le Roi vient de faire donner ordre à M. l'Archevêque de Sens, par M. l'Abbé de *Maulevrier*, de nommer M. l'Evêque de Troye pour l'Aſſemblée, & à M. de *Troye* de s'y rendre. J'ai aſſiſté, Madame, à quatre Aſſemblées, & à deux tenues d'Etat. J'ai été chargé, pendant trois ans, de l'adminiſtration des affaires de la Province de Bourgogne: je ne crois point avoir manqué de zéle, de fidélité, & d'attachement pour le ſervice du Roi: & cependant il m'eſt défendu aujourdui de lui en donner de nouvelles preuves, & de remplir un devoir que la Religion, la reconnoiſſance, & l'amour même, s'il eſt permis à un Sujet de ſe ſervir de ce ter-

terme, m'imposent de plus en plus, Madame : mon humeur ne s'est point encore fait sentir dans les Assemblées, & mes querelles particuliéres n'ont point été jusqu'au Roi. Je ne sçai, Madame, à quoi attribuer cette mortification, qui, en vérité, m'est fort sensible. Si je l'ai méritée, je vous supplie instamment de me faire connoitre ma faute, afin que je m'en corrige. Je ne suis point heureusement opiniâtre : les plaintes que j'ai l'honneur, Madame, de vous porter, ne sont point l'effet de l'attachement que j'ai pour Paris : quand on en est à trente-six lieues, on n'a point besoin de prétexte pour y aller. A la vérité, j'aurois été assez aise d'être de l'Assemblée, pour donner à Sa Majesté de nouvelles preuves de la reconnoissance que j'ai de toutes ses bontés, & de celle qu'il vient d'avoir, en donnant une Abbaye à mon Grand-Vicaire. Je vous demande encore pardon, Madame, de mes importunités : mais vous êtes le recours & l'appui des Evêques : ils sont aussi bien obligés de prier Dieu pour vous. Je m'acquitte très-fidélement de ce devoir.

LET-

LETTRE III.

DE M. L'EVEQUE DE FREJUS.

Fréjus, 12. *Avril.*

JE crains de vous fatiguer encore plus par mes remercimens que par mes demandes: mais j'ai le cœur si pénétré de vos bontés, que je ne puis résister au désir pressant de vous en marquer ma vive & respectueuse reconnoissance. Ce n'est point du tout l'intérêt, Madame, qui m'y rend si sensible: grace à Dieu, je n'en suis pas fort occupé: mais je ne puis qu'être infiniment touché de voir qu'une personne, si fort au-dessus des autres par tant d'endroits, veuille bien m'accorder quelque part en l'honneur de sa bienveillance. Vous poussez même encore, Madame, l'excès de votre bonté, jusqu'à daigner me rassurer sur quelques mauvais offices qu'on m'avoit voulu faire craindre auprès de S. M. Je n'ai jamais eu d'autre ambition que de lui plaire, & de m'attirer l'honneur de son estime, en faisant mon devoir. Il ne me reste plus qu'à

qu'à redoubler mes efforts, pour le remplir encore mieux à l'avenir, & auſſi longtems que ma ſanté me le permettra: je ne ceſſerai de faire des vœux très-ardens, Madame, pour la conſervation de la vôtre: je le dois par toutes ſortes de raiſons; mais la plus forte eſt la vénération pleine de reſpect, &c.

LETTRE IV.

DE M. LE CARDINAL DE ROHAN.

MR. le Nonce m'ayant apporté une Lettre que des Religieuſes du Diocèſe de... écrivent au Pape contre leur Evêque, & m'ayant demandé conſeil ſur ce qu'il avoit à faire, j'ai cru devoir me charger de la Lettre & vous l'envoyer. Vous remédierez aux maux dont on ſe plaint, ſans commettre perſonne, ſuppoſé qu'ils ſoient véritables: & s'ils ne le ſont pas, vous ſupprimerez, Madame, cette malheureuſe Lettre, qui ne mériteroit que d'être mépriſée. Après tout, il ſemble qu'elle ne mérite guère mieux, étant anonyme.

LET-

LETTRE V.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE BOURGES.

LA reconnoiſſance ne m'a pas permis de négliger les occaſions de m'éclaircir ſur une matiére qui vous regarde, & que je ſçai ne vous être pas indifférente. Si vous voulez en être inſtruite, Madame, vous me ferez l'honneur de me donner vos ordres: l'air de Fontainebleau inſpire une liberté, qu'on n'oſeroit prendre ailleurs, & dont même je n'uſerois pas dans ce lieu-ci, ſi elle n'étoit autoriſée par une bonté, une candeur, une vérité & une affabilité, qui, dans un certain degré, ne ſe trouvent qu'en vous, Madame. J'avoue que j'aurois penſé autrement à Verſailles: le voiſinage de St. Cyr m'auroit intimidé; je le dis à ma confuſion, Madame: car au contraire, cette ſainte Maiſon devroit m'inſpirer de la confiance, puiſque j'ai été, par votre choix, l'un de ceux ſur le témoignage deſquels a été bâti cet édifice ſpirituel, dont la bonne odeur ſe répand ſi loin: ainſi tant qu'il y aura un St. Cyr, & ce ſera

ira juſqu'à la fin des ſiécles, on ſçaura qu'une perſonne dont le mérite & la vertu ſont fort au-deſſus du rang qu'elle tient, a voulu me tirer de l'obſcurité où j'étois, & que mon nom fût inſcrit dans les Regiſtres, ou plutôt dans les Faſtes de cette Maiſon Royale: mais vous l'avez oublié, Madame: car vous n'oubliez rien plus volontiers que vos bienfaits. Si ma tentative vous paroit téméraire, ayez la bonté de me la pardonner en faveur de mon zéle, & imputez-la, Madame, à ce dérangement de cervelle, dont le ſaint Curé parloit ſi volontiers: tout m'eſt bon, pourvu que vous ſoyez contente de moi.

LETTRE VI.

DE M. L'EVEQUE DE FREJUS.

Fréjus, 15. *Mai* 1707.

VOtre charité & votre généroſité font des effets qui ſe répandent partout, & me font prendre la liberté de m'adreſſer directement à vous, ſans employer d'autre interceſſeur que la bonne œuvre même, que je vais avoir l'honneur de vous propoſer. J'ai un Couvent de Religieu-

gieuſes, qui, depuis trois ou quatre ans, eſt tous les jours à la veille de ſe diſſiper par le mauvais état de ſes affaires. Je l'ai ſoutenu juſqu'à cette heure : mais ne pouvant pas ſuffire à tous les beſoins du Diocèſe, la derniére taxe ſur les Maiſons Religieuſes a achevé de ruiner celle dont j'ai l'honneur de vous parler.

Il y a une vingtaine de filles de la Communauté de Nice, dont les parens ſont venus me les demander, ſçachant le mauvais état de leur temporel : mais je les ai refuſées, tant à cauſe du danger, que par le mauvais effet que cela pourroit faire, par rapport aux conjonctures du tems. J'ai demandé une Lotterie pour elles, & je les ſecourerai autant que je pourrai : mais ſi vous vouliez bien avoir la charité, Madame, de leur procurer une des quêtes de la Pentecôte, ou de la Fête-Dieu, je vous en ſerois très-obligé. La néceſſité m'oblige à prendre cette liberté. Je ſuis trop perſuadé de votre bonté, pour croire que vous puiſſiez la blâmer dans un Evêque chargé par ſon état de tous les beſoins de ſon Diocèſe.

* * *

LET-

LETTRE VII.

DE M. L'EVEQUE DE BELLEY.

Belley, 1. *Juin* 1707.

MAdame, je m'adreſſe à vous avec ma confiance ordinaire, pour vous demander vos lumiéres dans un embarras où je me trouve. J'ai dans mon Diocéſe environ quarante Paroiſſes, & deux petites Villes ſituées dans les Etats de M. le Duc de Savoye. Il y a très-longtems qu'on n'a pas viſité ces Paroiſſes : les Curés ſouhaitent avec empreſſement que j'y aille : j'étois même ſur le point de partir pour y aller ; mais j'ai cru qu'une telle démarche ne devoit ſe faire qu'après de ſérieuſes réflexions, & qu'il y avoit bien des raiſons qui m'engageoient de remettre cette viſite à un autre tems. Car dois-je entrer dans les Etats d'un Prince, & un Prince qui eſt pére de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, ſans auparavant lui en écrire, pour lui demander l'honneur de ſa protection, & l'aſſurer de mon reſpect ? Je ne le puis préſentement à cauſe de la guerre : & je ne le dois pas, parce

que

que toute la Savoye eſt ſous la puiſſance du Roi. Je ſuis très-perſuadé que ſi j'entrois dans la Savoye durant la guerre, le Sénat de Chamberry, qui a les yeux ouverts pour voir ce que je ferai, ne manqueroit pas à la paix d'empoiſonner ma conduite auprès de Son Alteſſe Royale : & ce ſeroit pour moi un grand malheur, ſi ce Prince venoit à s'indiſpoſer à mon égard. Je ſerois hors d'état de pouvoir faire aucun bien dans la plus grande partie de mon Diocèſe. Je vous ſerai très-obligé, Madame, ſi vous voulez bien avoir la charité de me faire ſçavoir ce que vous jugez le plus à propos que je faſſe dans cette occaſion.

LETTRE VIII.

DU MEME.

A Belley, 25. *Janvier* 1709.

MAdame, quelques Religieux de l'Abbaye de St. Sulpice, qui eſt dans mon Diocéſe, me ſont venus dire qu'ils avoient pris la liberté de vous écrire, pour vous informer des déſordres horribles qui ſont dans leur Communauté, & pour vous prier de me faire commettre pour ré-

éformer les abus & les déréglemens qui ont dans cette Maiſon. Je vous ſupplie très-humblement, Madame, de ne point vous intéreſſer pour que je me mêle de cette affaire. Il eſt vrai que le déſordre de cette Maiſon eſt à un point extrême : mais je n'ai rien en cela à me reprocher : j'ai dit & j'ai fait tout ce que mon devoir demandoit de moi en pareille occaſion. J'ai écrit à M. le Marquis de *la Vrilliére*, qui n'a pas jugé à propos de me répondre. Il ne me reſte plus rien à faire que de gémir devant Dieu du mal que je ne puis empêcher. Permettez moi, Madame, de me ſervir de cette occaſion, pour vous prier de ſuſpendre votre jugement ſur toutes les Lettres qu'on pourra vous écrire de ce pays-ci. Comme on ſçait que vous m'honorez de votre bienveillance, (non pas que je m'en vante, car je ſuis là-deſſus d'une réſerve à n'en parler jamais, mais je ne puis pas empêcher de croire que vous ayez de la bonté pour moi) ils pourroient être aſſez hardis pour vous écrire ſur mon compte, ſoit en bien, ou en mal. J'ai connu par moi-même de quoi ils ſont capables, par les Lettres qu'ils m'ont écrites, les uns contre

tre les autres. Ils n'héſitent ſur rien, & c'eſt la Nation la plus hardie à impoſer que j'aye jamais connue. A meſure que je vis avec eux, je connois leur caractére: graces à Dieu, je ſuis en paix avec tout le monde: mais pour y parvenir, il m'a bien falu faire l'expérience, & je la fais tous les jours, de la maxime pleine de ſageſſe que vous m'avez fait l'honneur de me dire autrefois, qu'une perſonne qui étoit en place devoit s'attendre à vivre d'injures & d'ingratitudes: c'eſt un Peuple qui ſe reſſent encore de ſon ancienne origine. J'eſpére néanmoins qu'avec un peu de patience & de travail nous viendrons à bout de tout.

LETTRE IX.

DE M. L'EVEQUE DE CHARTRES.

POurquoi m'attriſtez-vous, Madame, en me mandant que vous m'avez accablé de papiers dans votre dernier paquet? Ne ſçavez-vous pas, Madame, que vous êtes notre joye, notre conſolation, notre gloire? Il me ſemble même que

que c'eſt tout le contraire, & que vos anciens papiers étoient plus prolixes que les derniers, qui ſont courts en comparaiſon. Je n'en ſçache point d'autre raiſon, ſinon que depuis quelques années les mauvaiſes affaires de l'Etat vous cauſoient des angoiſſes extrêmes, & que vous trouviez du ſoulagement à répandre votre cœur affligé. Mais à préſent, que la victoire a paſſé de notre côté, vous n'avez preſque rien à dire: deux mots vous ſuffiſent; & ſi nous prenons encore quelque Place, je crois que vous n'aurez plus d'intérieur à communiquer. Les moindres papiers vous paroiſſent longs: on m'aſſure même de tous côtés que votre ſanté ne fut jamais meilleure, & que vous rajeuniſſez à vûe d'œil, & le Roi auſſi, à ce que l'on publie par-tout. Je ne puis m'empêcher de remercier le bon Roi *Jacques*, d'avoir obtenu de Dieu tant de proſpérités temporelles: car je les attribue à ſon interceſſion, notre ſalut ayant commencé par l'Angleterre. Sans doute que tant de ſecours qu'on lui a donnés, à ſa perſonne, à ſa Famille, à ſes pauvres Sujets, & ſa reconnoiſſance, qui ne ſe perd point en changeant de demeure, lui ont fait entreprendre notre défenſe.

Je me souviens toujours d'avoir lû dans le Procès de la *Pucelle d'Orléans*, que cette merveilleuse fille disoit que *Charlemagne* & *St. Louis* étoient à genoux devant le Trône de Dieu, & demandoient grace pour le Roi & pour le Royaume de France. Je puis peut-être plus qu'un autre, donner des preuves de la vertu du Roi *Jacques*, puisqu'ayant été commis par M. le Cardinal pour informer des guérisons miraculeuses que le saint Roi opére, j'en ai vû d'inconteſtables, & depuis peu, qui se sont faites en la personne de la fille d'un Lord, dont j'ai été très-édifié.

J'ai bien de la joye de ce que les affaires de la Maison de nos Princes s'accommoderont: tout le monde bénit Dieu de l'avoir inspiré au Roi, & de vous avoir donné le zéle d'y contribuer autant que vous avez fait.

Je plains M. le Cardinal d'être très-angoissé sur ce qu'il a à faire, pour n'avoir pas voulu écouter les conseils qu'on lui a donnés, & pour en avoir suivi de mauvais, ou les siens propres.

LETTRE X.

DE M. L'EVEQUE DE CARCASSONNE.

Carcaſſonne, 1. *Février* 1708.

L'Expérience du paſſé régle ordinairement la conduite à venir. La protection dont vous m'avez honoré auprès du Roi, quand j'ai pris la liberté de lui demander des graces pour M. de *Grignan*, m'encourage à recourir à cette même bonté, quand j'oſe en demander pour moi-même. Le principe de vos bienfaits eſt en vous, Madame, & je ne reconnois rien en moi qui puiſſe m'attirer ceux que je demande, que la reconnoiſſance de ceux que j'ai reçus. Vous venez tout fraîchement de les renouveller en la perſonne de mon neveu l'Abbé de *Rochebonne*: je n'ai oſé par reſpect vous en faire mes très-humbles remercimens: mais, animé par la ſuite de vos faveurs, je prens la liberté de vous aſſurer, Madame, que vous ne pouvez les répandre ſur aucune Famille, qui faſſe des vœux plus ſincères & plus empreſſés pour la

durée de vos jours, accompagnés de toutes les circonſtances qui vous rendent ſi utile à l'Egliſe. Vous ne l'êtes pas moins à la Nobleſſe, Madame; elle trouve chez vous un aſyle aſſuré; & ſi j'y ai recours, en demandant au Roi la place dans l'Ordre du St. Eſprit, qui a vaqué à la mort de M. l'Archevêque d'Arles, mon ancienneté dans l'Epiſcopat, mon aſſiduité à ſervir Sa Majeſté dans cette Province, le contentement qu'Elle a bien voulu marquer des ſervices de M. de *Grignan* & de toute ma Famille, me donnent quelque confiance à me propoſer: mais c'eſt avec une ſoumiſſion parfaite à ce que vous en jugerez, Madame: prêt à me condamner de témérité & à me taire, ſi vous n'approuvez pas mon deſſein.

LETTRE XI.

DE M. L'EVEQUE DE FREJUS.

Fréjus, 15. *Mars* 1708.

IL y a un mois que la crainte de vous paroitre indiſcret me retient; mais je me trouve forcé de recourir encore à votre charité, par l'impuiſſance où je ſuis de ſoulager la miſére de mes Diocéſains. Je vous ſupplie, Madame, d'être perſuadée que c'eſt avec une extrême peine que je me ſuis déterminé à vous importuner de nouveau; & que je ſerois véritablement affligé, ſi vous pouviez me croire capable d'abuſer des bontés dont vous m'avez ſi généreuſement honoré. J'ai ſoutenu juſqu'à l'heure mes Pauvres par des aumônes que la Providence m'a envoyées ſans que je m'y attendiſſe: mais tous les ſecours ſont épuiſés auſſi-bien que moi, & j'ai quinze Paroiſſes qui ſouffrent. Si vous pouviez, Madame, me procurer encore une quête, je puis bien vous aſſurer que vous ne ſçauriez mieux employer vos charités: & ce ſera la der-

niére fois que vous ſerez importunée de moi.

Vous m'avez fait l'honneur de me mander, Madame, qu'on étoit content de ma conduite; mais c'eſt apparemment par un pur effet de votre bonté naturelle, qui voudroit que tout le monde fût heureux. Je ſçai que je ne mérite aucune louange, ou en tout cas, ce ne pourroit être que par la droiture de mes intentions, ſur leſquelles pourtant j'ai appris qu'on ne m'avoit pas rendu juſtice. Le reſpect & la diſcrétion m'empêchent d'en dire davantage: mais je ſouhaite ſeulement que tous ceux qui ont l'honneur de ſervir le Roi plus utilement que moi, ayent pour ſa Perſonne & pour ſes intérêts un zéle auſſi ardent & auſſi déſintéreſſé que le mien.

Je vous ſupplie, Madame, d'être perſuadée que je ſçai connoitre le prix de vos bontés, qu'elles ſeront éternellement gravées dans mon cœur, qui n'eſt point ingrat, & que je ſerai toute ma vie, &c.

LET-

LETTRE XII.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE SENS.

A Sens, 7. *Septembre* 1709.

CE que vous appeliez importunité, Madame, ſont des faveurs. Il n'y a d'inconvénient au Bréviaire Latin & François que vous demandent quelques Religieuſes de Moret, ce qui eſt fort propre pour réveiller en elles leur piété & leur zéle, qu'en ce qu'il eſt, dit-on, de la verſion de M. *le Tourneux*, & qu'il réveillera en elles l'envie d'avoir ſes autres Ouvrages, qui ne ſont pas, dit-on, ſans venin. Il y en aura quelques-unes qui prendront goût à ces ſortes de verſions, & qui en voudront peut-être avoir d'autres, & ne vous en demanderont pas permiſſion ni à moi non plus. Cela fera naitre cet eſprit de curioſité, ſi fatal à tant de Monaſtères. N'aimeriez-vous pas mieux, Madame, les laiſſer dans leur ſainte ignorance, que de courir riſque de réveiller la curioſité de certaines filles qui ſe piqueront de ne trouver que certains

livres de beaux, parce qu'ils sont faits par gens suspects, & qui viseront par-là au bel esprit? Consultez sur cela M. de *Chartres*: cela en vaut bien la peine.

LETTRE XIII.

DE M. L'EVEQUE D'AGEN.

Agen 25. *Avril* 1709.

JE dois, Madame, commencer la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire par de très-humbles remercimens de tous les bons offices que vous avez bien voulu rendre auprès du Roi à M. l'Abbé de *Belzunce*. J'espére qu'il sera un fort bon Evêque, que sa vertu & sa piété édifieront son Diocése, & qu'il y sera aimé par sa douceur, & ses maniéres honnêtes. On lui fait craindre qu'il y trouvera des gens de la nouvelle doctrine, qui assurément ne seront pas de ses amis.

Vous me permettrez, Madame, de vous rendre compte de l'état de cette Province. Sans les secours que M. *le Gendre* nous a donnés & qu'il compte même encore de nous envoyer, nous n'aurions pu

pu subsister pendant plus de six mois. Nous lui avons toute l'obligation possible, & à M. *du Rosel*, l'un & l'autre s'étant unis à moi pour procurer des grains au pays qui en manquoit absolument.

Je crois, Madame, que selon l'état où nous voyons ce pays, & où se trouvent plusieurs Provinces, on ne peut faire venir trop de bleds de Barbarie ou des pays étrangers : sans quoi le mal sera encore beaucoup plus grand que cette année.

LETTRE XIV.

DE M. LE CARDINAL D'ETRE'ES.

Paris, 1. *Juin* 1709.

POur répondre à l'honneur que vous me faites & aux bontés dont vous me comblez, il faudroit bien d'autres épreuves, que celles où il vous plait de me réduire. Commandez des choses plus difficiles, si vous voulez que j'acquière quelque ombre de mérite auprès de vous, ou plutôt, Madame, ne cessez jamais de me commander. Mon zéle & mon respect n'admettent pas les bornes où vous

vous vous renfermez. Cette délicateſſe me mortifie trop pour ne m'en pas plaindre : & les choſes que vous me dites de vos égards ſont, pour le plus reſpectueux de vos ſerviteurs, des menaces qui m'affligent. J'eſpére que j'aurai, au plutôt, l'honneur de vous voir, & de vous le proteſter moi-même à Verſailles, où je tâcherai de me traîner & me préſenter aux yeux de mon Maitre ſeul, qui, en vérité, m'eſt continuellement préſent dans le cœur. Je ſçai par M. de *Richelieu*, Madame, que vous n'en doutez pas. Je le preſſe de ſe montrer tout le premier ; mais il me ſemble que n'étant pas en état de le faire, ce ſera au moins être moins éloigné de vous quand ce ſera. J'aime & j'honore M. de *Chartres* de tout mon cœur, & pour me ſervir d'un terme de l'Ecriture, *nos ames ſont colées l'une à l'autre.* Ainſi ſans y joindre une ſuprême autorité, que ne ferai-je pas, pour ſervir les Prélats de St. Cyr ?

LETTRE XV.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE ROUEN.

3. *Septembre* 1709.

DIeu veuille, Madame, que les mauvaises nouvelles qui nous viennent d'Espagne & de Flandres ne vous accablent point! Elles m'affligent, je vous assure, très-vivement, & m'inquiétent pour le Roi & pour vous. Il semble que le Seigneur veuille nous ôter les derniers retranchemens de notre assurance. Ses jugemens sont justes; & ses miséricordes sont sans bornes. Je ne sçaurois croire, non plus que vous, que Dieu veuille abandonner aux ennemis de la Religion un Royaume où, après tout, elle s'est toujours maintenue dans une plus grande intégrité que dans aucun autre. Ce qui nous manque, Madame, c'est qu'ayant la foi nous n'en avons plus les œuvres: *Vous m'avez fait un grand bien*, disoit le Prophéte à Dieu: *car j'ai cherché les voyes de votre justice.* Plus nos malheurs augmentent, plus nous nous éloignons de Dieu:

sans doute ce qui nous en attire la continuité.

Le prix des bleds diminue tous les jours : on en a à présent ici : le froment est à seize livres le septier, mesure de Paris : ainsi le pain des pauvres est à très-bon marché, dont bien nous en prend : on y est tranquille, grace à Dieu. Il me paroit qu'on n'y a point encore perdu l'intention d'aider le Roi : mais on voudroit le faire d'une certaine façon que les gens d'affaires n'y eussent aucune part. J'ai déja eu l'honneur, Madame, de vous mander qu'on est déja très-indisposé contre eux. Je fais de mon mieux, comme vous pensez bien, pour les soutenir dans l'amour & dans l'attachement que nous devons à notre Maître. Personne au monde, Madame, ne partage plus véritablement votre peine que moi.

LETTRE XVI.

DE M. L'EVEQUE DE NOYON.

16. *Novembre* 1709.

VOus m'avez fait l'honneur de me dire que vous auriez la bonté de m'accorder votre protection. Permettez nous, Madame, de l'implorer pour une affaire qui regarde la gloire de Dieu, & l'édification de son Eglise. Il y a dans mon Diocèse une Abbaye de filles, de l'Ordre de Cîteaux, appellée *Chaſſé* : le Visiteur de l'Ordre s'est avisé de donner de sa propre autorité & de celle de son Général, des priviléges à plusieurs Religieuses de sortir, & de demeurer chez leurs parens dans le monde. Dès que je l'ai sçu, j'en ai écrit à M. l'Abbé de Cîteaux, pour me plaindre à lui du scandale que cela donnoit, & de ce qu'il me paroissoit qu'il ne pouvoit pas donner à ses Religieuses la permission de sortir sans mon consentement, attendu que, quoiqu'elles fussent exemptes, la clôture m'appartenoit : que même Mr. de *Clermont*, mon prédécesseur, avoit ob-

obtenu des Arrêts à l'occasion d'une Abbesse de Chassé qui étoit sortie. J'ai l'honneur de vous envoyer, Madame, la réponse de M. l'Abbé de Cîteaux. Je ne saurois remédier à un si grand désordre, sans me jetter dans un grand procès qui me consumeroit, & mon tems que je dois au reste de mon Diocèse, & le peu de biens que j'ai, que je dois à mes pauvres, sur-tout dans des tems aussi malheureux pour moi. Il n'y a, Madame, que l'autorité du Roi qui puisse apporter un promt remède à ce grand mal. La plûpart de ces Religieuses sont à Perronne : il y en a de fort jeunes : il y a dans cette Ville une garnison : la Religion est très-foible dans tous ces cantons-là : l'on voit ces filles se promener dans les marchés : l'on m'a même assuré que l'on en avoit vû une sortir à minuit d'une hôtellerie appellée le *Grand Cerf*. Que diront les Nouveaux Réunis, s'ils ont ce spectacle pendant tout l'hiver ! Vous êtes, Madame, la protectrice des Evêques. J'ose me flatter, que pour la gloire de Dieu, & le bien de la Religion, vous voudrez bien, Madame, être la mienne dans une occa-

sion,

sion, où l'une & l'autre souffre beaucoup : j'en aurai une très-respectueuse reconnoissance.

LETTRE XVII.

DE M. LE CARDINAL DE LA TREMOILLE.

Rome, 5. *Avril* 1709.

JE ne puis attribuer qu'à l'excès de votre bonté le remerciment que vous voulez bien me faire sur ce que j'ai obtenu en faveur de M. l'Evêque de Chartres. Je me serois contenté bien à moins : & il me suffisoit que vous n'eussiez pas trouvé mauvais que le *gratis* n'eût pas été accordé entiérement. Comme je n'assistai point au Consistoire, où je pouvois rendre compte de ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire sur son sujet, je priai M. le C. *Gualtieri* de le faire à ma place : & je fus fort sensible à ce qu'il lui dit de votre part. Je dois vous assurer, Madame, que les sentimens du Pape pour votre personne sont tels que vous le pouvez souhaiter. Il ne me reste aujourd'hui qu'à vous supplier instamment de vouloir bien

bien m'honorer de vos ordres : car je ne désire rien davantage, que de les exécuter, & de pouvoir vous faire connoître les sentimens de reconnoissance, & le profond respect avec lequel, &c.

LETTRE XVIII.

DE M. L'EVEQUE DE NIMES.

Nismes, 27. *Mars* 1712.

IL ne m'apartient point de vous demander des graces, quoique vous m'ayez fait autrefois l'honneur de dire à M. de *Poitiers*, lorsqu'il eut la bonté de me présenter à vous, que mon nom ne vous étoit pas inconnu. Je le suis trop moi-même, malgré le juste empressement que j'ai eu de vous rendre mes hommages, pour mériter la moindre attention de votre part. Je ne laisse point, Madame, de me persuader qu'un Evêque ne sçauroit vous déplaire, quand il prendra la liberté de vous parler pour un excellent sujet, qui a l'honneur de porter un nom qui l'approche de vous. C'est Mr. l'Abbé de *Cardillac* : il vous est déja revenu par plus

plus d'un endroit, Madame, que c'étoit un homme d'un mérite fort peu commun, & qu'il y en avoit très-peu en France qui fussent capables de faire vendre des biens de l'Eglise, & d'y travailler avec plus d'éclat. Ç'a été dans cette vûe, que je l'ai sollicité de venir m'aider dans les fonctions de mon pénible Ministère, & que j'ai obtenu de lui cette complaisance. J'ai cru que je devois à la Religion un sujet de ce mérite; & je crois lui devoir à lui, Madame, le soin de vous le faire connoître, & de vous solliciter en sa faveur. Personne assurément n'est plus digne de votre protection. Si mon témoignage ne paroit pas devoir être d'une assez grande considération pour vous déterminer, qu'il serve du moins, Madame, à vous engager à en chercher d'autres, sur lesquels vous puissiez plus sûrement vous reposer. Mr. l'Abbé de *Cardillac* ne craint point d'être approfondi: ce qu'il a plutôt à craindre, c'est que l'on ne soit d'accord avec sa modestie pour le laisser dans une espéce d'obscurité. Mais je trahirois l'Eglise par cette déférence pour son goût.

LET-

LETTRE XIX.

DE M. L'EVEQUE DE BELLEY.

Dijon, 7. *Décembre* 1710.

MAdame, le bon Dieu a voulu joindre à ma mauvaise santé la croix d'avoir un procès contre ma Cathédrale. Il y a cinq ans que je tâche, par mon exemple & par mes avis charitables, de persuader à mes Chanoines, qu'il est contre la sainteté de leur état & les régles de l'Eglise, de jouer, d'aller à la chasse, & de retenir dans leurs maisons de jeunes servantes. Ma douceur & ma patience n'ont servi qu'à les rendre plus opiniâtres. Il y a un an, que je voulus par force les obliger à faire sur ces points ce qu'ils devoient d'eux-mêmes exécuter: ils s'élevérent comme des furieux contre moi: ils me firent un procès au Parlement de Dijon, où je suis venu depuis huit jours pour le soutenir. Ce qui les rend si hardis, c'est que la plûpart des Chanoines ont des parens, des amis dans le Parlement, & moi je me trouve dans un Pays, sans pa-

parens, ſans amis, ſans habitudes, & de plus dans un Parlement qui a toujours été très-oppoſé à l'autorité Epiſcopale. C'eſt ce qui a obligé tous les Evêques de ſon reſſort à demander au Roi des Evocations au Parlement de Paris. Je ſuis le ſeul qui leur reſte: je ne ſçai pas comment ils me traiteront. Tout ceci, Madame, m'engage à m'adreſſer à vous, avec ma confiance ordinaire, pour demander une Lettre de recommandation auprès de M. de *Trudaine*, Intendant ici, pour qu'il m'aide de ſes avis, afin qu'on me rende une prompte juſtice, & que je puiſſe au plutôt me retirer dans mon pauvre Diocèſe, que j'ai abandonné. Mes Parties ne cherchent qu'à allonger, pour me laſſer & pour m'épuiſer.

LETTRE XX.

DU MEME.

Dijon, 20. *Décembre* 1710.

MAdame, j'ai attendu de pouvoir vous marquer le ſuccès de mes affaires, avant que d'avoir l'honneur de vous remer-

mercier de la Lettre que vous m'avez envoyée pour M. de *Trudaine*. Je vous dirai que j'ai gagné pleinement & entiérement tous mes procès. J'aurois pu fort incommoder mes Parties, ſi je leur avois fait payer en entier tous les dépens qui m'étoient adjugés : mais je leur ai preſque tout remis, jugeant qu'il me convenoit de donner cet exemple, & de déſintéreſſement, & de modération. M. de *Trudaine* a reçu avec un reſpect infini la Lettre dont vous l'avez honoré, & il m'a rendu ſes bons offices de la maniére du monde la plus efficace & la plus forte. Madame l'Intendante, ſçachant que mes intérêts ne vous étoient pas indifférens, s'eſt employée vivement auprès de mes Juges. Je ſuis heureux que les choſes ayent tourné de maniére que je puiſſe m'en retourner dans mon Diocèſe avant l'hyver. Je compte de partir dans deux jours pour m'y rendre. Je crois, Madame, que vous apprendrez avec plaiſir que la Sœur *Angelique*, qui eſt aux Carmelites de cette ville, & qui a été élevée à St. Cyr, fait des merveilles, & eſt l'exemple de la plus haute perfection dans toute ſa Communauté. J'ai eu la conſolation de la voir une fois,

&

& j'en sortis tout embaumé. Elle m'a assuré, & toute la Communauté, que tous les jours on prioit Dieu pour vous.

LETTRE XXI.

DE M. L'EVEQUE DE BLOIS.

Paris, 1. *Janvier* 1711.

JE ne puis, Madame, avoir l'honneur de vous souhaiter la bonne année dans une meilleure occasion que celle du grand événement d'Espagne, qui vous donne tant de lieu d'en espérer une plus heureuse que les précédentes. Voilà l'inique condition effacée enfin des articles de paix, où nos ennemis l'avoient osé mettre avec tant d'insolence? la voilà effacée, on le peut dire, de la propre main de Dieu. On ne sçauroit la méconnoître dans ce qui vient de se passer en si peu de tems dans ce Royaume-là: elle semble n'avoir permis à l'Archiduc de passer jusqu'à Madrid, que pour y être rejetté, comme un Usurpateur, plutôt que reconnu pour Prince légitime. La Nation a confirmé par-là le choix qu'elle avoit fait de

Phi-

Philippe: & Dieu vient de manifeſter bien hautement, par l'entiére défaite de cette armée victorieuſe, que la voix de ce Peuple ſi fidéle & ſi affectionné étoit véritablement la ſienne. Il faut eſpérer, Madame, que le tems eſt venu, auquel elle doit auſſi ſe déclarer pour nous, & preſcrire des bornes à ceux qui ſemblent n'en vouloir plus reconnoître aucune. Sans entrer dans le Conſeil de Dieu, nous pouvons avoir cette confiance en ſa divine miſéricorde. Il ne rejettera pas toujours nos priéres: il eſt de ſa gloire de relever les humbles, & d'abattre les ſuperbes: il laiſſe monter l'orgueil juſqu'à un certain point, pour le punir enſuite avec plus d'éclat: celui de nos ennemis ne peut guére monter plus haut: & ils ſeront bien aveuglés, ſi l'exemple de ce qu'ils viennent de voir en Eſpagne ne leur fait craindre en Flandre un pareil châtiment.

Je me conſole, Madame, dans ces eſpérances au commencement de cette nouvelle année, & j'augure bien du ſuccès de mes vœux. Je les fais, ce me ſemble, avec plus de ferveur & plus d'aſſurance que jamais: mais j'ai toujours pour objet principal la conſervation & la ſanté du Roi:

Roi : c'eſt le premier mouvement du cœur François, que je ſens aſſûrément plus vivement qu'un autre. Je me flatte, Madame, que vous me feriez bien la grace d'en répondre pour moi. Je compte même que c'eſt mon plus grand mérite auprès de vous.

LETTRE XXII.

DE M. LE COADJUTEUR DE BABYLONE.

A la Rade de Metelin, ce 7. Janvier 1711.

L'Occaſion d'un Vaiſſeau du Roi, qui ſe trouve dans notre route de Smyrne à Conſtantinople, & qui part pour France, m'excite à prendre la liberté de vous préſenter mes très-humbles reſpects, & de vous marquer la joie que j'ai eu dans les Païs infidéles, où les vents contraires nous ont fait arrêter à Smyrne & dans pluſieurs Iſles, où le nom de Sa Majeſté vit de tous côtés, & de me joindre aux priéres qu'on y fait parmi les Catholiques qui y reſtent, pour ſa proſpérité. J'ai vû dans

dans l'Isle de Santorin, à l'entrée de l'Archipel, du côté du Levant, les Grecs & les Latins regarder le Roi comme leur Protecteur: & dans plusieurs Messes que je leur ai célébrées, on y a chanté le Psaume & la Priére pour le Roi. J'y ai eu la consolation d'y recevoir la profession de foi d'un Archevêque Grec, qui me demanda dans une visite à m'entretenir en particulier, parce qu'autrement les Turcs leur feroient des avanies; & le Patriarche schismatique lui porteroit & aux Grecs de cette Isle des coups très-préjudiciables à la Foi Catholique. J'ai dit depuis, avec plusieurs personnes de notre voyage, la sainte Messe, dans une Eglise de *St. Martin*, l'un des Patrons de nos Rois, dans une Isle appellée Stampalie, où des Grecs se joignirent à nous, & où l'on pria solemnellement pour Sa Majesté.

M. *Bonnal*, Vice-Consul de France, & le Pére *Tartillon*, Jésuite, m'engagérent depuis à Chio, d'y célébrer la Messe Pontificale le 26. Janvier, à sept ou huit mille Catholiques Latins, qui n'ont point d'autre lieu sûr pour s'assembler, que la Chapelle de France, & d'y donner la Confirmation à près de neuf cent, qui n'avoient

n'avoient point vû d'Evêques depuis dix-ſept ans pour la leur donner. Leur Egliſe Cathédrale eſt miſérablement changée en Moſquée, depuis la derniére guerre du Turc avec les Chrétiens. J'ai trouvé à Smyrne une grande paix pour les Miſſionnaires, au lieu que quelques-uns de Chio avoient été délivrés des fers par M. le Vice-Conſul, huit jours auparavant que j'y donnai la Confirmation.

Nous attendons devant la Ville de Metelin un vent favorable pour gagner le canal de Conſtantinople, où je ſerai obligé d'attendre la ſaiſon de la Mer Noire, pour paſſer en Perſe, & les occaſions que M. *Deſalleurs* voudra bien me procurer. J'ai déja appris qu'il ſouhaitoit me loger, comme M. de *Fontenai*, Conſul de France, l'a fait à Smyrne. J'eſpère toujours, Madame, que la bonté de Sa Majeſté ſoutiendra notre Miſſion Françoiſe, qui priera ſans ceſſe pour la conſervation de ſa Perſonne ſacrée.

LETTRE XXIII.

DE M. L'EVEQUE DE MEAUX.

Paris, 21. *Juin* 1711.

ETant hier, Madame, dans la chambre de M. le Dauphin, où je l'attendois, Madame la Dauphine, qui en fut avertie par Mme. la Comteſſe de *Mailly*, qui m'avoit vû en paſſant, me fit l'honneur de me venir joindre, & de me dire qu'elle me venoit voir pendant que M. le Dauphin prenoit ſon caffé, & de reſter un bon demi-quart d'heure ſur ſes pieds à m'entretenir de pluſieurs choſes, meilleures les unes que les autres. Comme je ſçai, Madame, que je ne dois ces marques de bonté, dont la Princeſſe m'a accablé, qu'à l'attachement inviolable qu'elle ſçait que j'ai pour vous, & qu'aux bons offices que vous m'avez rendus auprès d'elle, je vous ſupplie de lui faire de ma part mille & mille remercimens, & de lui demander la permiſſion de lui faire ma cour à Verſailles. Des cœurs faits comme le mien ſont plus ſenſibles à l'eſtime & à l'amitié, qu'à toute choſe : & cette Princeſſe

se a des manières à s'attacher entièrement tous les François.

Je ne suis pas moins content, Madame, de l'entretien dont M. le Dauphin m'honora. Je trouvai dans ce Prince beaucoup de pénétration, une droiture admirable, & beaucoup d'envie d'être instruit des choses dont il se mêle : mon intention étoit, Madame, de vous rendre compte, en le quittant, de tout ce qui s'étoit dit.

LETTRE XXIV.

DU MEME.

Le Mardi 14. Juillet 1711.

J'Ai été mortifié, Madame, de n'avoir pu prendre congé de vous aujourd'hui à Marly, où j'ai été : mais j'ai dit à M. *Voisin* à peu près tout ce que j'avois à vous dire, qui ne manquera pas de vous parler sur cela. Je crains beaucoup pour le succès de notre affaire : jusqu'ici, M. le Cardinal a rejetté tous les expédiens dont j'eus l'honneur de vous parler la dernière fois. M. le Cardinal d'*Etrées*, & notre bon Pasteur ont travaillé en vain : peut-être que dans

la derniére entrevûe que M. le Cardinal de *Noailles* aura demain avec M. le Dauphin, il se radoucira : s'il ne le fait pas, je crains beaucoup pour les suites. Il auroit fallu vous voir, Madame, pour vous en dire davantage. Je n'ai rien oublié, & encore aujourd'hui, de tout ce qu'il falloit dire pour parvenir à un accommodement. Comme M. le Cardinal ne nous vit pas Dimanche, je vous conjure, Madame, de lui parler demain, avec toute la force que vous inspire le zèle que vous avez pour le bien de l'Eglise & de la Religion.

LETTRE XXV.

DU MEME.

Paris, 15. Juillet 1711.

JE ne doute pas, Madame, que la Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier au soir, à mon retour de Marly, ne vous ait donné de l'inquiétude, par le peu d'espérance que je vous ai marqué qu'il y avoit à un accommodement : mais comme j'ai appris ce soir, que dans l'entretien que M. le Dauphin a eu aujourd'hui avec M. le Cardinal de *Noail-*

Noailles, ce Cardinal lui a paru plus disposé que Dimanche dernier à entrer dans les derniers moyens qu'on lui a proposés. On me donne de nouveaux sujets d'espérer : & je crois, Madame, devoir vous en donner avis sur le champ, afin que vous soyez aussi-tôt instruite de la situation de cette affaire. On me mande de me trouver à Fontainebleau le 25. ou le 26. de ce mois au plus tard, & d'y porter les dernières résolutions de M. le Cardinal de *Noailles*. Je ferai en attendant tout ce que je pourrai, & par moi-même, & par ceux que je croirai qui ont le plus de pouvoir sur son esprit, pour le déterminer enfin à ne pas laisser sortir cette affaire des mains de M. le Dauphin, sans une heureuse fin. Le Prince fait tout ce qu'il peut pour y parvenir, & au-delà de tout ce qu'on en pouvoit attendre. Je ne fais rien, Madame, que de concert avec notre bon voisin M. le Curé de St. Sulpice : il pourra vous assurer que je vai aussi loin que je le peux pour le Cardinal, sans manquer à ce que je dois à la vérité & aux Evêques, qui se plaignent, & qui de leur part demandent satisfaction.

En sortant hier du cabinet de M. le

Dauphin, je rencontrai Madame la Dauphine, qui me fit l'honneur de me témoigner, d'un air si touché, la peine qu'elle ressentoit de ce que cette affaire ne finissoit point, que je ne sçaurois assez vous dire, Madame, le bien que je présume d'une Princesse qui, à son âge, témoigne avoir autant d'attention qu'elle m'en a marqué à une affaire aussi sérieuse que celle-là.

LETTRE XXVI.

De M. l'Eveque de Belley.

Belley, 12. *Août* 1711.

MAdame, je suis persuadé que votre charité pour moi vous aura rendue sensible aux peines où je me suis trouvé, en arrivant dans mon Diocèse. Tout le pays étoit dans le trouble; les partis de l'Armée de M. le Duc de Savoye venoient jusqu'à une lieue & demie de Belley, & tous les Peuples étoient dans une frayeur si extrême, qu'un grand nombre auroit pris la fuite, si M. de *Trudaine*, notre Intendant, ne les avoit rassurés par sa présence. Il a gagné les cœurs de la Noblesse & des Peu-

Peuples à un point qu'il en eſt univerſellement adoré. En vérité, il mérite l'approbation de tout le monde. Dès qu'il eſt arrivé à Belley, il y a pris de telles fatigues pour le ſervice du Roi, qu'il n'y a que ſon zèle qui puiſſe le ſoutenir dans tous les mouvemens qu'il ſe donne. Il fait en perfection les affaires de Sa Majeſté, & a pour les Peuples une tendreſſe d'un véritable Pére. Sans lui, notre Province auroit été ruinée : mais il a établi un ſi bel ordre, que les troupes n'ont manqué de rien, & que le pays n'a point été trop fatigué. Jamais le déſintéreſſement d'un homme n'a été plus grand que le ſien : & tout le monde en eſt ſi perſuadé, que chacun ne ſe laſſe pas de le dire, & de le louer. Tout ce que nous craignons, c'eſt que ſon trop de mérite ne nous le faſſe perdre. Il vit ici d'une maniére très-édifiante : & j'eſpère que le bon exemple qu'il donne à Belley ne ſera pas inutile pour bien des perſonnes de condition. Les Ennemis, qui étoient à une lieue & demie de nous, ſe ſont retirés à Chambéry depuis quelques jours : on ne ſçait pas s'ils retourneront dans notre voiſinage. On dit Son Alteſſe Royale malade de la

fiévre quarte, & qu'elle penſe dans peu de jours à repaſſer les Monts. Voilà toutes les nouvelles de ces pays-ci.

LETTRE XXVII.

DE M. LE CARDINAL D'ESTRÉES.

Paris, 23. *Août* 1711.

JE pers en M. le Maréchal de *Boufflers* un parent & un ami que je regretterai toute ma vie, & d'un caractère à devoir être regretté de tout le monde. Je ſçai par lui-même, Madame, tout ce qu'il vous devoit. Ce qui reſte de ſa famille n'a pas beſoin de ſecours auprès de vous : mais s'il en avoit beſoin, je joindrois mes ſupplications aux ſiennes. Sa perte fait vaquer une Charge de Capitaine de Gardes du Corps; le comble de mes ſouhaits, ce ſeroit de voir mon frére plus entiérement, ce me ſemble, attaché par ce degré de domeſticité à la perſonne de mon Maître & de mon Bienfaiteur, à qui dans ma retraite & dans mon inutilité, mon cœur ne donne pas moins des marques de mon zèle & de ma reconnoiſſance, que je m'efforçois d'en donner dans

dans les emplois dont il m'a honoré. J'aurois la satisfaction, avant que de mourir, de voir le Maréchal d'*Estrées* dans la même Charge auprès de Sa Majesté, où ce *Jean d'Estrées* son trisayeul, dont il a été parlé dans son tems, fut auprès de *François premier*, & d'*Henri second*, avant que ce dernier l'eût honoré de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Je vous supplie, Madame, de me pardonner cette importunité. On ne croit pas se méprendre, quand on se fonde sur vos anciennes bontés : & on doit un peu compatir, si ne désirant rien pour moi que Sa Majesté a comblé, je désire pour un nom, qui cependant peut finir bien-tôt après moi, qu'il finisse avec ce glorieux caractère.

LETTRE XXVIII.

De M. l'Eveque de Meaux.

Paris, 3. Septembre 1711.

J'Apprens, Madame, par le rapport que M. de *Bordeaux* m'a fait ce matin de ce qui a été réglé à Fontainebleau, que l'on s'est enfin déterminé à séparer l'affaire de *Quesnel* de celle des

Evêques : ce qui étoit, comme vous ſçavez, mon ſentiment, & que l'on a embraſſé l'expédient que j'avois auſſi propoſé en dernier lieu pour finir cette affaire des Evêques. Elle aura des difficultés dans l'exécution ; mais enfin il y a lieu d'eſpérer qu'elle ſe terminera à bien, & qu'après tant d'orages le calme reviendra. Il faut toute l'habileté de M. le Duc d'*Antin* pour accommoder ſincérement les deux partis, & je ſouhaite très-fort qu'il y réuſſiſſe. L'empreſſement que j'ai eu de revenir eſt cauſe que je n'ai pas vû M. de *Rouen* : ce qui me fâche à préſent très-fort.

LETTRE XXIX.

De M. l'Archeveque d'Arles.

CEs tems plus heureux, que votre bonté, Madame, ſembloit demander pour moi, ne ſeroient-ils pas encore venus ? Un homme dont les malheurs ont ſçu intéreſſer ſi vivement l'ame du monde la plus grande, la plus noble, la plus généreuſe & la plus ſainte, ne peut être ſans eſpérance, quand il s'of-

s'offre une si ample matiére à son pouvoir. Un Cordon bleu, une Charge près la Personne du Roi, des Abbayes vacantes, je ne parle pas de l'Archevêché; car pour un si grand poste, il faudroit des qualités que je ne me connois point. Ce n'est pas, Madame, que si la lice étoit ouverte à la dispute, & si le concours avoit lieu comme dans les pays où le Concile de Trente est reçu, les Prétendans ne me feroient pas de peur. La vie retirée que ma mauvaise fortune me faisoit mener dans ma jeunesse, m'a permis de donner plus de tems qu'un autre à l'étude. Je crois avoir assez marqué mon désintéressement & mon peu d'ambition, puisque pouvant aller réveiller les mortifications que le Roi m'avoit données contre son gré, j'ai mieux aimé me tenir obscurément dans mon Diocése. C'est, Madame, ce qui m'enhardit à vous représenter que Rheims principalement demande un homme, qui, par sa science & son attachement à la saine Doctrine, répare les maux introduits par le passé; qui surveille & combatte les erreurs naissantes, & qui soutienne le bien que Sa Majesté tâche d'établir. Le zèle que

vous avez toujours eu contre les nouveautés, doit tâcher d'y mettre un frein pour l'avenir. Car je gémis souvent, Madame, de prévoir que l'Eglise n'aura pas toujours les appuis que Dieu lui donne aujourd'hui. J'en demande toujours la conservation, & suis, &c.

LETTRE XXX.

DU MEME.

JE pars pour Rheims, Madame : c'est dans les tems difficiles qu'il faut être à son poste. N'attendez pas des actions de graces de vos bienfaits : toute la reconnoissance que j'en ai ne sçauroit me porter à vous remercier de l'excès de vos bontés. Je vivois heureux & tranquille, & à cette douceur de vie va succéder une hydre d'affaires & une multitude de difficultés & de traverses. J'espére que vous voudrez bien toujours m'honorer de votre protection : mais j'ai encore plus besoin de vos conseils & des lumiéres d'une personne que la sagesse de Dieu anime. Vous me permettrez d'y avoir recours dans les occasions ; je connois trop ma foi-

blesse,

bleſſe, pour me charger d'un ſi peſant fardeau ſans un tel ſecours. Le Pape, malgré cette prédilection tant de fois relevée, n'a pas voulu m'accorder la moindre diminution ſur mes Bulles : l'expédition n'en eſt pas encore faite : je puis par conſéquent faire une nouvelle tentative : une de vos Lettres, Madame, donneroit force à l'entrepriſe : mais, Madame, ſi cela vous donnoit la plus petite peine du monde, je n'y penſerois pas davantage.

LETTRE XXXI.

DU MEME.

MAd. de *Mailly* eſt bien ſurpriſe, Madame, de ſe trouver mêlée, ſans le ſçavoir, dans une affaire de Janſéniſme. Voici tout ſimplement comme la choſe s'eſt paſſée. Un Marchand Linger, qui ſert M. de *Bourgogne* depuis long-tems, & dont le frére eſt Chartreux à Paris, ayant appris qu'on vouloit envoyer ſon frére dans une autre Maiſon, eſt venu prier Mme. de *Mailly* d'obtenir de la Ducheſſe de *Bourgogne*

gogne un billet qui fît connoître qu'elle ſouhaitoit qu'on laiſſât ce Religieux dans ſon Couvent à Paris. Mme. de *Mailly* lui ayant dit qu'elle ne demanderoit pas une ſi petite choſe à la Princeſſe, a bien voulu par charité faire le billet elle-même, qu'elle a adreſſé au P. Viſiteur. Ce n'a donc été qu'une pure ſurpriſe, dont il étoit difficile de ſe garantir. Le P. le *Tellier*, que j'ai prévenu, & qui ne ſçavoit pas encore cette hiſtoire, m'a promis qu'il n'en parleroit pas à Sa Majeſté; & il m'a conté là-deſſus que Madame avoit été trompée de même, lorſque l'Archevêque de Rouen fut nommé, & qu'à la priére de Mme. de *Maubuiſſon*, elle lui avoit recommandé deux hommes pour être employés dans ſon Diocéſe: c'étoient ſeulement Mrs. *Couet* & *Laon*. Madame les rejetta bien vîte, quand on les lui eut fait connoître. J'irai demain aux Chartreux pour retirer la Lettre de Mme. de *Mailly*, & pour aſſoupir cette affaire.

LET-

LETTRE XXXII.

DE M. L'EVEQUE DE FRÉJUS.

1712.

MAdame, j'éprouvai, il y a ſix ans, après le paſſage des Ennemis, de ſi grandes marques de votre bonté & de votre charité pour mon Diocéſe, que j'y ai encore recours avec quelque confiance. Les mauvaiſes recoltes & les malheurs de la guerre ont réduit les Communautés laïques de cette Province dans l'impuiſſance de payer leurs créanciers, dont tous les Monaſtéres de filles de mon Diocéſe ſont du nombre. Il y a cinq ans, Madame, qu'elles ne tirent preſque rien des rentes qui leur ſont dûes, & il y a trois Maiſons que je ne ſçai plus comment ſoutenir. Je n'ignore pas, Madame, qu'on s'adreſſe à vous de tous côtés pour de pareilles choſes, que votre cœur, compatiſſant aux beſoins des pauvres, voudroit faire l'impoſſible pour les ſoulager tous, & que vous ſouffrez autant qu'eux de n'y pouvoir ſuffire. C'eſt auſſi ce qui m'a ar-

arrêté long-tems : mais j'ai cru ne devoir pas balancer, Madame, à vous exposer au moins ma peine, quand même cela devroit être inutile. Vous connoissez mieux qu'une autre l'importance de retenir les Religieuses dans leurs Monastéres, & le danger qu'il y a de leur en ouvrir la porte. Si vous jugez, Madame, que cette bonne œuvre doit l'emporter sur tant d'autres, dont vous êtes chargée par votre charité si bienfaisante, & que vous ayez la bonté d'y destiner, par préférence, une des quêtes de la Cour, je vous en serai sensiblement obligé ; & vous me tirerez d'un grand embarras. Si vous ne le pouvez pas, je n'en murmurerai point, & n'en attribuerai la cause qu'à l'accablement des autres engagemens, où votre zèle vous met de tous côtés.

LETTRE XXXIII.

DES MOINES DE CÎTEAUX.

Cîteaux, 8 *Mai* 1712.

LA bonté avec laquelle vous avez protégé l'Abbaye de Cîteaux, en toutes les occasions où elle a eu recours à votre puis-

puiſſant crédit, nous fait prendre aujourd'hui la liberté de vous écrire au ſujet de l'un de nos Confréres, appellé *Dom Etienne Printet*, Procureur-Général de l'Ordre, en Cour de Rome, que l'on nous aſſure devoir être privé par S. M. de voix paſſive, à l'élection du nouvel Abbé de Cîteaux, que nous devons faire le dix-neuf de ce mois, en conſéquence de la permiſſion que le Roi a eu la bonté de nous accorder pour cet effet. Nous avons de la peine à concevoir comment un Religieux, dont la conduite a toujours parû très-réguliére aux yeux de tout ſon Ordre, & qui a été choiſi parmi un nombre conſidérable de perſonnes ſages & capables, & ſpécialement attaché au ſervice de Dieu & à la Religion, autant que ſon devoir & ſon état l'y obligent, auroit pu devenir ſuſpect à S. M. à moins que des perſonnes peu informées de la bonté de ſon caractère, n'ayent été ſurpriſes dans la peinture qu'on peut leur en avoir fait, & ſur cette idée défectueuſe, l'avoir repréſenté au Roi tout autre qu'il n'eſt. A Dieu ne plaiſe néanmoins, que nous voulions approfondir ici un myſtère, dont nous ne ſouhaiterions avoir la moindre con-

connoiſſance, ſi notre état ne nous engagoit à rendre témoignage à la vérité opprimée! Nous vous ſupplions ſeulement, Madame, de faire quelque attention à nos très-humbles remontrances, & à l'affliction que nous avons d'entendre dire que nous ſommes à la veille de voir condamner un Confrére qui eſt prêt à juſtifier la droiture de ſa conduite, quand il plaira à Sa Majeſté d'en prendre connoiſſance. Si nous ſçavions la ſource de la diſgrace dont il eſt menacé, peut-être nous ſeroit-il facile d'effacer les impreſſions deſavantageuſes que les mauvais rapports peuvent faire: mais il vaut mieux pour nous de nous repoſer ſur les grandes lumieres d'une perſonne comme vous, Madame, qui juge des choſes avec diſcernement, & qui ne prend jamais le faux pour le vrai. C'eſt ce principe de juſtice, reconnu en vous par tout le Royaume, qui nous fait eſpérer l'honneur de votre protection pour notre Confrére. Cependant ſi les témoignages de Noſſeigneurs les Cardinaux d'*Eſtrées*, de *Noailles*, de *la Tremouille*, de M. le Maréchal d'*Uxelles*, de M. l'Abbé de *Polignac*, qui l'honorent de leur bienveillance, peuvent ſervir

vir à sa justification auprès de vous, nous osons, Madame, vous assurer qu'ils ont toujours été édifiés de sa conduite, aussi-bien qu'une infinité de personnes de distinction, qui ne sont pas moins surprises que nous, d'apprendre qu'on ait entrepris de le décrier à la Cour. C'est à quoi nous vous supplions humblement d'avoir égard, & de permettre que nous vous réitérions les marques du très-profond respect avec lequel nous sommes, Madame, &c.

LETTRE XXXIV.

De M. le Cardinal d'Etrées.

Paris, 26. *Septembre* 1712.

JE remettrai incessamment entre les mains de M. le Curé de St. Sulpice la démission de ce petit Bénéfice, que vous, Madame, & ce grand Evêque, & mon bon ami, avez, il y a si long-tems saintement destiné à l'établissement d'un Séminaire, très-nécessaire dans un Diocèse aussi étendu que le sien, & je chargerai le zéle de la conscience du neveu de prendre des mesures bien sûres pour l'accomplissement de cette bonne

ne

ne œuvre où vous vous intéreſſâtes, quand ſon oncle illuſtre en forma le deſſein : quelque badinerie qu'il faille ſouvent pardonner à votre petite Maréchale, à quoi je me ſuis accoutumé ſur votre exemple, je la grondai bien à ſon retour de Fontainebleau, quand elle me dit de quelle maniére elle vous avoit parlé de mon attention ſur votre filleule. Je déſavouai les expreſſions ſi peu propres dont elle s'étoit ſervie. Je l'aurois blâmée, ſi elle avoit employé les termes de peine & de ſenſibilité, même celui d'un peu de mortification : mais je m'en vois trop dédommagé : & ſa faute à mon égard n'eſt que trop heureuſement réparée par l'admirable Lettre qu'elle m'a attiré, qui renferme tout en ſi peu de paroles : du jeu, des tours, de la fineſſe à penſer, & le choix dans ſes expreſſions : en un mot, c'étoit une Lettre comme il n'y en a point. Je ne me ſuis ſervi de ma vie de cette phraſe, & je ne m'en ſervirai jamais que pour vos Lettres : c'eſt par cette raiſon que j'ai voulu la diſtinguer par la groſſeur des caractéres. Je m'en ſuis déja paré avec mes amis : je prétens m'en parer encore. Il me ſemble que je mets

mets un fard innocent sur les rides de ma vieillesse. J'en ferai part à M. de *Richelieu*, dans les fréquens rendez-vous que nous nous donnons, & où nous ne cessons de parler de vous.

LETTRE XXXV.

DE M. L'EVEQUE DE BLOIS.

28. *Septembre* 1712.

NOus ne sommes en peine, Madame, au sujet de votre chère Carmelite, que d'accorder la facilité qu'elle trouve dans tous les exercices les plus austères de sa Régle, avec l'envie qu'elle a de faire pénitence. Elle ne croyoit pas qu'on pût gagner le Ciel à si bon marché, & être heureux en ce monde & en l'autre. Je lui fais bien entendre qu'il ne faut pas si tôt chanter victoire, & qu'elle ne doit pas croire que ces douceurs, que Dieu accorde dans ces commencemens à la foiblesse, durent toujours: que le tems des souffrances & des amertumes viendra lorsqu'elle y pensera le moins. Cet avenir fâcheux ne lui fait point de peur: elle y paroît toute préparée, & pleine de con-

confiance que Dieu lui continuera ſes miſéricordes en quelque état qu'elle ſe trouve, & que la plus grande de toutes ſera qu'il la juge, ou plutôt qu'il la rende digne de ſouffrir quelque choſe pour lui. Elle eſt perſuadée que dans le monde on ſouffre encore beaucoup plus pour ce qu'on y aime, qu'une Carmelite ne peut trouver à ſouffrir pour Dieu: & quand on aime bien, on ſe plait même à ſouffrir, & à ſurmonter tout ce qu'il y a de plus pénible & de plus difficile. Son grand attrait eſt un amour de reconnoiſſance, pénétrée qu'elle eſt, de toutes les graces que Dieu lui a faites. Je vous rens compte, Madame, inſenſiblement, de l'examen que j'ai fait de ſes diſpoſitions. S'il y a au monde une Carmelite bien appellée à ſon état, c'eſt celle-là. On le peut dire d'autant plus ſurement, qu'il n'eſt pas poſſible, à la maniére naïve & ingénue dont elle s'exprime, de ne pas ſentir qu'elle dit vrai. Je puis encore vous aſſurer, Madame, que toute la Communauté en eſt enchantée, & qu'elles n'en ont jamais reçu aucune avec tant de marques d'amitié. Ce qu'il y a de plus marqué en elle, à ce qu'elles diſent toutes, c'eſt qu'à ſon âge elle eſt tout auſſi docile,

le, auſſi obéiſſante, auſſi ſouple que le plus petit enfant. Vous ſçavez auſſi, Madame, que c'eſt le plus grand effet de la grace de JESUS-CHRIST, & qui rend le plus propre à ſon Royaume, ſelon cette parole : *Si vous ne devenez comme des enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume de Dieu.* Au reſte, Madame, elle eſt ſi ſenſible à ce que je lui ai dit que vous m'aviez fait l'honneur de me témoigner d'amitié & de bonté pour elle, qu'elle en étoit hors d'elle-même, lorſque je le lui dis.

Outre le jour de ſon examen, je l'ai vûe encore dans ſa retraite, & j'ai été édifié de plus en plus de ſes heureuſes diſpoſitions. Vous devez, Madame, être bien contente, & remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu ſe ſervir de vous pour lui gagner cette ame de grace & de bénédiction. Elle ne peut manquer d'en attirer beaucoup ſur vous par ſes priéres.

LET-

LETTRE XXXVI.

DE M. L'EVEQUE D'ANGOULEME.

A Angoulême, 10. Décembre 1712.

MAdame, sauvez moi, s'il vous plaît, la confusion d'être traité de vous avec cérémonie, & souffrez que je satisfasse au respect que je vous dois : ce sera une double grace très-précieuse pour moi, du moment qu'elle me viendra de vous. Comme on met pour l'ordinaire, Madame, les grandes Pensionnaires dans nos Couvents de Province, par une espéce de précaution, pour les garantir des écueils de trop de goût ou d'entêtement pour le monde, il arrive qu'y étant reçues, elles font perdre aux jeunes Pensionnaires le panchant qu'elles avoient pour la Religion ; qu'elles deviennent des observatrices importunes de ce qui se fait dans le Couvent, & souvent d'indiscrettes causes des foiblesses qu'elles y aperçoivent. Si les grandes filles que l'on y met, Madame, avoient été formées dès leur enfance, sur les maximes qui se pratiquent à St. Cyr, & élevées sous des yeux qui ne leur eussent rien laissé

laiſſé paſſer, bien loin d'embarraſſer dans les Couvents, on en tireroit de grands ſecours, & elles ſe rendroient elles-mêmes fort entendues, en paſſant ſous différentes Maîtreſſes, & par les divers emplois de la Maiſon. Il faudroit pour cela, Madame, qu'elles fuſſent d'un aſſez bon eſprit pour ſe laiſſer mettre ſur ce pied-là: mais, ſous prétexte de la penſion qu'elles payent, elles ſe figurent être en droit de ne rendre aucun ſervice: & l'indolence, qu'on leur ſouffre, leur fait regarder ces occupations comme des aſſujettiſſemens onéreux. Les Religieuſes, d'un autre côté, par une jalouſie d'emploi, trouvent mauvais que des ſéculiéres ſoient admiſes à remplir les offices de la Maiſon, à leur préjudice: cette pratique néanmoins, Madame, paroît excellente dans les Communautés où l'on s'attache à élever des Demoiſelles: je tâcherai, ſur le modéle qu'il vous a plû de me tracer, d'en faire établir l'uſage dans notre Maiſon de l'Union Chrétienne, où il y a pluſieurs Penſionnaires: & j'eſpére que l'exemple de St. Cyr ſera un des plus engageans motifs pour gagner cela ſur leur eſprit. Mlle. de *Verdille*, Madame, a été charmée de la Lettre que

vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, & j'espére que l'envie qu'elle a de vous plaire, lui fera mériter la continuation de vos bontés: je lui ai donné, suivant vos ordres, cinquante francs pour quelques meubles, & les quarante livres que vous désirez qu'elle employe à avoir de quoi travailler. Je n'ai pu lui ôter le plaisir de sçavoir que ces gratifications venoient de vous: mais je ne lui ai rien dit ni des cinquante livres dont vous voulez augmenter sa pension sans qu'elle le sçache, ni des autres cinquante livres que vous voulez être employées pour son entretien: j'ai pensé qu'il étoit à propos de ne lui donner cette somme, que lorsqu'elle se fixera à rester dans l'Abbaye, après les trois mois. J'ai donné aussi, Madame, les soixante livres que vous avez destinées pour le frére & pour la sœur de Mlle. de *Cursay*: cette charité leur est venue fort à propos: ils ont un très-grand besoin de l'honneur de votre protection, pour avoir une subsistance fixe & assurée, qu'on ne peut compter de trouver du côté de Messieurs nos Intendans. Votre Lettre cependant, Madame, que j'ai remise entre les mains de M. *Dorsay*, n'a pas été sans effet.

Il

Il a fait payer depuis deux jours deux cent livres à la Dlle. *Vivien*, leur Gouvernante, sur les pensions qui lui sont dûes: & si vous aviez la bonté de lui en dire un mot, quand il aura l'honneur de se présenter devant vous au mois de Janvier prochain, on en pourroit tirer encore quelqu'autre secours dans la suite : car il est rare, Madame, qu'il n'y ait quelque fonds à la disposition de Messieurs les Intendans. Je voudrois, par ma diligence à exécuter vos ordres, pouvoir mériter d'en être chargé: il me suffira, sans autre chose, de sçavoir vos intentions. Je tâcherai de suppléer au défaut d'habileté par beaucoup de dévouement, de zèle & de respect.

P. S. Mme. de *Rotelin*, Madame, est petite-fille de Mad. la Duchesse de *Navailles*, & niéce de Mad. la Duchesse d'*Elbœuf* & de Mad. de *Pompadour*.

LETTRE XXXVII.

DU MEME.

1712.

MAdame, il faudroit ſçavoir penſer & s'exprimer comme vous, pour vous faire des remercimens dignes des bontés dont il vous a plû m'honorer Le reſſentiment que j'en ai, Madame, eſt au-deſſus de l'expreſſion, & me réduit à m'en taire pour ne pouvoir vous en dire aſſez. J'oſe vous ſupplier d'être bien perſuadée, Madame, que mon zèle ne ſera jamais en danger de ſe laſſer, quand il s'agira de ſuivre vos ordres, & qu'il ne peut avoir que le chagrin de ne pouvoir aſſez tôt les deviner. On reconnoît toujours par quelque endroit, dans l'éducation des Dlles. de St. Cyr, la main habile qui en a tracé le plan, & qui en a dicté les maximes: il en reſte des veſtiges dans les perſonnes qui en ſortent, à proportion des diſpoſitions qu'elles avoient à en profiter. Mlle. de *Verdille* peut avoir à la vérité, Madame, quelque goût pour le monde, très-pardonnable à cet âge, où l'inexpérience n'a pu encore en démêler

ler les illusions & les piéges : mais je lui dois la justice de vous dire que cet attrait pour le monde a cédé tout d'un coup au desir de vous plaire, du moment que vous vous êtes déclarée, Madame, pour la retraite dans quelque Communauté. J'eusse souhaité qu'on eût pu la mettre aux Bénédictines de Coignac, auprès de sa sœur qui y est Religieuse : mais Madame la Prieure, qui n'est pas de mon Diocèse, m'a mandé qu'elle ne recevoit point de grandes Pensionnaires, à moins qu'elles ne vouluſſent être Religieuses : de sorte, Madame, que pour faire éviter à Mlle. de *Verdille* les inconvéniens d'un plus long séjour parmi le monde, j'ai cru ne me pas écarter de vos intentions, en priant Mme. de *Rotelin*, Abbesse de St. Antoine d'Angoulême, de se relâcher en sa faveur de la maxime où elle est de ne recevoir point de grandes Demoiselles en pension. Votre nom, Madame, a surmonté cet obstacle. Mlle. de *Verdille* y est entrée à cinquante écus seulement de pension : mais, comme il ne lui restera rien pour son entretien, pour les meubles qu'on ne lui fournit pas, & pour d'autres petits besoins, elle n'a d'autres ressources que

vos bontés, qu'elle a fort à cœur de mériter. Il me suffira, Madame, de recevoir vos ordres à son égard pour les exécuter sur le champ : je ne crois pas qu'elle puisse être mieux que sous la conduite de Mme. l'Abbesse de St. Antoine, qui a beaucoup d'esprit & de politesse, & dont la Maison est très-régulière & les parloirs peu fréquentés. Je serai plus à portée de pouvoir vous rendre compte de sa conduite, lorsqu'il vous plaira de me l'ordonner. Le respect que je vous dois, Madame, m'interdit les rélations avec vous, sans un exprès commandement.

LETTRE XXXVIII.

DE M. L'EVEQUE DE BLOIS.

Blois, 9. Janvier 1713.

VOtre Carmelite, Madame, à qui je donnai hier le voile noir, m'est un exemple de ce que peut la grace même sur les corps, lorsqu'on se livre à elle sans réserve, ou plutôt, du soin miraculeux que Dieu prend de la santé du corps, en faveur de ceux qui ne songent qu'à sauver leur ame. Elle ne s'est jamais

mais si bien portée qu'elle fait à présent' elle qui ne pouvoit souffrir le maigre un seul jour: & vous sçavez, Madame, quel est le maigre des Carmelites, & si l'assaisonnement qu'elles y mettent le peut mieux faire passer qu'ailleurs : les jeûnes, les veilles, la couche dure, les mortifications portées par la régle, celles qu'on impose par épreuve pour connoître les sujets & les simplifier, comme on dit, & éteindre les sentimens d'amour propre, rien n'incommode sa santé & ne fait de peine à son esprit : je ne crois pas qu'il y ait dans le monde un contentement pareil au sien. Elle craint d'en avoir trop, ne pouvant s'imaginer que son état, tel qu'elle le sent, soit un état de pénitence pour elle, ni qu'on puisse gagner le Ciel à si bon marché. Elle n'a jamais porté dans le monde d'habit si commode ni qui lui ait fait tant de plaisir, elle à qui tout habit de Religieuse étoit autrefois en horreur & en dérision. Et ce qu'il y a de meilleur en tout cela, c'est qu'il n'y a pas seulement ombre d'affectation & de retour sur elle. Tout y est naturel, aisé & coulant de source, sans qu'elle s'aperçoive, comme elle le dit tout simplement, qu'on puisse l'en

estimer davantage. Elle feroit au contraire toujours prête à dire de sa vie passée tout ce qui pourroit le plus l'humilier. Elle a été, pendant tout son Noviciat, sous la main de sa Maîtresse, tout aussi simple & docile que l'auroit pu être une Novice de seize ans qui n'auroit jamais vû le monde. Et tout cela ne paroit point du tout un effet de sa vivacité naturelle, ni une saillie de ferveur. On voit une égalité d'humeur & de conduite qui fait sentir la solidité du fonds sur lequel l'édifice est bâti. La Prieure ne peut s'en taire quand nous sommes en particulier : elle m'a dit même que toute sa Communauté s'en ressent.

Je suis assuré, Madame, par votre bonté & charité ordinaire pour cette nouvelle Professe, que vous aurez celle de me pardonner ce détail un peu long, mais fort court, par rapport à tout ce que j'avois à dire sur ce chapitre.

LET-

LETTRE XXXIX.

DU MEME.

Paris, 1713.

IL faut, Madame, d'auſſi grandes occaſions que celles-ci pour oſer ſe donner la liberté de vous interrompre par ma Lettre. Mais, en vérité, je ſouffrirois trop de concentrer ma joye & de l'empêcher d'aller juſqu'à vous, Madame, pour un ſuccès qui en doit cauſer une ſi grande au Roi. C'eſt tout dire quand on parle de la ſienne, qui fait uniquement la vôtre en ce monde, & à laquelle nous devons tous ſi fort nous intéreſſer. Je regarde cette heureuſe fin de l'expédition de Fribourg, comme un gage preſque aſſuré de la paix: & ſi cela arrive ainſi, comme on a tout lieu de l'eſpérer, quelle gloire pour le Roi, qu'après l'avoir faite par la juſtice de ſes offres avec ceux de ſes Ennemis qui l'ont voulu, il y puiſſe contraindre par la force de ſes armes ceux qui ne la vouloient pas! Dieu donne la gloire à qui il veut: heureux celui qui la peut recevoir de ſa main, & la lui rapporter toute entiére!

Je ſçai, Madame, que ce ſentiment du Roi, en pareilles occaſions, dont vous êtes ſi ſouvent le témoin ſecret & la dépoſitaire, vous fait encore plus de plaiſir que cette gloire même à laquelle vous prenez tant de part.

Il faut bien après cela, Madame, vous dire un petit mot de notre commiſſion, mais ſeulement en paſſant, car ce n'eſt pas au dernier des Commiſſaires à s'arroger l'honneur d'en rendre compte en détail. Mais je puis avoir celui de vous aſſurer, Madame, comme vous le ſçavez d'ailleurs, qu'on ne peut être plus unis que nous le ſommes tous, & que notre principal objet dans notre travail, c'eſt de réunir, comme il eſt à ſouhaiter & comme nous l'eſpérons, tout l'Epiſcopat avec nous, afin que nous ne faſſions qu'un ſeul & même ſentiment, lorſque nous nous trouverons aſſemblés avec tous nos Confréres. M. le Cardinal de *Noailles* eſt venu travailler deux fois avec nous: il y reviendra Vendredi, & nous comptons que Samedi nous finirons enſemble l'examen des propoſitions, ſur leſquelles nous repaſſerons enſuite en peu de jours pour y mettre la derniére main.

LET-

LETTRE XL.

DU MEME.

QUoiqu'on ait eu l'honneur, Madame, de vous rendre compte de la prise d'habit de votre Postulante, je ne me tiens pas pour cela dispensé de le faire. On n'a pu trop vous dire, Madame, combien elle en est dans la joye de son cœur, & nos bonnes Carmelites, charmées de la voir parmi elles, avec l'avantage qu'elle a par son âge & son bon esprit de connoître parfaitement ce qu'elle fait, & d'être par-là comme assurée de ne s'en point repentir, elle se trouve aussi avoir pour l'avantage des Sœurs qui la reçoivent avec une simplicité & docilité qui la rend tout aussi aisée à dresser aux manières du Cloître, que si c'étoit un enfant de quinze ans. Ainsi, je crois pouvoir répondre par avance du succès de l'épreuve qu'elle va faire.

J'ai fait au reste, Madame, les fonctions d'Officiant & de Prédicateur tout à la fois. Outre la convenance du jour de votre saint Patron, pour une cérémonie

à laquelle vous aviez la bonté de prendre tant de part, l'Epître & l'Evangile qui sont propres à cette Fête, sembloient être choisies exprès pour une prise d'habit. D'un côté, ces paroles de l'Apôtre *St. Paul*: *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la Croix de Jesus-Christ, par qui le monde est mort, est crucifié pour moi, ainsi que je le suis pour tout le monde*, &c. Et de l'assurance que JESUS CHRIST donne dans l'Evangile de ce même jour, à ceux qui se chargeront de sa croix, que son joug est doux & léger, & qu'ils y trouveront le repos de leurs ames, & il dit aussi: *Venez à moi vous tous qui êtes chargés & fatigués*, (à la suite du monde & de ses vanités) *& je vous soulagerai*: Et quelle source d'instruction pour les plus grands, aussi-bien que pour les plus petits de la Terre! Je suis bien assuré, Madame, que vous les goûtez mieux qu'un autre, & que vous avez souvent besoin d'y avoir recours. Il y a dans ces paroles, & dans celles qui accompagnent, un fonds de consolation inexprimable. En vérité, on n'en trouve que là en quelque état que l'on soit: & l'on a raison d'envier celui des personnes qui ont le tems d'y penser à loisir.

oisir. Heureuses celles qui le sçavent prendre, malgré le tumulte du monde où leur élévation les expose, & se faire une retraite pour cela ! Je prie notre Seigneur d'y répandre de plus en plus les plus grandes graces, & de vous y faire trouver, Madame, ce repos & ce soulagement qu'il a promis à ceux qui viennent à lui.

LETTRE XLI.

De M. l'Eveque de Meaux.

Paris, 3. *Septembre* 1713.

VOilà, Madame, le R. P. *Timothée de la Fléche*, Capucin, Définiteur général de son Ordre, dont j'ai eu l'honneur de vous parler à Marly. Il y a quelque tems qu'il est venu de Rome pour des affaires de son Ordre : il est très-considéré du Pape, & il mérite de l'être, étant plein de vertu & de capacité : si vous l'honorez d'un moment d'audience il vous dira les sentimens que le Pape a de Sa Majesté, & de vous, Madame, en particulier : il est très-zèle pour la bonne Doctrine. Comme le Général des PP. Capucins va arri-

arriver, je dois vous dire, Madame, que la Province des Capucins de Paris a besoin d'être réformée. Depuis que je suis Evêque de Meaux, j'ai reconnu que le choix des Supérieurs s'y faisoit fort mal: & m'étant informé de la cause, j'ai appris certainement qu'il y a un certain Pére qui est à la tête de cette Province, & qui protége les mauvais Religieux. M. l'Archevêque de Rouen n'en est pas plus content que moi, & s'en est beaucoup plaint. Je crois qu'il sera bien à propos que quand le Général fera la révérence au Roi, Sa Majesté lui témoigne qu'elle désire très-fort qu'il rétablisse le bon ordre & la régularité par-tout où je les trouverai affoiblis. J'espére d'avoir l'honneur de vous voir le quinze de ce mois. Je pars pour Meaux. Je ne sçaurai des nouvelles de Rome qu'avec le Public.

LETTRE XLII.

DE M. L'EVEQUE DE ST. FLOUR.

Saint-Flour, 2. Octobre 1713.

CE n'est que dans les affaires d'importance, que l'on doit oser s'adresser

ſer à vous. Ce qui m'a déterminé à le faire aujourd'hui, c'eſt la certitude que l'affaire, dont je dois avoir l'honneur de vous parler, ſera de votre goût, puiſque vous en trouvez un infini dans tout ce qui eſt de la piété & de la gloire de Dieu.

Il y a près de dix-ſept ans que je travaille aux informations néceſſaires pour pouvoir procéder à la Béatification de la Vénérable Mére *Agnès de Jeſus*. Nous avons déja depuis long-tems achevé les Procès-verbaux & informations de ſa vie, de ſes miracles, qui ont été examinés à Rome, à la Congrégation des Rits. Les autres procédures, néceſſaires en cette Cour, n'ont été ſurſiſes pendant quelque tems, que pour nous donner lieu de lever certaines difficultés que l'on nous oppoſoit : & nous y avons réuſſi. Mais nous avons beſoin aujourd'hui de votre puiſſante protection, & d'une Lettre favorable de Sa Majeſté à M. le Cardinal de *la Tremouille*, pour qu'il ſollicite, auprès de Sa Sainteté, une promte expédition touchant cette affaire. On y eſt déja bien diſpoſé ; mais ce dernier trait achevera l'ouvrage. Oſerai-je vous expoſer que la Communauté de *Ste. Catherine de Langeac*, où repoſe le Corps tout en-

entier de la Vénérable Mére *Agnès*, eſt hors d'état de fournir par elle-même aux dépenſes néceſſaires, pour parvenir à ce grand ouvrage ? Elle attend de vous, Madame, avec confiance quelques effets de votre zèle ordinaire. J'ai l'honneur de vous préſenter la vie de cette Servante de Dieu : elle eſt écrite avec beaucoup de ſimplicité : mais les merveilles qu'elle contient, animent aſſez le Lecteur pour faire pardonner le ſtyle. L'inſtruction du Procès, qui a été faite par mon autorité, eſt remplie de toutes ſortes d'événemens merveilleux. Nous avons même été obligés par prudence d'en ſupprimer quelques-uns ; & j'oſe vous dire, Madame, avec vérité, que nous nous ſommes ſouvent adreſſés à cette Servante de Dieu, pour des choſes qui regardent la ſacrée Perſonne du Roi, & que nous en avons vû les effets. Forcé par principe de conſcience, & pour ne pas retenir la vérité captive, je vous fais cet aveu, qui doit être d'autant moins ſuſpect, qu'il vient d'un des plus fidéles Sujets du Roi. Je ſouhaite que cette Servante de Dieu continue à le protéger pour le bien de la Religion & de l'Etat. Ce ſont ces ſentimens, Madame, & l'idée de votre

pié-

piété ſolide, qui m'ont porté à vous faire ce détail, &c.

LETTRE XLIII.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE ROUEN.

Paris, 21. *Octobre* 1713.

NOus venons, Madame, d'implorer l'aſſiſtance du St. Eſprit, dans une unanimité, dont je ſuis fort édifié : Dieu veuille nous la conſerver dans ce que nous avons à faire ! Je ne ſçaurois vous exprimer avec quelle ſatisfaction nos Prélats ont reçu ce que Son Em. de *Nouilles* leur a dit de la piété, avec laquelle le Roi apprenoit qu'ils s'adreſſaſſent à Dieu dans une conjoncture auſſi importante qu'eſt celle-ci, dans laquelle ſon Eſprit doit être l'Interprète & le Conducteur. Comme Mrs. les Commiſſaires ont beſoin d'un certain tems pour préparer les matiéres & leur rapport, j'ai ſupplié M. le Cardinal de trouver bon, que je priſſe deux jours pour aller voir Mme. de *Tubique* à Cambron ; ce qu'il m'a accordé volontiers, même huit, ſi je voulois : je compte de m'y en aller demain au matin. J'eſpére toujours

que

que les choſes ſe paſſeront à la ſatisfaction du Saint Siége, du Roi, & de M. le Cardinal même, au moins autant qu'il dépendra de moi. M. de *Chartres*, Madame, aura l'honneur de vous dire le reſte : il eſt rempli de tous les ſentimens d'un ſaint Evêque, dont je ſuis tout-à-fait content.

P. S. M. le Cardinal ne m'a pas parû fâché du petit mot que j'ai pris la liberté de dire au Roi avant ſon audience derniére : nous avons tous réſolu de le ménager en tout, pour le gagner, s'il eſt poſſible.

LETTRE XLIV.

De M. l'Eveque de Chartres.

26. *Octobre* 1713.

J'Aurois été ravi, Madame, de ſaluer M. l'Archevêque de Rouen, que je regarde & que j'honore comme un Saint, qui a toujours fort aimé l'Egliſe, & qui la ſert peut-être avec plus de zèle & de déſintéreſſement qu'aucun de nos Prélats. J'ai bien de la peine à croire ſa mort ſi prochaine, quoiqu'il ſemble faire tout ce qu'il faut pour l'avancer.

J'eſ-

J'espére, Madame, que tout se passera ici fort tranquillement; mais la matiére demande une longue discussion, qui empêchera que notre Assemblée ne puisse guére se séparer avant un mois.

J'ai rapporté ici la Traduction Françoise de la Constitution: elle a été faite par une plume infidèle, & du parti. Il seroit à souhaiter qu'on l'empêchât d'avoir cours. J'ai l'honneur de vous en envoyer une autre. Le François qui est à côté, n'est pas aussi bien écrit que je l'aurois souhaité; mais je n'ai pas voulu confier la chose à des Ecrivains ordinaires.

LETTRE XLV.

DE M. L'EVEQUE DE BLOIS.

Paris, 22. Novembre.

LE moyen de contenter M. le Cardinal de *Noailles*, & de nous attirer sa confiance, pour le mettre de concert avec nous, est employé largement: nous croyons que c'est le bien de l'œuvre, & nous sçavons d'ailleurs que Sa Majesté le souhaite ainsi.

Pour ce qui est de notre Président de com-

commission, M. le Cardinal de *Rohan*, je puis avoir l'honneur de vous dire, Madame, que malgré sa goute, il travaille comme s'il ne l'avoit pas, & qu'il le fait de tout son cœur, & avec zèle & capacité : je ne connois point de meilleur esprit, ni plus propre à se concilier celui des autres.

LETTRE XLVI.

DE M. L'EVEQUE DE CHARTRES.

Paris, 22. *Janvier* 1714.

JE ne dois pas, Madame, différer davantage à vous marquer la joie que j'ai de ce que nos délibérations ont mieux tourné que je ne l'espérois. La Constitution vient d'être acceptée, & on travaille à un Mandement qui sera signé dans huit ou dix jours, en même tems que l'acceptation. M. l'Archevêque de Rouen a parlé ce matin à merveilles. M. l'Evêque d'Auxerre a satisfait aussi toute l'Assemblée. Je n'ai point de termes, Madame, pour vous exprimer la peine que s'est donné M. le Cardinal de *Rohan*, ni son juste discernement, ni

l'élévation de ſon eſprit. Il nous a fait un rapport qui eſt un chef-d'œuvre. Il a écouté tout le monde avec une bonté des plus prévenantes, & il s'eſt attiré de juſtes éloges de toute l'Aſſemblée. Si vous voulez, Madame, être inſtruite plus au long de cette affaire, je le ferai dès que j'aurai reçu vos ordres.

La ſatisfaction qu'aura le Roi, augmente de beaucoup la mienne.

LETTRE XLVII.

De M. le Cardinal de Rohan.

Paris, 23. *Janvier* 1714.

MAdame, je ne vous ai point importunée dans le cours de notre Aſſemblée. Je ſçavois les inquiétudes que votre zèle pour la Religion & pour la bonne cauſe vous donne dans la conjoncture préſente, & je ne pouvois les ſoulager. Je ſuis plus heureux aujourd'hui. La Bulle ſera acceptée ce ſoir; & ſi quelques Prélats ne l'acceptent pas encore formellement, ils parlent de maniére à nous faire eſpérer qu'ils s'uniront avec nous, quand l'Inſtruction Paſtorale ſera

lûe.

lûe. Cette espérance, Madame, me donne une joie & une consolation infinies. M. l'Archevêque de Rouen nous a fait un Discours rempli du zèle, de la piété, de la dignité qui conviennent au caractère Episcopal. M. d'*Auxerre* nous parla hier de façon à ne pas laisser lieu de douter qu'il ne conclue aujourd'hui comme on peut le désirer. Le Roi nous a donné, dans le cours de cette importante affaire, des preuves bien essentielles de sa Religion, de sa bonté & de sa sagesse : l'Assemblée en est pénétrée, & chacun le loue à l'envi. C'est un grand bonheur pour nous d'avoir reçu les ordres du Roi par un Ministre aussi sage que M. *Voisin*. Tout a conspiré au bien, Madame, & le bien sera fait. Je vous en fais mes complimens sincères : heureux, si, par la part que j'ai eu dans cette affaire, j'ai pu mériter votre estime, vos bontés & votre protection. J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, &c.

LET-

LETTRE XLVIII.

DE M. L'ARCHEVEQUE D'ARLES.

A Arles, ce 7 Février 1714.

MAdame, j'avois cru ſuivre vos intentions en n'allant point à l'Aſſemblée, & que Mme. de *Mailly*, qui me conſeilloit de reſter, les avoit entrevûes. C'étoit-là la principale raiſon, Madame, qui m'avoit fait prendre le parti de demeurer, outre les clameurs du Peuple, qui craignoit que les ſecours que j'ai préparés pour ſa ſubſiſtance, juſqu'au tems de la recolte, ne vinſſent à lui manquer à mon abſence. J'ai reçu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & celle qui étoit incluſe, & en même tems celle du Pére *le Tellier*, au moment que j'allois tenir mon Aſſemblée Proviñçiale. Comme il me marquoit que Sa Majeſté avoit bien voulu agréer les raiſons qui m'attachoient à mon Diocèſe, & que vous y donniez auſſi, Madame, l'honneur de votre approbation, je n'ai pas oſé hazarder un changement, & j'ai fait violence en quelque ſorte aux Députés, pour faire tomber

ber leurs suffrages sur M. de *Marseille*, plutôt que sur moi, contre les ordres particuliers qu'ils avoient reçus. Il y a, Madame, quelque chose de si touchant & de si consolant pour moi dans les mesures que vous aviez bien voulu prendre à mon égard avec le Curé de St. Sulpice, dont j'honore infiniment le mérite, que je ne dois me souvenir de mon malheur que pour me souvenir éternellement de votre bonté. Je croyois, Madame, être plus indifférent que je ne suis au parti : mais dans cette Province où il est fort puissant, on a témoigné une grande joie de ce que je n'allois pas à l'Assemblée : & dans le récit de mon affaire, on a mêlé des épisodes fort singuliéres. Je suis bien-heureux, Madame, qu'il soit revenu au Roi des choses qui puissent m'attirer la continuation de ses bontés : je n'aspire point à d'autre fortune qu'à plaire à Sa Majesté, & à vous, Madame.

LET-

LETTRE XLIX.

DE M. L'EVEQUE DE CHALONS.

Châlons, 14. Avril 1711.

MAdame, je viens à vous, comme à mon unique reſſource ſur la Terre, vous expoſer mes peines au ſujet de la place d'Elû aux Etats de Bourgogne. Lorſque je fus nommé à l'Evêché de Châlons, je fus fort ſurpris d'apprendre que M. l'Evêque d'Autun, par la protection du Sr. *Maret*, avoit déja la parole de M. le Duc pour remplir cette place aux Etats prochains. J'examinai, devant Dieu, ſi je devois voir cette diſpoſition, qui m'enlevoit trente-trois ou trente-quatre mille livres, ſans aucune démarche de ma part; & je m'y déterminai, par ſacrifice de mes intérêts temporels, croyant que ce paſſe-droit n'avoit aucune conſéquence pour mon Siége, & me regardoit perſonnellement. Mais j'ai appris, par mon ſéjour dans cette Province, & par les entretiens que j'ai eus avec les perſonnes qui connoiſſent les coutumes du pays, que l'uſage établi eſt, que les Evêques d'Autun, de Châlons & d'Au-

xerre, arrivent ſucceſſivement à l'Election : que cet ordre conſtamment ſuivi, n'a été interrompu qu'à l'égard de M. de *Maupeou*, un de mes Prédéceſſeurs, lors de la diſgrace de M. *Fouquet*, qui lui fut commune. Le tour de mon Siége arrivant aux Etats prochains, en être exclu, c'eſt me laiſſer imprimer une flétriſſure préjudiciable au Miniſtére que Dieu m'a confié dans cette Province. Sur ces conſidérations, qui m'ont parû de poids, je me ſuis déterminé, Madame, à vous demander l'honneur de votre protection, & la grace de m'aider de vos ſages conſeils. Je ſouhaiterois ſçavoir ſi le Roi ne trouveroit pas mauvais que j'expoſaſſe très-reſpectueuſement à M. le Duc mon droit & mes raiſons : & au cas que Son Alteſſe, dont la Religion a été ſurpriſe par le Sr. *Maret*, ne voulût pas m'écouter, ſi Sa Majeſté agréeroit que j'allaſſe me jetter à ſes pieds, pour lui demander juſtice. Je n'ai rien voulu juſqu'ici entreprendre dans cette affaire, crainte de faire quelque démarche qui déplût au Roi. Ce qui fait ma confiance & ma hardieſſe dans cette occaſion, c'eſt le déſintéreſſement de mon cœur, puiſque je conſens dès-à-préſent que

que les trente-trois ou trente-quatre mille livres qui pourroient me revenir de cette Election, les dépenses qu'il faut faire prélevées, soient employées en entier, partie à payer les tailles des Pauvres de mon Diocèse, & partie à reparer & orner les Eglises. Vous jugez pourtant bien, Madame, qu'une somme aussi considérable, & qui a été toujours regardée comme faisant partie du revenu de mon Evêché, seroit un objet pour un Evêque qui n'est pas riche, mais qui, graces à Dieu, est content, & qu'une translation, jointe aux calamités présentes, ont engagé, par une suite nécessaire, en des dettes considérables. Mais je suis convaincu qu'il est du devoir d'un Evêque de bannir de sa conduite jusqu'aux moindres soupçons de cupidité & d'intérêt, & de trouver de superflus dans ses revenus, quelque modiques qu'ils soient. Mon unique vûe en ceci, Madame, est de rendre à mon Siége ce que je lui dois, & d'assurer à mon Ministére l'honneur & le crédit qui lui sont si nécessaires pour être utile : car, avec toute la protection dont le Roi honore les Evêques, l'œuvre de Dieu trouve néanmoins tant de contradiction tous les jours, qu'on est

ſouvent tenté de tout abandonner, & de ſe retirer. Que ſeroit-ce donc, ſi par cette excluſion, on fourniſſoit au Public un préjugé auſſi clair & auſſi connu de me croire tombé dans la diſgrace ? A chaque pas je trouverois des obſtacles pour faire le bien ; je ne pourrois plus paroître avec honneur, ni dans les Etats, ni dans la Province ; & on avoit ſi bien compris, dans les tems paſſés, les conſéquences de ce paſſe-droit, dans la perſonne des trois Evêques, qu'on n'y avoit jamais oſé toucher : mais depuis que M. *Maret* eſt en place, rien n'eſt à couvert de ſes entrepriſes. Voilà, Madame, la ſituation où je me trouve, dans laquelle il faut que votre bonté ordinaire pour moi me détermine : ſi vous croyez que je doive me taire, je n'en parlerai jamais.

LETTRE L.

De M. l'Archeveque de Rouen.

De Rennelle, 16. *Juin* 1714.

J'Ai été très-charmé de l'état où s'eſt trouvé notre ſaint Paſteur de St. Sulpice. Mon frére, qui lui eſt, comme

me moi, fort attaché, a eu soin d'aller tous les jours en apprendre des nouvelles, & m'en a soigneusement fait part : nous perdons tous les jours des défenseurs de la bonne cause, & je ne vois pas qu'ils se remplacent. Le pauvre M. *Précelle*, Docteur de Sorbonne, dont vous avez autrefois fort entendu parler à feu M. l'Evêque de Chartres, vient de mourir à Noyon : c'étoit ce que nous avions de meilleur & de plus sûr dans la Faculté : malgré tout cela, Madame, j'ai grande confiance que Dieu ne nous abandonnera pas. J'ai reçu copie d'un Bref que notre Saint Pére a écrit au Roi, bien fort & bien pressant : ce saint Pontife sent vivement la plaie qu'on fait à l'Eglise, & paroît déterminé à y apporter les remèdes nécessaires en ce qui peut dépendre de lui. Vous sçavez, Madame, que notre Seigneur nous annonce la nécessité de ces scandales : il est bien douloureux qu'ils arrivent dans l'Eglise par ceux-même qui sont établis pour les dissiper : il me semble que les dispositions de M. le Cardinal de *Noailles* sont bien incertaines : les Jansénistes en triomphent, & font ce qu'ils peuvent pour le soutenir dans ses mauvais préjugés.

Je prens la liberté de vous supplier de mettre un peu sous votre protection notre premier Président, si tant étoit qu'on voulût lui rendre quelque mauvais office auprès du Roi. Je suis incapable de tromper mon Maître: je vous proteste, Madame, que le Roi n'a en aucun Tribunal de son Royaume un plus excellent Magistrat, ni un plus fidéle Sujet que M. de *Pontcarré*: après cela nul homme n'est sur la terre sans quelque défaut. Voilà, Madame, une bien longue Lettre pour un Visiteur; mais c'est un vrai délassement pour moi que d'avoir l'honneur de vous entretenir.

LETTRE LI.

DE M. LE CARDINAL D'ETRÉES.

Paris, 20. *Juin* 1714.

ETre honoré de deux de vos Lettres, est une nouvelle obligation que j'ai à M. de la *Chetardie*: mais, hélas! je pourrois la payer trop cher, s'il nous en doit coûter sa vie. M. l'Abbé le *Pelletier* est venu m'apporter ce matin, sur les dix heures, votre seconde Lettre, & j'ai trouvé,

yé, Madame, que j'aurois pris le même Sujet que vous, si je n'eusse remis tout mon droit en de si bonnes mains : vous ne pouviez faire un meilleur choix : je connois bien la personne, la famille, le mérite & l'utilité de son travail dans cette énorme Paroisse : on expédie présentement les Provisions de la Cure en son nom, & je veux la remettre moi-même aussi-tôt entre les mains de M. le Cardinal de *Noailles* : & de votre part, je suis assuré qu'il ne sera pas moins diligent que moi à donner les siennes. Notre Saint avoit eu une assez bonne nuit, & il semble plus dégagé : mais les Médecins jugent le mal très-périlleux : j'en suis sensiblement touché. Voilà, Madame, mon cousin qui me rapporte votre troisiéme Lettre : rien n'est égal à l'honneur que vous m'y faites, & aux bontés dont elle est remplie : vous ne doutez pas de la maniére dont je les ressens, & vous pouviez encore ajoûter :

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux accabler.

C'est trop vous détourner de vos autres occupations ; mais me pouvois-je taire après une pareille Lettre ?

LETTRE LII.

DE M. L'EVEQUE DE POITIERS.

24. *Juillet* 1714.

JE ſuis pénétré de joie & de reconnoiſſance, Madame, de ce que vous agréez l'emploi que je fais des aumônes que le Roi nous accorde, par votre moyen, à la ſubſiſtance d'un Séminaire de jeunes Clercs : vous pouvez être aſſurée, Madame, qu'ils ne ſont pas élevés à la Janſéniſte : Mrs. de *St. Lazare*, qui en ſont les Directeurs, ſont fort éloignés de cet eſprit, & j'y veille avec une attention continuelle. Je ſçai que les gens du parti y uſent de mille détours, pour s'inſinuer à établir par-tout leur doctrine condamnée & leur maxime pernicieuſe, comme les expériences que vous m'en racontez, Madame, le font voir bien clairement : mais dans cette Ville & dans ce Diocéſe, je ſçai aſſez tout ce qui s'y paſſe, & on n'y oſe rien entreprendre de pareil, parce que le nombre des Colléges & des Ecoles eſt fort petit, & on connoît les Maîtres à fond. Quel bonheur

heur pour l'Eglise de ce que le zéle du Roi pour résister au parti & pour le détruire, se soutient toujours sans se rebuter des difficultés. On a dit ici que M. le Cardinal de *Noailles* prend le parti d'envoyer son futur Mandement au Pape : ce Prélat devroit bien se lasser d'être gouverné par gens aussi suspects, & aussi éloignés de la soumission qu'ils doivent à l'Eglise & à l'unité de l'Episcopat. Votre sainte Maison de St. Cyr vous donne toujours bien de la consolation, & vos saints avis encouragent ma sœur à y soutenir ce que vous avez si utilement commencé. Je ne sçaurois assez vous offrir de très-humbles actions de graces des sentimens pleins de bontés & de confiance que vous voulez bien me témoigner.

LETTRE LIII.

DE M. L'EVEQUE DE BLOIS.

Blois, 13. *Avril* 1714.

RIen en effet, Madame, n'est plus important & plus désirable que le retour de M. le Cardinal de *Noailles*, &

pour lui même, & pour la cause de l'Eglise. Le Bref du Pape à notre Assemblée m'a paru tel qu'il le falloit pour l'y engager : & dès que vous me faites l'honneur, Madame, de me croire capable d'y pouvoir contribuer en quelque chose, il ne m'en faut pas davantage pour me déterminer à partir incessamment. Il faudroit que j'eusse perdu la raison pour en pouvoir trouver d'assez grandes pour ne pas faire tout ce que vous me paroîtriez tant soit peu désirer. J'ai appris la nouvelle du Décret de Rome contre la feuille portant le nom de *Mandement de*, &c. Les qualifications en sont fortes : Dieu veuille qu'on n'en soit point trop aigri, au lieu d'être fâché d'y avoir donné occasion. Il faut cependant, Madame, tout espérer d'une piété & d'une vertu telle que nous la reconnoissons tous dans M. le Cardinal de *Noailles*. Je ne sçaurois douter qu'il ne fasse ce qu'il doit dans cette conjoncture. Au surplus, Madame, vous croyez bien que je sens, comme je dois, la peine que tout ici vous cause par tant de raisons.

LET-

LETTRE LIV.

DE M. L'EVEQUE DE CHALO

Châlons, 18. *Avril* 1714.

MAdame, je ne puis me taire sur les bontés dont vous daignez m'honorer, ni m'abstenir de vous dire, qu'à la lecture de votre Lettre, j'ai répandu des larmes par l'impression sensible qu'elles ont fait sur mon cœur : les peines qu'il vous a plû prendre pour le succès d'un projet, que je ne vous avois communiqué que comme ma Protectrice, avant que de l'avoir formé, me sont un sûr garant, qu'il étoit conforme à la raison, & à l'équité. Le Seigneur, qui met dans votre cœur ce zèle pour l'intérêt de ses Ministres, sçaura bien le couronner un jour.

Mais je viens à présent vous supplier de ne pas lui donner plus d'étendue : j'ai fait, pour l'honneur de mon Siége, tout ce que je devois : de plus grands efforts pourroient rendre mon zèle suspect de quelque autre principe : & quoique je

m'en ſente très-pur, il faut encore paroître tel au Public, à qui nous ſommes redevables, dans toute notre conduite.

Je me ſoumets donc, Madame, dans cette conjoncture, à recevoir dans ma perſonne l'humiliation de mon Siége, conſolé par l'eſpérance que Dieu, qui n'abandonne pas ſon Egliſe, rendra quelque jour à la mienne, le droit dont on la dépouille aujourd'hui.

Au reſte, il faut que je me ſois mal expliqué : il ne s'agiſſoit point ici de la qualité de Préſident aux États de Bourgogne : mes Prédéceſſeurs, à la vérité, l'ont tous conteſtée à M. d'*Autun*. Mais pour le bien de la paix, je m'en ſuis abſtenu. C'eſt la place d'Elû pour le Clergé qui étoit en queſtion, place remplie ſucceſſivement par un Evêque, par un Abbé, & par un Doyen ; & dans le rang des Evêques, ſucceſſivement auſſi par les Evêques d'Auxerre, & de Châlons : or celui d'Autun & d'Auxerre ayant précédé, il étoit ſelon l'ordre que j'y arrivaſſe à la prochaine triennalité.

LETTRE LV.

[DE M. L'ARCHEVEQUE DE SENS.

11. *Septembre* 1712.

SI votre ſanté vous permet, Madame, d'aller voir vos Filles à Moret, vous ſerez bien contente de leur régularité & de leur ferveur : car le Pére de *Gonnelieu* me mande des merveilles des Retraites qu'il leur a données, & de l'eſpéce de Miſſion qu'il a faite à la Paroiſſe : il projette d'en faire une autre au commencement de cette année à Nemours, & principalement pour les Religieuſes de la Congrégation, où il y a trois ou quatre Filles qui veulent ſe diſtinguer par leur prétendu bel eſprit, & l'attachement au Livre du Pére *Queſnel*. Elles ont pour Directeur un Curé de Paris, qui les entretient dans cette folie-là : je leur ai défendu d'avoir commerce avec lui, & je ſerai bien aiſe que le Pére de *Gonnelieu* prenne connoiſſance de cela : car ces Meſſieurs de Paris, Curés & Docteurs, ont une haine invétérée, & une jalouſie contre les Jéſuites. J'ai été élevé dans l'Univerſité, & j'y aurois

rois donné, auſſi-bien que les autres, ſi l'expérience ne m'avoit convaincu qu'il faut toujours s'attacher au gros de l'arbre.

Je ſuis très-aiſe, Madame, que M. de *Troyes*, l'ancien, ſoit entré dans les conférences avec Mrs. les Cardinaux: perſonne n'eſt plus capable que lui par ſon bel eſprit, ſes différens expédiens, ſon cœur droit, ſon attachement au Roi, à ſes bonnes intentions à faire revenir M. le Cardinal de *Noailles* de ſon entêtement, qui vous cauſe, je crois, bien de la peine. J'ai bien du déplaiſir, Madame, de ne pouvoir me flatter d'être à mon ordinaire à la deſcente du caroſſe du Roi, à ſon arrivée à Fontainebleau: mais, un côté que j'ai tout entrepris, & qui me menace d'une paralyſie qui ſemble ſe former, m'en empêchera. M de *Waterfor* dira, Madame, pour faire ſon remerciment & les miens, pour la grace que Sa Majeſté lui a accordée: pourvû que je conſerve ma tête, j'eſpére avec le ſecours divin, pouvoir gouverner mon Diocéſe encore quelques années. Si le Roi ne m'eût point accordé cette grace-là, j'euſſe eu recours à vous, Madame, comme à la reſſource des Evêques.

LET-

LETTRE LVI.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE ROUEN.

5. *Décembre* 1714.

LEs choſes, Madame, ſont au même état en ce pays-ci, qu'elles y étoient quand j'ai eu l'honneur de vous en écrire la dernière fois: j'ai achevé tranquillement ma procédure contre le Janſéniſte de ma Cathédrale, ſans aucune oppoſition de la part du Chapitre: les autres ſont effrayés des exemples que j'ai fait depuis la publication de la Conſtitution, & ſe tiennent clos & couverts: je ne crois pas déſormais qu'il s'en manifeſte beaucoup: j'ai preſque le certificat de la publication de la Bulle de tout le monde, ſans être néanmoins perſuadé qu'ils ſoient ſincéres de la part d'un certain nombre. Nous avons grand beſoin, Madame, que Dieu prolonge les jours du Roi, & les vôtres, pour nous aider à diſſiper ce parti monſtrueux, qui ſemble ſe groſſir à meſure qu'on s'efforce de le détruire.

LET-

LETTRE LVII.

DE M. LE CURÉ DE ST. SULPICE.

Une heure après minuit.

JE viens d'être averti, Madame, de la mort subite de M. le Cardinal d'*Etrées*, qui vient d'arriver par une fâcheuse colique qui a commencé sur les six heures du soir : hier il fut mieux sur les neuf heures : mais ses douleurs ayant recommencé, il est mort entre onze heures & minuit. Je suis fort touché de la mort de ce Cardinal, & j'ai cru devoir vous en avertir aussi-tot que je l'ai appriſe : voilà de grosses Abbayes vacantes, entr'autres celle de St. Germain des Prez, dont dépend la Cure de St. Sulpice : c'est une Abbaye, dans ce Pays, bien importante à la gloire de Dieu, & à l'Eglise. Jespére de Dieu & de la piété du Roi d'avoir, dans le successeur de M. le Cardinal d'*Etrées*, un bon & digne Supérieur : il me vient dans la pensée que ce sera peut-être M. l'Evêque de Meaux,

Meaux *, que nous aurons le bonheur d'avoir : & cette penſée me conſole très-fort. Mais comme il y a très-long-tems que je le connois, & ſes diſpoſitions, je ne perſuade qu'il ne la demandera point, s'étant fait un principe de ne point demander de Bénéfice.

LETTRE LVIII.

De M. le Cardinal de Polignac.

19. *Décembre* 1714.

LA choſe du monde, que j'ai toujours le plus déſirée, eſt l'honneur de votre approbation. Mme. de *Mailly* m'a fait un rapport très-conſolant de la juſtice que vous voulez bien rendre à la pureté de mes intentions, & à la netteté de ma conduite : c'eſt ce qui m'encourage à vous demander votre protection dans la conjoncture préſente. Nous venons de perdre M. le Cardinal d'*Etrées* : il laiſſe, entre autres Bénéfices, deux Ab-

* C'étoit M. le Cardinal de *Biſſy*, qui fut effectivement Abbé de St. Germain des Prez.

Abbayes fort considérables, St. Germain des Prez, & Anchin. Les revenus sont à peu près égaux ; mais la premiére a l'avantage sur l'autre, d'épargner à Paris une grande maison, d'en donner une à la campagne pour les heures de retraite ; de fournir souvent des casuels, & toujours la commodité d'une grande Bibliothéque. Ce seroit une félicité pour moi le reste de mes jours, & un soulagement pour ma famille. Quoique le Roi m'ait fait beaucoup de bien, je suis très-pauvre, parce que je dois, & tout ce que je dois, je ne l'ai pas dépensé pour mon plaisir, comme chacun le sçait, mais pour servir le Roi dans les différens emplois dont il m'a honoré. Je me suis réglé, par un Arrêt du Grand-Conseil, avec mes créanciers, & je ne me suis réservé que trente mille livres de rente : foible ressource à un Cardinal pour subsister honnêtement, & pour faire, quand il le faut, des voyages à Rome. J'ai pris la liberté de représenter cela succintement à S. M. ce matin : je vous l'explique un peu davantage, afin que vous ayez la bonté de lui faire entendre ce détail, que la crainte d'importuner un Maître, qui m'a fait tant de graces, ne m'a pas permis d'expli-

pliquer plus au long. Pour celle-ci, si je l'obtiens, ce sera très-certainement la dernière que je lui demanderai pour moi: & si je n'avois point de dettes à payer, avant que de mourir, je me ferois un scrupule, du moins une honte, de désirer encore quelque bienfait de cette nature. J'espére que vous me pardonnerez la liberté que je prens; & que vous ne douterez jamais que je suis &c.

LETTRE LIX.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE BOURGES.

29. *Décembre* 1714.

JE vous demande la permission de vous faire mon compliment sur la mort de M. le Cardinal d'*Etrées*: il avoit de la confiance en moi, & il y a peu de matiéres sur lesquelles il ne m'ait ouvert son cœur: mais il n'y en a point dont il m'ait parlé si volontiers que de celles qui avoient rapport à vous, Madame, & toujours avec un respect, une estime, & un attachement constant: quelquefois même, je l'avoue, Madame, avec crain-

te

te d'avoir perdu quelque chose de vos anciennes bontés: il n'y a pas encore un mois qu'il me racontoit votre décision, & sa faveur contre le Maréchal d'*Albret*, convenant que de toutes leurs armes communes, s'il est permis de se servir de ce terme, vous aviez été la seule qui eût eu le courage de blâmer le procédé du Maréchal, & de lui dire qu'il avoit tort. J'ose vous faire tout ce détail, Madame, car je sçai que la vérité & la sincérité ne vous ont jamais déplû.

P. S. Je suis confus, Madame, de vos politesses: est-ce à votre égal que vous écrivez?

LETTRE LX.

DU MEME A MLLE. D'AUMALE.

JE reçois dans ce moment, Mademoiselle, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11. de ce mois, pour me recommander M. l'Abbé de *Montalet*: quand il me viendra trouver, je lui ferai connoître combien m'est cher tout ce qui me vient de votre part; je lui rendrai tous les services que je pourrai.

Je

Je dois aller Jeudi matin à Marly avec le Camerier du Pape, pour recevoir de la main du Roi le bonnet de Cardinal. Après avoir fait mon compliment au Roi, & après avoir rendu, selon la coutume, les visites aux Princes & Princesses, j'aurai l'honneur de présenter à Mad. de *Maintenon*, si elle est à Marly, le Camerier du Pape, qui a un Bref à lui rendre. Vous m'avez fait grand plaisir, Mademoiselle, de me donner des nouvelles de la santé de Mad. de *Maintenon*. Dieu sçait combien je m'y intéresse! Je suis, Mademoiselle.

LETTRE LXI.

De M. le Cardinal de Rohan.

Versailles, 13. *Avril* 1715.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Madame, le projet du Bref du Pape, avec quelques réflexions à côté: elles ne sont pas aussi correctes qu'elles le seront lorsqu'elles auront passé par l'examen de M. le Chancelier, & de M. de *Meaux*. Vous ne laisserez pas de voir, Madame, par l'impression qu'elles feront sur votre esprit,

esprit, s'il est à propos de les donner au Public, non pas à présent, car je crois qu'il faut attendre au moins le succès de la négociation de M. le Duc de *Noailles*. Je souhaite fort qu'elle réussisse.

Je n'ai pas été assez heureux, Madame, pour vous présenter moi-même une *Semaine Sainte* que j'ai portée chez vous ce matin, précisément dans le moment que vous veniez de partir pour St. Cyr. Je vous supplie de croire qu'il n'est ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat un homme qui vous soit plus dévoué.

LETTRE LXII.

DE M. L'EVEQUE DE MEAUX.

1715.

APrès avoir lû, Madame, la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, je la trouve très-bonne & très-sensée par le fond de la matiére. Ce Prélat pense comme vous sur les torts de M. le Cardinal de *Noailles* & des Adjoints : mais je crois qu'il se trompe, à la fin de la Lettre, sur l'article du Concile National, & des Curés & des Vicai-

caires : & le ſujet de ſa mépriſe vient de ce que ce ſaint Evêque ne voit pas comme nous les choſes de près, & qu'il n'eſt pas inſtruit des faits, ni des ménagemens qu'il faut pour pouvoir conſerver nos libertés, & ne pas réveiller nos Magiſtrats, & M. le Chancelier même. M. le le Premier Préſident ſe trompe encore, quand il croit que le parti déſire un Concile. Je vous proteſte, Madame, qu'il ne déſire rien du tout. Nous avons paſſé toute notre matinée à faire des remarques ſur la rélation de toute l'affaire qui nous occupe depuis un an, & à faire des notes ſur le dernier Bref de Rome. Vous verrez tout cela, Madame, Lundi prochain. Nous allons continuer notre travail. M. le Premier Préſident a grande raiſon de dire, que les ſoins que vous prenez de la bonne cauſe nous raſſurent fort.

LETTRE LXIII.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE ROUEN.

1. *Août* 1715.

J'Aurois besoin de quelque repos, & de garder le silence : mais Dieu ne le permet pas encore. Messieurs les Jansénistes de mon Chapitre, au désespoir de ne pouvoir choisir un d'entre eux pour leur Doyen, se sont persuadés, avec quelque fondement, que j'étois l'auteur de la contradiction qu'ils trouvent dans l'exécution de leur mauvaise intention. Il n'y a rien, Madame, qu'ils n'ayent fait pour me contrister. Après diverses tentatives, que j'ai portées avec sagesse, & avec grande modération, ils ont enfin imaginé de faire vendre une maison que je louois dans un fauxbourg, où j'avois un de mes petits Séminaires, composé de quatre-vingt-dix enfans : ils me les ont fait mettre sur le pavé. Ils ont ajoûté à cette malignité celle de me fermer, autant qu'il est en eux, les Offices des lieux où je puis les réfugier. Quelque contristé que je sois de cet injuste

juſte procédé, je ne pers point courage. Je travaille à ſurmonter, avec mon bon Premier Préſident, la mauvaiſe intention de ces gens-là, qui ſouffrent impatiemment que je faſſe élever le Clergé de ce Diocéſe en tout autres ſentimens, que ceux pour l'établiſſement deſquels ils avoient été introduits dans le Chapitre.

LETTRE LXIV.

DE M. L'EVEQUE D'ANGOULEME.

A Angoulême, le 2. Août 1715.

MAdame, je vai porter inceſſamment à Mlle. de *Verdille* la gratification que vous lui deſtinez, afin de mériter, par ma diligence, l'honneur d'être chargé de vos ordres, & de ne lui pas cacher un moment des marques de ſouvenir, qui font tout l'agrément de ſa retraite. Il ne m'eſt pas poſſible, Madame, de vous cacher plus long-tems le deuil que je porte au fond de mon cœur de m'y être trouvé dans une très-cruelle néceſſité de riſquer peut-être de perdre ce qui m'eſt le plus cher au monde. Revenu plus que jamais de toute vûe d'ambi-

tion, & de tout intérêt de fortune, trop content des biens qu'il a plû au Roi de me faire, ſans avoir mérité de lui cet effet de ſa bonté, je bornois tous mes ſouhaits à le rendre content de ma conduite. Et je peux vous dire, Madame, que pour lui plaire, & lui marquer mon attachement en tout ce qu'il m'eſt permis de faire, je ne compterois pour rien de me dépouiller de tout ce que j'ai au monde, & de me confiner dans une retraite, pour expier le malheur, tout innocent qu'il eſt, de n'avoir pu prévenir ſes intentions. Dieu, qui ne veut pas que nous jouïſſions en ce monde de trop de calme, & qui trouve toujours en nous de quoi nous punir, a permis à des eſprits inquiets de ſemer la diſcorde parmi le Clergé, & de nous mettre dans la douloureuſe ſituation, ou de manquer aux plus eſſentiels & aux plus indiſpenſables de nos devoirs, ou de perdre la bienveillance d'un Maître, qui, après Dieu, à qui rien n'eſt comparable, ſera toujours l'objet de nos plus reſpectueuſes ſoumiſſions, & de notre dévouement le plus vif & le plus ſincère. Ils ont mis le comble à notre douleur, en fermant les avenues à notre juſtification : & fau-

te

te d'être écoutés, ils nous ont fait boire le calice amer d'être reputés avoir tort, dans le tems que nous sacrifions tous nos avantages personnels, non-seulement pour la justice & pour l'honneur du caractère, mais pour l'intérêt de l'Etat, & pour la sureté de la personne de nos Rois. Notre seule consolation, Madame, est que le tems, qui dévoile tout, fera connoître un jour la droiture de nos intentions, & nous rendra avec usure ce que les artificieuses insinuations de l'intrigue nous ravissent présentement. Je vous avoue franchement, Madame, que quiconque a appris, par la bonté de son cœur, jusqu'où va la tentation de plaire à un Maître chéri & respecté, & de qui l'on a reçu des bienfaits, ne pardonne pas sans peine à ceux qui interposent son autorité dans une affaire de Religion, avant l'acceptation de l'Eglise. En mon particulier, j'ai tâché d'approcher des intentions de Sa Majesté, autant que ma conscience me l'a pu permettre. Il est vrai que je n'ai pas accepté la Constitution *Ugenitus* purement & simplement, pour plusieurs raisons très-claires, dont aucune n'a pas le plus petit rapport au Jansénisme. D'ailleurs, Madame, je ferois plus coupable

qu'un autre, si je me joignois à ceux qui en veulent à M. le Cardinal de *Noailles*. Il y a près de cinquante ans que j'ai l'honneur de le connoître, pour avoir étudié avec lui: & je peux dire, que je n'ai vû en qui que ce soit plus de sagesse, plus de modération, plus de vertu, ni plus de capacité, alliée avec tant de modestie: on ne l'a jamais vû se démentir par des inégalités de jeunesse: & il faudroit que je fusse le plus indigne des hommes, de me déclarer contre un Prélat que je ne sçaurois m'empêcher d'estimer infiniment. Je parle, Madame, avec moins de déguisement qu'un autre, parce que je suis inattaquable du côté du Jansénisme: plût à Dieu que je fusse également à couvert d'autres défauts! Permettez moi d'ajoûter que rien ne marque davantage combien est aveugle la prévention qu'on tâche d'inspirer contre lui, que de voir qu'on lui fait un crime de ce que s'agissant d'une Constitution, dont l'ambiguité est reconnue de tout le monde, & du sens de laquelle personne n'est, ni ne peut être d'accord jusqu'à présent, il a requis avec respect & soumission l'interprétation de celui qui l'avoit faite. Pour pouvoir le condamner, il faut se fermer

les

les yeux, & ignorer que Sa Majesté même, quand il s'y trouve de l'obscurité, défend expressément à qui que ce soit l'interprétation de ses Ordonnances, & la réserve uniquement à sa Personne, comme un appanage de la Souveraineté. C'est pourtant par les fausses couleurs qu'on donne à un procédé si régulier & si juste, qu'on suscite tant de brouilleries dans l'Eglise. Mais je m'apperçois, Madame, que j'en dis trop, & que j'abuse peut-être de votre attention. Un peu d'indiscrétion est pardonnable à l'envie d'être disculpé dans votre esprit. Ce seroit pour moi un grand adoucissement aux plus noirs chagrins, si je sçavois ne m'être pas rendu indigne de l'honneur de votre approbation. Je conserverois une consolation si précieuse dans le plus secret de mon cœur, où elle recevroit de nouvelles forces du respect infini avec lequel, &c.

LETTRE LXV.

DE M. L'EVEQUE DE METZ.

1715.

LEs bontés, dont vous m'avez donné des marques en tant d'occasions, me font encore implorer le secours de votre protection dans les circonstances présentes, où l'on a tâché de mettre des impressions fâcheuses dans l'esprit de Sa Majesté, au sujet de l'Instruction Pastorale que j'ai faite en acceptant & publiant la Constitution de Notre Saint Pére le Pape. Je prens toujours plus volontiers la liberté de m'adresser à vous : je suis attaqué sans raison & sans fondement. Si j'osois espérer que vous vouluſſiez bien avoir la bonté de lire, ou de faire lire par quelqu'un, qui fût en état de vous en rendre un compte exact, le Mémoire que j'ai l'honneur de joindre à cette Lettre, je suis certain que vous me trouveriez très à plaindre. Pardonnez ma hardiesse : mais je ne puis sçavoir le Roi mal satisfait, sans chercher une voie pour faire entendre mon innocence.

Mé-

MÉMOIRE.

Les plaintes que quelques perſonnes font contre le Mandement de M. l'Evêque de Metz, ſe réduiſent à deux points : le premier, qu'il ne condamne pas le Livre des *Réflexions*, & les cent & une Propoſitions qui en ſont extraites, avec les mêmes qualifications dont le Pape les a notées. Le ſecond, qu'il n'accepte pas la Conſtitution de Sa Sainteté ſans reſtriction.

Pour mettre dans une pleine évidence le peu de fondement de cette double accuſation, il n'y a qu'à lire le diſpoſitif du Mandement de M. l'Evêque de Metz.

1°. Voici ſes paroles, pag. 28. & 29. de ce Mandement : *Nous avons condamné & condamnons, avec notre Saint Pére le Pape, le Livre, intitulé*: Le Nouveau Teſtament de France, avec des Réflexions, &c. *comme contenant des Propoſitions très-dangereuſes, & ſur-tout tendantes à renouveller l'héréſie des cinq Propoſitions du Livre de Janſénius* : & plus bas, dans la même page 29, *Condamnons pareillement les cent & une Propoſitions qui ſont extraites du dit Livre, avec les mêmes qualifications dont elles ont été*

respectivement frapées par le Pape. Défendons, sous peine d'excommunication, qui sera encourue par le seul fait, de le lire ou le retenir.

La seule lecture de ces deux extraits du Mandement de M. l'Evêque de Metz suffit pour faire tomber sans ressource le premier chef des plaintes formées contre lui.

2°. Voici ses paroles, pag. 29, ligne quatriéme : *Nous recevons & acceptons ladite Constitution avec le respect & la soumission que les saints Canons prescrivent.*

L'on voit que l'acceptation se borne à ce peu de mots simples, expressifs & intelligibles : & y eut-il jamais d'acceptation plus éloignée de toute restriction ? Pas un seul mot qui excepte une seule partie de la Constitution : rien qui en restraigne l'acceptation à quelques dispositions de la Bulle, ni qui en exclue les autres.

Mais, dit-on, vous ordonnez à vos Diocésains de se conformer à cette Bulle, suivant les explications contenues dans votre Instruction Pastorale, & par conséquent votre acceptation, bien loin d'être pure & simple, est uniquement & formellement rélative à l'explication que vous donnez à la Constitution. Pour

Pour juger de la qualité d'une acceptation, l'on ne doit pas recourir à un raffinement recherché d'inductions & de conséquences. Si cette méthode avoit lieu, qui pourroit jamais se préserver de la censure ? Il faut donc s'en tenir aux paroles solemnelles & précises, par lesquelles un Evêque accepte: & l'on voit sensiblement qu'en s'y tenant, on ne trouve dans le Mandement de M. l'Evêque de Metz qu'une acceptation absolue, accompagnée de respect, de soumission; & l'on n'y trouvera jamais autre chose.

Il est vrai que ce Prélat ordonne ensuite à ses Diocésains de se conformer à la Constitution, suivant les explications contenues dans son Instruction Pastorale. Mais c'est après qu'il a accepté sans restriction : c'est dans un Avertissement qu'il donne à son troupeau en forme d'Ordonnance, pour le garantir plus surement des mauvais sens que des personnes mal intentionnées donnoient & donnent encore à la Constitution.

Veut-on qu'il laisse à ses Diocésains, (dont plus d'un tiers est Luthérien ou Calviniste, sans compter un très-grand nombre de Juifs & d'Anabaptistes) la liberté d'appliquer à cette Constitution tou-

tes les mauvaises interprétations qu'il est de notoriété publique, que mille sortes d'esprits lui ont données ? Veut-on l'empêcher d'opposer à ces hérétiques & à ces infidèles une espéce de digue, & de rempart contre leurs invectives ? Que pouvoit-il faire de mieux dans les circonstances où tout se trouve, & dans la disposition de tant de différens esprits dont est rempli son Diocèse, placé d'ailleurs dans un fâcheux voisinage de Princes & de Peuples Protestans, que d'ordonner à ses Diocésains de se conformer à la Constitution, suivant le véritable esprit, les véritables sentimens du Saint Pére, fidélement exprimés dans les explications de l'Instruction Pastorale, qui tendent uniquement à la gloire de Sa Sainteté, & ne sont que l'écho de l'Ecriture & de la Tradition ?

Un Evêque qui s'applique avec quelque assiduité à la conduite de son troupeau, en connoit les besoins ; & cette connoissance lui dicte des expressions mesurées, & en tout proportionnées à la portée de ses ouailles.

LETTRE LXVI.

DE M. LE CARDINAL DE ROHAN.

1715.

IL est bien vrai, Madame, que souvent vous avez été utile en parlant raison aux hommes. Je l'éprouve dans le commerce que vous me permettez d'avoir avec vous. Vos derniéres Lettres ont produit en moi une joie sensible, de nouvelles forces, un redoublement de zèle : & je sens en ce moment plus que jamais, qu'il n'y a rien que je ne vouluſſe faire pour servir la Religion, le Roi & l'Etat. Quelle reconnoissance ne vous dois-je pas ? & que ne ferois-je point aussi, Madame, pour vous prouver mon entier dévouement ?

Le commencement de l'affaire de St. Maur a eu votre approbation : les suites la mériteront davantage. Je n'avois nulle connoissance de la proposition faite au Roi par le P. *le Tellier*, touchant M. l'Abbé *Tiberge* ; & je croyois que l'idée qui m'étoit venue par rapport à M. *du Guet*, étoit absolument nécessaire. Je me confirme à soupçonner ce dernier d'être l'Auteur du mauvais Livre, par le jugement même

des Jésuites qui font le Journal de Trevoux. Je ferai sur cela demain au Roi la proposition que vous approuvez. J'en ai déja parlé à M. de *Pontchartrain*, qui est entré dans mes vûes, d'abord avec quelque répugnance, mais ensuite de très bonne grace.

J'ai eu l'honneur de vous mander qu'il ne convenoit pas, selon mon avis, de punir ceux qui sont soupçonnés, à moins qu'il n'y eût des faits marqués contr'eux. Mais je regarderois comme un fait bien marqué & bien essentiel la moindre preuve qu'on pourroit avoir qu'ils contribuassent à la résistance de M. le Cardinal de *Noailles*. M. l'Evêque de Blois est venu passer la journée avec moi, & il a dîné en bonne & grande compagnie: cependant cela ne nous a point empêché de travailler ensemble; & je le crois à présent aussi bien instruit que moi de ce qui est arrivé dans nos affaires depuis son départ de Paris.

MÉMOIRE POUR LE ROI.

Quoique ma confiance aux bontés de Votre Majesté égale mon respect pour sa Personne sacrée, je me sens une timidité extrême, quand il s'agit de lui demander quel-

quelque chose pour moi. Mon attachement pour vous, Sire, est si parfait, qu'il n'y a rien que je ne sacrifie à la crainte de vous déplaire : & quoique mes besoins soient réels, & que l'occasion de les soulager soit unique par la vacance des Abbayes Régulières, j'aimerois mieux renoncer à toute espérance, que de m'exposer à vous faire une priére qui pût vous être désagréable. Votre Majesté est peut-être étonnée de m'entendre parler de besoins : cependant rien n'est plus vrai : j'ai fait voir ma situation au P. *le Tellier* : il sçait & ces besoins & ce qui les cause ; & il est en état d'en rendre compte à Votre Majesté. Instruite de l'état de mes affaires, elle ordonnera ce qu'il lui plaira ; & elle peut être sûre d'une soumission de ma part, qui ne me permettra ni regrets, ni desirs contraires à sa volonté.

LETTRE LXVII.

DU MEME.

24. *Mars* 1715.

MR. de *Meaux*, selon les apparences, sera bien-tôt Cardinal. N'éprou-

prouvera-t-il pas quelques marques des bontés du Roi, qui en le mettant en état de soutenir la Dignité dont il sera revêtu, imposent en même tems à ses ennemis ? Je vous envoye le Mémoire que j'ai remis au Nonce : vous y verrez, Madame, qu'en y conservant le respect dû au Saint Siége, & en cherchant le bien de l'Eglise, j'y soutiens avec fermeté nos libertés : que j'y parle pour M. le Cardinal de *Noailles*, aussi fortement qu'il le pourroit faire lui-même ; & que dans ce que nous proposons d'un Concile qui se tiendroit sans le Légat du Pape, nous tenons encore une belle porte ouverte à ceux qui nous ont abandonnés. Je joins à cette Lettre un Ecrit qui contient les préliminaires que M. le Cardinal de *Noailles* nous a fait proposer par M. *Tiberge*, & notre réponse. Vous reconnoîtrez de notre côté la raison & la justice ; de l'autre, la continuation d'une défiance & d'une prévention qui nous fait bien du mal.

LETTRE LXVIII.

DU MEME.

1715.

LE Pére *Maſſillon* s'eſt acquitté de la commiſſion, Madame ; mais il a vû que M. le Cardinal de *Noailles* étoit un peu plus difficile, quand il s'agit d'exécuter, que quand il eſt queſtion de projetter : cependant il eſpére toujours. Pour moi, qui déſire plus que perſonne un bon accommodement, j'ai appris par une cruelle expérience à ne pas m'abandonner à l'eſpérance : ce qu'il y a d'heureux dans cette occaſion, c'eſt qu'elle ne change rien au parti qu'on a pris.

J'achéterois bien cher, Madame, le plaiſir de vous annoncer un retour de la part de M. le Cardinal de *Noailles* ; mais malheureuſement nous n'en ſommes pas encore là. Le P. *Maſſillon* l'a revû, & j'ai vû depuis le P. *Maſſillon*. Je lui ai remis le projet d'acceptation : il en a été content, & a promis de le préſenter à M. de *Noailles*. Il m'en a montré un autre qu'il avoit préparé : mais M. de *Meaux* & M. de *Blois* ne l'ont pas trou-

trouvé tel qu'il devoit être. Je vous envoye copie de l'un & de l'autre : vous sçavez qu'ils supposent un acte autentique de la part de Sa Sainteté, qui rassure M. le Cardinal de *Noailles* sur ses craintes & ses scrupules : c'est la premiére chose que M. *Amelot* doit ménager à Rome.

LETTRE LXIX.

DU MEME.

Versailles, 20. *Mars* 1715.

J'Ai l'honneur de vous communiquer, Madame, un Mémoire que M. le Chancelier a envoyé à M. *Amelot*, & qu'il a souhaité que je remisse au Nonce, afin que le Pape jugeât par lui-même de la situation de l'affaire présente, & qu'il connût ce qu'en pense une personne en qui il doit avoir quelque confiance. Vous y verrez, Madame, j'ose m'en flatter, qu'en conservant le respect qui est dû au Saint Siége, & en cherchant le bien de l'Eglise, j'y soutiens avec fermeté nos Libertés : qu'en même tems je parle pour M. le Cardinal de *Noailles*, aussi fortement qu'il pour-

pourroit faire lui-même : & que dans ce que nous proposons d'un Concile qui se tiendroit sans le Légat de Rome, nous ouvrons encore une belle retraite à ceux qui nous ont abandonnés.

La négociation de M. *Tiberge* avoit discontinué, M. le Cardinal de *Noailles* lui ayant dit qu'il vouloit voir les nouvelles arrivées de Rome par le Courier de M. *Amelot*, avant d'aller plus loin : elle a repris un peu depuis : mais je n'y vois pas grande apparence de succès.

Le Livre que Mlle. *d'Aumale* vous a remis, Madame, m'a paru bon & propre à instruire agréablement : je ne demande point que vous me le renvoyiez : je serai trop heureux s'il peut entrer dans la Bibliothéque de St. Cyr.

Vous trouverez dans ce paquet la copie de deux Lettres de ma sœur la Comtesse de *Cathela*. J'ai pris la liberté de les lire au Roi ce matin. Sa Majesté les a écoutées avec bonté. Je me flatte, Madame, que vous voudrez bien y donner un moment d'attention.

Le Roi a fait l'honneur à M. de *Rohan* de l'assurer qu'il avoit donné les ordres nécessaires pour réparer le mal qui avoit été fait à la Maison de *Rohan*, à l'occa-

caſion de la cérémonie de l'Eau bénite à M. le Duc de *Berry* & de M. le Duc de *Bourgogne*. Que ne devons-nous pas au Roi & à vous, Madame ? & récemment encore que ne reſſentons-nous pas ſur la grace accordée à M. de *Tallard* !

Je joins encore dans ce paquet, & je commence peut-être un peu tard à craindre que je n'y en mette trop, la copie d'un Mémoire que j'ai remis au Roi ce matin aſſez mauſſadement : je ſuis obligé d'en convenir, par l'embarras où j'étois, & celle d'un autre Mémoire que je compte de donner au Pére *le Tellier*. A Dieu ne plaiſe que je faſſe jamais aucune démarche ſans vous en rendre compte ! Je ſatisfais à mon reſpect & à mon inclination : & je m'y abandonne avec d'autant moins de ſcrupule, que je ſçai qu'il n'eſt point néceſſaire que vous liſiez tout ce que votre pénétration vous fera voir d'un coup d'œil, tout ce que je puis déſirer que vous voyiez.

LETTRE LXX.

DE M. LE CARDINAL DE BISSY.

3. *Août* 1715.

EN revenant de chez M. le Chancelier, j'ai appris, Madame, que vous aviez eu la bonté d'envoyer chez moi pour ſçavoir des nouvelles du pauvre Avocat Général *Chauvelin*, qui mourut hier un peu après huit heures du ſoir. M. le Chancelier vient de me dire, & avec raiſon, qu'on perdoit un Magiſtrat incomparable, & qui eût été dans la ſuite d'une reſſource admirable. Je crois que perſonne ne peut mieux remplir ſa place que ſon frére, Maître des Requêtes, qui ſe diſtingue infiniment au Conſeil. M. le Chancelier en parlera ce matin au Roi. Le pauvre défunt fait encore vaquer la Charge de Tréſorier de l'Ordre du Saint Eſprit, qu'il avoit achetée quatre cent vingt mille livres, & ſur laquelle il n'avoit que cent mille écus de Brevet de retenue : de ſorte que ſi le Roi ne permet pas à la famille de vendre cette Charge, elle perdra quarante mille écus. Il n'y a que deux ans qu'elle eſt

eſt achetée. Sur tout cela, Madame, je vous demande vos bons offices auprès du Roi, autant que vous le pourrez, ſans vous gêner en rien : cette perte me touche encore plus par rapport au bien public, qu'à cauſe de notre alliance. Il n'avoit pas trente deux ans, d'une ſanté forte, & le cœur auſſi-bien fait que l'eſprit.

LETTRE LXXI.

De M. l'Archeveque de Rouen.

Gaillon, 18. *Août* 1715.

JE ſuis bien affligé, Madame, du dérangement qui eſt ſurvenu à la ſanté du Roi. Si c'étoit une ſciatique, comme le public le débite, ce ſeroit au fond des Lettres de vie : la goutte-crampe n'eſt point non plus dangereuſe, quoiqu'elle ſoit douloureuſe : mais enfin, la vie du Roi eſt tellement néceſſaire à la Religion & à l'Etat, que la moindre choſe allarme les bons Sujets. Je comprens aiſément toutes vos peines dans les circonſtances préſentes : & j'y compatis, je vous aſſure, plus que perſonne du monde. Au nom de Dieu, Madame, ne m'épargnez en

en rien : je ſuis en état à préſent de marcher, & de faire tout ce qui pourroit tant ſoit peu contribuer à votre ſoulagement : j'avois chargé mon Neveu d'avoir l'honneur de vous le dire. Plus nous tâchons d'avancer la proſcription de l'héréſie Janſéniſte, plus nous ſentons ſa force, & le progrès qu'elle a fait dans tout le Royaume. Un Evêque de mes voiſins me mandoit, il y a quelque tems, que grace à Dieu, il n'avoit point de Janſéniſtes dans ſon Diocèſe : je lui répondis avec ma franchiſe ordinaire, que je le plaignois dans ſa fauſſe ſécurité : que certainement il avoit des Janſéniſtes dans ſon Diocèſe : & que quand il voudroit, je les lui ferois connoître : en effet, Madame, ils ſont par-tout, & dans tous les états, & toujours d'une hardieſſe & d'une malignité ſurprenante : c'eſt ce qui doit nous engager à veiller & à nous affermir, comme dit l'Apôtre, dans la foi, à agir courageuſement, & à nous fortifier dans le Seigneur, en conſervant en tout la charité. Ce ſont-là, Madame, les diſpoſitions dans leſquelles le Roi, comme un grand Prince très-Chrétien, doit accorder ſa protection à l'Egliſe, ſans néanmoins ſe contriſter des contradic-

dictions qui se rencontrent dans l'exécution de ses saintes intentions.

LETTRE LXXII.

De M. le Cardinal de Rohan.

Samedi 1715.

MAd. de *Caylus* a dû, à ma très-humble priére, vous nommer mon nom, Madame, & vous dire que si je n'avois pas eu l'honneur de vous écrire depuis près d'un mois, c'étoit un effet de mon respect & de ma discrétion, dans un tems où je n'avois rien d'essentiel à vous communiquer.

J'ai l'honneur de vous envoyer un projet de déclaration qui doit précéder la convocation du Concile : il ne fut arrêté qu'hier au soir. M. le Premier Président & M. le Procureur Général sont mandés Dimanche pour en prendre communication. C'est une démarche absolument nécessaire, dès que Rome ne nous aide pas : mais en même tems elle est bien importante. C'est commencer tout de bon un ouvrage qui m'afflige infiniment, & qui pourra bien nous conduire à des extré-

trémités, auxquelles je ne puis penſer ſans agitation.

Dieu veuille nous aider!

LETTRE LXXIII.

DU MEME.

1715.

L'Abbé de *St. Vaſt* prend la liberté, Madame, de vous aſſurer de ſes reſpects les plus profonds. Le Pére *le Tellier* vient de m'apprendre en ce moment cette nouvelle marque des bontés du Roi. Mon premier ſoin eſt de vous en faire hommage: & Madame, cette grace eſt d'autant plus grande, qu'il faut que le Roi ait eu aſſez de bontés pour entrer dans des raiſons, qui ſont fondées en partie ſur des torts. Je me rens juſtice, Madame, comme vous le voyez: c'eſt par le même principe, que je crains tant de vous dire que mon zèle, mon reſpect & mon attachement pour le Roi n'augmenteront point, ces ſentimens étant en moi au plus parfait degré. J'ai eu une joie infinie de la Promotion de M. de *Meaux*: je me flat-

flatte que vous n'en doutez pas, non plus que de mon dévouement pour vous.

LETTRE LXXIV.

DE M. L'EVEQUE DE FREJUS.

Septembre 1715.

MAdame, le Roi vient de mettre toute la France dans un deuil bien douloureux, en payant le tribut inévitable que nous devons à la Nature. Dieu, qui nous l'avoit accordé dans sa miséricorde, nous le retire peut-être dans sa colére, & nous punit en l'ôtant à nos souhaits & à nos besoins. Si quelque chose peut nous consoler dans une perte si accablante, c'est de penser qu'il l'appelle à lui pour ne pas differer davantage la récompense de sa Religion & de sa pieté. Ce Prince, Madame, avoit toujours paru, aux yeux du monde, être au-dessus des autres hommes par la supériorité de son esprit & par la grandeur de son ame, autant que par l'élévation de son rang : mais sa présence d'esprit, sa résignation, la fermeté de son courage, &

& la vivacité de sa foi, dans le moment terrible & décisif qui fixe nôtre sort pour l'eternité, l'ont rendu grand aux yeux de Dieu: elles ont fait voir que les sentimens de Christianisme forment mieux que tout le reste, la vigueur & la force d'une ame Chrêtienne, & que dans le plus grand accablement de son mal il avoit encore en réserve de quoi mériter notre admiration plus que jamais. Quels sacrifices n'a-t-il pas falu qu'il fit à Dieu en voyant approcher cet instant fatal qui nous sépare de tout ce que nous aimons, & où son cœur avoit plus à sacrifier que tout autre! Rien n'est comparable, Madame, à la généroſité de sa foi, que celle de la personne, dont il a plû à Dieu de se servir pour affermir dans son cœur des sentimens si élevés. L'attachement que je dois à mon Maître & à mon Bienfaiteur, ne me le laissera jamais oublier devant Dieu; & ce devoir me deviendra encore bien précieux, dans la vue qu'il peut vous prouver &c.

LETTRE LXXV.

DE M. LE CARDINAL DE BISSY.

A Germigni, 15. Octobre 1715.

VOus ſçavez que vous devez meſurer votre zèle ſelon vos forces, & je vous conjure, autant qu'il m'eſt poſſible, de ménager une ſanté qui me ſera toujours très-chère. La mémoire du feu Roi & la vôtre, Madame, ne s'effaceront jamais de mon cœur ni de ma reconnoiſſance : elles me ſeront toujours très-préſentes.

Le Pape ne peut encore avoir pris aucun parti ſur les affaires qui regardent l'Egliſe, depuis les changemens qui ſont arrivés en France. Au ſurplus, je ne ſçaurai que par la voie publique les réſolutions qu'il prendra : car je n'ai point de liaiſon particuliére à Rome : & vous voyez bien, Madame, qu'il me convient moins que jamais d'en faire dans les conjonctures préſentes.

Les bruits dont vous me faites l'honneur de m'écrire, Madame, & pour leſquels

quels vous avez la bonté de vous intéresser, sont venus à moi comme à vous: mais c'est sans d'autre fondement, que la mauvaise disposition des esprits que vous connoissez.

Je compte de faire faire un Service pour le feu Roi, dans la Cathédrale de Meaux, le plus magnifiquement que je pourrai, après la Toussaint, comme je l'ai fait à l'Abbaye St. Germain, avant que de revenir.

LETTRE LXXVI.

De M. l'Archeveque de Rheims.

Ce 25. 1715.

DEpuis plus de trois mois, Madame, j'ai été accablé d'une si grande multitude de maux, & dincommodités tellement douloureuses, que depuis *Job*, je ne crois pas que personne en ait tant essuyé à la fois. Je commence, Madame, à me remettre, & je n'ai pu apprendre par Mme. de *Mailly* toutes vos bontés pour mon neveu, & les obligations essentielles qu'il vous a, dans la grace dont

le Roi vient de l'honorer, ſans que je joigne mes très-humbles actions de graces à celles qui vous ont déja été rendues.

P. S. La Faculté de Théologie de Rheims, Madame, qui, dans une Aſſemblée peu nombreuſe, avoit refuſé de recevoir la Conſtitution, s'eſt aſſemblée de nouveau ſur des oppoſitions que j'avois fait faire par quelques Docteurs : elle a reçu la Conſtitution, mais avec des modifications & des reſtrictions, auxquelles les huit Prélats conſentiroient volontiers : voici les termes. » La Faculté reçoit » la Conſtitution du Pape de la même » maniére, & dans le même ſens que l'Aſ» ſemblée de Noſſeigneurs les Prélats l'a» voient reçue, reſpectivement aux ex» plications contenues dans les Actes que » leſdits Prélats ont donnés, & dans » l'Arrêt du Parlement, pour l'enregiſtre» ment de la Conſtitution, & des Lettres » Patentes, pour être le tout inſéré dans » les Regiſtres de la Faculté. «

LETTRE LXXVII.

DE M. L'EVEQUE DE POITIERS.

Ce 4. Décembre, 1715.

JE crains extrêmement, Madame, de vous devenir importun : mais pourrai-je retenir les sentimens de la plus vive & de la plus respectueuse reconnoissance pour les marques de bonté que vous daignez me donner, au milieu de l'affliction où vous êtes plongée, & au milieu de la profonde retraite qui vous renferme ? C'est cette sainte retraite que vous avez choisie, laquelle consacre la juste & amére douleur, qu'une séparation, telle que Dieu l'a permis à votre égard, doit renouveller sans cesse, en même tems que vous la sanctifiez & que vous la soumettez aux ordres suprêmes, avec une résignation parfaite. C'est-là, où, dans la lumiére de Dieu, vous goûtez en paix le prix ineſtimable des grandeurs humbles & chrétiennes, à mesure que la Providence vous éloigne de celle de la plus auguste Cour du Monde, auxquelles vous

ne teniez point par le cœur, mais par des devoirs indiſpenſables. Vous ne devez pas être ſurpriſe, Madame, de ce qu'il y a un grand nombre de généreux, qui cherchent encore, malgré votre retraite, &c. l'honneur & l'avantage de vous voir. Il faudroit l'être bien peu pour ne pas l'être dans tous les tems à votre égard.

Ma chère Sœur, que vous comblez de graces & de bienfaits, eſt bienheureuſe de trouver quelque occaſion de vous faire ſes honneurs, & ceux de la ſainte Maiſon que vous lui avez confiée : elle doit trouver bien du plaiſir dans ce devoir eſſentiel : votre préſence, plus continuée & plus prochaine, doit auſſi redoubler ſon application & ſes ſoins, pour faire, ſous vos yeux, tout ce que demande ſon emploi, ſur-tout puiſque vous l'honorez de votre approbation. J'ai beaucoup de douleur de voir M. de *Pontchartrain* ſans emploi dans ce nouveau Gouvernement : & j'y pers un véritable ſecours pour une infinité de choſes. Dieu eſt le maître. J'ai quelque rélation avec M. le Duc d'*Antin* à cauſe de ſon Hôpital d'Oiron, qui eſt dans mon Diocéſe : & il a bien des bontés pour moi. Je m'étois adreſſé

à M.

à M. le Duc du *Maine*, comme Surintendant de l'éducation du jeune Roi, & par conſéquent de ſa caſſette : il m'a fait l'honneur d'une Réponſe avec beaucoup de bonté, mais en me diſant qu'il ne prenoit aucun ſoin de la caſſette du Roi : qu'il croyoit même qu'elle étoit ſupprimée, & qu'il falloit s'adreſſer à Mgr. le Duc d'*Orléans*. Il paroît pourtant, Madame, que l'on fera peut-être quelques aumônes, & que je pourrois en obtenir quelque peu. La permiſſion que vous me donnez ſi gracieuſement, Madame, de vous nommer, comme ayant toujours été chargée de me faire remettre cet argent de l'aumône royale de ſix mille livres : cette permiſſion, dis je, me portera bonheur, & j'eſpère encore de ne pas tout perdre. Agréez ici, Madame, mes très-humbles remercimens de l'extrême bonté avec laquelle vous avez réſolu d'envoyer à vos Filles de Niort, au commencement de cette année, le même ſecours : elles ſupplieront avec moi la divine Providence de vous récompenſer & de vous fournir des moyens de continuer cette bonne œuvre.

Je ſuis allarmé, Madame, de ce que vous n'ayez pas lieu de continuer vos

espérances sur le succès de la paix de l'Église, à laquelle M. le Duc d'Orléans a marqué travailler efficacement. Il est vrai que les ruses malicieuses du parti des Jansénistes sont dans un mouvement qui doit faire tout craindre. M. le Cardinal de *Noailles* m'a fait deux Réponses fort gracieuses au sujet de ma permutation de l'Abbaye de Gaillac avec celle de Noailles, près Poitiers: je lui ai envoyé ma démission, & je me suis donné l'honneur de l'écrire à S. A. R. M. le Duc d'*Orléans*. Tout ce que je crains, c'est que M. le Cardinal de *Bissy* s'y trouvant intéressé, on ne soit pas assez disposé à lui faire plaisir. J'ai toujours été très-bien avec M. le Cardinal de *Noailles*, & il ne m'a point témoigné de chagrin de ce que je n'étois pas de son sentiment à l'égard de la Constitution: je frapperai à toutes les portes pour la précieuse & royale aumône que je tenois de vos mains, Madame, & j'en aurai peut-être une petite portion. Quoique vous ayez la bonté de m'assurer, Madame, que mes Lettres ne vous seront pas désagréables, je vous demande pardon pour celle-ci, & vous supplie de recevoir les assurances du profond respect avec lequel je serai jusqu'au tombeau, &c.

LET-

LETTRE LXXVIII.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE RHEIMS.

Ce 9.

J'Ai l'honneur de vous envoyer le Mandement que je viens de faire. Je m'attens à de grandes contradictions : j'en éprouve tous les jours dans mon Diocéſe. Une multitude de Curés & de Prêtres s'eſt ſoulevée ouvertement. Je prens toutes les meſures que je puis pour rétablir la ſaine Doctrine. Je me flatte, Madame, que vous ne vous repentirez point de mon avancement & de l'honneur de votre protection. J'ai retiré mes Eccléſiaſtiques de la direction des Religieux de *Ste. Geneviéve*, par rapport à leurs études, & je les envoye en Théologie aux Jéſuites. J'en aurois moins fait dans les tems où l'on pouvoit croire que j'aurois agi par des vûes humaines. Mais préſentement je ne crains pas qu'on impute à la politique la conduite que je tiens. C'eſt une grande ſatisfaction pour moi, Madame, qu'en faiſant mon devoir, je ſois ſûr de vous plaire.

LETTRE LXXIX.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE ROUEN.

19. *Juillet* 1716.

IL ſemble, Madame, que les nouvelles de Paris ſont moins affligeantes : on aſſure que M. le Premier Préſident a impoſé ſilence au Syndic de la Faculté, qui ne ſe propoſoit pas moins que de condamner les Mandemens des Evêques. On ajoûte, que Son Alteſſe Royale voit à préſent avec peine les extrémités où ſe peut porter la licence qui s'eſt introduite dans tous les états, de décider les points de notre ſainte Foi, & que le Saint Pére l'a ainſi expoſé au Collége des Cardinaux, dont il a fait une forte Congrégation, pour l'examen des moyens de ranger Meſſieurs les Oppoſans à leur devoir. Dieu veuille, Madame, les bien inſpirer ! Ce qui augmente mon affliction, c'eſt de voir avec quelle cruauté les Cours Souveraines cherchent à profiter du trouble où eſt malheu-

heureusement l'Eglise, pour s'arroger la connoissance des choses sacrées, qui seule appartient aux Evêques. Je crains fort qu'en affectant de mettre des bornes à l'autorité du Chef de l'Eglise, ils n'en usurpent la juridiction, & qu'on ne brise les Magistrats, comme le Parlement d'Angleterre exerça l'autorité & la juridiction des Apôtres, & de leurs successeurs. Tout cela, Madame, augmente tous les jours les justes regrets que nous avons du Prince que Dieu nous avoit donné dans les jours de sa miséricorde, & qu'il nous a ôté dans ceux de sa justice.

LETTRE LXXX.

DE M. LE CARDINAL DE FLEURY.

3 *Février* 1717.

MAdame, je ne doute pas que vous ne soyez fort touchée de la mort de M. le Chancelier (*Voisin*,) à laquelle on devoit si peu s'attendre. C'est une grande perte pour votre Maison de St. Cyr: mais elle ne l'est pas moins pour la Religion, sur-tout dans les circonstances présentes: & je suis assuré, Madame, que ce sera le plus pressant motif de votre douleur.

leur. Il faut adorer la Providence & s'y soumettre : mais on ne peut qu'être infiniment affligé en même tems, de voir qu'elle se montre plus à nous par les effets de la colère de Dieu, que par ceux de sa miséricorde : la dépravation excessive de tous les états & de tous les esprits ne nous laisse guères d'espérance de voir finir nos maux : vos réflexions vous fourniront assez de sujets de douleur, sans que je songe à les augmenter par les miennes. J'avois compté d'avoir l'honneur de vous aller rendre mes devoirs : mais trois petits accès de fiévre m'en ont empêché : je tâcherai, avant d'entrer dans ma carriére, de me donner cette consolation. Personne au monde, &c.

LETTRE LXXXI.

De M. l'Archeveque de Rouen.

Rouen, 25. *Février* 1717.

IL faut espérer, Madame, que Dieu ne vous mettra pas à la douloureuse épreuve de vous ôter notre très-chère Mére de Glapion : elle est trop nécessaire à votre Maison : l'idée seule du danger de la perdre, me consterne : il est bien essen-

essentiel d'y obvier de bonne heure, en la faisant soulager dans les choses qui sont contraires à la délicatesse de sa poitrine & de son tempérament, comme trop parler, trop écrire, trop prier à genoux, trop de contention d'esprit : il faut avec cela des alimens bien doux, & beaucoup de sommeil. Je crains fort qu'on ne vienne, à la fin, à la cassation des Edits faits en faveur de Mrs. les Princes légitimés : Dieu veuille même qu'on ne joigne pas à cette injure celle de les voir attaqués par Messieurs les Ducs ! le bruit s'en est répandu : l'instabilité des choses de ce monde se montre bien depuis le décès du Roi : à cela, Madame, comme à vos autres peines, je ne vois d'autre contre-poids que le *fiat voluntas tua, sicut in cœlo & in terra*, que nous devons dire à Dieu avec un cœur soumis entiérement à ses ordres. Les affaires de l'Eglise de France ne sont pas dans de plus heureuses dispositions : le parti en triomphe : le nombre des Appellans augmente : les Curés recommencent de se déclarer contre la Constitution : & les projets de ces Novateurs prennent de nouvelles forces. C'est à nous Evêques à faire en sorte par nos gémissemens,

mens, par nos priéres, par notre confiance en Dieu, de croître en lumiéres, en foi, en courage, en détachement, & dans les autres vertus de notre état, pour réſiſter puiſſamment aux entrepriſes des ennemis de l'Egliſe. Voilà, Madame, les ſentimens que le Seigneur m'inſpire, &c.

CLAUDE D'AUBIGNY.

LETTRE LXXXII.

DE M. L'ARCHEVEQUE DE RHEIMS.

Rheims, 28. *Février* 1718.

IL m'eſt bien glorieux que vous honoriez de votre approbation ma Lettre à S. A. R. L'empire que la ſublimité de votre génie, Madame, & l'élévation d'une ame ſupérieure aux autres, vous conſerve toujours ſur les eſprits, fixeroit le jugement du Public, ſi l'on ſçavoit celui que vous avez bien voulu porter de cet Ouvrage : mais c'eſt aſſez pour moi, Madame, qu'il vous ait plû, & que vous ſoyez contente de la maniére dont j'ai ſoutenu les droits de l'Egliſe. Qui ſçait mieux ce que l'on doit faire pour la Religion

ligion que vous, Madame, qui en avez toujours été le principal appui, & dont le zèle auſſi grand que l'autorité, a ſçu réprimer l'audace des Novateurs, juſques à ces tems malheureux, où tout eſt dans une eſpéce de cahos ? Plein de reconnoiſſance pour tous vos bienfaits, & de vénération, Madame, pour tant de vertus que l'univers admire en vous, je ſuis, &c.

P. S. Je dois rendre témoignage à M. l'Abbé d'*Auterive*, pour qui vous vous intéreſſez, qu'on ne peut s'appliquer plus qu'il fait dans ſon emploi, & qu'il ſeroit digne d'une meilleure fortune.

LETTRE LXXXIII.

DU MEME.

1. *Avril* 1718.

VOus ſçavez à quel excès le Parlement a pouſſé ſa fureur contre ma Lettre à S. A. R. mais il s'eſt bien abuſé, Madame, s'il a cru me faire injure : la gloire d'un Evêque eſt de ſouffrir pour la Religion. J'ai l'honneur de vous envoyer la Lettre Circulaire que j'écris à mes Doyens Ruraux ſur cet indigne Arrêt :

rêt : elle a déja excité l'émotion parlementaire : mais j'attens avec une grande tranquillité les ſuites de leurs Délibérations, préparé à toutes les injuſtices.

Je ſuis touché de l'état où vous avez été. Je n'ai point peur de l'orage dont je ſuis menacé, & que vous avez la bonté d'appréhender pour moi. Un Evêque ne doit craindre que le péché : les puiſſances tyranniques ſont bien foibles à l'égard d'un homme qui a de la foi. Je ferai un Ouvrage, qui réprimera le Parlement, en limitant ſon pouvoir, & en rapportant ſes attentats ſur l'Egliſe & ſur les Rois.

Fin du Tome Huitiéme.